




VET TES EN
NOV TAM TVM
Dei
Sub Numine
Viget

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DE CAEN

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN



CAEN

HENRI DELESQUES, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

RUE FROIDE, 2 ET 4

—

1901

MÉMOIRES

I. — PARTIE SCIENTIFIQUE

CONTRIBUTION

A LA

THÉORIE DU PENDULE SPHÉRIQUE

Par M. A. de SAINT-GERMAIN

Doyen de la Faculté des Sciences,

Membre titulaire.

Je me propose de réunir et de coordonner ici, en y ajoutant quelques développements, les résultats donnés dans trois Notes qui ont été successivement insérées dans le *Bulletin des Sciences mathématiques* (Mai 1896, Avril 1898, Juin 1901) : ils permettent de compléter, sans recourir aux fonctions elliptiques, la théorie élémentaire du pendule sphérique. Je démontrerai d'abord, à l'aide du théorème de Cauchy, que, lorsque la cote du pendule passe d'un maximum à un minimum, son azimut croît d'un angle inférieur à π, mais supérieur à $\frac{\pi}{2}$: la première limite a été obtenue par Halphen à l'aide des fonctions elliptiques; la seconde avait été antérieurement établie par Puiseux au

moyen d'un calcul simple, mais il était bon de déduire les deux limites d'une même analyse. Je montrerai ensuite entre quelles limites doivent être comprises la cote maximum et la cote minimum du pendule pour que la tension de sa tige s'annule et change de sens.

Nous considérons un point pesant M, relié à un point fixe S par une tige rigide, de masse négligeable et de longueur l : si on lui imprime un mouvement initial dans une position quelconque, il se mouvra sur une sphère du centre S. Sa position sera déterminée par sa cote z au-dessous du plan horizontal passant en S et par l'angle ψ du plan vertical conduit suivant SM avec un plan vertical fixe. Les équations du mouvement, données par les théorèmes des aires et des forces vives, sont de la forme

$$(l^2 - z^2)\frac{d\psi}{dt} = C, \quad v^2 = 2g(z - h), \quad \left(h = z_0 - \frac{v_0^2}{2g}\right).$$

Des calculs connus montrent qu'en posant

$$F(z) = 2g(z-h)(l^2 - z^2) - C^2 = -2g\left(z^3 - hz^2 - l^2 z + l^2 h + \frac{C}{2}\right.$$

on en tire, entre z et ψ, l'équation

$$d\psi = \pm \frac{C\,l\,dz}{(l^2 - z^2)\sqrt{F(z)}}.$$

$F(z)$ admet toujours deux racines, a, b, comprises

entre l et $-l$, et une troisième, c, $< -l$: on voit d'ailleurs qu'on a

$$(1) \qquad c = -\frac{l^2 + ab}{a + b}$$

et qu'on peut poser

$$F(z) = \frac{2g}{a+b} f(z),$$

$$f(z) = (a - z)(z - b)\left[(a+b)z + l^2 + ab\right].$$

La première forme de $F(z)$ donne

$$C^2 = -F(\pm l) = \frac{2g}{a+b}(l^2 - a^2)(l^2 - b^2)$$

Comme $c < 0$, la relation (1) prouve que $a + b > 0$: si je suppose $a > b$, il sera toujours > 0.

On voit que z oscille périodiquement entre a et b, tandis que ψ varie toujours dans le même sens: supposons le croissant. Lorsque z passe d'un minimum b au maximum a, ψ croît d'un angle

$$(2) \qquad \Psi = \int_b^a \frac{l\sqrt{(l^2 - a^2)(l^2 - b^2)}}{(l^2 - z^2)\sqrt{f(z)}} dz:$$

je vais, en suivant une voie ouverte par M. Hadamard, prouver que Ψ ne dépasse jamais π.

Dans un plan traçons deux axes rectangulaires OX, OY et prenons les points de ce plan comme affixes d'une variable complexe z: aux valeurs réelles a, b, c de z correspondront trois points A, B, C de l'axe OX. De l'origine comme centre, je décris une

circonférence de très grand rayon R, qui coupe OX et son prolongement en D et en D′ et je considère une région Ω limitée comme il suit: le contour extérieur est formé de la circonférence R, d'une circonférence de rayon très petit ε tracée autour de C et de deux portions de droites Δ_1, Δ_2, allant de D′ en C et tracées infiniment près de OX, Δ_1 en dessus, Δ_2 en dessous; le contour intérieur sera formé de deux circonférences de rayon ε, tracées autour de A et de B, et reliées par deux portions de droites, Δ_3, Δ_4, infiniment voisines de OX, Δ_3 au-dessus, Δ_4 au-dessous.

Désignons par $\varphi(z)$ le coefficient de dz sous l'intégrale (2); cette fonction est uniforme dans la région Ω, avec deux pôles P, Q, pour $z = l$ et $z = -l$; soient, suivant l'expression de Cauchy, p, q les résidus correspondants. Au point D, $f(z)$ est < 0 et on peut supposer son argument égal à π: $\sqrt{f(z)}$ a, en général, deux valeurs; mais si l'on adopte une de ces valeurs pour un point de Ω, le radical sera déterminé dans toute la région. Faisons, par exemple, l'argument de $\sqrt{f(z)}$ égal à $\frac{\pi}{2}$ au point D et suivons ses variations: on le trouve égal à $\frac{\pi}{2}$ en P, à π sur les droites Δ_3 et Δ_2, à 2π sur Δ_1 et Δ_4, à $\frac{3\pi}{2}$ au point Q. En P et en Q, $f(z)$ est égal à $(l^2 - a^2)(l^2 - b^2)$ et on trouve que les résidus p, q relatifs à ces pôles ont la même valeur $\frac{1}{2}i$.

Cela posé, intégrons $\varphi(z)\,dz$ sur tout le contour de Ω, en parcourant la portion extérieure de ce contour dans le sens direct, la portion intérieure dans le sens indirect, et supposons que R et $\frac{1}{\varepsilon}$ deviennent infinis : les parties de l'intégrale prises le long des circonférences de centres O, A, B, C sont infiniment petites ; il ne reste que les parties relatives aux droites $\Delta_1, \Delta_2, \Delta_3, \Delta_4$, c'est-à-dire, d'après ce que nous avons vu sur l'argument de $\sqrt{f(z)}$,

$$I = \int_{-\infty}^{c} \frac{l\sqrt{(l^2-a^2)(l^2-b^2)}}{(l^2-z^2)\sqrt{f(z)}}\,dz - \int_{b}^{a} \frac{l\sqrt{(l^2-a^2)(l^2-b^2)}}{(l^2-z^2)\sqrt{f(z)}}\,dz,$$

le radical étant pris avec sa valeur arithmétique. D'après le théorème de Cauchy, I est égal à $2\pi i\,(p+q) = -2\pi$: comme la seconde partie de I n'est autre que Ψ, on en conclut

$$(3)\qquad \Psi = \pi + \int_{-\infty}^{c} \frac{l\sqrt{(l^2-a^2)(l^2-b^2)}}{(l^2-z^2)\sqrt{f(z)}}\,dz :$$

mais, pour les valeurs de z entre $-\infty$ et c, $l^2 - z^2$ est négatif ; la dernière intégrale est < 0 et $\Psi < \pi$. La limite supérieure π ne sera atteinte que lorsque c sera infini, $a + b$ étant nul : alors h, ou $z_0 - \frac{v_0^2}{2g}$ est infini, ce qui suppose v_0 infini ou g nul. La trajectoire du pendule est alors un grand cercle.

Pour prouver que Ψ est $> \frac{\pi}{2}$ (Puiseux), il suffit de

prouver que l'intégrale qui figure dans la relation (3) est moindre que $\frac{\pi}{2}$ en valeur absolue. Je puis écrire cette valeur absolue sous la forme

$$J = \int_{-\infty}^{c} \frac{l\,dz\sqrt{(l^2-a^2)(l^2-b^2)}}{(z^2-l^2)\sqrt{(a+b)(a-z)(z-b)(z-c)}}.$$

Posant

$$c = -c', \quad z = -\frac{c'}{\sin\mu},$$

nous trouvons, à l'aide d'une simple transformation,

$$J = \int_0^{\frac{\pi}{2}} \frac{l\cos\mu\,d\mu\sqrt{c'(l^2-a^2)(l^2-b^2)\sin^3\mu}}{(c'^2-l^2\sin^2\mu)\sqrt{(a+b)(c'+a\sin\mu)(c'+b\sin\mu)(1-\sin\mu)}}.$$

Sous le radical en dénominateur figure le produit

$$(c'+a\sin\mu)(c'+b\sin\mu) = c'^2 + c'(a+b)\sin\mu + ab\sin^2\mu:$$

si nous remplaçons c'^2 par la quantité plus petite $l^2\sin^2\mu$, nous remplacerons l'intégrale par une autre de valeur supérieure

$$J' = \int_0^{\frac{\pi}{2}} \frac{l\sin\mu\cos\mu\,d\mu\sqrt{c'(l^2-a^2)(l^2-b^2)}}{(c'^2-l^2\sin^2\mu)\sqrt{(a+b)\left[(l^2+ab)\sin\mu+(a+b)c'\right](1-\sin\mu)}}.$$

En tenant compte des relations

$$l^2 + ab = (a+b)c'$$

$$(l^2-a^2)(l^2-b^2) = (l^2+ab)^2-(a+b)^2l^2 = (a+b)^2(c'^2-l^2),$$

on trouve

$$J' = \int_0^{\frac{\pi}{2}} \frac{l \sin\mu \sqrt{c'^2 - l^2}}{c'^2 - l^2 + l^2 \cos^2\mu} d\mu = \text{arc tang} \frac{l}{\sqrt{c'^2 - l^2}},$$

l'arc tangente étant pris dans le premier quadrant; donc J' et *a fortiori* J est $< \frac{\pi}{2}$, $\Psi > \frac{\pi}{2}$: on peut même dire qu'il est plus grand que l'arc du second quadrant qui a pour sinus $\frac{l}{c'}$. La limite $\frac{\pi}{2}$ n'est atteinte que lorsque a est infiniment voisin de l.

Considérons maintenant la tension N de la tige du pendule: on sait qu'elle a pour valeur

$$N = \frac{mv^2}{l} + mg\frac{z}{l} = mg\frac{3z - 2h}{l}:$$

pour qu'elle puisse s'annuler et devenir négative, il faut et il suffit que $\frac{2}{3}h$ soit compris entre a et b. Or, le développement de $F(z)$ montre que h est égal à la somme des racines,

$$(4) \quad h = a + b - \frac{l^2 + ab}{a + b} = \frac{a^2 + ab + b^2 - l^2}{a + b}$$

La différence

$$a - \frac{2}{3}h = \frac{a^2 + ab + 2l^2 - 2b^2}{3(a + b)}$$

est évidemment toujours positive: la condition pour que N s'annule est donc que la différence

$$b - \frac{2}{3}h = \frac{b^2 + ab + 2l^2 - 2a}{3(a + b)}$$

soit négative ; il faut que le numérateur soit négatif et, pour cela, b compris entre les valeurs

$$b' = -\frac{a + \sqrt{9a^2 - 8l^2}}{2}, \quad b'' = -\frac{a - \sqrt{9a^2 - 8l^2}}{2}$$

qui peuvent l'annuler. Or cette condition en implique d'abord une autre, c'est que b' et b'' soient réelles et pour cela, a au moins égal à $\frac{\sqrt{8}}{3}l$: M doit donc descendre au-dessous du parallèle dont la cote est $\frac{\sqrt{8}}{3}l$ et dont le rayon, égal à $\frac{1}{3}l$, est vu du centre S sous un angle de 19° 28′ 16″, 4.

Cette condition remplie, b' et b'' sont réelles et négatives et le pendule doit monter au-dessus du point S jusqu'à un point M_1, dont la cote sera comprise entre b' et b''.

On peut mettre la valeur (4) de h sous la forme

$$h = b - \frac{l^2 - a^2}{a + b}.$$

donc, a étant donné, h varie dans le même sens que b : or, quand b atteint l'une des limites b', b'', h est égal à $\frac{3}{2}b'$ ou à $\frac{3}{2}b''$; quand b sera compris entre b' et b'', h le sera entre $\frac{3}{2}b'$ et $\frac{3}{2}b''$.

Remarquons enfin que, lorsque a croît de $\frac{\sqrt{8}}{3}l$ à l,

b' décroît de $-\frac{\sqrt{2}}{3}l$ à $-l$, b'' croît de $-\frac{\sqrt{2}}{3}l$ à zéro.
Pour $a = l$, cas du pendule simple, h doit être compris entre zéro et $-\frac{3}{2}l$, résultat connu.

La condition nécessaire et suffisante pour que N s'annule a été présentée par Halphen sous la forme suivante: soit w la vitesse du pendule en M_1, vitesse minima: on a

$$w^2 = 2g(b-h),\ h = b - \frac{w^2}{2g}, \quad b - \frac{2}{3}h = \frac{w^2 + bg}{3g};$$

nous avons vu que la dernière différence doit être négative; il faut donc que b le soit et que la vitesse correspondante du peudule soit $< \sqrt{-bg}$. On peut d'ailleurs dire, d'une manière générale, qu'il suffit d'avoir $F\left(\frac{2}{3}h\right) > 0$, ce qui suppose $\frac{2}{3}h$ compris entre a et b ou inférieur à c: mais cette dernière alternative ne peut être admise, car

$$c - \frac{2}{3}h = \frac{c - 2a - 2b}{3}$$

est certainement négatif.

Lorsque N s'annule pour devenir négative, la projection horizontale de la trajectoire du pendule a une inflexion au point correspondant, cette projection pouvant être considérée comme la trajectoire d'un point sollicité par une force qui s'annule en même temps que N. Si le pendule était relié au point S par un fil au lieu d'une tige, il quitterait la sphère à l'instant où N s'annule et prendrait à l'intérieur un mouvement parabolique.

MÉMOIRES

II. — PARTIE LITTÉRAIRE

LETTRES INÉDITES DE P. D. HUET

à son neveu de Charsigné

Procureur du Roy au bureau des Finances, à Caen.

(*Suite*).

1er may 1702, à Paris,

Ce billet est pour vous dire que mon cuisinier part ce matin par le carosse pour arriver à Caen vendredy au soir. Comme c'est un nouveau cuisinier qui ne connoist rien à Caen, je vous prie de donner ordre à quelqu'un de vos gens de le conduire chez vous, après l'avoir esté prendre à la descente du carosse, ou plustot qu'on arreste le carosse quand il passera devant vostre porte, pour le faire descendre. Samedy, après disner, envoyez le à Fontenay m'attendre, car il n'y a rien de changé à nostre route telle que je vous l'ay marquée dans ma dernière lettre. Nous partons, Dieu aidant, dans une heure pour aller coucher à Saint-Germain.

A Aunay, 22 juin 1702.

. . . . . Je suis bien aise d'apprendre que le transport n'ait point fait de mal à ma seur. Vous m'apprenez que son mal vient des reins. Je l'attribuois au

foye, mais je suis peu instruit des symptomes de son mal. Je suis ravi du jugement favorable qu'en fait Mr du Bourg. Feu mon père mourut d'hydropisie, et cela me faisoit craindre, mais gardez cela par devers vous sans en rien dire, car cela ne sert de rien qu'à allarmer particulièrement les femmes.

Sur ce que me dist hier mon cocher de la remise de Caen et de son inutilité, je vous prie de la rendre à ce quartier icy, et d'en faire enlever la cloture que vous y avez fait mettre et de tascher de m'en trouver une autre.

Je vous remercie des nouvelles que vous me mandez, vous savez combien j'en suis friand.

Le défaut de remise me rend le séjour de Caen incommode.

Je vous prie d'envoyer chez des Fontaines tailleur luy declarer que si lundy matin il ne vous apporte pas mon surtout, vous envoyerez l'enlever de chez luy en quelque estat qu'il soit.

A Aunay, 27 juin 1702.

. . . . . Mr de Lonchamp et Melle des Préaux vinrent ceans avant hier, mais sans y vouloir ny manger ny coucher. Nous nous sommes pourtant expliquez sur bien des choses et nous nous sommes fort bien séparez. Ils m'ont promis de venir disner avec moy le jour de St Pierre.

Mr des Ifs fils est ceans depuis deux jours fort tranquille sur l'effet de son retour. Il ne parle nullement de le réparer. Je luy ay dit une partie de ce

que j'en pense, mais avant que nous nous séparions je luy diray nettement que ce retour le deshonore, qu'il n'est pas excusé pour dire qu'il n'a pu passer, car on luy dira que s'il avait eu bonne envie de guerroyer, il ne se seroit pas mis en estat de ne pouvoir passer, par son retardement, et en un mot qu'il faut ou qu'il prenne la robe, ou qu'il retourne, quand il devroit aller volontaire et je luy offriray de le mander à sa mere.....

..... On m'ecrit qu'on crie à vendre dans les rues de Paris, des lettres de noblesse à 2000 escus. C'est une exaggeration, mais qui marque que la porte est ouverte à ce negoce.

..... Les nouvelles de la santé de ma seur et de vostre epouse me consolent fort. Ramenez les moy bientost. Je suis bien fasché du mal de Mr l'Intendant.

J'ay receu deux lettres sur l'affaire du Pr. Eugene et de Mr de Vandome, qui disent qu'on avoit dessein d'enlever le dernier, mais de la façon qu'on rapporte le fait, on ne voit pas bien clairement leur dessein.

Je ne scais pas qui vous a dit qu'il m'est arrivé à Paris d'avoir fait faire une remise trop courte, cela ne m'est jamais arrivé. Outre ce defaut à celle que j'ay à Caen, elle n'est nullement seure et la closture qu'on y a fait faire est presque inutile, estant faite de petites planches fort estroites, fort foibles et fort esloignées les unes des autres, et aisées à passer, de sorte que pour toutes raisons il faut s'en defaire.....

A Aunay, 3 juillet 1702.

Je reconnois parfaitement l'esprit de Mr de la Coudraye à ce que vous m'en mandez, et à cette petite finesse de ce pretendu homme de Roüen. Il est tout cousu de ces petits artifices, et quoy qu'ils soient tres grossiers, il croit avoir parfaitement raffiné et prendre tout le monde pour dupe. J'en ay souvent tasté, et de son avidité qui augmente à mesure que son bien augmente. Je file doux par le besoin que j'ay de luy, et il me croit sans doute un grand nigaud de ne me pas appercevoir de tous ses petits tours de passe passe. Je n'approuve pas le traitement qu'il a fait et qu'il veut encore faire à Mlle des Preaux, mais il est vray qu'elle s'en attire une partie. Elle est aigre, fiere et rompt en visiere sans en voir les consequences. C'est elle qui est la plus opposée à l'accommodement avec Mr de Pellevé.

L'autre jour Mr de Lonchamp estant prest de boire un coup à l'office, elle alla luy parler à l'oreille et l'en empescha, et tout cela pour faire la faschée et pour bouder, sans savoir de quoy, car je ne scais pas luy en avoir donné le moindre sujet du monde.

Je ne fais qu'attendre le coup de sifflet pour aller à Caen à vostre Bateme. Je suis tres aise que Mr l'Intendant se porte mieux et plus aise encore de la guerison de ma seur, car ce que vous m'en mandez m'en fait parler ainsi. . . . .

———

A Aunay, 5 juillet 1702.

..... Mr le Curé de Barenton m'a ecrit sur les fromages. Il me mande les ordres qu'il avait donnez et il me cite comme tesmoins un Mr du Perré et sa femme bourgeois de Caen. Ce Mr du Perré est un marchand de drap qui demeure sur les Goulets de St-Pierre. Je vous prie d'envoyer chez luy pour luy faire savoir cette escroquerie, et tascher de savoir de luy d'où elle est venue, car cela est de consequence pour l'avenir, car le bonhomme Barenton veut reparer au double cette perte.

Je vous prie de savoir de ma seur quel ordre elle a donné pour me faire faire des chemises, car on en parle dès cet hyver et je n'en ay nulles nouvelles.....

..... Je m'attens que vous me manderez aujourd'huy quand je devray aller à Caen pour vostre Bateme.

..... Je reçois vostre lettre du 4e. Il vient de partir de ceans une Mlle de Paris que je ne connois point. Elle m'a dit que Me de Brucourt luy dist samedy que ma seur avoit la fievre. Cela ne quadre pas avec ce que vous me mandastes, que le lendemain dimanche elle irait à la Messe.

Je vois vostre bateme fort reculé. Il y a longtems que je remarque que quand il faut assembler trois personnes éloignées, l'affaire est longue et difficile. Ici il faut assembler Mr l'Intendant, Me d'Artagnan, l'Enfant, le Pere et la Mere et moy. Cela nous menera

loin. Il y a quelques jours qu'Honoré me demande congé d'aller à son pays. Je l'avois remis au retour de vostre ceremonie. Mais puisque les choses sont differées, je vais luy lascher la bride.

A Aunay, 6 juillet 1702.

..... Quand je vous dis et redis que la procedure de Normandie est tres differente de celle de Paris, vous croyez peut estre que je le dis pour excuser mon ignorance, cependant la lettre de M^r le Vaillant ne roule que la dessus. Il m'expose fort au long les tours qu'il faut prendre et qu'il me fait prendre.....

(Même lettre, 7 juillet.)

Honoré aura le loisir d'aller à son pays avant vostre bateme. Je n'ay songé à aller à Caen que pour cette ceremonie, c'est la seule affaire que j'y aye. Mr de Pellevé m'a dit que Mr de la Coudraye a fait une nouvelle execution sur Melle des Preaux, à quoy elle a fait opposition. L'autre jour elle m'apporta icy quelque argent, dans lequel il se trouva de la vieille monnoye. Je fus assez estonné que la monnoye estant à Caen, où elle pouvoit la changer, elle me l'apportast icy pour me donner la peine de l'y envoyer changer. Samedy Busnel Procureur de la vicomté m'en apporta aussi à la decharge de Mr de Pellevé, en presence de Mr de Longchamp. Il y avoit aussi de la vieille monnoye. Je voulus pourtant bien

la recevoir sans leur faire cette chipoterie de la renvoyer. Or j'ay appris de Mr de Pellevé que samedy matin cette vieille monnoye avoit esté baissée de 10 s. par loüys. Ainsi ce brave Busnel me bailla les louys à 13 liv. lorsqu'ils n'en valoient que 12 liv. 10 s., et l'argent blanc à proportion, et ce put bien estre en veüe de ce decri que Melle des Preaux m'en apporta aussi. Voilà un honneste procédé.....

A Aunay, 9 juillet 1702.

Le Memoire à consulter que vous m'envoyez partira dès aujourd'huy de ceans, mais il n'arrivera que vendredy à Paris par la longueur du Charbonnier. Je ne demande pas à ma seur de s'appliquer à ces chemises, mais à me faire savoir seulement quel ordre elle y a donné afin que je la decharge de ce soin.

..... Je scais bon gré à Me de Charsigné de la preference qu'elle donne à Aunay sur le Robillard.

A Aunay, 12 juillet 1702.

J'ay fort peu de temps pour vous repondre. Je vous diray donc en peu de mots que Me de Vandeuvre m'a ecrit sur le voyage qu'elle doit faire icy. Je luy ay mandé que je serois bien aise que vous et Me de Charsigné y fussiez, lors qu'elle y viendra, non seulement pour faire les honneurs de la maison, mais encore pour empescher qu'elle ne s'ennuye, ce que j'appre-

henderois fort qui n'arrivast, si j'estois seul pendant les heures que mes affaires m'obligent de donner indispensablement à mon cabinet, que je vous prierois donc de la voir, comme je vous en prie en effet pour concerter avec elle le tems de vostre voyage, et tascher de les faire rencontrer ensemble. J'attens vers le commencement de l'autre semaine Mr le Pénitencier d'Avranches.....

..... Je vous prie de renvoyer les deux Gazettes cy jointes et de mander a Me des Jardins que celle de Hollande m'a dejà esté envoyée une fois, et qu'il n'est guère agreable de ne les voir qu'un mois après les autres.

Je n'ay point bonne opinion de la maladie de Mr l'Intendant, non plus que de celle de Me de Cauvigny. Je suis bien fasché de l'une et de l'autre et bien aise de celle de ma seur.

A Aunay, 14 juillet 1702.

..... Je vous remercie de vostre melon.

Vous me ferez plaisir d'envoyer chez Mr l'Intendant s'informer de sa santé de ma part.

Paris, 13 octobre 1702.

J'ay pris un gros rume par les chemins, dont je suis fort incommodé. Il ne m'empeschera pas d'aller à Versailles faire ma cour. J'espère qu'un peu de repos et de chaleur m'en délivreront.

Je reconnus en arrivant icy qu'on avoit entré dans mon cabinet pendant mon absence, quoy que je prenne grand soin de le bien fermer quand je pars. Laissant les clefs des autres chambres et de ma bibliothèque aux Jesuites, je sceus que le feu avoit pris dans la chambre d'un Jésuite qui est immédiatement sous mon cabinet et dont le tuyau de cheminée passe au travers, et que la maison pensa estre bruslée; et comme on voyait la fumée regorger par mon cabinet on fit aussi tost lever les serrures et on trouva que la fumée entroit par les crevasses du tuyau de cheminée et auroit esté bientost suivie du feu qui auroit fait un beau menage, parmy mes papiers et mes livres; mais on y remédia. Mais cependant il n'est guère agréable de voir ce que j'ai de plus secret et de plus précieux exposé aux visites. C'est la seconde fois que cela m'est arrivé depuis que ma maison tomba.

J'ay trouvé icy des jugemens et des discours bien differens sur le sujet de mon livre, de ceux qu'on en tient à Caen. Aussi la capacité des juges est elle bien differente. On en juge icy avec connaissance et équité : on en juge à Caen avec envie, avec médisance, et avec beaucoup d'ignorance, fruit ordinaire de la fainéantise. Je fais rire icy ceux à qui je dis qu'on trouve à Caen que je ne scais pas parler françois. Rien n'est plus semblable à ces goîtreux des vallées de Savoye, qui se moquent des étrangers qui n'ont pas de goître comme eux.....

Je prie ma sœur de se souvenir de mes chemises, et si elle trouvoit quelques douzaines de serviettes un peu raisonnables et à juste prix, elle me feroit plaisir

de les prendre pour moy. Vous savez tous, et tout le monde voit, à ma confusion, l'extreme gueuserie où je suis.

Paris, 17 novembre 1702.

..... Vous avez fort bien répondu à Mr l'abbé de Guenegaud. Si vous le voyez à son passage à Caen, persistez à luy faire connoistre la conduite artificieuse de Me de Chamarande, qui, lorsque nous estions à la veille de terminer nos affaires à l'amiable, rompit tout sans sujet, en me déclarant qu'elle vouloit un jugement de rigueur, et qu'en mesme tems elle alla persuader aux juges et à tout le public que j'estois un chicaneur ennemi de la paix.

Paris, 20 novembre 1702.

(Abbaye de Fontenay. — Au sujet de l'office de pitancier).

Paris, 21 novembre 1702.

..... Ma sœur scait mieux que moy l'extreme besoin où je suis de linge de table et qu'à peine ay-je une honeste serviette.

..... Il est vray qu'il y eut quelque proposition cet esté de mettre les vaches de la Mare dans ma

petite écurie, mais c'estoit pendant le temps que j'estois dans le pays, et je ne consentais pas à cela, moy allant et venant incessamment à Fontenay, et estant exposé à y recevoir des visites, dont les chevaux auroient trouvé la place prise par les bestes de la Mare. Présentement que cela n'est pas à craindre, je ne vois pas pourquoy luy refuser cette charité. J'attens du Coudré pour l'écouter la dessus. Tous ces discours qu'on vous a faits touchant les desseins qu'on a pour le Portier, et son establissement à la place de la Mare, sont de pures visions. Je chasserois plustost le Portier pour donner sa place à la Mare que de chasser la Mare pour donner sa place au Portier. Je pense et crois de ce dernier tout ce que vous m'en dittes ; mais il est vray aussy que je me suis trouvé fort importuné de la Mare, de son cheval et de ses vaches. Vous savez le peu de soin qu'il en a, et outre le peu de soin, il y a aussi de l'infidelité, en ayant mis son cheval à paistre au beau milieu de mon parterre, et luy laissant brouter les espaliers. D'ailleurs il laisse aller ces bestes dans tout le parc, et sont *(sic)* prises tous les jours en dommage. Dans l'estat où je suis avec les Religieux, vous voyez que c'est une matière continuelle de noises, qui toutes retombent sur moy. Je l'avois fait prier de se défaire de ses vaches, et jamais je ne le pus obtenir, quoy qu'il l'eust promis à M. Laugier. De plus la Mare est fort fatiguant par ses demandes continuelles, car jamais il ne venoit à Aunay,—et il y venoit toutes les semaines —que ce ne fust tous les jours à me faire demandes sur demandes. Je m'en trouvay rebuté à la fin, et luy fis dire que

Varin et du Celier ne me demandoient jamais rien, parce qu'ils savoient bien que j'aurois soin d'eux.

..... Vous m'avez fait un très grand plaisir de me dire ce que vous savez sur les Jesuites, et je vous remercie de votre franchise en cela. Je vous prie de me donner sujet de vous remercier en tout le reste, car la franchise attire la franchise, et la franchise se paye par la franchise. Vous savez la plainte que je vous fis sur cela cet esté. Vous me repondites que c'est que vous me craigniez. Cette crainte devoit-elle vous empescher de m'avertir de l'horrible friponnerie que me faisoient mes gens. Je scais bien que la prudence fait taire quelquefois de certaines choses, et qu'un peu de politique ne gaste rien. Cela est vray avec de certaines gens et en de certaines occasions ; mais dans d'autres la prudence est une imprudence et la politique est une malhabileté.

Pour venir au fait, je suis très aise de savoir ce que vous me mandez des discours des Jésuites et particulierement de celuy qui a esté tenu au Beny. Votre politique vous a empesché de me le nommer; mais en bonne foy, cette politique est-elle bien placée, en me cachant le nom d'un Jesuite que vous dittes que je connois et qui est de mes amis, qui a parlé de moy devant dix personnes, et sans nul ménagement. De me cacher ce nom, n'est-ce pas préférer l'intérêt du Jésuite au mien? Je vous prie donc de me le nommer. Le discours qu'il fait est très mal fondé. Avant que de venir chez eux, toutes les conditions et les prix furent reglez par écrit entre le P. Supérieur et moy. C'estoit alors le P. de Grieu. Je suis saisi de ces

écrits et les produiray. La qualité des viandes et le nombre des plats estoient reglez exactement. Depuis ce tems là, on me proposa dans l'année de la cherté d'augmenter le prix, et comme j'en vis les conséquences je repondis qu'on pouvoit diminuer la nourriture, que si cela ne me suffisoit pas, j'y supplérois d'ailleurs, mais que je n'aimois pas à faire tous les jours de nouveaux traittez. Je leur fis voir en mesme tems que toutes mes absences, pour lesquelles je ne rabbattois jamais rien, quoy qu'elles allassent quelquefois à dix jours de suite, estant reparties sur le total, alloient à plus qu'ils ne me pouvoient demander, et qu'enfin le traitté qui avoit esté fait l'avoit esté sur les demandes du supérieur, telles qu'il me les proposa, que j'acceptay toutes sans replique. — Peut estre vostre politique ira-t-elle à continuer de me vouloir faire un mistère du nom de ce Jesuite qui parla si bien au Beny, quoy que je ne voye nulle raison de cette politique; mais souvenez vous que je le sauray d'ailleurs immanquablement, et que je pourray vous reprocher que vous aurez eu moins de confiance en moy que des gens qui ne me sont pas ce que vous m'estes.

Me de Charsigné que vous avez apparemment instruite en l'art de dissimuler, me refusa tout net à Caen de me dire le nom d'une personne qui avoit parlé peu obligeamment de moy. Vous me le distes au Breuil, sans que je vous le demandasse : en quoy vous pouvez juger si sa dissimulation estoit raisonnable. Quand on se recule ainsi de moy, pour un pas j'en fais quatre en arrière. Je vous embrasse pourtant

et vous et elle très tendrement. Vous voyez que je ne suis pas si politique que vous, puisque je vous parle si franchement de votre humeur couverte, et plust à Dieu que mon exemple vous corrige.

A Paris, 22 novembre 1702.

Je vous écrivis hier et n'y reviens aujourd'huy que pour ne mettre point à l'épreuve votre franchise sur le sujet du jesuite qui m'a si bien depeint au Beny, et pour vous dire que je l'ay deviné sans vostre secours, et que je suis très assuré que ç'a esté le Pere de Gouvetz. Voilà donc l'homme dont vostre prudence vous a inspiré de menager les interets avec moy. En bonne foy, quelle ouverture, quelle confiance, quelle franchise puis-je attendre de vous, si estant trahi et déchiré par un homme que vous me dites vous mesme que je crois mon ami, vous aimez mieux me laisser exposé à de nouvelles trahisons et me voir demeurer dans l'erreur sur le sujet de son amitié que de m'en avertir et me detromper? Quel interest pouvez vous prendre à un homme que vous ne connoissez pas, lorsqu'il me traitte si malhonestement? Son indigne procédé ne devroit-il pas obliger tout honneste homme à entrer dans les interests de celuy qu'il maltraite, et se declarer contre luy, à plus forte raison de vostre oncle, et ce que je prefere de beaucoup, de vostre amy? N'est-ce pas le mettre en balance avec moy, et quel jugement puis-je faire de vostre amitié, si elle ne s'estend pas jusqu'à vous déclarer pour moy contre

un indifférent et un inconnu. Je vous ay veu, en m'avertissant d'une tromperie que me vouloit faire Mr de Lonchamp, prendre de grandes précautions pour empescher qu'il ne sceust que vous m'aviez donné cet avis. En vérité, croyez-vous que s'il savoit ce menagement que vous aviez pour luy avec moy, il vous en estimast davantage? Quand je vous en temoignay mon estonnement, vous me distes que vous ne vouliez pas vous faire des ennemis. La maxime est bonne, en général, mais elle a ses bornes, et quand on la pousse trop loin, elle devient mauvaise, et il faut prendre garde, en ne voulant pas se faire des ennemis, qu'on ne se fait pas non plus des amis, et que quand on est pour la chèvre et pour le chou, on n'est ny pour le chou ny pour la chèvre. Une amitié, telle que vous me la devez et par le sang et par celle que j'ay pour vous, doit estre une ligue offensive et defensive; et d'en user comme vous faites, en ménageant tout le monde avec moy, vous faites ce que vient de faire le Roy de Portugal, qui après un traitté d'alliance, prend la neutralité. Sa seureté s'y trouve, mais son honneur ny la fidélité (deux ou trois mots biffés) ne s'y trouvent pas. Je vous prie de prendre cecy en bonne part. Si j'estois de vostre humeur, il m'auroit esté aisé de le garder dans mon cœur, et d'en couver mon chagrin, sans vous en rien témoigner, mais je me le reprocherois comme une infidélité. Du reste, ce que je vous suis, mon age, l'usage et la longue pratique que j'ay du monde, où je ne crois pas m'estre conduit en fou ny en estourdi, et la connoissance que j'ay de la bonne morale et par pra-

tique et par reflexion me mettent en droit de vous parler à cœur ouvert et sans déguisement; le tout, je vous assure, sans fiel et sans préjudice de la tendresse que j'ay pour vous, mais qui ne se conserve que par la cordialité, par la candeur et par la franchise.

Paris, 23 novembre 1702.

..... Je vis hier M^r le Guerchois. Il me parla comme si j'avois esté le meilleur de ses amis. Il me dist mesme qu'il m'avoit autrefois rendu une visite, luy et feu M^r son père, procureur général, dont je n'ay nulle mémoire. Nous parlasmes de vostre affaire à fond, et il est si disposé à faire de son mieux pour vos interests qu'il me demanda quelle requisition je voulois qu'il fist et qu'il la feroit.

..... Je reçois une lettre de ma sœur, à quoy je repondray; mais j'y trouve un article à quoy je ne puis pas différer à repondre; c'est sur ce sucre que je fis donner à ma sœur de Pleneville avant mon départ. Elle me mande que sa femme de chambre luy a dit que St-Jacques luy dist que je luy avois dit que c'estoit à elle, ma sœur, de le payer. Dites luy, je vous prie, que je n'ay jamais dit ny pensé cela, que je n'ay jamais eu intention qu'autre payast ce sucre que moy, et qu'en effet je crois que St-Jacques m'en a compté. Je ne pretens point faire mes liberalitez aux depens d'autruy. St-Jacques n'est point céans; je ne puis m'en expliquer précisément qu'à son retour. Je viens de regarder mon registre, où je n'ay point trouvé cet

article. S'il y a en cela du méconte, assurez ma sœur qu'il ne luy en coustera rien et que je n'ay jamais pretendu qu'autre que moy fist ce présent. Il est bien aisé de savoir du Droguiste qui l'a vendu, et qui est, je crois, St-Martin, si ce sucre ne luy a pas esté payé : je ne scais si c'auroit esté par M. de Pellevé. Ma sœur m'a déjà parlé plusieurs fois de dix petites pièces qu'elle perdit contre moy au trictrac. Dittes luy, je vous prie, qu'elle ne s'en inquiete point, qu'elle attende à me les payer que je les luy demande, et que si elles luy pesent trop, elle peut les donner aux pauvres à mon intention.

Voilà St-Jacques de retour. Il m'a fait un galimatias de ce sucre que je n'entens pas trop. C'est un malentendu, autant que je me puis souvenir. Je priay ma sœur de le faire acheter avec intention de luy en rendre l'argent ; et comme j'en avois parlé à St-Jacques qui alloit l'acheter et le payer, et que c'eussent esté deux pains de sucre au lieu d'un, je luy dis qu'il ne se pressast pas de le payer, parce que je craignois que ma sœur ne l'eut déjà payé et qu'on ne le payast deux fois, et ce que cela a produit, c'est qu'il n'a point esté payé du tout. Je prie donc ma sœur ou de le payer, et de marquer cela sur mon compte, ou de s'en faire rendre l'argent par Mr de Pellevé qui m'en comptera.

Paris, 29 novembre 1702.

. . . . . A l'égard de votre humeur mistérieuse que je vous ay reprochée, je vous repeteray sans fiel au-

cun, et plustost par (mot illisible) que par contestation, particulièrement après la manière honeste dont vous m'en parlez dans vostre lettre, que si vous voulez vous bien examiner vous mesme, vous trouverez que vous estes naturellement reservé et enveloppé. Il y a plus de 20 ans, lorsque vous estiez icy avec moy, je reconnus cette disposition et je le dis à ma sœur. Si dans la legereté de la jeunesse cela estoit visible en vous, jugez combien cela doit s'estre accru depuis. Je vous en parlay dernièrement à Fontenay, à l'occasion de ce sel: vous me repondistes que vous me craigniez. Y avoit-il sujet de craindre à m'avertir du désordre de ma maison et à me faire connoistre les gens qui m'ont pour ainsi dire entre leurs mains, et ne deviez-vous pas craindre plustost mes justes plaintes de ce silence? Je n'ay nulle mémoire de cette affaire de M[e] de Charsigné et de M[r] d'Orville, où vous dites que je la commis J'avoüe que sur le pied de vos maximes, « qu'il faut se ménager de tous costez, ne se faire jamais d'ennemis, et craindre les évènemens et tous les perils qui peuvent arriver », elle dut n'estre pas bien aise d'estre nommée. Mais s'il y a dans le monde des liens si éstroits, et du sang et de l'amitié, que non seulement on ne doit rien ménager pour ceux avec qui on est ainsi lié, mais mesme que c'est les offenser que de les mettre en balance avec des gens indifférens, et que c'est se faire tort à soy mesme, je ne crois pas avoir eu tort de croire que, s'agissant de mes interests avec M[r] d'Orville, M[e] de Charsigné n'auroit rien à ménager. La raison que vous dites qui vous a empesché de me nom-

mer le P. de Gouvets, c'est, dittes-vous, que vous avez craint que vostre lettre ne se perdist, qu'elle ne fust reportée au P. de Gouvets, et qu'il ne devînt pour vous un ennemi dangereux. Ce coup-cy, ce n'est plus moy que vous craigniez. J'avoüe que tout ce mal que vous apprehendez pouvoit vous arriver. Mais si l'on pousse jusque là ses précautions, et que la prudence oblige de se munir contre tous les accidens qui peuvent arriver, que ne portez-vous toujours sur vous du contre-poison, que ne portez-vous une chemise de maille, puisqu'à toute heure vous pouvez estre tué et empoisonné? Vous voyez que le trop de prudence devient imprudence. D'ailleurs ne hasarde t'on rien pour ses amis? Du reste vous estes le premier qui m'ayez jamais reproché mon peu de circonspection et mon babil. Mes valets savent que lorsqu'ils me donnent quelque avis, je commence par leur demander s'ils veulent estre mis en jeu, ou non, et que je n'ay jamais manqué d'agir suivant leur volonté. J'ay longtems vescu, comme vous savez, dans le pays de la dissimulation, et j'y suis encore assez enfoncé présentement, jamais je n'ay esté accusé de la faute que vous m'imputez. Vous ne pouviez pas me citer un meilleur auteur en cachoterie que Mr Bonvoisin qui faisoit consister le souverain degré de la prudence à marcher sur le bout des ergots, et escouter tout. A un homme de son humeur, qui avoit peur de son ombre et qui estoit boutonné jusqu'aux dens, et qui estoit defiant plus que tous les hommes du monde, je ne m'estonne pas qu'il tirast toujours son cul de la presse, et qu'il ne voulust jamais mettre rien en jeu, ny estre

cité ny allégué. Je lui en ay fait la guerre tant qu'il a esté avec moy, et je l'ay convaincu cent fois de l'inutilité de toutes ces petites précautions et de la bassesse de ce petit procédé, et combien les gens de ce caractères (*sic*) sont peu propres au commerce de l'honeste et de la genereuse amitié. Je vous fais juge lequel est le plus estimable, le plus aimable et le plus convenable à un honeste homme, de la franchise ou de la dissimulation, de la candeur ou de l'humeur sombre et couverte. Je vous remercie de ce que vous me dittes du P. Bourdaloüe. Je me doute fort bien qui vous en a parlé et je ne vous le demande point; mais j'ay bien de la peine à le croire, car dans toutes les petites explications que j'ay eües, je l'ay toujours trouvé très zelé pour mes interests, et je reçois tous les jours des marques d'une amitié pleine de confiance et de cordialité. Mais enfin cette dernière affaire m'a donné lieu de proposer à mes hostes, que, puisque je leur suis à charge, nous rompions le traitté de ma nourriture, et que je feray ma dépense, et que, puisque ma Bibliothèque leur est à charge, je suis prest de dissoudre le contrat de donation, et que si ma demeure leur fait de la peine, je suis prest de me loger ailleurs. J'attens reponse sur tous ces chefs. S'ils acceptent mes propositions, à la bonne heure, leurs plaintes finiront. S'ils ne les acceptent pas, ils ne pourront se plaindre sans se condamner. Pour revenir au principal, quand vous croirez devoir ménager un homme tel que Mr de Longchamp, et que vous aurez peur qu'il ne sache que vous m'avez averti d'une tromperie qu'il me veut faire, ce sera un avertissement pour moy de

la restriction et des bornes estroites que vous donnez à vostre franchise. Croyez-vous, en bonne foy, que quand Mr de Longchamp a veu que vous decouvriez sa supercherie, ou s'il a sceu que vous la sceussiez, il ait attendu de vous que vous ne m'en diriez rien? Ne deviez vous pas au contraire luy dire qu'il vous offense, s'il croit que vous ayez en cela aucun menagement pour moy. La cachoterie est assez l'esprit de Caen : on y est défiant et couvert, et il y a long tems qu'on a dit que les gens de Caen craignent tout et n'aiment rien, et que les gens de Rouën aiment tout et ne craignent rien. Je crains bien que, comme on trouve à Caen que je ne scais pas le François, et que je dois y aller l'apprendre, on ne trouve aussi que j'y dois aller pour apprendre à vivre et à me conduire dans le monde. Je vous diray encore sur cela une chose que j'ay remarquée depuis assez longtems. Il n'y a point de lieu dans l'Europe où je ne sois plus estimé qu'en France. Cela a esté dit et imprimé depuis quatre ou cinq ans par un auteur célèbre que je ne connois point, et il le disoit pour prouver que nul n'est prophète en son pays. Il n'y a point de lieu en France où je ne sois plus estimé qu'à Caen. J'en viens de faire l'épreuve au voyage que j'y ay fait, et il n'y a point de lieu à Caen où je ne sois plus estimé que dans ma famille. Vous me direz que c'est parce que l'on m'y connoist mieux. Je le croirois si j'avois plus vescu avec eux. Mais j'y ay si peu vescu, que j'en dois chercher d'autres causes. Pour conclusion, je me vois privé par vos maximes et par votre conduite d'une des plus grandes douceurs de la vie, qui est de

se pouvoir demasquer et se déboutonner. Car la prudence ne veut pas que je sois demasqué avec des gens qui auront toujours le masque sur le visage, car je vois que M[e] de Charsigné a fort bien profité de vos leçons et de vos exemples, puisqu'elle me fit mistere d'un nom que vous me distes au Breuil, sans mesme en estre requis. Que dois-je penser sur cela, lorsque je vois des gens qui ne sont que mes amis vivre avec moy avec une très grande franchise, et se confiant à ma discretion sans tant de menagement? Ils n'ont pas eu sujet de s'en repentir, et depuis que je suis en âge d'homme, la plainte que vous m'en faites, non seulement de vostre part, mais de la part de tant d'autres gens, est la première qui m'ait jamais esté faite. Je la prens neantmoins en bonne part, et je vous scais bon gré d'avoir fait, en m'en avertissant, une si grande violence sur vostre politique misterieuse.

Paris, 30 novembre 1702.

Quoy que je vous aye ecrit hier assez amplement, j'y reviens encore aujourd'huy pour vous dire que je fus hier au Noviciat des Jesuites pour avoir une explication avec le Père de Gouvets qui y demeure. Ce fut en présence du P. Recteur qui est de mes anciens amis. Je luy demanday quel sujet je luy avois donné de parler de moy aussi indignement qu'il avoit fait au Beny, en présence d'une bonne compagnie, et de quelques uns de mes amis. Il me repondit qu'il ne

savoit ce que je luy voulois dire, qu'il n'avoit pas dit un mot de moy au Beny, et que je n'y fus pas seulement nommé ; qu'il y arriva un peu avant le disner, qu'ils estoient treize à table, qu'il estoit assis auprès de Me de Cauvigny, au témoignage de qui il se rapporte, qu'après disner ils sortirent trois ou quatre pour se promener dans le jardin, qu'en tout cela nulle commémoration ne fut faite de moy. Je luy demanday par qui donc l'on avoit appris en ce lieu là ce qui se passoit à Paris entre les Pères de la Maison Professe et moy, jusqu'au moindre détail. Il me repliqua qu'il ne le savoit point, qu'il ne repondoit que de luy, mais qu'il avoit passé d'autres Jesuites que luy par le Beny, qui pourroient bien avoir tenu les discours que je luy imputois. Voilà ce que j'en pus tirer. J'ay cru devoir vous rapporter tout ce détail, afin que vous puissiez l'éclaircir, et que vous faciez reflexion par qui vous avez entendu le nom du P. de Gouvets, car il y a sans doute erreur, non pas au fait, mais à la personne. Me de Cauvigny et Mlle de Meautis pourront en savoir la vérité. J'écrivis à Me de Cauvigny avant que d'avoir receu vostre dernière lettre, pour avoir son témoignage, avant que de parler au P. de Gouvets ; mais vostre lettre estant venue, qui m'ostoit tout lieu de douter, je ne differay plus à m'éclaircir avec luy. Lorsque vous serez bien assuré que le P. de Gouvets a esté mal accusé, taschez, je vous prie, de descouvrir quel autre jesuite à ainsi babillé au Beny, et quel est son nom, et du moins où il demeure, où il alloit, et d'où il venoit, et quelle sorte d'homme ce peut estre.

. . . . . D'où vient donc que ce tapissier ne m'a point demandé le payement de ce canapé, tant que j'ay esté présent, et que présentement que je n'y suis plus, il est si empressé ? Je prie Me de Charsigné de m'envoyer un mémoire de ce qu'il faut pour l'achever, c'est à dire combien de clou et de galon, et quel clou et quel gallon, et à peu près le prix de l'un et de l'autre, et je luy promets que je ne diray jamais à personne que ç'ait été elle qui ait pris ce soin. Ne faudroit-il pas faire peindre le bois ?

Mandez moy si lorsque vous partistes d'Aunay, on eut soin de remettre les matelas et toutes choses en bon ordre.

(Plaintes sur la négligence d'un messager qui devait lui apporter des fruits « cueillis et emballés depuis un mois).

Paris, 1er décembre 1702.

(Le panier de fruits n'est pas encore arrivé).

. . . . . Je consens à l'échange des pailles que vous me proposez. Voilà encore une faciende de Mlle des Preaux, qui estoit convenue avec moy de voir Mlle Merite pour savoir le jour qu'elle apporteroit de la paille et faire trouver un harnois à Caen pour l'emporter. Faites, je vous prie, savoir à Mlle Merite par Mr de Pellevé que je ne me contenteray pas de deux cents de paille, qu'elle scait bien qu'il m'en est deu bien d'autres.

Paris, 2 décembre 1702.

Vous ayant écrit trois jours de suite, je ne le ferois pas aujourd'huy si ce n'estoit pour l'article du linge. Il y a long tems que je m'apperçois que ma sœur s'embarrasse des demandes que je luy fais la dessus. On me dist mesme qu'elle dist un jour qu'elle ne pouvoit plus se donner cette peine. Je le comprens fort bien dans l'age et dans l'infirmité où elle est, et dès que j'entendis cette réponse, je ne luy en aurois plus parlé, si elle m'en eust dit un mot, sans y trouver rien du tout à redire. Comme elle estoit instruite, bien mieux que moy, de l'estat de mon linge, j'estois obligé d'entrer avec elle dans certains éclaircissemens, et d'autant plus que c'estoit à elle qu'Elizabet rendoit compte de l'estat où il estoit. A l'égard de l'ordre que vous me proposez de mettre dans l'entretien de ma lingerie, il est fort bon, et mesme si nécessaire qu'il n'y en a pas d'autres à y mettre, et c'estoit cet ordre mesme que j'esperois que ma sœur y mettroit ; et si elle m'avoit dit chaque année quel supplément j'y devois fournir, je ne l'en aurois pas dedite ; mais elle ne m'en parloit presque jamais, si je ne luy en parlois auparavant, et quand il s'agissoit d'avoir une douzeine de chemises, c'estoit une affaire de deux ans. Pour mes gens, chacun se renvoye la pelotte, et ne prétend point en estre chargé. De sorte que tout roule sur Elizabet. Jugez quel doit estre l'estat des choses. Mais enfin, les prenant en l'estat qu'elles sont, il faut remedier au mal. Honoré me dit

que ma sœur a les mémoires du linge qui est à Aunay et à Fontenay. Je prie Mᵉ de Charsigné de les examiner avec elle, et de faire un petit memoire de ce qu'elles croient qu'il y faut ajouster pour estre honestement, et pour ne rien transporter de l'un à l'autre, et de mettre les prix que cousteront à peu près les parties de ce supplément, car je regleray sur cela la depense que j'y pourray et que j'y voudray faire. Vous me dittes de vous demander quelle depense j'y veux faire. Ma reponse est que j'y feray de la dépense selon mon besoin. Il faut donc savoir à quoy va ce besoin.

(Encore le panier de fruits : qu'est-il devenu ?)

Paris, 5 décembre 1702.

(Procès concernant M. de Charsigné, et pour lequel Huet sollicite).

..... Avant que vous m'eussiez nommé le P. de Gouvets, j'avois écrit à Mᵉ de Cauvigny, pour la prier de m'apprendre exactement ce qui fut dit de moy au Beny par ce père. Elle m'a répondu en propres termes qu'on dist au Pere qu'apparemment les Jesuites me faisoient grand chere icy ; qu'il répondit que l'on me donnoit tous les jours un bon chapon sur une soupe et un morceau de rosti. Elle m'assure qu'on ne dist que cela, qu'on n'auroit pas esté bien venu à parler mal de moy en sa présence, estant mon amie au point qu'elle l'est ; qu'elle n'avoit jamais vu le P. de Gouvets, mais qu'il faut rendre justice à tout le monde, et

elle finit en disant qu'elle ne comprend pas *comment on peut avoir empoisonné une chose si innocente*. Ce sont ses propres termes. Vous voyez qu'il y a bien loin de là à ce que vous m'avez mandé. Il y a mesme erreur au fait et à la personne, car le P. de Gouvets me soutint devant son Recteur qu'il ne dist pas un mot de moy, et que tant qu'il fut au Beny on n'en parla en façon quelconque, mais que d'autres Jesuites que luy ont passé au Beny. On pourroit croire que Me de Cauvigny a entendu quelque autre Jesuite, à qui elle donne le nom de Gouvets, sans le connoistre, parce qu'elle l'a veu nommer ainsi dans ma lettre. Prenez garde aussi que ceux de qui vous avez appris ce discours ne l'ayent empoisonnné, comme Me de Cauvigny l'assure, car il n'y a que trop de gens de cet esprit là. Cela mériteroit bien que vous en eussiez une explication avec Me de Cauvigny ou avec Mlle de Meautis ou avec toutes les deux, et cette explication me seroit utile pour connoistre une vérité à laquelle j'ay un si particulier interest; mais comme je me trouve dérouté sur les ressorts de vostre politique, je ne vous demande sur cela que ce que vous voudrez.

(Enfin le panier de fruits est arrivé le 2 décembre, Huet ne nous dit pas dans quel état).

Paris, 6 décembre 1702.

(Plaintes contre le Sr de Lonchamp).

. . . . . Sans vouloir resasser tout ce que nous avons dit sur vos misteres, vous vous retranchez à dire que

vous n'estes misterieux que sur les choses qu'il est inutile de dire, et sur ce que la prudence ne veut pas que l'on die tout. Tout cela est vray, mais c'est le plus et le moins qui sont condamnables. Il est vray qu'on doit taire ce qu'il est inutile de dire; mais ce n'est pas à nos amis à juger de ce qui nous est inutile, car sur ce pied là on cachera tout, en disant qu'on ne l'a pas cru utile. Quand vous me cachastes l'action criminelle de mes gens, vous jugeastes inutile de m'en parler. M'est-il inutile de connoistre que j'ay des scelerats dans ma maison, et que mon bien et mon honneur sont en peril avec eux. Quand vous m'avertistes de la tromperie de Lonchamp, je ne me trouvois pas trop de penchant à luy aller dire que c'estoit vous qui m'en aviez averti, mais je fus extrêmement surpris de la précaution que vous preniez pour empescher qu'il ne sceust que vous n'estiez pas d'humeur à favoriser par vostre silence le piege qu'il me tendoit, précaution laquelle s'il avoit sceüe, il ne vous en auroit pas estimé davantage. Pour conclusion, quand je vous ay reproché vostre humeur couverte, vous m'avez renvoyé la pelotte, en me disant que vous me craigniez, et en suite en me disant que je commets ceux qui me font des confidences. A cela je vous repons en deux mots que vous et Me de Charsigné estes les premiers qui m'ayez jamais accusé d'indiscretion et de manquer de secret, et qu'à l'égard de cette crainte, il y a bien plus de sujet de me craindre en ne m'avertissant pas des désordres de mes gens qu'en me les découvrant, et qu'il n'appartient pas à nos amis de se rendre juges de nos interests et de ce qui nous est utile. Il y

a des choses qui parlent d'elles mesmes, et qu'il faut constamment taire; mais de pousser cela jusqu'aux points dont je me suis plaint, c'est cet excez qui est vicieux. A vostre égard je vous ay déjà dit et redit qu'il y a plus de vingt ans que je remarquay en vous cette taciturnité et cette humeur enveloppée. La suite me l'a bien confirmé, et je ne m'en suis expliqué avec vous qu'à la dernière extrémité.

Je ne scais pas si vous m'alléguez les réponses de M[lle] de Meautis sur l'affaire du P. de Gouvets pour justifier vostre humeur misterieuse ou pour me convaincre de commettre les gens. A cela j'ay à vous repondre que la vostre par laquelle vous me mandiez cette belle histoire portoit en termes exprès que j'en usasse comme je le jugerois à propos. Secondement, vous pouviez, et il me semble que vous deviez aussi repondre à ceux qui vous reprochent de m'en avoir parlé, s'ils vous croyent obligé de cacher à vostre oncle une médisance noire qui le deshonore et ne l'avertir pas de se prendre garde de gens avec qui il vit. Si on vous l'avoit dit sous le secret, le reproche seroit juste, mais un discours fait publiquement et qui vous est rapporté par trois ou quatre tesmoins differens et qui blesse une personne qui vous touche de si près, bien loin de croire qu'ils esperassent que vous me le celeriez, vous avez dû estre persuadé qu'ils ne vous le disoient qu'afin que vous m'en avertissiez. Tout l'éclaircissement de cette affaire se réduit présentement à savoir si c'est un autre Jesuite qui a parlé de moy, comme le P. de Gouvets me l'a assuré, et si en effet il n'a pas dit un mot de moy;

mais en l'estat où sont les choses je ne vois pas le moyen de débrouiller cela.

Pour ce qu'on vous a aussi reproché que vous m'aviez averti de ce qu'on disoit de mon livre, vostre justification estoit toute preste, en disant que tout ce que vous m'en avez dit est qu'il faisoit beaucoup de bruit à Caen, car, en effet, c'est tout ce que vous m'en avez dit. Me de Charsigné me dist quelques discours qu'on avoit fait. (*sic*). Mais lors que je luy demanday qui en estoit l'auteur, elle me refusa de me le nommer. Ainsi l'on vous accuse sur cela fort injustement. Mais il y a eu d'autres personnes, et que, comme vous voyez, je ne commets pas, qui m'en ont parlé fort ouvertement, et ne m'en ont fait nul mistere. Au surplus, il est fort plaisant et fort extraordinaire qu'on croye devoir cacher à un auteur que l'on fait profession d'aimer le jugement que le public fait de son livre. On m'en devoit faire d'autant moins de mistere, que je ne connois guère de gens à Caen capables de juger d'un ouvrage de littérature. L'écrit que m'a baillé Mr l'Intendant est un tissu de fadaises d'un homme fort peu instruit de la matière, d'un très petit savoir, fort rempli de luy mesme et de ses idées et fort peu judicieux. Quand Mr l'Intendant sera icy, je l'en convaincray par la reponse que j'y ay faite. Je ne lui envoye pas, de peur d'entrer en de nouvelles explications avec les gens de Caen. Quand on dit que je me suis mis au lieu où je suis pour des veües de fortune, sçait on bien que je n'y suis entré qu'en 1693, et que mes establissemens estoient faits, huit ans et quatorze ans auparavant.

8 décembre 1702.

(Huet arrive de chez Mr Chamillard. L'affaire de M. de Charsigné prend bonne tournure).

. . . . . Faites savoir du curé de St-Martin s'il est vray qu'il ait dit que m'ayant parlé d'accommoder ses parens (paroissiens) avec le sr de Longchamp, *je me mis dans une violente colère*. Comme rien au monde n'est plus faux que cela, je seray bien aise de pouvoir convaincre le sr de Longchamp de supposition.

Paris, 12 décembre 1702.

(Huet s'étonne que de Charsigné ne soit pas très satisfait que son affaire ait été renvoyée à Mr l'Intendant).

. . . . . Vous m'écrivez si honnestement sur vostre humeur misterieuse que je vous ay reprochée et sur les reponses que vous m'avez faites, que, quand vous m'auriez bien offensé, je l'oublierois. Comme je suis franc, et fort éloigné des misteres non nécessaires, je vous diray franchement que j'ay esté choqué de ce que me plaignant doucement et amiablement de vos reserves, bien loin de recevoir ma plainte de la mesme main dont je la présentois, vous m'avez soustenu fort et ferme que vous aviez raison d'agir ainsi, et que j'avois tort d'y trouver à redire, et ne vous contentant pas de cela, bien loin de vous justifier, vous m'avez accusé moy mesme d'indiscretion et de

flux de bouche, chose qui ne m'avoit jamais esté reprochée, et qu'il m'a paru que vous ne me reprochiez qu'en confondant la prudence avec la cachoterie, qui sont choses éloignées comme le ciel de la terre. Jugez-en par la personne de Mr de Bonvoisin, que vous m'avez cité, et si le caractère d'un homme couvert, boutonné, enveloppé, est propre au commerce de l'amitié. Il y a longtems que les honnestes gens sont convenus que la plus belle finesse est de n'en point avoir, et que cette maxime est mesme la plus utile, par cette regle: *Plus affert detrimenti calliditas agnita quam probe dissimulata adjumenti*. Ces regles sont celles de la belle morale. Pour moy j'ay toujours fait profession de candeur et de franchise, et Me de la Fayette disoit de moy que si elle avoit envie de peindre la Candeur, elle en prendroit modele sur moy. Je m'en suis toujours très bien trouvé; mais pour estre franc, je n'ay pas, Dieu mercy, esté estourdi. Mais en voilà assez là dessus.

..... Je suis bien aise que vous ayez reconnu la fausseté du discours du sr de Longchamp par le témoignage du curé de St Martin. La raison vous la faisoit assez voir, car quel interest aurois-je à entretenir la division entre les paroissiens de St Martin et luy ?

..... Je serois très aise d'estre éclairci à fond de la vérité du discours tenu au Beni. J'ay bien veu que Me de Cauvigny vouloit adoucir les choses. La principale question est de savoir si ce fut le Père de Gouvets qui parla de moy. Il m'a dit fort expressément que tant qu'il fut au Beny, il ne fut pas dit un

seul mot de moy, et M[e] de Cauvigny me dit au contraire que le Père de Gouvets parla de moy. Mais je crains qu'elle n'ait nommé ainsi le Jesuite qui parla de moy, parce que je l'ay nommé devant elle, ou si elle connoist le P. de Gouvets. Si vous pouviez débrouiller cela, vous seriez un brave homme.

Paris, 12 décembre 1702.

(Affaire de M. de Charsigné, etc.)

Le P. Martin me presse de luy donner mon portrait pour mettre dans leur Bibliothèque (*des Cordeliers*). J'ay si peu de loisir que je ne puis guère donner six ou sept heures à un peintre. Mandez-moy néantmoins combien les peintres de Caen prennent d'un portrait, et s'il y en a de capables de le faire un peu bien. M[r] de Segrais en a fait faire à douzeine.

Le 16 décembre 1702.

(Gages de l'horloger et du fontainier de Fontenay.)

..... M[r] de Pellevé m'a envoyé la liste de quelques arbres qui manquent à Fontenay. Voyez, je vous prie, avec luy, où on les prendra. Je luy avois mandé d'avertir la Mare de rétablir le parterre, qui a esté fort en désordre cet esté. M[r] du Hamel m'a dit qu'il ne s'est servi pour le sien que de buïs du pays. La Mare a un grand soin de demander incessamment et de travailler tout le moins qu'il peut. Donnez luy

sur cela les avis nécessaires, car cela ne m'accommode pas.

Paris, 20 décembre 1702.

(Affaires de M. de Charsigné.)

..... Je consens de bon cœur à ne parler plus de ces explications que nous avons euës. Je n'ay pas esté fasché de ce que vous m'avez dit, mais j'ay esté fasché de ce que vous l'ayez pensé, et cette pensée m'a surpris et choqué, parce que je scais que je ne la mérite pas et que personne ne m'a jamais fait une semblable accusation. Il est vray que sur la règle du secret que vous vous estes faite, je comprends fort bien que je puis vous avoir paru indiscret, puisque je me sens fort éloigné de suivre cette règle; et outre qu'elle m'a attiré un reproche desagreable, ce qui m'y a le plus déplu, c'est qu'elle m'a osté l'espérance de toute la douceur et de tout le plaisir que donne la cordialité et la franchise dans le commerce de l'amitié. Cela m'a fait une telle impression, que j'ay fort douté si je vous parlerois d'une chose qu'on m'a écrite de Caen, que trois des Eloges de mon livre avoient principalement choqué quelques personnes, savoir celuy de M[r] de Segrais, de M[rs] Vauquelin et de feu M[r] de la Motte, lieutenant général. Je ne savois rien de ce dernier; mais je comprens fort bien que sur le pied des premiers on pourra fort bien gloser ce dernier. Je voudrois bien savoir ce qui en est, et je serois fort aise qu'il n'en fust rien : mais je vois présentement qu'il en peut estre quelque chose par ce

que Mr de Canchy ne m'a pas remercié du present de mon livre. Je demanday par rencontre à Me de Canchy s'il l'avoit receu; elle me répondit qu'il l'avoit receu, et qu'il devoit m'en venir remercier. Je n'ay pourtant pas sceu qu'il l'ait fait, et non seulement il manqua à ce devoir, mais mesme il ne m'a rendu aucune visite, quoy que je l'aye prévenu, et n'a répondu à aucune de mes lettres. Il est vray qu'il n'est pas fort régulier. Or, je ne scais si ce ne seroit point vous mettre à une épreuve trop opposée à vostre humeur et à vos maximes que de vous prier de savoir si en effet ils ont pris ce que j'ay écrit en mauvaise part. Vous le pouvez savoir adroitement de Me de Canchy et de Melle sa fille qui sont de vos amies. Remarquez cependant que ceux qui m'ont donné cet avis sont bien éloignez de vostre politique, puisque par un seul motif d'amitié ils n'ont pas cru devoir me cacher une chose qui me regardoit, ce qui ne revient guère aux reproches que vous me mandiez que Mr F (Foucaut?) vous avoit faits, de m'avoir averti de ce qui se disoit de mon livre, disant que vous me deviez épargner ce chagrin.

..... Je le reconnois (le sieur de Lonchamp) pour un chicaneur outré, tel que vous me le representez; mais c'est à cause de cela que je suis resolu de ne mollir pas devant luy, car le vray moyen de mettre à bout un chicaneur, c'est d'estre plus chicaneur que luy.....

..... Il est certain qu'on a parlé au Beni des Jesuites de cette maison et de moy, et de la manière dont nous nous accommodons ensemble. Il est cer-

tain que Me de Cauvigny m'a mandé que ce fut avec le P. de Gouvets qu'on en parla; mais il n'est pas certain que celuy que Me de Cauvigny nomme le P. de Gouvets, ait esté effectivement le Pere de Gouvets. Ce Père me dist que d'autres Jesuites que luy ont passé par le Beny. Peut estre que ma lettre ayant nommé à Me de Cauvigny le P. de Gouvets, comme auteur du discours, avant que je sceusse que d'autres Jesuites avoient esté au Beny, Me de Cauvigny donna le mesme nom à celuy qui parla de moy, quoy que c'en fust peut estre un autre. Il n'y a guere d'apparence; mais je crois devoir encore prendre cet eclaircissement avant que de condamner un homme qui me témoignoit de l'amitié. Pour la nature des discours qui ont esté tenus, j'ay fort bien veu et je suis très persuadé que Me de Cauvigny a voulu addoucir les choses. Que si cet eclaircissement est reculé trop tard, *ce sera de la moutarde après diner.*

..... Je me serviray du peintre de Caen puisqu'il se donne à si bon marché. Je me suis autrefois servi icy d'un peintre qui ne prenoit qu'un louys. Il fit le portrait qui est dans le Refectoire d'Aunay et celuy qui est dans la salle des Jesuites.

..... Si tost que j'ay esté icy, j'ay cherché un cocher. Le mien en venant à Paris disoit qu'il en feroit de mesme de son costé. Je ne scais s'il l'a fait, mais moy ayant trouvé un homme que j'ay cru mon fait, le cocher en eut le vent, quoy que j'eusse tasché de tenir le cas secret. Quand il a veu que c'estoit tout de bon, sa fanfaronade est fort tombée, et il a esté prier Mr de la Coudraye d'intercéder pour luy, pro-

mettant de mieux faire. J'ay repondu que je verray quel amandement je trouveray en luy, de sorte qu'il est encore fort incertain. Il est certain qu'il mene à la perfection et que jamais il ne m'a versé, ce qui est un grand point pour moy, mais c'est un archibrutal.

..... Vous avez veu dans le bail de Fontenay qu'en cas que le payement de quelque année *se trouve différé jusqu'à la fin de cette année,* le bail sera resolu. Cela y est exprimé en la plus forte et la plus expresse manière du monde. Je guette là le brave Mr de Lonchamp, car je crois que toute l'année n'est pas payée, et pour cela ne pressez ny le payement de l'avoine, ny du foin, ny de rien, jusqu'au mois de janvier. Tenez la chose très secrette mesme à Mr de Pellevé, et m'en mandez cependant mon avis. Je seray ravi de me defaire de ces gens-là.

Paris, 22 décembre 1702.

..... Voicy comme je crois qu'il faudroit dresser la nomination de M. Le Sauvage à l'entretien de l'horloge (de Fontenay).

Nous... sur la remonstrance qui nous a esté faite par le sr le Sauvage, prestre chapelain de Fontenay, que depuis longtems il est chargé du soin de l'horloge, faisant partie des charges de la sacristie auxquelles il est obligé, que luy seul prend soin de la remonter, de la nettoyer et de la redresser, lorsqu'elle se detraque, ce qui luy donne d'autant plus de peine que ladite horloge n'a point esté reparée depuis

longues années, et ne peut mesme estre sitost reparée, veu le procez qui se poursuit actuellement entre les héritiers du s^r de Chamarande nostre predecesseur et Nous, touchant les reparations tant de ladite horloge que de toute l'Abbaye de Fontenay, et qu'y ayant des gages affectez à l'entretien de l'horloge, lesquels font partie des gages de l'Abbaye, et luy sont legitimement dus, pour les soins qu'il prend de ladite horloge, et qui augmentent journellement pour le dechet et dépérissement de ladite horloge, faute de reparation, Nous avons trouvé la demande dudit s^r le Sauvage juste et raisonnable, et avons consenti et consentons qu'il se face payer sur les fermiers generaux de ladite Abbaye des gages qu'ils sont obligez de payer annuellement pour l'entretien de ladite horloge, et ce tant que le procez entre les héritiers du s^r de Chamarande et Nous sera indecis, ou que nous jugerons à propos d'y apporter quelque changement. Fait.....

Voilà la commission que je crois devoir donner à M^r le Sauvage, sans que Mr de Chamarande en puisse rien inférer contre moy, et sans que je sois obligé de mettre l'horloge en autre estat qu'elle est. Copiez, je vous prie, cet apprest de nomination et le communiquez à M^r le Cocq, pour savoir s'il croit qu'il me puisse préjudicier, tant à l'égard de Mr de Chamarande que des fermiers. Il faudra savoir de M^r le Sauvage s'il l'agreera.

..... Je remercie vos Dames du soin qu'elles veulent prendre du mémoire de mon linge. Honoré a fait celuy du linge qui est icy.— Pour les complimens

de Linotte, Me de Pleneville me mandoit l'autre jour qu'elle en avoit receu une visite et qu'elle l'a trouvée extremement politique. Elle a raison. Je l'ai remarqué comme elle; mais elle a de qui tenir.

..... Mr l'evêque de Soissons a eu un grand procez contre les Religieux de l'abbaye du Gard (?), dont il est abbé, touchant le partage que les Religieux ont demandé. Ils ont eu un arrest après plusieurs années de procédures. Ils ont tous deux cru gagner leur cause, et tous deux ont fait imprimer leur arrest. Je vous en envoieray un et je seray bien aise que vous trouviez occasion de le faire voir à Mr du Hamel, mais sans affectation, afin qu'il en entretienne les Religieux. Vous verrez entre autres choses qu'ils furent condamnez à estre 14 en nombre, estant beaucoup moins auparavant. Vous verrez bien d'autres articles reglez. Cela m'est d'autant plus important que si nous plaidons pour cela, ce sera au Parlement de Paris, où cet arrest a esté rendu, et cet Arrest est une espèce de reglement.

..... Mr de Pellevé me mande que le vent a fait quelque désordre aux vitres de l'Eglise, qu'il en avertira M. de Lonchamp, mais qu'il croit que le plomb n'est pas du nombre des menues reparations à quoy ils sont obligez par leur bail. Il faut un peu savoir l'usage sur cela, et la coutume de Normandie. Mr le Cocq vous en eclaircira.

Paris, 28 décembre 1702.

..... Vous savez les vitres cassées de l'église de Fontenay; c'est une reparation urgente, car en cette saison une église ne peut pas demeurer ouverte. Lés fermiers sont obligez aux mesmes reparations par leur bail: les vitres y sont nommées particulièrement. Mr de Pellevé me mande que le plomb est grosse réparation. Je prevois encore un procez de là, car le sr de Lonchamp pretendra que le parfait n'est pas jugé. Je vous assure que je ne m'effraye point du tout de ces chicanes.

(Encore l'horloge et les fontaines de Fontenay.)

(Demêlés avec le curé de St-André.)

..... Ce que vous me mandez du défaut de remise me chagrine fort. Ne pourriez vous point habiller en remise quelqu'une de vos maisons du Grand Manoir. Je vous en payerois le loyer. Car si je n'ay une remise, vostre maison me devient inhabitable, car mon carosse demeurera t'il à la rue? et en ce cas ce sera force forcée que je sorte de chez vous, à mon grand regret; et si cela arrivoit, je chercherois quelque trou à me fourrer au Bourg l'Abbé, quand je viendrois à Caen, ce qui sera le moins que je pourray, veu le peu de satisfaction que j'y trouve.

Paris, 30 décembre 1702.

(Mr de Longchamp et Mlle des Preaux ne payant pas, Huet songe toujours à resoudre le bail).

..... Je trouvay hier Me de Vandeuvre chez Me de Croismare. Je luy demanday par quel motif elle avoit dit à ma seur dernierement qu'on trouvoit à redire que je n'eusse pas chassé mon cocher après cette affaire du sel. Elle eut de la peine d'abord à s'en ressouvenir. mais elle s'en souvint à la fin et me dist que depuis son depart elle s'estoit trouvée avec des gens qui m'avoient fort daubé sur cette affaire, comme on a coustume de me faire charitablement à Caen, et qu'on soustenoit fortement que c'estoit moy qui avois fait venir la compagnie d'Archers pour faire mal aux Religieux, qu'elle avoit allégué ce qui faisoit voir clairement le contraire, mais qu'on ne vouloit pas voir la vérité, et qu'on avoit encore dit contre moy que si j'avois esté aussi fasché comme j'en faisois le semblant, j'aurois chassé mon cocher. Je luy dis que je croyois bien avoir assez fait d'avoir chassé l'auteur du mal, et qu'on seroit reduit à une terrible nécessité, si à la première friponnerie qui se fait dans une maison, on estoit obligé de chasser tous ses gens, et cela seulement pour satisfaire à la médisance et à la malignité de ses voisins.

(Même lettre, 31 décembre 1702.)

..... J'allay hier voir Me d'Olonne et Me de la Ferté. Nous parlasmes fort au long et à fond de Me de

Luc. Comme elles en ont eu des explications avec elle, elles savent le sujet de ses plaintes qui consiste en ce que j'ay dit de Nicolas Vauquelin, précepteur du Roy. Après leur avoir fait connoistre que M[r] l'Intendant m'a mandé qu'il avoit releu exprès ce que j'en ay dit, et qu'il n'y a nul sujet de plainte, et qu'il croioit que M[e] de Luc n'estoit pas à se repentir de ce qu'elle avoit fait, que M[r] de Benouville m'avoit dit à Aunay que la famille de M[r] des Yveteaux m'estoit fort obligée du tesmoignage honorable que je luy avois rendu, que personne n'a tant loué et moins blasmé que j'ay fait, le Précepteur, que le Père Le Moyne, jesuite, intime ami de feu M[r] et M[e] des Yveteaux avoit fait un sonnet sanglant contre luy, sans que sa famille s'en fust formalisée. Après, dis-je, leur avoir fait ce naré, je leur dis enfin que M[e] de Luc, en se deschainant avec tant d'emportement contre moy pour ce que j'en ay dit, ne le pouvoit faire sans faire de pareils et de plus sanglans reproches contre son père et son grand pere qui ont fait imprimer des ecrits atroces et horribles contre ce mesme Précepteur; qu'ainsi quand j'aurois parlé de luy aux mesmes termes qu'ils ont fait, dont j'ay esté infiniment éloigné, M[e] de Luc auroit deu respecter en moy l'exemple de son pere et de son grand pere, qu'il ne luy appartenoit pas de blasmer, et qu'elle auroit deu me remercier d'avoir justifié et appuyé leurs accusations par les miennes.

Paris, 6 janvier 1703.

..... Je suis très fasché du defaut de remise. Vous ne me repondez point si vous n'en pourriez point pratiquer quelqu'une dans vos maisons du Grand Manoir. Je souffrirois une extreme peine de vous voir à toute heure en queste de remise soit pour vous, soit pour moy. Je n'aime ny à estre incommode, ny à estre incommodé.

(Plaintes violentes contre Mlle des Preaux.)

..... J'ay receu les deux lapins et le sidre. Je n'ay point tasté des lapins. Je les destinois à un petit regale où j'estois invité: mais ils tarderent tant à venir que le régale se fit sans cela. Ainsi je les ay donnez ailleurs de peur qu'ils ne se gastassent. Le sidre est très beau et très bon et d'une excellente sorte. Il s'est un peu tué par les chemins, et il n'est pas tout à fait paré, et quand du sidre qui n'est pas fait est transporté, il se tue bien plus aisément. On en a beu en bonne compagnie. Je vous remercie et du sidre et des lapins.

J'ay un autre regale à faire à Me de Charsigné. Je veux luy donner une bourse de jettons. J'espère la luy porter avec moy.

..... Vous vous estes bien hasté de vouloir contenter Mr de Sacy, car vostre affaire n'est pas encore terminée. Cela ne vous dispense pas de satisfaire son clerc, et je crois que vous devez quelques rafraichissemens à Mr de Sacy. J'allay l'autre jour exprès à l'Académie pour le remercier de son honesteté et je l'oubliay.

J'avoüe ce que vous a dit M. de Canchy, que je pouvois loüer plus fortement l'esprit de feu Mr de la Motte. Je l'ay trouvé, en relisant son éloge. La cause de cela est qu'au mestier que je fais, je passe ma vie avec de très grands esprits, en lisant leurs ouvrages, outre que j'ay toujours esté soigneux depuis que je suis au monde de connoistre les plus grands hommes et les plus beaux esprits du siècle, et j'ay eu des liaisons estroites avec eux. L'Académie, où je vais quelquefois n'est composée que de gens qui y ont esté receus à titre de bel esprit. Ce grand usage que j'ay eu des gens d'esprit fait que je vois souvent loüer l'esprit de bien des gens, dont je rabats beaucoup dans ma pensée. J'ay beaucoup estimé celuy de Mr de la Motte, et il meritoit de l'estre; mais je n'en ay pas esté enthousiasmé.

Le P. de Gouvets m'est venu voir à son ordinaire, comme si de rien n'estoit, et sans parler de rien. Je crois vous avoir mandé que Me de Vandeuvre m'a promis d'en savoir la vérité à fond par l'abbé de Guenegaud.

Je vous prie de demander à Mr Macé s'il ne se souvient point d'avoir connu autrefois un homme savant de Caen, nommé Jacquet, qui vint à Paris estre repetiteur, et enseignant le grec par les maisons.

Mandez moy, je vous prie, en détail, ce que c'est qu'un différent un peu violent entre Mr l'Intendant et Mr de Verneuil, qui est arrivé à Caen. On me l'a conté fort diversement.

Paris, 8 décembre (lisez janvier) 1703.

(Consultation d'avocats à propos de la résolution du bail de Fontenay.)

..... Lorsque vous prendrez la peine d'aller à Aunay, je vous prie de visiter le garde-meuble, d'y faire renouveler la mort aux rats et de voir si tout est en bon estat. Il y a là bien des meubles que j'ay envie de faire deployer, battre et nettoyer, mais ce sera pour quand j'y seray. Cependant je vous prie de demeurer saisi de la clef du garde-meuble. Je seray bien aise aussi que vous demeuriez saisi de la clef de mon appartement. Il y a dans le petit cabinet où est ma cafeterie, sur le haut de l'armoire, une corde qui est la lieure du chariot que le Breton a demandée. Il faut la luy donner. Je crois nécessaire de plus que vous voyez le jardin en l'estat où il est, pour y donner les ordres nécessaires à la Mare. M[r] de Pellevé m'écrit de luy envoyer des picea, avec des pommiers de Paradis. Je vous prie de regler avec la Mare, le nombre et la qualité de ces arbres qu'il me demande. Dans un jardin aussi grand que celuy de Fontenay, les picea y font merveilles quelques grands qu'ils soient. Mon avis seroit d'en mettre 4 aux 4 coins du parterre, deux aux deux angles du rondpoint, 4 aux 4 coins du potager. Vous jugerez s'il n'en faut pas davantage au potager, c'est à dire dans les angles des quarrez dont il est composé. Je ne serois point d'avis d'en mettre au milieu, parce qu'ils osteroient la veüe. Il en faut du moins quatre sur la terrasse,

savoir aux angles des escaliers qui y montent. Tout cela devroit y avoir esté planté il y a trois ans.

..... On m'a dit que Me de Luc a esté par les maisons porter les titres de l'antiquité et de la noblesse de sa famille. Je n'ay jamais rien dit ny écrit qui ait pu blesser la dignité de leur maison, vous en pouvez juger par la lecture de ce que j'ai écrit; mais apparemment elle a creu sa maison rabbaissée par le terme dont je me suis servi, en disant que Jean Vauquelin *parvint à la charge de lieutenant-général*. Il faut estre bien tendre aux mouches et bien remplie de vent pour se tenir offensée de ces termes. Je connois mieux sa famille qu'elle; mais quand j'en saurois du mal, je ne le dirois pas et je n'en ay jamais dit d'aucune, et j'ay toujours fort blasmé ceux qui le font. A la Court (*sic*) on s'est cent fois addressé à moy et j'ay toujours dit tout le bien que j'ay pu de tous mes compatriotes, qui ne me rendent pas la pareille, car assurément Caen est la véritable patrie de l'ingratitude.

Paris, 9 janvier 1702 (lire 1703).

(Bail de Fontenay.)

Paris, 11 janvier 1703.

(Procès contre M. de Chamarande.)

..... Je vous prie d'envoyer quelqu'un aux Jesuites qui soit capable de copier exactement les inscriptions qui sont sur les portraits de Robert de la

Menardiere, abbé de S[te] Colombe et d'Hélène sa sœur, fondateurs des Jesuites. Ces deux portraits sont dans la petite salle basse du collège. Il faudroit que cela fut copié exactement.

Paris, 14 janvier 1703.

Puisque vous voulez bien vous donner la peine d'aller à Fontenay, n'oubliez pas de prendre la mesure que vous m'avez promise pour le galon du canapé. J'estois hier chez M[e] de Montespan, qui est la plus entendue du royaume en ouvrages. J'y remarquay des canapez qui ne sont galonnez que de faux or, et plusieurs dames qui estoient présentes et que je consultay, me dirent qu'on n'y en met point d'autre.

Paris, 17 janvier 1703.

(Procès contre les fermiers de Huet).

..... Je ne suis point fasché de ce qui s'est passé chez Mgr de Bayeux et chez M[r] l'Intendant. Cependant vous pouvez remarquer que ç'ont esté les plaintes obliques et indirectes du Prieur, qui ont causé tout ce grabuge, et qu'il les a esté faire en ce lieu là plustost que de s'addresser à moy. Joignez cela à tout le passé et au rapport qu'ils ont fait tout nouvellement à M[e] de Chamarande contre moy pour l'affaire du sel pour l'aigrir contre moy, et vous verrez de quel esprit ils sont possedez. Je voudrois bien que

4

quelqu'un pust, dans un entretien particulier, ou avec le Prieur, ou avec quelqu'un des Religieux leur demander si, quand ils se dechainent si ouvertement contre moy, et si lorsqu'ils disent que je les fais passer pour des faux-sauniers, ils ne craignent point que j'en dise la vérité, que j'offre mon cocher et mon palefrenier pour déposer que ç'ont esté eux qui ont acheté le faux sel, qu'ils me l'ont avoué, et à M. Lausier, que le sel trouvé dans le parc estoit à Mr de Beaussen, et leur noire ingratitude de me déchirer comme ils font, et de me faire tout le mal qu'ils peuvent en toutes manières, tandis que je les épargne et les ménage en tout, sans avoir jamais rien fait ny dit contre eux.

..... Vous ne m'aviez encore rien dit du discours du Prieur de l'Hospital : vous me ferez plaisir de le revoir et de luy dire de ma part que si je n'ay pas parlé juste de sa maison, il ne peut s'en prendre qu'à luy mesme, que je l'ay fait prier vint fois de m'instruire et de me communiquer ses titres, et qu'il a toujours dit qu'ils n'en avoient point, et qu'ils ne savoient rien de leur fondation ; que j'ay esté obligé de deviner en bien des choses sur lesquelles je n'avois que de très faibles lumieres; mais que le mal n'est pas sans remede, et que s'il veut marquer les fautes que j'ay faites et prouver mes bevuës par bonnes raisons et par bons titres, je me corrigeray à la seconde édition. Il ne doit pas dire que j'ay esté mal informé en tout ce que j'ay dit de leur maison, car la plus grande partie est fondée sur de bons titres qui sont imprimez. Les Bénédictins ont fait la mesme chose.

Je les ay longtems sollicitez de m'instruire de l'histoire de leur maison : ils ne l'ont jamais voulu faire, et puis se sont plaints. Je n'ay pu rien tirer de l'Abbaye aux Dames, et la plus part des communautez ont esté reservées par une défiance ridicule. Feu M. du Quesnay alla dans toutes les maisons religieuses, et fut refusé en plusieurs endroits, dont il m'écrivit dans une grosse colère, ajoustant qu'il ne leur donneroit plus rien. De plus et les communautez et les particuliers eussent voulu que je leur eusse donné à tous des panégyriques, ne sachant pas ce que c'est que l'histoire, et à quoy elle oblige. Que les nigauds du carrefour lisent les eloges que M. de Pellisson a donnés à ceux de l'Académie où il n'a cité aucune de leurs vertus ny de leurs défauts ; qu'ils voyent les ballets que Bensserade faisoit, où estoient les caractères de toute la cour, où la plus part estoient tournez en ridicule, et dont jamais personne ne se fascha. Taschez, je vous prie, de reparler au Prieur de l'Hostel-Dieu et de tirer des eclaircissemens de luy.

..... J'attens les mesures de mon canapé. Je mettray un galon de faux or, filé sur soye, les clous gros et serrés. Cela est ainsi dans les meilleures maisons.

Paris, le 19 Janvier 1703.

(Procès avec les fermiers de Fontenay).

..... Je viens à cet abbatis de bois de Fontenay. Je me vois exposé tous les jours à de semblables ava-

nies et ces prétentions des Moines sont une occasion prochaine et continuelle de procez et de querelles, et je vous assure que cela m'incline fort à faire un partage, car sans cela je ne prévois point de paix dans ce misérable lieu. Mais si l'on en vient là, il faudra le laisser demander aux Religieux, car cela emportera la résolution du bail; et pour les obliger de le demander, il faudra leur laisser payer le premier terme de la capitation. Ils ont fondé cette nouvelle entreprise sur une prétention qu'ils vous ont déclarée, qu'ils prétendent jouïr de tout ce que Mr de Chamarande leur abandonnoit. Sur ce pied là ils feront tel ravage qu'ils voudront de tout le bois de l'Abbaye. Dernièrement ils enlevèrent avec une pareille rapacité du bois qui estoit tombé dans le Mail. Mr de Montmor estoit du nombre, et ils dirent que par leur traitté avec Mr de Chamarande le bois du Mail leur appartenoit. Mr de Beaussen m'a dit à moy mesme que tout le clos du Mail leur appartient comme son chapeau luy appartient. Sur ce pied là ils en fermeront les portes quand la fantaisie leur en prendra. Comme ils me virent paisible sur cet enlevement du bois tombé dans le Mail dernièrement, cela les a rendus hardis à cette dernière entreprise, et cela ira en augmentant tous les jours. Mon avis seroit donc de rendre une plainte de ce dernier attentat. Il faudroit nommer seulement les valets, quoy que je sois bien résolu de ne plus tant menager les Religieux qui me ménagent si peu. Je ne pousserois cette plainte qu'autant que je le voudrois, et j'en ferois à peu près de mesme que Mr de Lonchamp en fit il y a un an et demi contre

M[r] de Beaussen pour le soufflet qu'il donna à Charlet. Sachez seulement doucement de M[r] le Sauvage s'il croit que l'on pourra trouver des tesmoins. Je vous prie de consulter sur cela M[r] le Cocq ou M[r] Rouxel, et de m'en mander leur avis et le vôtre. Je consulteray l'affaire icy ; mais encore un coup, je panche fort à un partage.

.... J'oubliay de vous dire par ma dernière lettre que dans la requeste qui a esté presentée pour la resolution du bail, il ne falloit pas mettre *supplie Messire l'Illustrissime et Reverendissime, etc.*, parce que c'est moy qui parle, et il ne me convient pas de me donner des titres superlatifs. Cela est bon dans un exploit ou dans un contract, où le sergeant et le notaire parlent, mais non dans une requeste où je parle. Les gens d'affaires font fort souvent cette faute.

..... Je vous prie de mander à M[e] d'Hieville et de luy representer vivement la conduite du bon Religieux qu'elle m'a donné, ses violences, ses sermens, son déchaînement ouvert contre tous mes interests, en sorte que je n'ay pas dans l'abbaye d'ennemi plus declaré que luy, pour reconnoissance de tout ce que j'ay fait pour luy, et qu'il n'a tardé à me faire paroistre sa mauvaise volonté qu'à la première occasion qui s'en présenta, après que je l'eus fait prestre, en conséquence de la dispense que j'obtins pour luy de Mgr de Bayeux, d'une partie du séminaire et des inter . (?) Il faudroit que vous priassiez M[e] d'Hieville de faire connoistre à M[r] de Lieurry le procédé de son fils, car je serois bien aise de savoir s'il l'approuve.

..... Mgr d'Avranches, après toutes les refuites

imaginables m'a fait enfin signifier un écrit de dix grandes pages, qui en valent bien trente. C'est un long verbiage qui aboutit à dire qu'il est vray qu'il a receu les sommes que je luy redemande, mais que je luy en dois bien davantage pour les reparations ; qu'il est vray que je luy ay payé 13.000 liv., mais que cette somme n'est que pour les reparations arrivées de mon tems, et que celles de M[r] de Froullay et de M[r] de Boisleve n'y sont pas comprises ; que le tout se monte à 30.000 liv., sur quoy il a receu 13.000 liv. de moy et 4.000 liv. déposées à Paris aux consignations. Reste à 13.000 liv. que je luy dois et qu'il retiendra les sommes qu'il a envahies pour nantissement de celle-là que je luy dois, sauf à luy à me poursuivre pour le surplus. Cet écrit n'est fait que pour retarder. Il a cru nous avoir baillé du fil à retordre pour long tems, et avoir gagné encore un grand retardement ; mais mon avis est de n'y repondre que par un factum qui exposera la vérité, et mettra les choses en évidence, et que je ne distribueray que la veille du rapport. J'allay voir le P. de la Chaize pour savoir si lorsqu'il me condamna à payer 13.000 liv. à M[r] d'Avranches, son intention fut que ce ne seroit pas pour toutes les reparations, mais seulement pour les miennes. Il me repondit que ce fut pour toutes les reparations, et que les termes de la transaction le portent. Je luy demanday s'il ne trouverait pas bon que je disse qu'il m'avoit fait cette reponse : il y consentit.

A Paris, 20 janvier 1703.

(Procès au sujet de la résolution du bail de Fontenay).

..... Je n'ay pas fait dire à Mr de Sacy de faire prendre vostre gibier au carosse, mais j'ay donné ordre à St-Jacques de l'aller prendre au messager et de le luy porter de vostre part. Cela sera mieux. J'ay envoyé querir Mr le Fevre pour le payement du clerc. Son avis est que 5 liv. n'est pas assez. Il croit qu'il faut donner deux écus blancs. Mr de la Coudraye est du mesme avis, mais je n'ay rien voulu faire sans ordre. Mandez-le moy donc. Mr le Fevre portera vostre présent, sans que j'y paroisse intervenir. Il est aussi de mon avis que vous eussiez mieux fait d'attendre à la fin de vostre affaire, car ce qui se fera de nouveau sera sur nouveaux frais.

..... Je suis très aise que vous ayez fait connoistre à Mgr de Bayeux et à Mr l'Intendant la conduite des Moynes. Faites connoistre en particulier à Mgr de Bayeux que Mr de Lieurry, que je luy avois tant recommandé au sortir du séminaire, et peu de jours après que je l'eus ordonné prestre, se dechaisna contre moy publiquement et avec fureur, et n'a pas discontinué depuis dans toutes les occasions, que mesme il le fit avec tant de juremens et tant de scandale dans l'affaire du sel, que les Archers même luy en firent des remonstrances. Vous me ferez beaucoup de plaisir d'écrire la mesme chose à Me d'Hieville.

Paris, 22 janvier 1703.

..... M[r] de Pellevé me mande que M[r] de Lieurry a battu le fils du jardinier l'ayant trouvé dans le mail avec une de ses bestes. Ils prétendent que tout ce clos est à eux, et je ne scais l'heure qu'ils le feront clorre sans souffrir que personne autre qu'eux y puisse entrer. Ainsi c'est une nécessité de faire régler les choses, car autrement au premier jour, ils viendront couper les choux de mon jardin.

..... Il y a longtems que nous sommes en commerce M[r] d'Anisy et moy sur les origines de Caen. Il m'a donné de fort bons avis. Je reconnois en luy de la candeur et de l'intelligence dans les affaires ; mais je vois bien qu'il n'est pas un homme de lettres, et cela vérifie l'ancien dit que « *la destinée des livres depend de la capacité des lecteurs* ». Il regarde comme une partie inutile de ce livre trois chapitres qui regarde *(sic) l'origine des noms de plusieurs lieux*. Cependant, depuis que je suis icy, j'ay veu des gens d'esprit et de savoir qui m'ont dit qu'ils ont leu exactement ces trois chapitres, et en ont fait des extraits exacts pour leur instruction. Il y a plus de trois ans que des plus savans hommes d'Allemagne, ayant eu connoissance de ces trois chapitres, me firent prier de les leur envoyer.

Paris, 24 janvier 1703.

..... Je vous enverray des picea tant que vous voudrez : mais il me semble que l'on trouve dans le pays les autres qui ont esté plantez. Si cela se pouvoit encore, ce seroit bien de la peine épargnée. Il faut que la Mare n'entende rien à les planter, car de ceux que j'ay envoyez cy devant à Mr Macé et à Aunay, il n'en est presque mort aucun.

..... Je pense qu'à la fin je prendray du galon d'or faux pour mettre au canapé, car je vois icy autant d'avis que de testes. L'autre jour Me de Lamoignon, grande faiseuse d'ouvrages, me dit qu'elle mettoit partout du galon d'or fin, et Me de Montespan qui fait les plus beaux ouvrages du monde, met du galon faux aux meubles qui sont pour son usage ordinaire. Je n'ay veu qui que ce soit qui approuve du galon de soye verte velouté, comme me le proposoit Me de Charsigné, et encore moins du clou argenté. On m'avoit proposé du velouté blanc, mais on convint que cela se salit trop.

..... J'ay une autre chose dans la teste, que j'examineray à loisir, c'est de faire donner une lettre de cachet à nostre petit cousin de Lieurry, qui est le plus audacieux et le plus violent de toute la bande. J'aurois bien envie de l'envoyer pour quelque tems au Mont St-Michel, pour apprendre à ne deshonorer pas l'habit qu'il porte. Mais n'en dites rien. Ecrivez seulement à Me d'Hieville comme de vous-mesme toute la conduite que ce jeune homme tient avec moy, lui

que je ne connois que par elle, et que je n'ay receu qu'à sa recommandation, et qui s'en monstre si indigne par sa noire ingratitude; mais je ne scais si cette proposition que je vous fais de luy écrire s'accommode avec vostre maxime de ne vouloir déplaire à personne, et de ménager tout le monde, auquel cas je me désiste de ma demande.

(.... M[r] de Charsigné ayant prié Huet d'écrire à M. de Chamillard sur son affaire, Huet lui repond que pensant voir bientôt M. de Chamillard, il n'ose pas lui écrire de peur « de se faire regarder comme on regarde à Paris *un Normand qui n'a qu'une affaire*, c'est-à-dire un importun. Car cela a passé en proverbe. »)

..... M. de Sacy est très content du gibier que vous luy avez envoyé, et pour la quantité et pour la qualité. Il m'en parla hier. J'attens M[r] Le Fèvre pour luy donner deux écus pour le clerc; mais j'attens aussi vostre reponse, pour savoir s'il ne seroit point mieux d'attendre à la fin, car si vostre affaire a de la suite, il faudra le payer sur nouveaux frais.

..... Les lapins que vous m'avez envoyez et dont je vous remercie furent mangez à une très grande table et très délicate et en très bonne compagnie. Ils furent trouvez excellentissimes, et particulièrement un.

Paris, 27 Janv. 1703.

..... Puisque vous estes d'avis que j'écrive à M[r] l'Intendant et à Mgr de Bayeux et à M[e] d'Hieville

sur la pillerie des Moynes et la violence du petit Lieurry, en particulier, je le feray, mais ne laissez pas d'en parler fortement à Me d'Hieville, si vous la voyez, ou de luy en écrire, si vous ne la voyez pas, supposant toutefois que vous ne craigniez pas de choquer Mrs de Lieurry, fils ou père; en quoy ne vous contraignez point.

..... Le chantre d'Avranches perdit avant hier sa cause à la Grand'Chambre du Parlement, et il la perdit à plate couture. Il n'est plus chantre, et il est condamné aux depens, lesquels, avec ceux qu'il a esté obligé de faire l'abisment sans ressource. Il me fait grand'pitié. Cette victoire va bien enfler le courage de Mr d'Avranches, mais je ne laisseray pas de luy faire bonne guerre.

..... J'ay écrit à Mr de Pellevé sur une affaire qui n'est qu'une bagatelle, mais qui va bien faire remuer les Religieux. En relisant le traitté fait avec Mr de Chamarande par les Religieux pour regler leurs pensions, en 1693, j'ay trouvé que Mr de Chamarande accorde 1000 liv. pour le Prieur et 500 liv. pour les 3 Religieux Mrs de Montmor, d'Orville et Baussen, et pour le 4e qui estoit un Mr de Cheneviere 333 liv. seulement parce qu'il n'estoit point prestre, et parce que lorsqu'il se feroit prestre, il luy conviendroit payer autant qu'aux autres, c'est-à-dire 500 liv Mr de Chamarande trouva par son calcul que toutes ces sommes excederoient de 25 liv. la totalité des sommes qu'il payoit avant ce traitté, et comme il ne voulut point s'engager à payer ces 25 liv. qui estoient une charge nouvelle, il est stipulé expressément par ce traitté

que ces 25 liv. seront payées audit s^r de Cheneviere par les autres Religieux. Or aujourd'huy ce Mr de Cheneviere estant representé par Mr de Lieurry, j'ay mandé à Mr de Pellevé de leur dire, comme de luy mesme et de la part des fermiers, l'estat des choses, et qu'on ne pretend pas luy payer ces 25 liv., mais seulement 475 liv. Il ne m'en reviendra rien pendant le reste du bail, parce que ces casualitez appartiennent aux fermiers par le bail. Si le petit Lieurry avoit esté sage, je n'aurois rien dit de cette clause ; mais faisant le petit dragon, comme il fait, je ne suis pas fasché que cela tombe sur luy. Ils me menaceront encore du partage, mais cela ne me fera pas changer, et ils ne pourront pas dire qu'ils demandent à jouïr de ce dont ils jouïssoient du tems de Mr de Chamarande, parce que ces 25 liv. n'estoient pas de son tems, car je crois que Mr de Cheneviere mourut sans estre prestre, outre que c'est Mr de Chamarande luy mesme qui en citateur fait la loy, et je ne demande que l'exécution de ce qu'ils ont arresté avec luy, à quoy ils me rappellent si souvent.

..... Je vous ay mandé que s'il y a quelque chose dans mon livre contraire aux interests de M^r le Prieur de l'Hostel-Dieu, ce n'est que sa faute, car je luy ay fait demander vingt fois des memoires et des instructions, et je n'ay jamais eu d'autre réponse, sinon qu'ils n'en avoient point. Présentement ils en trouvent pour justifier leur plainte. Je vous prie de luy dire que s'il ne m'éclaircit pas autrement qu'il fait par vous, je laisseray les choses comme elles sont dans une nouvelle edition, parce

que je scais assurément que je n'ay rien avancé de mon chef. et je diray bien, s'il le faut, où j'ay pris ce que j'ay dit. Je crois que ç'a esté dans le matrologe de la ville. Je l'ay marqué dans ma première composition ; mais je n'ay pas le loisir de le consulter.

Paris, 28 janvier 1703.

J'écris à Mr Foucaud et je n'oublie pas les faits et gestes de nos Moines.

Mais souvenez vous de Me d'Hieville.

J'écris aussi à Mgr de Bayeux.

Paris, 30 janvier 1703.

(Affaires de M. de Charsigné).

Paris, 2 février 1702 (1703).

..... Vous avez pu apprendre de Me d'Hieville que je luy ay mandé les faits et gestes de Mr de Lieurry et l'obligation que je luy ay de m'avoir fait un tel présent. J'en ay écrit autant à Mgr de Bayeux et à Mr Foucaud, et je leur ay fait entendre que si je ne me plains pas en justice de l'attentat de la benoiste communauté, ce ne sera que faute de tesmoins. Mr de Pellevé me mande que les batteurs en grange savent une partie du fait, mais je doute qu'ils ayent veu les coups et qu'ils facent un rapport fidele. Je me

confirme de jour en jour dans le dessein d'un partage. J'y perdray quelque chose, mais j'auray du repos, et je sauray à quoy m'en tenir, car en l'estat où sont les choses, je ne suis assuré de rien. M^r^ le Sauvage m'écrit qu'il croit que M^r^ le Prieur et M^r^ d'Orville ne veulent point de partage. Mais je scais qu'un seul qui le demandera peut m'obliger à le donner. J'y suis tout resolu. Mais comme je veux que cela produise la resolution du bail, je veux attendre qu'on me le demande.

..... Me de Montespan m'a recommandé avec grande instance les interests de Mr de Boisdavid dans une affaire qu'il a à vostre bureau. Un parent de ce Mr de Boisdavid, nommé Mr de Planchoury (?) va à Caen exprès pour la poursuivre. Me de Montespan m'a dit qu'elle a de grandes obligations à la famille de ce Mr de Planchoury (?) pour l'avoir receüe malade chez eux, l'année passée, d'une très perilleuse maladie, dont elle fut prise par les chemins. Je vous prie donc de bien recevoir ce Mr de Planchoury, lors qu'il vous ira voir, de lui faire connoistre que je vous en ay écrit avec beaucoup de passion, et de rendre à Mr de Boisdavid, dans son affaire, tout le service que vostre conscience vous permettra.

Mr de la Coudraye est à Rouen et a laissé nos affaires dans une crise qui demande absolument sa présence. Il a voulu compter avec moy avant son départ. Si je l'en croiois, ma vie se passeroit à compter avec luy. Pour m'y forcer, il m'écrivit une lettre terrible de mon antichambre à mon cabinet, me faisant des menaces de rupture, et employant de petits artifices

de sa portée, mais pitoyables et honteux. Nous contasmes enfin. Par ce compte, il m'a fait payer l'interest au denier dix, non seulement des avances qu'il a faites à Mr Nau pour moy, mais encore des sommes que les fermiers de Finances m'avoient payées pour luy, et que je ne recevois que pour éviter les avantages qu'ils auroient tirez de mon refus, et cela avec la derniere rigueur. Dans le compte qu'il me présenta, il faisoit aller les choses presque au double de ce qui luy pouvoit estre deu d'interest au denier dix, et il y avoit des sommes dont il me vouloit faire payer trois fois ce mesme interest. Quand je luy en fis voir l'erreur, il le reconnut, et il en rejetta la faute sur un homme, à ce qu'il me dist, par qui il avoit fait dresser ce compte, parce qu'il ne scait pas l'arithmetique. Je luy rends la justice de croire qu'il n'avoit point de part à cette erreur, car il la reconnut et la corrigea fort promptement et de bonne foy; mais ce que je ne puis imputer qu'à luy, c'est d'avoir voulu me faire payer ce mesme interest d'une somme dont je demeuray reliquataire par un ancien compte de trois ans, et qui fut employée dans le compte suivant, et partant dont j'étois quitte. Du quel compte suivant je luy payois cet interest, et partant c'estoient deux interests au denier dix qu'il me demandoit d'une mesme somme. Voilà comme j'ay esté traitté par un parent de qui j'ay tasché de me faire aimer par toutes sortes de services. Je pouvois luy mettre en compte avec bien plus de justice que luy, sa nourriture que je luy fournis à Paris, n'ayant point d'autre table que chez moy; mais bien loin de luy en demander le paye-

ment, je mourrois plustost que de le prendre, quand il me l'offriroit. Il est vray qu'en comptant et me demandant cet interest il me dit par deux fois que je n'en payasse rien, si je ne voulois ; mais il devoit ne me le demander pas et non pas me faire cette offre en me le demandant. Et si je l'avois acceptée, il eust fallu rompre la paille avec luy, et me priver du besoin nécessaire que j'ay de luy, dans toutes mes affaires, où il est entré. Il m'a fait un autre trait qui merite que vous le sachiez. Il me vint prier vers le 15 décembre de luy prester 600 liv. pour payer un carosse qu'il avoit acheté pour sa fille. Quelques jours après, comme il parloit de me le rendre, je luy dis qu'il me feroit plaisir d'attendre après le decri, et que ce seroient environ 16 liv. dont il m'épargneroit la perte. Il y consentit. Le 2 janvier il me vint trouver pour me dire qu'il m'avoit sauvé 16 liv. et qu'il estoit juste que nous partageassions ce profit luy et moy. Et voici la couleur qu'il donnoit à sa demande. Un homme chez qui il loge, ayant de l'argent avant le décri, le luy offrit à condition qu'ils partageroient la perte, et qu'ils ne perdroient que chacun un sou par écu. De sorte, disoit-il, que si j'avois pris cet argent pour vous le rendre, vous auriez perdu 16 liv., et moy j'en aurois gagné 8. Ainsi il est juste que vous me les rendiez. J'eus de la peine d'abord à comprendre cette trigauderie, et la comprenant enfin, je luy dis que l'offre que luy avoit faite son hoste, c'estoit un moyen de gagner 8 liv. sur moy et qu'il devoit repondre à cet homme qu'il seroit très fasché d'avoir employé ce moyen pour faire sur moy un si vilain

profit; que pour moy, j'aimerois mieux estre mort que de luy avoir fait une si indigne proposition, ny à luy ny à qui que ce soit. Mais je vous prie de ne parler de tout cela à personne.

Paris, 3 février 1703.

(Affaire de M. de Charsigné).

..... Je suis bien aise que vous ayez entretenu Me d'Hieville du beau présent qu'elle m'a fait de son petit moine. Je luy écrivis, à elle, le 29 janvier. Nous verrons comment le pere prendra la chose, car je la prie de luy faire voir ma lettre.

..... Je suis estonné que Mr le Cocq cache si peu sa partialité. Si cela alloit plus loin, je ne balancerois pas à le quitter. Lorsqu'il tint les plaids, dans un demi quart d'heure que j'y fus present, je remarquay avec estonnement et avec chagrin la manière dont il se conduisoit sur les interests de Mr du Hamel, passant sous silence tous les articles qui le concernoient.

..... Il est bien certain que le bois et les herbes du mail seront toujours une occasion prochaine de querelle entre les Religieux et moy. Vous voyez mesme qu'ils estendent leurs prétentions sur tout le bois qui tombe. Pour couper pied à ces contestations, il faudroit que les Religieux prissent le clos sur Orne, et me cédassent celuy du mail, l'un et l'autre à deüe estimation. Par là nous serions separez, et les occasions de débat seroient éloignées. Sachez de Mr de Pellevé combien est estimé le clos sur Orne.

..... Puisqu'il faut envoyer les picea d'icy, mandez moy promtement combien il en faut et de quelle grandeur, et vous ne tarderez pas à les avoir.

..... M. de Sacy aura vos lapins. Je vous remercie des miens.

..... Je n'ay point veu ces Memoires que Mr le Prieur de l'Hostel Dieu avoit donnez pour moy à Mr de Coupigny; mais il n'y a encore rien qui ne se puisse reparer, s'il me veut donner les mesmes mémoires. Ce que j'ay dit de sa depossibilité, je l'ay pris du matrologe de la ville, où l'arrest de l'Echiquier de 1291 est rapporté, par lequel un Prieur fut déposé. S'il m'avoit communiqué des arrests contraires, je les aurois rapportez, ne cherchant que la vérité. Que s'il me les veut faire voir, j'en feray mention à la première édition, et je serois fort fasché de luy faire tort, ny à sa maison, ny à personne.

..... Mr Morin me dist hier qu'il a ouï dire cent fois à Mr de Segrais que c'estoit Me de la Fayette qui avoit fait *Zayde*. Jugez de l'impudence de ces gens du Carrefour qui traittoient cela de calomnie. Me la Maréchale de la Ferté me dist dernierement que Mr de Segrais luy avoit dit qu'il en estoit l'auteur : je repondis que puisqu'il l'avoit bien imprimé, il le pouvoit bien dire, mais que je ne m'en rapportois ny à luy, ny à personne du monde, puisque j'en savois la verité par moy mesme, tesmoin mon ouvrage de l'*Origine des Romans* qui est à la teste de *Zayde,* et a esté fait pour *Zayde*. Si vous avez leu l'écrit de Mr d'Anisy Donnay que vous m'avez envoyé, vous avez pu voir combien les hauteurs de Me de Luc sont ridi-

cules sur l'élevation de sa famille. L'abbé de St Pierre me dist dernièrement que luy et quelques autres de ses amis firent des extraits de ces chapitres des Etymologies, pour leur instruction. Avant hier, comme j'estois à l'Académie, on apporta à Mr Corneille mon livre qu'il venoit d'acheter. On cessa le travail ordinaire pour parler de cet ouvrage, sur lequel on me fit plusieurs questions. Je leur parlay des plaintes qu'on avoit faites à Caen sur l'article de Mr de Segrais. Je les priay d'en estre juges. Je le lus fort posément, et tout fut examiné avec attention, et tous convinrent que si Mr de Segrais estoit vivant, il seroit obligé de me remercier.

..... Je ne crois point qu'il soit à propos de dire à Honoré la maladie de sa femme. Si elle se guérit, comme j'en prie Dieu, ce sera de la peine et de la dépense épargnée pour luy. Si elle meurt, il sera assez tems de partir, quand il saura sa mort. — Ayez, je vous prie, bien soin d'elle.

Paris, 4 février 1703.

..... Honoré ne me paroist pas avoir receu aucune lettre de Mr de Granchy sur la maladie de sa femme, car il ne paroist pas rien savoir là-dessus, et je ne luy ay rien dit, veu la prière que fist sa femme qu'on ne le fist point venir et veu l'inutilité de ce voyage, si sa femme guerit, et si Dieu en dispose, rien n'estant en peril par l'attention que je vous prie d'y avoir, outre qu'en l'estat où vous me mandez qu'elle est,

quand il partiroit présentement, il la trouveroit apparemment morte ou hors de péril. Ajoutez encore que j'aime mieux qu'il reçoive cette nouvelle par un autre que par moy.

..... J'ay bien envie de savoir ce qui se sera passé chez M. l'Intendant avec nos bons pères benedictins.

Paris, 5 février 1703.

(Affaires litigieuses : les moines de Fontenay, le curé de S[t] André).

(Affaire du Chantre d'Avranches).

(Affaire de M. de Charsigné).

..... Je vous prie une fois, deux fois, trois fois de faire en sorte que M[r] l'Intendant envoye querir les fermiers, pour leur parler de l'affaire de la résolution du bail.

..... Je receus hier une lettre par laquelle on me mande que le curé de Vieux a dit que Mgr de Bayeux a accordé des prières des quarante heures pour obtenir la paix entre les princes chrestiens, et entre moy et mes curez. Je crois que c'est une gentillesse du curé de Vieux. Informez-vous néantmoins en général si Mgr de Bayeux a accordé des prières de 40 heures à l'Abbaye.

A Paris, 6 février 1703.

J'ay receu vos deux lettres du 2 et du 3 de ce mois. Je vous ecrivis avant hier. Pour reponse à la propo-

sition de cette tapisserie, il est certain qu'elle est de la grandeur requise pour la salle d'Aunay, tant pour le tour que pour la hauteur, mais cependant cela ne me tente point. Je ne suis nullement en estat d'acheter des choses qui ne me sont pas d'une absolue nécessité. Vous savez assez l'estat de mes affaires pour en estre persuadé. Les affaires que j'ay avec Mr de la Coudraye sont survenues par dessus et ne me permettent pas de m'exposer à son avidité, car les choses tendent à une entière rupture, et il ne relasche point de sa prétention irrégulière de vouloir signer en mesme tems des transactions pour tous nos differens, et moy je veux que la transaction arrestée par Mr du Hamel sur les articles de la sentence soit signée avant toutes choses. La raison qui luy fait vouloir cela si opiniastrement, c'est parce qu'il croit que la crainte de ne voir rien conclu ny signé m'obligera à signer tout, et que par l'accommodement que je signeray il obtiendra une partie de sa demande, s'il n'obtient tout, et c'est ce que m'insinua Mr le Vaillant par un billet. Mais il est fort loin de son compte, car comme je le luy a (*sic*) dit dès le commencement, il n'en aura jamais un denier que par un arrest. Pour revenir à vostre tapisserie, je n'ay pas eu intention d'en mettre une de 600 liv. dans la sale d'Aunay. Je me suis retranché à quelque honeste Bergame, ou quelque petite estoffe à juste prix. De plus il seroit assez malaisé d'acheter cette tapisserie sans la voir en tout ou en partie. Un tapissier de Paris, quelque habille qu'il soit, n'en scauroit dire le prix sans en voir du moins un echan-

tillon. Il faut estre assuré que ce soit une Flandre, et quand elle le seroit, il y a Flandre et Flandre. J'ay veu des tapisseries de Flandres à personnages qui valoient dix mille francs, et j'en ay une dont estoit tendue ma sale de la rue St Dominique, qui ne m'avoit cousté que 400 liv. Tout cela considéré, je vous remercie de l'avis, sans estre en estat d'en profiter.

Je vais écrire à Mr Malherbe et à Me de Reviers sur le mariage. Je n'ecriray point à Mr de Canchy, puisqu'ils ne le veulent point. Je suis fort aise que Mr de Lyon et Mr de Voligny partagent leur bien à l'amiable. Je connois fort bien la nature de la terre de Lyon, mais je craignois que les droits de la mère et du cadet, et le huguenotisme de Voligny ne causassent de la division.

Je ne suis point encore delivré de ma goutte. J'ay les pieds et le bas des jambes encore fort enflez, particulièrement le soir. Je ne souffre presque plus de douleurs, hormis le matin à mon réveil : il me semble que j'ay les jambes dans des ronces, et pendant une demi heure après m'estre levé, je me sens une douleur obtuse dans les pieds, qui m'empesche d'y appuyer, et il faut me porter dans mon cabinet. Le reste du jour, je fais quelques pas, mais il faut qu'on me donne la main pour me soustenir. J'ay fait faire une roulette, dans quoy je me fais traisner pour aller chercher dans ma Bibliothèque les livres dont j'ay besoin.

Je souhaitte que M^{r} l'Intendant se serve un peu de son autorité pour se faire croire par les Religieux. Mais l'année passée, ils refuserent net de le faire juge de leurs differens, ce qui n'estoit ny respectueux, ny

obligeant, et cependant cela s'est passé doucement, sans que Mr l'Intendant s'en soit souvenu. Les fermiers de Fontenay en firent de mesme, et il n'en a esté ny plus ny moins, et bien loin qu'il ait fait connoistre aux Moynes qu'il se souvenoit de leur refus, il a rendu un jugement tout à fait à leur avantage, sur l'affaire du bois tombé.

Je me suis bien douté que ce seroit moy qui ferois les frais de l'exploit contre des Acres. Demandez, je vous prie, raison à Pellevé de ces 30 sous là. Si vous avez donné une quittance à des Acres, soit 12 s. ou 30 s., ce sera moy qui les payeray. La perte est modique, mais je voulois punir cet homme de tous ses manques de parole, et dans toute cette canaille de plaideurs, il faut les fouetter de leurs verges, et se faire craindre et non pas se faire moquer.

Il n'y a rien dans le bail que j'ay fait à St Jacques et à Roulland que dans les formes ordinaires. Je vous en envoieray une copie, si vous voulez.

Je ne crois pas que jamais bastiment ait esté sujet à plus de reparations que le moulin de Fontenay. J'en avois sept, estant à Avranches, qui ne m'attiroient pas à beaucoup près tant de dépense et d'importunité. Je soupçonne depuis long tems qu'il y a quelque malignité en cela.

Ayez bien soin de ma seur. Quand son mal est passé, elle ne veut rien faire pour en prévenir le retour, et elle devroit user de précaution.

Mr l'Intendant m'écrit de l'Academie comme de son ouvrage, à quoy il prend grand interest. Il me parle du choix qu'il a fait de vous pour y avoir place,

comme d'une marque de distinction qu'il vous a donnée. Ce n'est ny le lieu, ny la décoration, ny le nombre des personnes qui font une Académie. J'ay esté estonné que Mr de Benouville y ait esté coopté. Je souhaitte que ce soit un acheminement à la reconciliation.

Mr de Boutonvilliers (?) et Mlle d'Ecoville furent mariez hier.

Paris, 7 (lisez 9) février 1703.

..... Je serois bien aise que ces bons pères sceussent que jusques icy pour le bien de la paix, j'ay dissimulé et caché bien des choses sur leur sujet, que je n'ay jamais voulu dire, qu'ils ont acheté le faux sel de mes gens, et que dans mes écrits je n'ay jamais voulu dire qu'ils sont auteurs de tout le ravage qui s'est fait dans l'Abbaye et particulièrement le Prieur; mais que voyant qu'ils ne gardent nulles mesures avec moy, lorsque je les garde toutes, je ne suis plus résolu de m'en contraindre, puisqu'ils en abusent, et que lorsqu'ils se plaindront que je les ay traittez de faux sauniers, comme le Prieur le dist à Mgr de Bayeux, je repondray que je ne l'ay pas dit, mais que j'ay pu et du le dire, puisque le fait est vray.

..... Me d'Hieville m'a ecrit presque aux mesmes termes qu'à vous. Elle ajoute seulement dans vostre lettre que Mr de Lieurry pere excuse son fils, ce qui est autoriser ce jeune homme dans sa mauvaise conduite. Je voudrois bien que vous eussiez découvert en

quoy consistent ces mauvaises mœurs du moyne Lieurry. Elle vous propose Mr du Hamel pour le savoir, mais j'ay remarqué qu'il se ménage fort à l'égard des Religieux. Je voudrois bien que vous eussiez cet arrest de partage entre Mr de Soissons et ses moines et que vous le fissiez voir à deux fins, pour faire voir aux Maledictins que je me. . . *(papier déchiré)* . . . rtage, et pour leur faire connoistre s'ils y trouveront leur compte. . . . .

. . . . . Je demanderay à Mr de Pellevé de répandre dans l'Abbaye que si je ne trouve pas de tesmoins de là pillerie du bois, j'auray recours aux Monitoires, et que je rappelleray la plainte de Mr de Lonchamp contre Mr de Beaussen.

Paris, 8 février 1703.

. . . . . Je vous envoie une lettre pour Mr le Sauvage, que je vous prie de luy faire donner seurement et promptement. Je luy fais entendre que je n'avois payé la subvention des Religieux que pour le bien de la paix, mais que voyant au contraire que je ne trouve avec eux qu'une guerre déclarée, je ne la payeray plus. Je le prie néantmoins de dire à Mr de Montmor que je payeray la sienne. Je prens toutes les lumieres que je puis pour connoistre les biens qui seront partagez. Pour vous en faire voir la nécessité et à quoy je serois exposé sans cela, faites vous reciter par Mr de Pellevé le dialogue qu'il eut l'autre jour avec Mr le Prieur qui luy dist qu'on faisoit bien

du bruit chez Mgr de Bayeux et chez Mr l'Intendant pour une charretée de bois, qu'il y avoit des affaires bien plus importantes à vuider, dont on ne disoit rien. Il allegua là dessus l'Arrest des Grands Jours touchant l'augmentation de l'aumosne, les Monitoires pour le Chartrier, et adjousta que si je rends plainte contre les Religieux pour l'affaire du bois, ils me demanderont leur tiers. Vous voyez qu'ils regardent ce tiers comme une bride à haut mors pour m'arrester et me faire plier à toutes leurs volontez. Je suis très resolu de les désabuser. Ils verront s'ils y trouveront leur compte. Mr l'Intendant me mande que Mr de Bayeux veut s'employer pour mettre la paix à Fontenay et qu'il l'y secondera. Je vous prie de faire entendre à Mr l'Intendant, comme de vous mesme, que les choses s'aigrissent furieusement entre les Religieux et moy, et que les choses tendent à un partage, ce qui sera une grande affaire; mais qu'il faut fairè la guerre pour avoir la paix. *Bello pax quœritur;* qu'ainsi s'il a quelque intention d'y employer son autorité et ses offices, vous leur repondez de mon consentement à ses ordres; mais dittes tout cela comme dé vous-mesme.

Mr de Pellevé vous dira que le Prieur fit sortir publiquement la Mare jardinier des hauts bancs de l'église, et luy en fit une mercuriale, quoy qu'on y souffre tous les jours les valets des meusniers et les paysans. Je n'ay pas dans cette maison un plus dangereux ennemi que luy. Il s'estoit déclaré tel, avant que j'eusse mis le pied dans l'abbaye comme Abbé, par des medisances atroces qu'il fit publiquement de

moy sans aucun sujet de ma part. Vous connoissez toutes ses autres démarches, et il est ennemi d'autant plus dangereux qu'il cache sa malignité sous un extérieur simple et doux.

Me d'Hieville m'a ecrit le plus cordialement et le plus honestement du monde sur le sujet du Moyne Lieurry : elle me conseille d'employer tout contre luy, et me donne mesme des avis sur sa conduite, qui me serviront. Je montray hier sa lettre à Me d'Artagnan qui est dans les mesmes sentimens.

Me d'Hieville me mande qu'on luy a dit que le Prieur est mécontent de Mr de Lieurry, à cause de ses mauvaises meurs, et elle ajoute qu'on pourroit en savoir des nouvelles par Mr du Hamel, ce que j'ay bien de la peine à croire, car je le crois fort partisan de la communauté. Elle me mande aussi que les Moines desavoüent que je les aye fait avertir de la visite que devoient faire à l'Abbaye les archers du sel. Il faut estre archimoine pour mentir ainsi au S. Esprit. Vous en savez la verité, et tous mes gens.

Si l'on traittoit quelque accommodement chez Mr l'Intendant entre ces bons Pères et moy, il faudroit qu'ils fixassent leurs prétentions sur le bois, sur le mail, et choses pareilles. Car de dire indéfiniment : « Nous demandons les mesmes choses que nous accordoit Mr de Chamarande », sans dire quoy, ils estendront cette prétention jusqu'où ils voudront, et viendront prendre ma piece de beuf dans ma marmite, et couperont tous le bois et ravageront ma maison et toute l'abbaye, comme ils ont fait par le passé, parce que Mr de Chamarande les laissoit faire.

Si vous pouviez decouvrir quelque chose des mauvaises meurs du moyne Lieurry, cela me seroit fort utile.

..... J'avois pris grand soin de cacher à Honoré la maladie de sa femme, mais ma sœur la luy a ecrite avant hier. Il m'apporta la lettre fort consterné, croyant sa femme morte. Je le rassuray : je luy dis que j'avois sceu exactement le progrez de sa maladie, que je n'avois pas voulu luy en parler, pour luy epargner du chagrin et des peines inutiles, que et ma seur et vous aviez pris soin de tout, et d'elle principalement mieux que s'il y avoit esté present, qu'elle se portoit mieux, ce que je luy confirmay par une lettre de Mr de Pellevé. Il est pourtant fort morne depuis qu'il a eu cette nouvelle dont il se seroit bien passé. Vous deviez prendre les devants pour empescher qu'on ne luy ecrivist.

Paris, 12 février 1703.

(Huet consent — mais dans de certaines limites — à ce que l'Intendant arrange ses demêlés avec les moines de Fontenay).

(Affaire de Mr de Charsigné), etc.

..... J'avois compté à Me de Vandeuvre l'affaire du Pere de Gouvets. Elle en avoit ouï parler dès Caen ; mais elle me promit de savoir de l'abbé de Guénegaud qui fut présent au Beni si ce fut le P. de Gouvets, et si l'on dist effectivement ce que l'on m'a rapporté. Elle me manda hier par Mr Morin que les

choses sont telles qu'on me les a rapportées, et que ce fut le reverend Pere de Gouvets en propre original. Mais l'abbé de Guenegaud ne veut point estre cité, et je l'ay promis à Me de Vandœuvre. Ainsi ne le nommez point.

Paris, 13 février 1703.

..... Si tost que j'appris par vostre lettre que M^r l'Intendant vouloit prendre connoissance de mes differens avec les Religieux, je luy ecrivis pour le remercier et pour le faire maistre absolu de mes interests. Je receus hier de luy une autre lettre par laquelle il me faisoit la mesme offre, de se faire prier par les Religieux de finir nos demeslez, mais que si je voulois me soumettre à son arbitrage, il demandoit que ce fust absolument et sans réserve. Je luy repondis aussitost que je luy reiterois la mesme offre, et de luy envoyer un blanc-signé ou un compromis en telle forme qu'il voudroit de tous ces differens, passez, présens et à venir. Il m'a écrit fort au long sur l'affaire du partage, et il m'en represente les inconveniens. Je luy ay repondu que ces inconveniens ne me sont point nouveaux, que je m'y suis attendu, que je n'ay pas pris la resolution d'entrer dans cette prétention, sans avoir bien consulté les plus habiles gens, et sans m'estre instruit de l'affaire de Trouard et mesme du partage tout recent de l'Abbaye du Gard; que je n'avois eu recours à ce remede que pour éviter un plus grand mal, et pour n'estre pas tous les jours

exposé aux insultes des Religieux, et que je me resolvois à la guerre pour avoir la paix ; que cependant, si par son moyen, je puis avoir la paix, sans en venir à cette guerre, je la prefereray de tout mon cœur; que néantmoins je ne seray point fasché que les Religieux sachent les dispositions où je suis à cet égard. Voilà le contenu de ma reponse, laquelle je vous prie de suivre et d'appuyer dans les entretiens que vous aurez avec Mr l'Intendant, et d'estre le promoteur et solliciteur auprès de luy de l'exécution de ses offres obligeantes.

..... Enfin mon cocher sortira de céans aujourd'huy. Sur les prières de Mr de la Coudraye et les assurances de me servir mieux à l'avenir, j'avois résolu de le garder. Depuis ce tems là, on l'a veu yvre plusieurs fois, et l'autre jour sur ce que je sceus que sa femme le prioit souvent de luy envoyer de quoy vivre, elle et ses trois enfans, et qu'il aimoit mieux la laisser perir de faim que de se retrancher ses yvrogneries, je dis que je luy en envoierois sur ses gages. Lors qu'il sceut que j'avois dit cela, il dit publiquement dans ma cuisine que si je l'avois fait, ma qualité d'eveque ne l'empescheroit pas de m'envoyer un sergeant, que je ne le gardois que faute de trouver mieux. Je sceus de plus qu'il sortoit les nuits avec sa vielle, apparemment pour aller passer la nuit à boire. Tout cela m'a paru plus que suffisant, sans tout le reste, pour me defaire de luy.

..... Ce discours de Charlet au Prieur sur ce qu'il ne se plaignoit pas est un nouveau mensonge, pareil à celuy qui m'impute d'avoir sollicité de Mr de Lon-

champ de les poursuivre. Ce sont suppositions de nos bons péres, à qui elles ne coustent guère. Que dois-je attendre de gens qui osent nyer que je les aye fait avertir de la venue des Archers? Depuis que je suis faufilé avec toute cette race, je n'entens que mensonges sur mensonges et calomnies sur calomnies.

..... Si ma sœur n'a ecrit à Honoré que pour luy apprendre la guerison de sa femme, elle l'a fait en termes qui ont fait un effet contraire, car elle luy mandoit *que sa femme estoit presque hors de peril*. Ce fut là la premiere nouvelle de cette maladie. Il vint à moy tout hors de luy, et il fut trois jours demi mort, et il m'a bien remercié de luy avoir caché ce mal, et que si ma sœur en avoit fait de mesme, cela luy auroit épargné de grandes inquiétudes.

Paris, 17 février 1703.

(Demêlez avec le s[r] de Longchamp).

..... Mon cocher sortit hier. Il dist qu'il n'avait pas envie de retourner à Caen, et qu'il m'auroit quitté lors de mon départ. Je crois que c'est une gasconnade. Demandez, je vous prie, à M[e] de Charsigné, si elle a connoissance qu'il ait esté marié une première fois, et qu'il ait une grande fille de ce mariage, qui est en condition auprès de Caen. Il l'a dit à du Coudré autrefois, et présentement il le désavoüe.

..... J'avois écrit, comme vous savez, à Mgr de Bayeux, comme au supérieur des Religieux de Fon-

tenay sur le sujet du pillage du bois, et principalement sur le dereglement du moyne Lieurry. Il m'a repondu une grande lettre, où il ne me dit comme rien de l'affaire, et au lieu de cela, il me propose d'establir quelques maistresses d'école à Aunay, de les stipendier, et de vous engager, vous et vostre frere, de contribuer aux frais. Qu'en pensez-vous ?

Paris, 19 février 1703.

..... Dans la proposition que me fit Mr l'Intendant, il me demandoit que je le fisse maistre absolu. Je luy ay repondu d'une manière dont j'espère qu'il sera bien content. Mais je suis persuadé qu'il aura bien de la peine à terminer les chóses par voye de conciliation, et que le moyen seur et presque seul, c'est de prendre de nous des blancs-signez, ou de faire des compromis, et je suis prest d'y satisfaire. Faites luy en comprendre la nécessité, parce qu'autrement il ne viendra jamais à bout des moynes.

Je ne suis pas faché du nouveau refus de Mr de Lieurry pour ces échelles. Cela fera mieux voir sa noire impudence, et sa plus noire ingratitude. Il ne peut pas nier le fait, puisque les couvreurs l'atteste-ront, et il l'a avoüé à Mr de Pellevé. L'entretien qu'il eut avec les Moynes fait encore voir la nécessité où je suis d'un partage ou d'un accommodement, car ils menacèrent encore Mr de Pellevé du partage et luy déclarerent que non seulement à l'avenir ils prendront tout le menu bois, comme ils viennent de

faire, mais qu'ils prendront aussi le gros. Cela arrivant, moy estant sur les lieux, il faudroit ou que j'usasse de violence et donnasse une bataille, à quoy je n'ay garde de m'exposer, ou que je souffrisse une nasarde.

Paris, 21 février 1703.

(Huet propose à Mr de Charsigné de faire une sommation à ses fermiers « pour embarrasser la procédure et commettre les fermiers l'un contre l'autre ».)

..... Cependant faisons agir nostre Procureur. A chicaneur il faut estre chicaneur et demi, et l'on n'en vient à bout que par là.

..... Je reçois une lettre de Mr le Sauvage, qui m'apprend un nouveau micmac entre les Moynes. Mr de Lieurry veut prendre ses degrez pour pouvoir posseder des benefices. Pour cet effet, il a esté obligé de se defaire de son office de sacristain en faveur de Mr d'Orville, de qui il l'avoit eu, et Mr d'Orville a resigné l'office de chantre à Mr de Montmor, ce qui l'a lié très estroittement avec eux. J'avois prié Mr le Sauvage de luy faire un compliment de ma part sur sa capitation que je l'avois assuré de payer pour luy. Il a receu cela fort indifferemment. Il y a longtems que je remarque en luy un grand refroidissement. Je m'en prenois à son humeur changeante et foible. Mais j'apprens qu'il se plaint en toutes rencontres que je luy ay retenu ses lettres de Rome de l'office de pitancier. Il est vray qu'il me les a mises entre les mains et que je les ay; mais il est vray aussi que je

n'ay jamais eu intention de les retenir. Lors qu'il me les redemanda, j'estois dans les embarras du depart et de l'arrivée, car il me les a redemandées deux fois, et de bonne foy je ne les trouvois point et croiois les avoir perdues, auquel cas j'eusse fait les frais d'en faire revenir d'autres. Mais je les ay retrouvées et je suis prest de les luy rendre. Je serois fort aise que vous pussiez le joindre pour luy dire que j'ay appris qu'il fait cette plainte de moy, et que je ne la mérite point, n'ayant jamais eu intention de retenir ses lettres, mais ne les pouvant retrouver dans le tems qu'il me les a demandées, que j'ay toujours compté sur son amitié et qu'il peut compter sur la mienne, et sur mes services, dont pour première marque je l'assureray, en payant pour luy la capitation et en faisant pour son avantage tout ce qui dépendra de moy. Si cela ne le ramene pas tout à fait, du moins il l'amollira un peu.

Paris, 25 février 1703.

..... Je receus l'autre jour de Mgr de Bayeux, comme je vous l'ay mandé, une grande lettre, en reponse de la mienne sur les Religieux de Fontenay. Il ne m'en disoit rien. Il me parloit seulement des maistresses d'école, auxquelles il me proposoit de vous faire contribuer, et ma sœur et vostre frère. Il ne me dit rien des aumosnes, et il auroit tort de le faire. Il y a de grandes sommes dans mes abbayes destinées pour les aumosnes, et j'en suis quitte par

là; mais outre cela il me sied mal de dire, quoyqu'avec vérité, que je n'ay rien à me reprocher sur la supererogation. Ses lettres sont d'une civilité extrême.

..... Hier sur les cinq heures du soir, Honoré me vint dire que St-Jacques avoit esté pris depuis trois ou quatre jours de grands maux de teste, à quoy il est sujet, mais beaucoup plus violens qu'à l'ordinaire ; que mesme l'autre jour il chanceloit en marchant, à cause de ses estourdissemens, mais que le mal estoit fort augmenté hier et qu'il avoit esté pris d'une convulsion qui luy ostoit la connoissance et la parole, que la gorge luy enfloit et qu'il ecumoit; qu'il avoit esté saigné une fois. Je demanday qui gouvernoit son mal: il me dit que c'estoit un apothiquaire qu'ils connoissoient. Je dis qu'il falloit le saigner encore et promptement. Honoré me repondit que l'apothicaire s'y opposoit, disant qu'il estoit trop foible. Une demiheure après, M. André vint me dire qu'il avoit esté pris de trois ou quatre autres convulsions coup sur coup, et qu'on croioit qu'il alloit mourir; qu'on le confessoit, administroit, et qu'on parloit de le communier. Je reiteray qu'on avoit tort de ne le pas saigner, qu'on allast viste chez le medecin des Jesuites qui est proche d'icy, le faire venir ou du moins savoir son avis. Le médecin ordonna de le saigner au plus viste, ce qui fut fait. La connoissance luy revint; il a dormi cette nuit, et il est presentement dans un assez bon estat. Je crois que sans cette saignée une convulsion l'auroit emporté.

Paris, 27 février 1703.

..... Je seray bien aise que vous parliez à M[r] de Montmor aux termes que je vous ay mandé. Dittes luy mesme que s'il veut que je hasarde ses lettres par la poste, je les luy renvoieray; que s'il me veut indiquer quelqu'un à Paris à qui je les rende, cela sera fait incontinent. Amadoüez le bien.

Paris, 28 février 1703.

(M[r] de la Coudraye propose à Huet de lui prêter de l'argent au denier dix. Huet refuse.)

Paris, 2 mars 1703.

(Erreur dans les comptes de M[lle] des Préaux, etc.)

Paris, 4 mars 1703.

..... Je n'ay pu joindre encore M[r] le Vaillant, pour regler avec luy les contredits que je donneray aux demandes en diminution de Lonchamp. J'y fus hier, j'y retourneray demain, Dieu aidant. J'y fus après avoir quitté M[e] de Rie. Je la croiois tranquille à Rie. Je fus fort estonné de me rencontrer en mesme tems, au beau milieu d'une des plus grandes rues de Paris, entre deux carosses, dont l'un portait M[e] de Van-

deuvre et l'autre Me de Rie. Ces trois carosses ne se cherchoient pas : ils s'arresterent, et en passant de carosse en carosse les visites se rendirent fort agréablement.

..... J'écris à Mr l'Intendant sur le refus que les Religieux ont fait de son entremise. Je ne scais pas comment il le prend, mais selon mon sens, il est non seulement peu respectueux, mais mesme injurieux pour luy.

..... Mr l'Intendant renvoiera à ma sœur un écrit sur l'*Astrée* que je luy envoie. Je prie ma sœur, quand elle l'aura leu, de l'envoyer à ma sœur de Pleneville.

..... Donnez ordre, s'il vous plaist, au Breton de mener mes chevaux à Aunay sans retardement, car le séjour d'Aunay est mon séjour favory. Si j'avois connu Fontenay comme je le connois, tant par la nature du lieu que par l'esprit des Moynes, je n'y aurois pas fait la dépense que j'y ay faite.

..... St-Jacques s'est tiré d'affaires. Il se porte mieux. S'il avoit esté mon fils, je n'y aurois pas mieux fait. Mr Tuillier, et mon ancien ami et un des meilleurs médecins de Paris, est allé plusieurs fois le voir et a redoublé les saignées. On le purge présentement.

..... Je prie ma sœur, en envoyant à Me de Pleneville cet escrit de Mr l'Intendant de luy mander de le luy renvoyer, quand elle l'aura leu, et quand ma sœur l'aura retiré, je la prie d'en faire un paquet cacheté et l'envoyer à Mr le Bourgeois, libraire, en luy mandant que je luy feray savoir ce qu'il en doit faire.

Paris, 7 mars 1703.

Nouveaux procès à craindre avec le sénéchal de Mr de Matignon, à Percy — avec M. de Nerval, etc., etc.

Paris, 9 mars 1703.

..... Le mal de Mr d'Anisy, comme vous me le representez, me paroist fort dangereux. Me de Montatere en mourut. Le vitriol est bon à ces bubes (?) de la langue et des lèvres. Pour l'esprit de sel, je n'en connois pas l'effet. Peut estre est-ce ce qui a fait enfler la langue. Je serois bien fasché qu'il prist mal à ce bonhomme là, qui est mon ancien amy, homme de bien et d'honneur, et d'une bonne conduite.

Paris, 10 mars 1703.

..... Souvenez vous de dire ou faire dire à Mr de Montmor que j'ay retrouvé sa lettre de Rome, et que e la luy envoieray, quand il voudra, mais que je ne la hasarderay pas par la poste sans son ordre.

(Nouveau demeslé avec Mr de la Coudraye).

..... J'ay remarqué dans l'affaire que nous avons avec Mr d'Avranches que luy, Mr de la Coudraye, vouloit me faire tirer les marrons du feu, me laisser faire tous les frais, et prendre tous les soins de cette affaire et me la laisser poursuivre en mon propre et privé nom.

Paris, 13 mars 1703.

..... Si un de nos Moynes est curé, nous en voilà defaits, graces à Dieu. Vous me dittes que vous avez parlé à Mgr de Bayeux de la conduite de Mr de Lieurry à mon égard et à l'égard du Prieur. Je ne scais rien sur ce dernier article et je vous prie de m'en instruire.

(Refus d'accepter le fontainier proposé par Mr de Lonchamp.)

..... Vous avez deu recevoir un paquet de graines pour Aunay et pour Fontenay, que je vous envoiay la semaine passée par le carosse. Vous ne m'avez point mandé si vous les avez receues.

Paris, 17 mars 1703.

..... Vous ne m'avez point mandé si vous avez receu le paquet de graines que je vous envoiay il y a quinze jours par le carosse. Le port en estoit payé.

..... Je receus l'autre jour une lettre de Me de Ste Marie, mère de Me de Cressenville, mon ancienne amie. Elle me mande qu'il y a deux places vacantes à Fontenay, et elle m'en demande une pour un de ses neveux, fils de Mr de Breteville-Sorteval. Je luy ay repondu que je n'ay receu nulle (*sic*) nouvelles de ces vacances, que je ne les crois point, que je crois qu'il sera assez tost d'en parler, quand je seray sur les lieux. Mr de Pellevé m'a mandé depuis que le

bénéfice de Mr de Beaussen demande residence, mais non celuy de Mr d'Orville. J'ay bien de la peine à croire que ny l'un ny l'autre voulust quitter la vie fainéante de Fontenay. Quoy qu'il en soit sur cet avis, s'il est véritable, je destine la première place vacante à Mr le Sauvage, en cas qu'il la veuille accepter. Mais, à tout hazard, je suis resolu de la luy offrir; soit qu'elle ne vaque point, soit qu'il la refuse, il aura toujours cette marque de ma bonne volonté. Je serois bien aise que vous luy en portassiez parole de ma part, et que vous luy fissiez entendre qu'on m'a assuré de ces vacances, et qu'on m'a mesme ecrit pour demander la place, mais que personne *ne l'aura qu'à son refus*. Faites cela, je vous prie, le plus tost que vous pourrez.

Mr de Pellevé m'a mandé la mauvaise volonté que Mr de Montmor a prise contre moy, et la déclaration qu'il luy en a faite, et tout cela fondé sur ses lettres de Rome, qu'il écrit que j'ay retenues à dessein, quoy qu'il soit très vray que je ne songeay point à ces lettres, quand je fis faire mes paquets pour partir et que ces paquets estoient chez le messager quand il m'en parla à Fontenay, la veille de mon départ, et qu'à mon retour j'ay esté fort longtems sans les pouvoir retrouver et que je crus les avoir oubliées, qu'enfin je les retrouvay et manday qu'on sceust de luy s'il vouloit que je les hazardasse par la poste; que véritablement je ne crus pas qu'il contast beaucoup sur cette Pitancerie qu'il pretendoit, après la déclaration que me fist Mr le Prieur, que ny luy ny ses confrères ne consentiroient pas qu'il fust jamais

revestu de cet office. Voilà la verité. Mais les Religieux ont bien sceu se servir de sa legereté pour luy faire prendre party contre moy. Vous me ferez plaisir de luy faire connoistre la droiture de ma conduite et luy dire que si ses lettres ont esté rendues inutiles par ma faute, et qu'il en veuille faire revenir d'autres, je luy en rendray les frais, mais sans m'engager à l'acceptation de ces lettres qu'autant que ma conscience me le permettra, et que je ne crois pas qu'il me veuille rien demander au delà.

..... Je vous priay par ma dernière lettre de me mander quel demeslé il y a eu entre M^r le Prieur et Mr de Lieurry. Je ne suis pas fasché que ce dernier ait une copie de la lettre que j'ay écrite sur son sujet à M^e d'Hieville. Je veux bien qu'il sache que je le regarde comme un monstre d'ingratitude.

..... Quand je vous ay proposé de faire connoistre à ma sœur la conduite que tient avec moy Mlle Merite en toutes choses, ç'a esté pour la faire revenir de sa prevention à l'avantage de cette petite femme, qui l'alloit prendre en particulier, et la persuader de ses raisons. Vous ne luy en direz rien, si vous ne voulez. Ayez seulement bien soin d'elle dans le renouvellement de son mal. Je crains bien qu'il n'y ait de la gravelle, comme le soupçonne Mr du Bourg. Mon père en fut attaqué, et ma sœur de Pleneville aussi dans sa jeunesse; et, elles deux et moy, nous approchons de l'âge où l'Ecriture dit qu'il n'y a que *labor et dolor*. J'avois esperé pouvoir me garantir d'un voyage de Bourbon, où je n'ay point esté depuis quatre ans. Je pensois en estre quitte pour Bagnoles

vers ce mois de septembre; mais je me trouve des ahans, que je crains bien qu'ils ne me forcent d'aller à Bourbon. Mr Tuillier, mon medecin et mon amy, me le conseille. J'y ay une grande repugnance. Si j'y vais, je partiray de fort bonne heure, pour estre de retour en Normandie devant la St Jean.

Je suis très aise de l'entretien que vous avez eu avec Mr du Hamel, touchant mes demeslez avec les bons Pères. Je ne vois que luy, ou Mr d'Auval, dont on puisse s'aider pour négocier quelque chose avec eux. Encore les crois-je tous deux penchants un peu au froc. Si l'on en venoit à faire consentir les Religieux à un compromis, vous avez bien raison de dire que ce seroit offenser Mr l'Intendant que d'en proposer un autre. On pourroit compromettre sur deux avocats. Mais comme vous connoissez mieux Caen que moy, voyez qui l'on pourroit proposer. Seriez-vous d'avis de Mr de Benneville, ou de Mr de Noyers président? Tout homme d'honneur et de bien m'est bon, car je ne demanderay jamais rien au delà de la justice.

..... Je me trouvay hier par hazard avec Me de Rie : elle payera son sixième denier, à son grand regret, car c'estoit le sujet de son voyage. Elle n'en est pas moins de belle humeur. Un peu d'air de Paris rend les carpes laitées.

..... Je veux bien donner une assignation à la Mare sur Melle Merite pour estre payé par quartier; mais il est inouï qu'on paye des gages de domestiques par quartier. Ce seroit une estrange importunité pour les maistres. J'eus icy un jour un cuisinier qui

pretendoit estre payé tous les mois. Quand il me fit connoistre sa prétention au bout du premier mois, je le luy payay et le mis dehors. Dans le nombre de domestiques que j'ay, jugez où j'en serois s'il me falloit compter et payer tous les quartiers, et écrire mes payemens dans mes registres. Reglez, je vous prie, cela avec Mlle Merite et la Mare.

M^r l'Intendant m'a écrit le refus que les Religieux ont fait de convenir d'aucun arbitre. Je luy avois envoyé un écrit qu'il devoit rendre à ma sœur, et ma sœur devoit l'envoyer à Me de Pleneville, et Me de Pleneville devoit vous le renvoyer, pour estre remis à M^r le Bourgeois. M^r l'Intendant me mande qu'il vous a esté remis, qu'il l'avoit envoyé à la Visitation, d'où on le luy avoit renvoyé, quand on a veu le nom d'*Astrée*.

Paris, 20 mars 1703.

..... Je suis bien aise de recevoir l'exploit d'assignation de Mr de Nerval. Je ne scais pas quel personnage il prétend joüer dans cette affaire. Taschez de le savoir et me le mandez. Pour moy, je suis très resolu de la bien pousser, et si j'obtiens qu'il soit debouté de son mauvais soustien, il est bien assuré qu'il en payera les depens, sans aucun quartier. Son procedé indigne et malhoneste merite toute sorte de dureté, et je seray bien aise qu'il sente que je me tiens très offensé de sa brutalité. Il pouvoit chercher d'autres voyes de se vanger de Lonchamp, sans commencer sa vangeance par moy. Il l'a fait avec si

peu de menagement qu'il m'expose à une très grande perte pour un petit interest qui ne le prejudicie pas de 10 livres par an. Tous ceux à qui je parle de cette algarade se moquent de cette entreprise, et quand j'ay allégué l'interest qu'a chaque paroisse à faire que les pailles soient consumées sur le lieu, on ne connoist point cela icy; et hier M[r] Quinquet, qui est à Paris, homme très intelligent dans les affaires, me disoit que le Decimateur est libre de faire de ses pailles ce qu'il voudra, que dans son pays de Soissons, qui est un pays de très grand labour, on en dispose en toute liberté, et qu'on ne peut pas empescher au fermier d'en chauffer son four, que c'est sa chose et qu'il en peut faire son profit à sa fantaisie. L'Avocat du Clergé m'avoit déjà dit qu'on ne connoist point icy cet interest des pailles, consumables sur le lieu.

..... Je suis bien aise de savoir le demeslé du prieur et du frère Lieurry. Sa reponse au Prieur luy ressemble et est digne de l'un et de l'autre; car quelle vie est-ce à un Prieur d'une communauté d'estre des cinq et six mois absent par chaque année?

Paris, 25 mars 1703.

(M. de Matignon fait dire à Huet qu'il ne voulait point avoir d'affaires avec lui, et qu'il allait faire écrire à son senéchal de surseoir toutes procédures, s'il y en a de commencées.)

..... M[r] de Pellevé vous pourra dire que M[r] le Prieur

luy a dit plusieurs fois qu'il souhaittoit la paix; mais je ne m'areste guere à ces discours là. J'ay déjà bien éprouvé quelle foy il faut ajouter venant de cette part là.

Il s'est plaint qu'il m'écrivit au commencement de l'année une lettre de civilité, à quoy je n'ay point repondu. Je n'ay point receu cette lettre; et pour marque que je n'aurois pas manqué d'y repondre, c'est que je luy ecrivis une lettre de compliment à la mort de son frère. Mr de Pellevé luy dist que Mr de Lonchamp desavoüoit que jamais il eust dit que c'estoit moy qui l'avois obligé de plaider Mr de Beaussen quand il battit Charlet. Mr le Prieur a dit que Mr de Lonchamp le luy a dit à luy mesme et que Charlet luy avoit dit aussi que je l'avois grondé d'avoir desisté. L'un est vray comme l'autre, et devant Dieu l'un et l'autre est tres faux. Je remarque que ce pays là est fort sujet aux mensonges. Voilà quantité de choses qu'on m'a imputées sans aucune verité.

Mr le Prieur s'est plaint aussi de toutes les lettres que j'ay écrites sur l'affaire du bois, qu'il a des copies de celles que j'en ay ecrites à Mgr de Bayeux, et qu'il n'a pas voulu les montrer aux Religieux. Mon intention en écrivant sur cette pillerie à Mgr de Bayeux, à Mr l'Intendant et à Me d'Hieville, a esté que les Religieux sauroient ces plaintes. Ils sont plaisans de pretendre qu'ils se porteront contre moy à de telles entreprises, et que j'auray pour eux de grands menagemens, sans oser m'en plaindre. D'ailleurs cela ressemble bien à Mgr de Bayeux d'avoir donné des copies de ces lettres; mais nonobstant cela, je vous

prie d'en parler à Mgr de Bayeux de ma part et de luy dire qu'encore que je ne luy aye pas fait des plaintes sur cette affaire pour les tenir secrettes, que (*sic*) je n'ay pas cru néantmoins que cela allast jusqu'à leur donner des copies de mes lettres, comme ils se vantent de les avoir, et que je pourrois luy avoir dit de certaines choses dans ma lettre qui seroient pour luy et non pour estre publiques. Vous verrez ce qu'il vous repondra, car j'ay de grands soupçons que quelqu'un des gens de Mgr de Bayeux peut avoir furtivement communiqué ces lettres aux Religieux ou au Prieur à l'insu du Prélat. Ou peut estre est-ce une hablerie du Prieur.

Paris, 28 mars 1703.

(Affaire avec M[r] de Nerval.)

..... Quoy qu'il en soit, M[r] de Nerval se plaindra tant qu'il luy plaira : il n'a qu'à compter que je ne le menageray en façon quelconque, et que je ne plaiday jamais de si bon cœur que je plaideray contre luy. Je luy dirois la mesme chose en face, si je le voiois. Son impertinent procedé ne mérite pas autre chose, ayant attaqué injurieusement, incivilement et malhonestement, sans nul égard et nul menagement, son ami dès l'enfance, son voisin et son allié, et ayant cherché à luy faire faire une très grande perte pour un très petit et très leger interest.

..... Bruat, l'homme d'affaires de M[e] de Chamarande, rencontra l'autre jour Beaulieu par les rues.

Il l'arresta pour luy dire que ç'avoit esté à sa prière que Mr de Chamarande avait donné des bénéfices à nos Moynes, et qu'il avoit esté bien aise de reconnoistre par là la bonne chère qu'ils luy ont faite quand il a esté sur les lieux. Il est bien visible qu'il n'a affecté de faire ce discours que pour m'empescher de croire que Me de Chamarande les ait gratifiez en veüe de les entretenir dans ses interests.

Je suis bien aise que vous ayez fait connoistre à Mr le Sauvage les bonnes intentions que j'ay pour luy. Si Me de Beaussen quitte, nous verrons ce qui se pourra faire pour luy. Je suis bien persuadé que les Religieux ne seroient pas bien aises de l'avoir pour confrère, mais cela ne dépend pas d'eux.

Je suis persuadé que ce qui a éloigné Mr de Montmor de moy, ç'ont esté les benéfices que Mr de Chamarande a donnez à ses confrères; car voyant qu'ils avoient gagné à se déclarer contre moy, il a voulu se mettre en estat d'en gagner autant. Pour son office de Pitancier qu'il dit ne vouloir point qu'il me couste rien, il peut bien le promettre pour luy, mais repondra t'il que son successeur ne me demandera rien ?

Paris, 5 avril 1703.

..... Puisque les Religieux veulent plaider, ils pliaderont. Quand je refuseray de payer leur subvention, je leur feray dire que je m'y estois soumis pour le bien de la paix, et que, puisque je ne l'ay pas avec eux, ils n'auront pas mon argent. La négo-

ciation de M[r] du Hamel devoit rouler sur un reglement entre eux et moy pour le bois. Cet article reglé, j'aurois continué de payer leur subvention.

Je receus l'autre jour une grande lettre de Mgr de Bayeux. Je n'ay pas manqué, en luy repondant, de luy dire que lorsque je luy addressay mes plaintes de la conduite des Moynes, ce fut comme à leur supérieur, espérant qu'il leur feroit connoistre qu'il n'approuvoit pas leurs excez; que, bien loin d'obtenir de luy cette satisfaction, j'ay appris qu'il leur a donné des copies de mes lettres, comme le Prieur l'a dit à un homme à moy. Nous verrons ce qu'il repliquera.

Paris, 12 avril 1703.

Je vous ay écrit le 5 : je n'ay rien receu de vous de nouveau, et je ne vous aurois pas écrit aujourd'huy, si la lettre cy jointe que j'écris à Mgr de Bayeux ne m'en donnoit l'occasion. Je vous l'envoye ouverte, afin que vous la lisiez, que vous la recachetiez, et que vous la luy presentiez vous mesme, s'il est possible. Je ne doute pas qu'il n'aille à Caen après *Quasimodo*. Je seray bien aise que vous remarquiez l'effet que fera ma lettre à la premiere lecture, afin que, s'il vous parle du contenu, vous sachiez que luy repondre. C'est une suite de plusieurs autres lettres ecrites de part et d'autre. Je vous manday que j'avois eu occasion en luy repondant de luy marquer mon estonnement que le Prieur eust osé se vanter qu'il avoit des copies des lettres que j'avois ecrites au

Prélat contre eux. Je crus comme vous que quelqu'un des gens de l'Evesché avoit escamotté cette copie pour la luy donner; mais le silence de Mgr de Bayeux sur ce reproche m'est une preuve seure que luy mesme a donné ces copies, ce qui, entre nous, est un procédé peu digne de son caractère et peu honeste. Vous verrez que je ne le menage pas là dessus; et si vous avez occasion de luy en parler, vous pourrez luy dire, avec une fermeté respectueuse, qu'il ne pouvoit pas temoigner plus ouvertement sa partialité que par un tel procédé.

Il y a longues années que je le sollicite en faveur de vostre frere, sans avoir jamais pu obtenir la moindre promesse; et tandis qu'il a fait largesse à un tas de petits capelans des prebendes de sa cathedrale. Et cependant il veut que je le croye fort mon ami. S'il s'ouvre à vous là dessus, vous luy pourrez dire que ce n'est point par legereté ny par paresse qu'il cherche à sortir de son employ, mais parce que son infirmité luy en rend la plus part des fonctions presque impraticables, et que cette infirmité augmente tous les jours.

Si vous voyez jour à entrer un peu plus avant en matière sur le peu d'amitié que je luy reproche, vous pouvez luy dire que j'en serois encore bien plus persuadé, si je savois la maniere dont vous savez qu'il a souvent parlé de moy publiquement.

Sur l'article de l'aumosne, il me presse depuis long tems d'establir des maistresses d'école à Aunay et à Fontenay. J'ay esté très aise d'avoir occasion de luy faire de nouvelles plaintes des exorbitantes subven-

tions à quoy il m'a imposé. Ce n'est pas le premier assaut que je luy ay fait; mais il y faisoit si beau ce coup cy que je n'ay pas cru le devoir marchander. Effectivement son procedé n'est pas tolerable.

Comme il y a apparence que le premier terme de la subvention de cette année nous sera signifiée dans ce mois, et que ce sera alors que je declareray mes intentions sur la subventiion des Moynes, voicy comme je crois qu'il y faut proceder, pour ne rompre point ouvertement avec eux, et afin que la rupture ne vienne point de moy, et afin de laisser toujours traisner un filet pour renoüer l'accommodement. Il faudra leur dire que quand je me suis soumis de payer leur capitation par cy devant, ç'a esté pour le bien de la paix que j'ay bien voulu acheter à beaux deniers comptans, et que je ne dois nullement. Mais que voyant qu'au lieu de cette paix, je me trouve dans une très forte guerre qu'ils m'ont declarée par l'insulte qu'ils m'ont faite dans l'affaire du bois, et que je serois fou de donner mon argent pour me faire la guerre, je ne suis resolu de continuer qu'en prenant des assurances pour l'entretien de la paix; que je demande donc qu'ils renoncent pour l'avenir à l'affaire du bois, et qu'ils me satisfacent pour l'insulte passée. Entre nous, je me soucie fort peu de cette satisfaction : ainsi il faut faire rouler principalement l'accommodement sur l'assurance pour l'avenir et leur déclarer expressément que je ne continueroi le payement qu'en cas de continuation de la mesme conduite qui a esté gardée avec moy dès mon entrée dans l'Abbaye, et que sitost qu'ils formeront quelque

nouvelle pretention, le payement cessera. Il faudra les faire expliquer là dessus, faire bien entendre tout cela à Mr du Hamel pour en faire un bon usage. Il seroit bon aussi que vous en entretinssiez Mr Nau. Lorsqu'il demandera la subvention, il faudra luy faire entendre que l'affaire du bois m'a fait prendre resolution de ne plus payer la subvention des moynes, que vous le priez de mander à M^r le Prieur de se rendre à Caen pour parler de cette affaire, et sur cela vous le prierez d'exhorter M^r le Prieur, comme de son chef à entretenir la paix et à laisser les choses comme elles estoient.

..... Mon clou, par la grace de Dieu, est fort diminué ; mais il n'est pas guéri. Il n'aboutira point, et partant il sera plus long tems à resoudre.

Formule est retrouvée, après avoir esté perdue quinze jours (1).

Paris, 15 avril 1703.

Je reçois vostre lettre du 12. Je vous ay écrit le mesme jour. J'y joignis une lettre pour Mgr de Bayeux ; mais je fis reflexion, après l'avoir envoyée, qu'elle n'estoit pas à cachet volant, comme je vous le mandois. J'en fus bien fasché, et comme peut estre, lorsque vous recevrez celle-cy, vous ne l'aurez pas encore rendue, vous trouvez cy joint une enveloppe

(1) Dans sa lettre du 28 mars, Huet écrivait à M. de Charsigné : « Formule est perdue pour la quatrième fois. Je n'espère plus de la revoir : c'est l'ouvrage de mon brave laquais la Barre. »

à cachet volant que vous y pourrez mettre, en rompant l'autre. Je serois fort aise que vous eussiez veu cette lettre, pour y conformer vostre langage, quand vous verrez le Prélat.

Je viens à mon voyage que j'ay enfin resolu, pour partir si tost que je le pourray ; et pour cela je vous prie de m'envoyer mes chevaux incessamment. Donnez ordre au Breton de prendre Loüys avec luy à la place de Pierrot. Le cheval de Mr de St-Jacques m'embarrasse, car d'en acheter un moy mesme, je ne veux point estre juge en ma cause ; bien moins veux je luy faire payer le loüage d'un cheval. Mais faites en sorte auprès de luy ou auprès de Mr Roulland qu'ils m'envoyent quelque cheval à eux, que je leur remeneray dans peu, s'il plaist à Dieu. en attendant qu'à la foire ils en ayent trouvé un. Les chevaux de selle sont icy fort chers, à cause de la guerre, et ils auront bien meilleur marché à Caen.

Ma sœur me mande qu'elle ne pourra pas venir à Aunay, parce que, dit-elle, vous y estant, elle n'a plus de place à se mettre. Je ne crois pas que vous souffriez cela. Quand il n'y a point d'externes, vous pouvez mettre vostre petite famille dans la chambre sur la cuisine, sauf à se serrer et à se contraindre. Quand la compagnie vient, vous pouvez vous servir pour cabinet d'une des petites chambres du bout de la salle, sauf à quitter la place pour un jour ou deux, quand la trouppe grossit. Ma sœur me propose aussi des difficultés sur la Varene (?) et Elisabet, mais je la prie d'y remedier, car ma jurisdiction ne s'étend point jusques là.

Je sortis hier après dix ou douze jours de retraitte forcée par mon mal, et véritablement je souffris par le bransle du carosse beaucoup de mal, et mon mal s'irrita et s'enflamma Néantmoins mon chirurgien n'y trouve rien à craindre. Il croit que cela aboutira. Je fus forcé de sortir pour aller voir mes deux rapporteurs, celuy qui est chargé du Procez de Mr de Coetenfao connoit à merveilles le personnage à qui j'ay affaire. Il me dit qu'il luy avoit dit que son procez ne valoit rien, et cela dès il y a plus de deux ans, mais que luy ayant repeté la mesme chose dernièrement, il luy dit qu'il avoit donné un autre tour à cette affaire, et y avoit joint de nouvelles pièces Je luy dis que ce nouveau tour et ces nouvelles pièces estoient deux productions qu'il me (*sic*) faites depuis un mois ou deux ; que c'estoient des tissus de faussetez et d'allégations controuvées. Je luy en exposay le précis et luy fis connoistre que Mgr d'Avranches en connoissoit la fausseté en sa conscience. Je luy remonstray qu'après avoir donné à ce chicaneur le tems du caresme, je le priois de terminer l'affaire présentement comme il me l'avoit fait esperer. Il me repondit qu'il le feroit volontiers, s'il n'estoit pas chargé d'un grand rapport, qui tiendra plusieurs séances, mais qu'il me conseilloit de voir mes juges et de m'en aller; qu'il se charge de les faire souvenir de ma sollicitation, et que du reste je me mette l'esprit en repos et dorme tranquillement sur mon affaire, et que s'il n'y avoit rien de nouveau que ce qu'il a veu et ce que je luy ay dit, je n'en dois avoir aucune inquiétude. Sur cela je me suis determiné à partir.

J'allay voir de là Mr de Monthulé pour prendre congé de luy et le supplier de ne point rapporter mon affaire dans mon absence. Il me dist qu'il a entre les mains de grandes affaires, qui prendront une partie de l'esté, que, cela fait, il me promet de differer le rapport tout autant qu'il pourra. J'eus encore un entretien avec luy sur les artifices de Me de Chamarande, dont il me paroist assez persuadé, et lorsque je luy demanday s'il croioit que quand par ces tricheries Me de Chamarande se feroit decharger, elle fust dechargée devant Dieu, il me dist fort positivement que non.

J'oubliois de vous dire que Mr de Pellevé prenne de l'argent de Melle Mérite pour bailler au Breton pour son voyage. Je vous prie aussi d'avertir le Breton de ne faire pas la sottise qu'il fist l'année passée, de payer l'entrée de mes chevaux à la porte St Honoré, comme des chevaux marchands. Quand je sauray le jour de leur arrivée, j'envoieray mon cocher au devant de luy.

..... Je suis bien aise que Charlet ait rendu tesmoignage à la vérité. Et luy et Lonchamp désavoüant le discours du Prieur, d'où vient le mensonge?

Paris, 17 avril 1703.

(Difficultés avec Mr de Nerval, plaintes, très vives, de Huet.)

,.... J'attens mes chevaux en bonne devotion. Je fis hier des visites d'adieu; et si tost que mon mal

sera un peu affermi, je feray mes sollicitations pour n'avoir rien qui m'arreste.

..... Si Mr de Nerval fait difficulté de conférer à Paris, remonstrez luy que puisque ce sera à Paris que cette affaire sera jugée, c'est là qu'il faut prendre les voyes de la terminer, soit à l'amiable, soit à la rigueur; que dans l'affaire que nous avons ensemble il ne met en jeu que cinq sous contre cinquante pistoles; qu'ainsi il n'a qu'à conter que je ne mettray pas un interest de cette importance au hazard d'un accommodement fait légerement et sans connoissance de cause. Outre qu'ayant commencé le jeu par un exploit et une procedure rigoureuse et offençante, il ne doit pas s'attendre à beaucoup de condescendance de ma part; qu'au lieu de commencer par le sergent et finir par des arbitres, il devoit commencer par des arbitres, et n'en venir au sergent qu'à la dernière extremité.

Paris, 19 avril 1703.

Je dispose mes affaires autant que je puis pour partir, si tost que vous m'aurez envoyé mes chevaux.

..... Je suis bien fasché que vous n'ayez pas leu la lettre que j'ay ecrite à Mgr de Bayeux, et je suis bien estonné que, quand il n'a de moy que des sujets de s'en loüer, et de m'aimer, il me déchire publiquement, et que, lorsque je luy parle vertement il se modère envers moy. Par le premier article de ma lettre, je luy disois que dans le dessein qu'il a de me

concilier avec les Moines, il les trouvera sans doute fort disposez à ses volontez, après la marque qu'il vient de leur donner de sa faveur, en leur donnant une copie de ma lettre. Je m'en plaignis par une autre lettre et il ne me dit pas un mot sur cela. C'est le Prieur qui l'a dit, vous le luy pouvez dire et que si ce n'estoit pas luy qui a donné cette copie, ses gens pouvoient l'avoir fait. Il est bon de dire que je me laisse gouverner, et que je ne devrois pas croire legèrement. C'est ainsi qu'on est aveugle chez soi lorsqu'on croit voir clair chez les autres. Le second article regardoit l'établissement de vostre père, et je luy reprochois que la probité de mon neveu ny mes prières cent fois reitérées, ny une amitié de quarante ans n'avoient pu obtenir de luy une des graces dont il est toujours si prodigue envers des gens qui ne le vallent pas. Le troisieme article regarde les maistresses d'ecole qu'il veut que je mette à Aunay. Je luy dis qu'il m'oste les moyens de faire le bien qu'il me conseille par les capitations exorbitantes qu'il m'impose, tandis que les ecclésiastiques de sa faveur la payoient au denier 40 ou 50, et que luy mesme la paye au denier 25. Je m'imagine que tout cela luy fit faire des reflexions qui le calmèrent.

..... Le procédé de Mr de la Coudraye me fasche fort. Je vous mandois par ma dernière lettre que pour un interest de 5 sous il sacrifieroit mon amitié, mon bien et ma vie. Je crois que le mariage de sa fille ayant diminué son mago (*sic*) il veut le remplir *ab hoc et ab hac*. Je le priay vint fois avant son depart et je l'ay fait encore depuis par mes lettres de ne

rien gaster à mon accommodement. C'est encore à moy à filer doux, dans la dependance où je suis de luy. Je luy en ay pourtant dit un petit mot par ma derniere lettre. Vous me ferez plaisir de luy en escrire doucement, mais ouvertement, et de luy remonstrer les conséquences de cette procédure precipitée, et que huit jours de retardement auroient empesché le mal. Ouy, mais dira t'il en luy mesme, c'eust esté 15 sous d'interest de perdus, que je ne veux pas perdre. Quoy qu'il en soit, j'écris à Mr l'Intendant pour excuser cette demarche et l'assurer de nouveau qu'il sera toujours maistre absolu de tous mes interests et que je seray toujours prest de luy en donner tous les actes qu'il voudra me demander.

..... J'ay enfin obligé Mr de Soissons à me mettre en main un arrest de parfait des reparations de Soissons. Ce n'a pas esté sans de grosses paroles et j'ay eu besoin d'estre ferme sur mes estriers; mais enfin j'en suis saisi, et on ne vous pourra rien demander pour ces reparations après moy.

..... Je suis assez persuadé que les fermiers (de Fontenay) ont du credit au bailliage et dans la justice de Caen. Ils y ont leur partie faite depuis long tems, des amis, des voisins, des parens et des comperes. Le Roux y a un frère, et moy, au contraire : il y a fort long tems aussi que j'ay éprouvé la mauvaise volonté de ces Mrs là envers moy. Le levain de leur aversion est une secrette envie de ce que je ne sois pas assesseur ou conseiller pour eux. Ils ne sauroient me pardonner de me voir establi au milieu d'eux d'une maniere disproportionnée à la leur. Si

j'allois avec un habit gris, et un baston à la main débiter tous les matins au carrefour de mauvaises nouvelles, et manger ensuite avec eux des matelottes, on ne me calomnieroit pas comme on fait, et ils ne profiteroient pas, comme ils font, de toutes les occasions de me chagriner ; mais ces gens là ne greslent que sur le persil, et je les livre à leur mauvais sens, à leur ignorance et à leur obscurité.

(Même lettre, 20 avril.

Je reçois une lettre de Mr de la Coudraye, par laquelle il m'expose qu'il n'a agi dans l'affaire des fermiers *que de concert avec vous,* comme je l'en avois prié. Il dist que vous le priastes de faire son execution avant la cause des diminutions, et qu'il l'a fait; qu'il n'a pas peu prévoir l'avenir. Il se plaint des reproches que je luy ay faits, au lieu de le loüer de sa docilité. Je luy ay repondu catégoriquement et je luy conseille d'écrire une lettre d'excuse à M^r l'Intendant.

Paris, 23 avril 1703.

..... Je suis fort aise du départ du Breton, mais fort fasché du retardement du cheval qui est devenu boiteux. On a icy des peines mortelles à trouver des chevaux de renvoy pour Caen, particulierement dans ce tems de la foire. L'année passée, je fus contraint d'envoyer mon cuisinier par le Carosse, qui me cousta trois fois le cheval de renvoy. Si mes chevaux partirent samedy, comme vous me le mandez, ils

devront arriver après demain mercredy, auquel cas je pourray partir, Dieu aidant, samedy; mais vous aurez auparavant de mes nouvelles.

..... Me de Montespan me dist il y a trois jours, en fort bonne compagnie, mais avec bonté qu'elle estoit indignée d'un discours qu'on luy a fait depuis peu sur mes procez, par lequel on me faisoit passer pour un chicaneur determiné, prest à entreprendre cent procez pour cinq sous. Elle repondit à ces gens là qu'elle ne m'a pas nommez, qu'elle me connoissoit mieux qu'eux, et qu'elle savoit très certainement que personne n'estoit d'un esprit plus opposé à celuy-là que moy. La compagnie ne me permit pas d'approfondir beaucoup cette matiere; mais je luy manday le lendemain que si ceux qui m'ont calomnié auprès d'elle veulent convenir avec elle de quelques arbitres, gens d'honneur et intelligens, je seray toujours tout prest de compromettre sur eux, ou de leur donner mon blanc signé; que si elle obtient cela d'eux, elle aura la satisfaction d'avoir fait une action de charité, qui aura son mérite devant Dieu et devant les hommes; que si mes parties refusent cette proposition, elle reconnoistra qui d'eux ou de moy sont les veritables chicaneurs. Cela vient sans doute de Me de Chamarande et de ses émissaires, et peut estre de la maison de la Rochefoucaud, qui ne m'ont point pardonné la pension que j'ay obtenue et maintenue sur Mr de Soissons, leur cousin, car dès le tems du procez ils estoient fort déchaisnez contre moy. On m'a dit que Me de Montespan avoit un peu chargé ce raport, pour m'obliger de veiller moins attentivement

sur mes procez, qu'elle croit estre la cause qui m'empesche d'aller à Bourbon avec elle, dont elle me sollicite depuis long tems. Quoy que cela ne soit pas hors de vraysemblance, je ne le crois pas, car le recit qu'elle m'en fist étoit trop marqué, et elle le fit avec trop de chaleur. Et d'ailleurs elle ne me connoist pas si sot que de perdre mes procez, en les abandonnant par complaisance.

Paris, 24 avril 1703.

(Affaires avec ses fermiers.)

Paris, 26 avril 1703.

..... Je receus hier une lettre de Mr l'Intendant sur l'estat présent de mes affaires, fort pleine d'honestetez. Il me mande qu'il espère que les Religieux viendront à resipiscence, et chercheront son entremise. Je ne scais quelle assurance il en peut avoir, si c'est un soupçon, un souhait ou certitude. Nous verrons. Je luy ay repondu d'une manière qui, je crois, le contentera. Il me parle de Mr de la Coudraye avec beaucoup d'aigreur, et me conseille de rompre avec luy. J'ay mandé à Mr de la Coudraye de luy écrire une lettre d'excuse. Je luy ay mesme marqué le tour qu'il doit donner à sa lettre; mais comme ce n'est qu'une affaire de civilité et non d'interest, je doute qu'il le face.

..... Le curé de St Martin m'a ecrit qu'estant au Synode à Bayeux, Mgr de Bayeux et Mr de Vaux le questionnèrent fort sur l'affaire des granges dixmeresses, sur l'usage de l'Abbaye et des paroisses voisines à cet égard. Il me mande les réponses qu'il a faites sur tout cela, qui toutes me sont entierement contraires, car il a dit qu'autrefois on engrangeoit les dixmes à St Martin, que cela a cessé depuis assez long tems, mais que quand j'aurois une grange à St Martin, mon Abbaye ne m'en vaudroit pas moins. Ce bonhomme m'écrit cela bonnement, comme s'il avoit dit des merveilles en ma faveur. Je ne veux pas croire qu'il l'ait fait malicieusement. Si ç'avoit esté son intention, apparemment il ne me l'auroit pas mandé; mais comment que ç'ait esté, je me defendray bien de ce tesmoignage comme venant d'une partie interessée dans l'affaire, et qui cherche l'avantage de sa paroisse. Je luy en diray neantmoins mon avis à la première veüe. A l'égard de cette conference que vous a proposée Mr de Nerval après mon retour et à laquelle il veut faire intervenir Mr de Vaux, comme son bras droit, je vous avois prié de luy insinuer que je ne voulois point avoir de conférence à Caen sur cela, où l'affaire est déjà jugée. Je ne puis pas refuser une visite de Mr de Nerval et de Mr de Vaux, quand ils voudront me la rendre; mais quand ils voudront approfondir la matière, je leur diray que je ne me sens pas assez habile homme pour soustenir les raisons d'un habile magistrat tel que Mr de Vaux. Outre que l'on raisonne à Caen, en cette matiere, sur certains principes, dont je ne conviens pas, et

qu'on ne connoist point icy; et que comme cette affaire doit estre jugée à Paris, c'est à Paris qu'il la faut traitter. Si ces M[rs] espèrent m'amener à quelque composition sur l'affaire des granges, ils se trompent, car ils me trouveront plus ferme qu'eux là dessus. Pour le prix des pailles, je ne refuseray pas mes offices pour les faire avoir à M[r] de Nerval à bon marché. Je receus hier une lettre d'Avranches qui m'apprend que les curez de ce pays là envoyent ordinairement vendre leurs pailles hors de leurs paroisses, parce qu'ils les vendent plus cher qu'à leurs paroissiens, qui cependant ne s'en sont jamais plaints. Sur ce que M[r] de Nerval ne convient pas que j'aye un si gros interest en cette affaire, ny luy un si mince, les termes de la sentence de Caen, qui ordonne que j'auray des granges là où j'ay des dixmes, font voir bien clairement où cela va, à combien de granges ou basties ou loüées, combien il coustera à faire exploiter les dixmes sur les lieux et au transport des grains. Lonchamp me dit dans le commencement, que si cela avoit lieu, il demanderoit une diminution de 3000 liv. par an sur la ferme. Pour M[r] de Nerval, quand il acheteroit mille gerbes de paille de mes fermiers par an, et qu'ils les luy vendroient 20 sous plus cher qu'il ne faudroit, cela iroit à 10 liv. par an. Voilà le sujet d'un procez qu'a entrepris vostre brave cousin contre son ancien amy, contre son allié, contre son voisin et contre une personne pour qui il devoit avoir quelques égards, et pour qui il n'en a aucun. En un mot, je soustiendray cette affaire là jusqu'au bout et j'y engageray ma croix. M[r] de Ner-

val n'a qu'à compter là dessus, et si vous trouvez occasion de le luy faire entendre doucement et sans luy déplaire, j'en seray fort aise.

Sur ce que vous a dit Mgr de Bayeux que mon affaire contre M[r] d'Avranches estoit bonne, mais que je l'avois laissé (*sic*) gaster, j'admire comment il est si promt à parler de tout à tort et à travers, et à se rendre juge des affaires de tout le monde, sans les savoir. Je parierois ma teste qu'il ne scait pas un des points qui sont en contestation entre nous. Mon rapporteur, entre nous, m'en a parlé bien autrement les deux dernières fois que je l'ay veu, car il me conseilla de m'en aller et me dist à l'oreille que s'il n'y avoit de nouveau dans cette affaire que ce qu'il avoit veu, lorsqu'il l'avoit estudiée, je n'avois qu'à dormir en repos, et qu'il avoit dit à ma partie qu'il s'estonnoit qu'un homme de son caractère entreprist une si mauvaise affaire. Mais cela entre vous et moy, s'il vous plaist. Dans l'affaire de la pension, il plut au mesme prélat, je dis Mgr de Bayeux, dire à tout le monde et en tous les lieux, et à moy mesme que ma cause ne valoit rien, et qu'assurément je la perdrois. Vous avez veu cependant ce qui en est arrivé. Je le manday aussitost, et je luy remis devant les yeux ses pronostics. Je le prieray assurément, à la première veüe, de me faire le plaisir de ne parler jamais de mes affaires, puisqu'il n'en parloit que pour me blasmer et décrier ma conduite et ma personne, que je ne parlois des siennes que très rarement et que, quand cela m'arrivoit, je n'en parlois qu'avec respect. Si je ne croiois pas le voir bientost, je luy écri-

rois sur cela comme il le mérite. J'aime mieux luy écrire que de luy parler, car il n'écoute rien et ne déparle pas.

Paris, 28 avril 1703.

(Huet annonce son départ prochain pour la Normandie.)

— Procès avec ses fermiers.

..... On m'a donné deux expédients. L'un est le mesme que M^r le Cocq propose, savoir une sentence sur Requeste obtenue aux Requestes. L'autre est de faire sceller leurs granges et saisir entre les mains des fermiers. Je porteray cette consultation, et nous verrons avec M^r le Cocq quel parti nous prendrons. On m'a donné un autre avis, qui est d'obtenir un *Pareatis* au Grand Sceau, en vertu duquel je pourray faire constituer Lonchamp prisonnier à Caen, nonobstant clameur de haro, ce sont les termes du *Pareatis;* et si le juge ordonnoit le contraire, je le prendrois à partie et le rendrois responsable de la dette de Lonchamp. Vous voyez qu'on apprend à urler (*sic*) avec les loups, et que ce n'estoit pas une gasconnade, quand je vous mandois que l'esprit de chicane dont est possedé Lonchamp ne me faisoit point de peur, et qu'à chicaneur je serois chicaneur et demi. Et en effet je pretens mettre toutes ces chicaneries à bout. Comme il m'a paru inévitable d'avoir un demeslé avec eux sur ces diminutions, je ne suis pas fasché de l'avoir presentement et de leur oster ce vain pretexte, après quoy je les feray bons payeurs.

..... Je ne manque jamais de porter et de rapporter mon *Committimus*. Il ne me quitte point, et un bon Chicaneur, tel qu'on dit que je suis, ne va jamais sans cela.

..... Je vous prie de mander à Mlle Merite que je la prie de me tenir de l'argent prest pour mon arrivée à Caen, car j'en ay un tres grand besoin.

Mr de la Coudraye m'a dit que cette paille pourrie qu'elle (Mlle Merite) a fournie et dont je me suis plaint, ne luy est nullement reprochable. Voici le fait. Je luy avois mandé avant mon départ, ainsi qu'à Mlle des Preaux, de convenir du lieu et du tems que l'une livreroit mes pailles à Caen, et l'autre les porteroit à Fontenay. Elles le promirent. Mlle Merite en execution fit venir par deux fois des chartées de paille à Vaucelle, près de la croix, après avoir averti la Preaux, dont le harnois ne comparut point. Enfin Mlle Merite fut contrainte de l'envoyer chez elle, qu'elle la fit decharger dans sa court et qu'elle l'y laissa cinq jours à la pluye, se divertissant apparemment à la voir perdre.

..... Comme j'envoieray apres demain quelques balots par le roullier, qui arriveront vers la fin de la semaine, je vous prie d'y avoir l'œil pour les retirer, en faisant payer le port par Mlle Merite, à un sou la livre. Des Prez qui est le roulier me les a portez quelques fois à 4 liv. 10 s. le cent. De plus il est parti depuis deux jours du vin pour moy. Il est dans des bouteilles, et les bouteilles dans des paniers. Je vous prie aussi de le retirer, et comme tout cela et peut estre quelques malles encore que je porteray feront

une assez bonne voiture, il faudroit faire avertir à l'amiable M[lle] des Preaux de donner ordre à un harnois de se tenir prest pour emporter tout cela à Aunay vers la fin de la semaine prochaine. Je suis bien persuadé que sa fierté luy fera mepriser cet avertissement; mais j'y suppleeray sur les lieux par une sommation que je luy feray, avec protestation de loüer un autre harnois à ses frais, au refus du sien. Elle dira peut estre qu'on luy porte les paquets chez elle et qu'elle les fera porter. Mais outre que je ne me fie pas à elle, il faut luy repondre que je craindrois qu'elle ne les laissast pourrir dans sa court, comme elle a laissé pourrir ma paille.

A Paris, 29 avril 1703.

Ce sera donc, s'il plaist à Dieu, pour demain mon depart, et comme je mets d'ordinaire six jours à faire la traitte, j'espère arriver à Fontenay samedy au soir. Dieu ne m'avoit pas encore envoyé assez d'affaires facheuses; en voilà une nouvelle qui me survient, plus chagrinante et plus embarrassante qu'aucune autre. Vous savez le traitté que j'avois fait avec M[r] de la Coudraye. Il me devoit payer une certaine redevance par chaque mois. Comme le traitté est pour 2 ans et finit à la fin de cette année, moyennant une certaine remise, il y a satisfait pendant quinze mois. Ce matin je luy ay demandé s'il avoit donné quelque ordre pour me faire toucher le mois où nous sommes, qui est echeu. Il m'a repondu nettement qu'il avoit

destiné à cela le terme echeu à Pasques des redevances de Fontenay, que ne l'ayant point touché il ne me pouvoit payer, qu'il n'avoit point d'argent et ne savoit où en prendre. Je luy ay remontré doucement et honestement que depuis quatorze ans que nous avons affaire ensemble, il n'avoit jamais pris pour pretexte de refuser de me payer les retardemens de mes fermiers, que ny M^r de St-Sauveur, ny Melle Merite ne l'avoient jamais payé le lendemain du terme, et qu'il n'avoit pas laissé de me payer; que les appointemens que le Roy me donne ont esté retardez d'un an et de quinze mois, sans que jamais il se fust servi de cette occasion pour me retenir les payemens; que j'avois conté là dessus comme sur une chose seure; que dans les deux derniers mois j'ay payé icy environ 4000 liv.; que je retournois en Normandie sans argent, et qu'il me jettoit dans une terrible extremité, sans savoir où donner de la teste. Tout cela n'a fait que blanchir. Je luy ai demandé s'il ne me tiendroit pas la parole qu'il m'a donnée tant de fois et déjà executée en partie, de me prester de l'argent à tel interest qu'il voudroit, pour payer ma capitation. Il m'a dit que ces 3000 liv. qu'il esperoit toucher devoient satisfaire à tout cela, que ne les touchant pas, il ne savoit où prendre de l'argent. Voilà où nous en sommes demeurez. Je vous laisse à penser l'estat où cela me met, car je me vois reduit à la nécessité de mettre tout en œuvre et tout en gage pour trouver de quoy vivre, en attendant les termes de mes revenus. Je viens d'envoyer savoir ce qui est deu de mes appointemens, et je tascheray d'empescher qu'il

ne les touche; et si je puis forcer les fermiers de Fontenay à payer, comme je l'espère, je me serviray de cet argent; car estant traitté indignement comme je suis, je ne garderay pas tant de mesures. Il m'a dit que Mr de Pellevé a 1000 liv. prests entre les mains. Je crois que c'est cet argent des Acres, qui est arresté. Voilà l'estat où je suis. Si je puis trouver de l'argent en engageant ma vaisselle d'argent et ma chapelle, je le feray. J'entrevois que le motif secret qui fait ainsi agir Mr de la Coudraye avec moy, c'est qu'il perd l'interest de ces 3000 liv, et quand il a voulu faire payer les fermiers le lendemain du terme, les plaintes qu'il fait de la D^elle des Preaux ne sont que des pretextes, c'est l'interest de l'argent qui l'a fait agir. Je crois que si je le poursuivois en justice, je le ferois condamner. Les raisons m'en paroissent toutes claires, mais j'ay assez d'autres procez sans me charger encore de celuy là, et ce seroit bien alors qu'on diroit que je suis un grand plaideur.

Paris, 30 avril 1703.

..... Je partiray, Dieu aidant, dans une heure, comme je vous l'ay mandé. Je tascheray de voir Mr Macé samedy en passant pour aller à Fontenay. S'il est à l'extremité, comme vous me le mandez, il me semble qu'en cet estat vous luy devez bien une visite. Ainsi je pourrois vous y rencontrer, et nous irions de là à Fontenay, où nous causerions de toutes choses,

et le lendemain nous reviendrions ensemble coucher à Caen.

..... Mr de la Coudraye me fit hier la declaration que je vous ay mandée, et j'ay appris ce matin qu'il n'avoit ny souppé ceans, ny couché dans sa demeure ordinaire tout proche de ceans. Il m'avoit demandé des lettres de sollicitation et de recommandation pour une affaire qu'il veut poursuivre au Conseil. Malgré la déclaration qu'il m'avoit faite, je dressay hier ces lettres, et ce matin je les luy ay envoyées, mais on ne l'a point trouvé. J'ay esté fort estonné qu'il m'est venu trouver, tout comme si de rien n'estoit. Je l'ai receu à mon ordinaire paisiblement et honestement, et sans luy parler de ce qui se passa hier. Après quelques autres discours, il en est venu de luy mesme à me dire que si Mr Nau veut estre payé en cette ville de la prochaine capitation, il luy fera donner de l'argent, ce qui est un grand point, et que j'ay accepté volontiers. Il ne m'a point parlé de la redevance du mois. Il m'a dit seulement qu'il savoit que Mlle Merite me donneroit de l'argent et Mr de Pellevé aussi. Je luy ay repondu que cela me feroit tous les biens du monde dans la misere où je suis; mais qu'après la saisie que Lonchamp a faite sur Busnel, je ne croiois pas qu'il payast Pellevé, ny Pellevé moy. Or le denoüement de cette demande de Mr de la Coudraye, c'est qu'il voit un gros interest et certain de l'argent qu'il me prestera pour la capitation, mais que celuy des fermiers n'estant pas si présent, et me payant les redevances, ce seroit un petit interest perdu. Voilà les grandes veües sur quoy

roulent ses demandes, et auxquelles il sacrifiera tout ce qu'il a d'amis au monde.

(Mention du P. Bourdaloüe qu'il a vu la veille).

A Aunay, 18 may 1703.

Il est question de savoir quand vous voulez que je vous envoye mon carosse. Du Coudré fait saigner mes chevaux lundy. Je ne scais s'ils pourront marcher le lendemain; mais assurément rien ne les empeschera d'aller le mercredy suivant. Il a fait assez beau tems depuis mon depart; mais voilà un retour de pluye qui ne me plaist guere.

Aunay, 19 may 1703.

(Decimes et subvention dus par l'abbaye de Fontenay).

Aunay, 21 may 1703.

(Mr de la Coudraye semble disposé à payer à M. Nau ce que Huet lui doit, etc.).

Aunay, 23 may 1703.

..... Pour les arbres, vous pouvez assurer M^{r} l'Intendant que je me soumettray toujours à ce qu'il

ordonnera. Si les Religieux veulent me les faire demander par le Prieur comme une gratification, ou que Mr l'Intendant me les demande comme une chose qu'il me prie d'accorder pour l'amour de luy, je l'accorderay volontiers. Mais je voudrois bien que l'on en exceptast ce qui peut servir aux reparations. Les Religieux ne peuvent pas s'y opposer, puisque leur principale défense sur celuy qu'ils ont degradé en si grand nombre depuis 35 ans, c'est qu'ils l'ont pris pour les reparations. Me de Chamarande à qui ils ont donné adjonction a fait le meme (*sic*); et comme je suis chargé de toutes les reparations, il est bien raisonnable que j'aye le mesme secours qu'ils ont eu. Sur ce pied là, je leur abandonnerois les branches et les racines des arbres tombez, et mesme les troncs des arbres qui se trouveroient n'estre pas propres aux reparations. Mais pour les troncs qui peuvent y servir, ils me demeureroient, et ne seroient employez par moy à aucun autre usage. Je crois que Mr l'Intendant trouvera tout cela fort juste.

Aunay, 23 juin 1703.

J'apprens avec une extresme surprise par une lettre que je reçois de Paris, que l'assignation que j'ay fait donner à Mr de Nerval est aux Requestes de l'Hostel et non aux Requestes du Palais.....

(M. de Charsigné a ajouté en note: « Par la lettre du 13 mars 1703, il est porté qu'il aime mieux que ce soit aux Requestes de l'Hostel. »)

Aunay, 4 juillet 1703.

..... Je vous prie de demander à Mr le Cocq si la sentence des Requestes qui vient d'estre rendue contre Mr d'Avranches, me condamnant à toutes les demandes de Mr de la Coudraye, sauf mon recours sur Mr d'Avranches, et Mr d'Avranches ayant interjetté appel de son chef et moy me trouvant pareillement lesé par cette sentence qui a esté surprise contre moy à mon insceu, et sans m'avoir communiqué les pièces sur lesquelles j'ay esté condamné, je dois appeller de mon chef ou si l'appel de Mr d'Avranches suffit, moy cependant ne faisant aucun acte d'acceptation de cette sentence.

Aunay, 6 juillet 1703.

..... Mr de St-Jacques vint hier ceans avec un huissier. Je les instruisis fort au long, et leur mis les pièces en main. Ils doivent faire aujourd'huy les copies, et dresser les actes pour les signifier demain. On attendra jeudy l'effet des significations. S'il ne produit rien, on executera sans quartier jusqu'à la concurrence de 4000 liv.

Aunay, 21 juillet 1703.

..... Je reçois une sentence par défaut rendue contre Mr de Nerval, et qui défend de rien innover à

l'ancien usage observé à Fontenay pour l'engrangement des Dixmes. Mais n'en dittes rien, car Mr le Vaillant ne me conseille de m'en servir qu'en cas que Mr de Nerval voulust executer la sentence qu'il a obtenue à Caen.

Aunay, 22 aoust 1703.

Mr de Beuvron me mande qu'il sera à Caen dans les premiers jours de septembre avec le P. Bourdaloüe, et il me fait l'honneur de m'y souhaitter. C'est à quoy, Dieu aidant, je ne manqueray pas, et je prevois que tout cela pourra produire quelque petit sejour à Caen et quelque passade à Fontenay.

(Aunay), Dimanche au soir.

(Réparation du bac de Fontenay).

Aunay, 2 octobre 1703.

(Affaires des pailles... avec Mr de Nerval).

(Aunay), 3 octobre 1703.

..... J'ay receu avec vostre lettre deux relations de la defaite de Mr de Stirum : elles different de la vostre en ce que vous mettez 4000 morts, et mes re-

lations en mettent 9000. Je crois pourtant la vostre plus vraysemblable. Il y a apparence que les miennes attribuent aux morts le nombre qui comprend les morts et les prisonniers.

A Paris, 12 novembre 1703.

J'ay trouvé en arrivant icy vostre lettre du 7. J'arrivay hier après avoir trouvé bien des gens de Caen par les chemins. Mr de Bourgeauville arrivoit à Évreux avec moy. M^e de Ste Marie y arriva comme j'en partois, et nous nous trouvasmes à Mante Me de Mosnac et moy. Nous n'avons pas eu une goutte de pluye par les chemins. Les chemins assez beaux, hormis entre le Breuil et Bieville où ils sont détestables, quoy que Mr de Brucourt m'assurât bien du contraire. J'administray à Beaulieu la grace à laquelle il aspiroit. Vous le verrez à Caen sous une autre figure.

Pour venir à vostre lettre, je vois bien que Mr de Pellevé est allé donner ordre à ses affaires preferablement aux miennes. Je le chargeay en partant et Mr Roulland avec luy de faire demander de l'argent aux fermiers de Fontenay, et en cas de refus de recommencer la mesme manœuvre du mois de juillet. Je suis bien aise d'apprendre par vostre lettre qu'ils n'ont pas attendu le choc. Je vous prie de recevoir cet argent. Ils doivent, Longchamp et la veuve Boulard, chacun le tiers de 3500 liv., ce qui fait pour chacun d'eux 1166 liv. 12 s. 8 d. en tout pour les deux

2333 liv. 5 s. 4 d. Vous savez que j'avois delegué sur cette somme ce qui est deu à Mr Nau pour le terme d'octobre tant des decimes que de la capitation, puisque Lonchamp a mieux aimé me payer moy mesme, je vous prie de payer Mr Nau, en vous souvenant que Lonchamp doit payer 620 liv. par an pour les decimes. Il faudra, s'il vous plaist, payer à Mr Nau tant la capitation pour Aunay, comme pour Fontenay.

J'avois aussi chargé Mr de Pellevé de faire payer les 200 liv. à des Acres. Puisqu'il ne l'a pas fait, donnez ordre, s'il vous plaist, à Morin huissier de le presser, et en cas que les avertissemens n'operent rien, de l'executer. Mais lors qu'il payera, souvenez-vous de luy faire payer les frais de l'execution qui luy fut faite cet esté. Ils sont taxés à 30 s. et il ne luy faut point faire de quartier là dessus, pour l'obliger de n'attendre pas les executions, si nous avons encore affaire à luy.

J'avois enfin chargé Mr de Pellevé de faire signifier ma sentence des Requestes de l'Hostel à Mr de Nerval, et je luy avois marqué expressément le lundy 5 novembre. Je vois bien qu'il n'en a rien fait. Dittes luy, s'il vous plaist en general, que comme vous ne doutez pas que je ne luy aye laissé des ordres en partant, vous estes estonné qu'il s'en soit allé sans les avoir executez. J'ay fait de nouvelles enquestes par les chemins sur l'usage du prix des pailles de dixme, et sur l'engrangement des Dixmes, et l'on m'a confirmé que l'un et l'autre est entièrement libre, et l'on m'a donné des exemples de granges servant à plusieurs paroisses. M. Lausier m'envoye des certificats

de l'usage du diocèse de Coutances conforme à celuy de Fontenay. Sur les propositions d'accommodement que Mr de Nerval m'avoit fait faire par le curé de St Martin et par Me des Ifs, je n'ay point voulu agir tant que j'ay esté dans le pays, espérant que Mr de Nerval qui m'a attaqué, me voyant à Caen me ferait dire quelque chose. Mais ayant veu qu'il se tenoit sur ses estriers, espérant, je crois, que je l'irois prier de me faire grâce, j'ay donné ordre, en partant, de luy signifier ma sentence, ce qu'il auroit toujours falu faire dans un accommodement pour estre but à but. Presentement que je suis à couvert de sa mauvaise volonté et de sa malhoneste procedure, je le verray venir, s'il veut encore en taster. Je vous rends conte de cela, afin que si luy ou les siens vous en parlent, vous puissiez leur rendre raison de ma conduite.

Je ne suis pas fasché que mon cheval soit mort. J'aime mieux cela que de l'avoir laissé malade dans une écurie à me faire une dépense inutile. Je croirois bien qu'il seroit mort de forbeture, car il est arrivé plus d'une fois que le Breton, estant parti le matin dès neuf heures pour promener mes chevaux, n'est revenu qu'à neuf heures du soir fort yvre. Dieu scait comment mes chevaux ont esté gouvernés pendant ce tems là. Je scais de plus que contre la defense que je luy ay faite de prêter ou se servir de mes chevaux pour des voyages ou des promenades, il a porté en croupe quelque femme à la Delivrande. A propos de cela, comme vous me contastes 18 liv. que vous luy donnastes pour sa dépense par les chemins, lors qu'il vint me querir au mois d'Avril, je luy ay fait deman-

der compte de ces 18 liv., sachant qu'il ne pouvoit ou ne devoit pas en avoir tant depensé : il a dit qu'il avoit depensé 12 liv. 10 s., et qu'il avoit rendu 5 liv. 10 s. à Nanon pour les rendre à ma seur, et cela dès mon retour. Je n'ay eu nulles nouvelles de cela, et je vous prie de l'approfondir un peu. Je feray au Breton la correction qu'il mérite quand je le renvoieray, ce qui sera dans deux ou trois jours; mais de vostre costé, je vous prie aussi de luy faire une mercuriale, lors que vous le verrez. Je ne scais pas s'il est aussi fidèle sur l'argent qu'on me l'a dit quand il est entré chez moy, mais pour le reste du service, il ne l'est guere, comme vous voyez.

J'oubliay en partant de donner ordre à Mr de Pellevé de donner quelque gratification à vos gens selon ma coustume. Je ne m'en souvins qu'au Breuil. Je luy en ecriray à la première occasion.

Je vous prie de dire à ma seur que la veille de mon départ Mr et Mlle du Pont me vinrent voir, qu'ils me remonstrèrent comme ils avoient déjà fait, qu'ils sont chargez de huit enfans, et qu'ils ont beaucoup de peine à vivre, et qu'ils me prièrent de ménager à Mr du Pont quelque petit employ qui put les soulager. Ils me parlèrent d'une commission dans le Tabac, à ce qu'il me semble. Il faudroit que ma seur envoiast querir Mlle du Pont pour savoir ce que c'est que cet employ qu'ils demandent ou voir avec elle ce qu'on pourroit faire pour eux. Je tascherois de les y servir. Je crois que de vostre costé vous ne refuseriez pas de vous employer à cette action de charité. Je juge de leur misère de ce qu'ils me tesmoignerent souhaitter

un employ au tabellionage pareil à celuy de cet autre qui a epousé une de ces La Caterie.

A Paris, 19 novembre 1703.

Je reçois vostre lettre du 16. J'avois receu celle du 10. Je ne vous ay point écrit depuis le 12. J'ay bien jugé que vous n'auriez rien receu des fermiers de Fontenay. Cela me fait voir que la visite que Longchamp rendit chez vous pour demander à qui il payeroit est un des petits tours qui luy sont familiers, pour avoir quelque delay de bourse. J'ecrivis hier à Mr de Pellevé sur cela mesme, et luy manday de vous voir, et si vous n'estiez pas en parole avec eux, de faire agir Morin. Puisque vous n'avez rien ouy de leur part, je vous prie de leur faire entendre quelque chose de la vostre sans retardement. Il faut commencer par *faire sceller la grange de Fontenay et celle de la veuve Boulard*, et si ce coup de fouët ne les avance pas, il faudra procéder aux autres saisies sur tous les sous-fermiers, et mesme sur le patrimoine de la veuve. Si après ces diligences, ils commencent à chanter, je ne scais si je ne seray point en droit de leur deduire les frais que je feray, car puisqu'ils se reconnoissent redevables, il faut qu'ils *se reconnoissent aussi sujets aux frais*. Mr le Cocq vous pourra dire *quid juris*. J'entens de leur faire payer ces frais sans attendre le jugement du procez.

Mr de Pellevé m'a mandé l'entretien qu'il a eu avec Mr de Nerval, en luy signifiant la sentence. Il luy a ex-

posé ses pretentions que je ne connoissois pas encore nettement, mais dont j'avois sceu que son avocat s'estoit expliqué en partie, quand la cause fut plaidée. Il pretend donc avoir droit de prendre tous les ans sur l'abbaye de Fontenay 2000 gerbes de paille sans en rien payer, ou bien d'en prendre telle quantité qui luy sera nécessaire à un prix fort modique. Il fonde ce droit, autant que je puis comprendre, sur une longue possession, et cette possession pour le desinteresser de la peine qu'ont ses harnois d'aller querir de la paille à l'Abbaye, et qu'au reste il me quitte de l'obligation d'engranger les dixmes à St-Martin. Mr de Pellevé luy a fort bien repondu à toutes ces ridicules demandes. Mr de Nerval a ajouté à ce gracieux discours qu'il ne veut point de procez avec moy et qu'il consent à surseoir toutes choses jusqu'à mon retour. Il a prié Mr de Pellevé de me le mander et de luy faire savoir ma reponse. Je l'ay faite telle que je veux qu'il la voye, qui contient en substance qu'il est l'aggresseur, et que je ne suis que sur la defensive, qu'il luy a esté libre de m'attaquer ou de ne m'attaquer pas, et qu'il n'a agi que par le motif de son interest et d'un tres petit interest, au lieu que je suis obligé par ma conscience, par mon serment, par mon honneur et mon devoir et par un très gros interest de me defendre des demandes qu'il m'a faites en justice, de luy donner des pailles pour rien ou à tres vil prix, et d'engranger mes dixmes dans St-Martin, que quant au droit qu'il prétend avoir de me faire ces demandes, c'est un droit que je ne connois point du tout, que je connois encore moins

cette longue possession qu'il allegue, que je pourrois mesme aisement prouver le contraire, qu'il n'a rien à me demander, que tous ceux sur qui je prens la dixme ne puissent demander comme luy et avec aussi peu de fondement, qu'à l'egard de la surseance qu'il propose, je prendray conseil là dessus, que si la sentence que je luy ay signifiée suffit pour me mettre à couvert de celle qu'il a obtenue à Caen et de ses pretentions, je surseoiray volontiers, mais que s'il faut quelque autre chose pour ma seureté, j'espère qu'il ne trouvera pas mauvais que je l'obtienne, et que je luy promets de n'aller point au delà. Voilà quelle a esté la conclusion, et je vous rapporte le tout, afin que si Mr de Nerval vous en parle, ou M^e sa femme, vous sachiez que leur repondre, si vous jugez à propos de le faire, car je ne vous demande en cela que ce qu'il vous plaira. Mais il peut conter cependant que je mangeray jusqu'à ma croix plustost que de souffrir qu'une aussi folle pretention ait lieu, et qu'il establisse une portion congrue sur mon abbaye.

Je vous prie de faire demander à des Acres les 200 liv. qu'il me doit de reste, ou autrement de charger Morin de l'executer sans le marchander davantage.

Mr Nau m'avoit prié à Caen de vous renvoyer une quittance de 662 liv. que j'avois payée à Mr Badin en cette ville, moyennant quoy il en offrit une de pareille somme. J'ay retrouvé cette quittance, et je l'envoierois volontiers, si je ne craignois les risques de la poste. Je vous prie de luy mander que s'il vouloit envoyer sa quittance à Mr Badin en cette ville,

je luy rendrois la sienne, et que cela me paroist plus seur.

Je n'ay icy ny le dernier compte que nous avons arresté ensemble vous et moy, ny celuy de ma seur. Ils sont demeurez à Aunay. J'ay fait un oubli considerable dont vostre demande m'a fait appercevoir, c'est que contre ma coustume, je n'ay point rapporté ces deux comptes dans mon journal de depense. Ainsi je ne puis les revoir pour y retrouver les 18 liv. que vous donnastes au Breton, ny les 5 liv. 10 s. qu'il a rendus à Nannon, et dont ma seur dit qu'elle m'a conté. Mais tenez pour très certain que vous ou elle m'avez mis en compte ces 18 liv., car je n'en ay eu connoissance que par là, et je n'ay peu l'avoir d'ailleurs. Pour les 5 liv. 10 s. je ne m'en souviens point. Il me souvient seulement que dans le compte que ma seur me donna, il y avoit un article hors d'œuvre et de rang, et dont je n'eus connoissance que par l'avertissement qu'elle m'en donna, après que le compte fut arresté. Elle me mande que je luy fis sur cela une longue correction : elle devoit dire qu'elle m'engagea par là à faire une longue correction sur le compte qui estoit dejà arresté.

Je vois par les deux pages de vostre lettre employées à justifier le Breton que vous n'approuvez pas les plaintes que je vous en ay faites. Je connois fort bien ce qu'il y a de bon en luy ; mais depuis plus de trois ans qu'il me sert, j'en connois aussi le mal et j'ay cru que vous trouveriez bon aussi que je vous le fisse connoistre. Il est certain qu'il luy est arrivé plusieurs fois de sortir à 9 heures du matin sous

pretexte d'aller promener mes chevaux, et qu'il n'est revenu qu'à neuf heures du soir, yvre comme un pourceau, tesmoin ce jour qu'il tomba dans *(déchirure)*, et faillit se noyer. Je vous ay dit que contre mes defenses il avoit porté une femme à la Delivrande par un de mes chevaux. Ma seur me mande que ce n'est pas sur celuy qui est mort qu'elle fut portée, mais sur un autre qui avoit les pieds blancs. J'en parlay icy au Breton la veille de son depart. Il m'avoua bien qu'il avoit porté Nanon à la Delivrande, mais il me désavoüa positivement que c'eust esté sur un de mes chevaux, mais sur un autre cheval. En quoy vous voyez quelle foy on peut ajouter à ses paroles. Quand je vous en ay fait mes plaintes, ce n'a pas esté pour vous appeller, ny vous, ny ma seur, en garantie de ses fautes. Je n'ay pas pretendu non plus avoir en luy un valet sans defauts, mais d'en prendre le bon, et tascher par vostre moyen de le corriger du mauvais. Quant à tout ce que vous me dittes des desseins qu'on a ceans de le faire chasser et des mesures qu'on prend pour cela, soyez tres certain que je n'ay rien remarqué tendant à cela dans aucun de mes gens, et croyez encore que, quelque opinion qu'on ait de moy chez vous, je ne suis pas tout à fait si buffle que de me laisser mener par le nez. Ceux qui m'ont averti des fautes du Breton ont fait le devoir de valets fideles et affectionnez, et je dois les en estimer, bien loin d'imputer leurs avis à leur haine et à leur mauvaise intention. C'est un avis que St Paul nous donne d'écouter tout, d'éprouver et examiner tout et d'en prendre ce qui est bon ; c'est ce

que je tasche de pratiquer. Ma seur me mande qu'aucun de vous ne s'est meslé de luy pour me le faire prendre : elle ne se souvient pas qu'elle me manda en propres termes, quand je le pris, que pour sa fidelité il n'y avoit personne chez vous qui ne m'en repondist; mais encore un coup, je ne vous appelle, ny elle, ny personne, en garantie de sa conduite. Tout cecy servira de reponse à vostre lettre, comme à celle de ma seur.

Il y a long tems que le Portier s'est offert à moy pour estre jardinier de Fontenay. La raison qui m'a empesché de le prendre, c'est que je n'ay pas cru qu'il sceut rien au jardinage et que je ne le crois pas dans mes interests. Cependant je ne suis pas fasché de son offre, afin que si la Mare venoit à nous manquer, nous ayons recours à celuy-là, faute de mieux.

J'ay envoyé aux Augustins pour scavoir ce que c'est que ce remède pour la suppression d'urine dont on nous parla cet esté. Il propose un grand regime et il ne donne pas ses remèdes pour rien. Je tascheray de le voir.

Je vous envoye la copie de la quittance de Mr Badin pour la faire voir à Mr Nau. Je recommande à Me de Charsigné le linge et la b *(déchirure)* sine (batterie de cuisine).

Habin faiseur de thermometres est mort : ainsi Honoré n'a pu vous en envoyer. Il en avoit recommandé un à quelqu'un qui tient sa place ; mais l'ouvrage ne pouvoit estre prest que dans quelques jours, et je ne pus pas garder si long tems à Paris mes chevaux et mes gens sans trop de dépense. Outre

qu'il me paroist presque impossible que le Breton eust pu emporter cette machine droite, à cheval. Cela eust fait une figure fort ridicule, car on *(mots effacés)* qu'il devoit la porter droite sur son dos.

J'ay veu Mr de Monthullé, mon rapporteur. Il m'a donné quelque esperance de me rapporter bientost. Mon Procureur parla de la conduite de Mr de la Coudraye avec moy comme la chose le merite.

A Paris, 22 novembre 1703.

J'ay receu vos deux lettres du 17 et du 18. Je vous ay écrit le 19. Je n'ay rien dit à Honoré de la maladie de sa femme, et je ne luy en parleray qu'en cas de mort ou de guerison. Je vous exhorte à continuer vos soins charitables pour elle. Cette femme est très chargée d'humeurs, et ne fait aucun exercice : elle devroit se purger tous les mois dans sa meilleure santé.

Cet empressement de Lonchamp à venir offrir le payement me parut une gasconade. Il a cru par là nous arrester tout court, et avoir loisir de chercher de l'argent. Je vous prie de faire agir Morin avec vigueur. Je vous ay mandé qu'il faut commencer par la saisie des granges, et principalement par celle de Fontenay. Il seroit bon aussi de saisir les meubles de Caen et prendre pour cela le tems qu'ils seront à Caen. Mais sur tout il faudroit tascher de coffrer le brave Lonchamp pour voir quelle contenance il tiendra, quand il sera *intus*. Donnez, je vous prie, sur cela, tous les ordres nécessaires aux sieurs Morin et

Roulland. Souvenez vous de ce que je mandois par ma derniere, savoir si ces frais qui se feront ne peuvent pas estre pris sur le premier argent qui viendra de leur part, puisqu'ils se reconnoissent redevables. Souvenez vous aussi que par leur bail ils sont obligez de me faire tenir à Paris l'argent des fermages. Ce que je vous dis, pour vous en servir selon ce qui vous paroistra plus commode et meilleur.

Je vous avois mandé l'autre jour que j'envoiay chez le frère Fulgence aux Augustins, savoir son remede pour la suppression d'urine. J'y ay encore renvoié, et il m'a envoié l'instruction cy jointe (1): elle est intitulée « pour l'Hydropisie », mais il dit que la suppression d'urine se traite de la mesme manière et par le mesme remede. Il me paroist que ce remede est plustost un remede de precaution que pour un mal present, et c'est à mon avis un remede de cette derniere sorte qu'il faudroit, particulierement connoissant comme nous faisons la cause du mal, qui sont les pierres qui se forment et bouchent le passage. Le remede que propose frere Fulgence coustera cher, et quand on l'aura pris, on ne saura quel en sera l'effet, ni si ce sera à la disposition du malade ou à l'operation du remede qu'il faudra attribuer la bonne santé. Causez en avec Mr du Bourg. Je verray le frere qui debite le remede pour m'éclaircir.

En repensant à ces fermiers, je crois qu'après l'emprisonnement, le plus promt remede est la saisie de

(1) N.-B. Cette instruction n'accompagne pas la lettre de Huet. A. G.

la grange, car ils ne devront rien qu'à Pasques quand ils auront payé la Toussaints, et si leurs sous-fermiers payent dans les mesmes termes, ils ne se soucieront guère qu'on saisisse les fermages qui ne seront deus qu'à Pasques, car par là ils auront cinq ou six mois de delay, et c'est ce qu'ils cherchent. Je vais pousser icy le procez des diminutions et des portions congrues sans relasche. Nous les verrons venir s'escarmoucher icy.

Je vous prie d'envoyer chez Mlle Merite luy dire qu'elle m'avoit promis de me faire tenir 500 liv. en cette ville, sitost que j'y serois arrivé, et je n'entens parler de rien, et que j'ay grand besoin de cette somme. Elle me doit 1000 liv. sur le quartier de St-Michel, sur quoy elle a payé fort peu de chose. Les rescriptions que j'ay données sur elle sont sur le quartier de Noël, et cela ne peut luy servir d'excuse.

Mr de Pellevé m'a mandé que Mrs Roulland et St Jacques veulent faire un procez à Mlle Merite pour l'obliger à la reparation des fossez des Dixbars. Ils ne sauroient commencer ce procez qu'en s'addressant à moy. Il est certain qu'il n'y a point de clause particulière sur cela dans le bail de Mlle Merite. Je ne scais si cela est de droit, et j'en doute. M^r^ de St Jacques peut savoir si, lors qu'il quitta ma ferme, Mr Merite l'obligea de rendre ces fossez curez. D'ailleurs ils pretendent obliger Mlle Merite de remettre de certains barreaux à l'entrée de l'herbage, qui y estoient lors qu'elle fit faire la barriere. Si cela est ainsi, leur demande me paroist raisonnable. Mais

taschez, je vous prie, de les concilier et d'empescher le procez.

Le Pere Martin, cordelier, me prie ouvertement de vous addresser les lettres que je luy écris. Je ne scais si vous en estes convenus. C'est pour epargner le port, qui en tout l'hyver ne peut guere aller qu'à 15 ou 20 s. Je le rendrois volontiers à vous ou à luy.

A Paris, 23 novembre 1703.

Je vous ecrivis hier assez au long, je vous écris encore aujourd'huy à l'occasion d'une lettre que je reçois de Mr de Pellevé, sur laquelle je luy repons presentement, et je luy mande de vous voir. C'est pour regler un memoire du meusnier du grand moulin et un chommage du petit moulin. Ce sont choses que je ne scais point et sur lesquelles je ne puis donner aucun avis. Faites, je vous prie, cela avec luy. Il me mande de plus que ce meusnier se plaint fort de moy, sans que je puisse comprendre quel sujet il en a. Il m'envoya sa femme à Caen, pour reclamer contre l'arbitrage de Mr du Hamel sur ce chommage, quoy qu'il s'y soit soumis; sur quoy je ne voulus pas écouter cette femme. Il y a un petit memoire à regler avec eux, que je vous prie de voir et de regler. Faites venir Hallot, et prenez, s'il le faut, l'avis de Nourry. Ce sont minuties que je ne connois point, et sur lesquelles je ne puis rien dire.

Il y a aussi un chommage pretendu par le meusnier du petit moulin, que je vous prie d'arrester.

Mr de Pellevé me mande que Lonchamp fait enlever ses meubles de l'abbaye de Fontenay, et qu'il croit que cela tend à une separation ou à une banqueroute. Cela et le retardement de payement et l'esprit de ces gens là vous fait voir la necessité pressante de faire saisir de tous costez. Mon intention estoit que cela se fist dès le lundi 5e de ce mois, incontinent après mon départ, et nous voilà au 23, sans avoir encore rien fait. Cependant les granges se vuident, ce qui seroit nostre gage le plus present et le plus assuré. Je vous prie donc tres instamment de faire saisir ces granges sans retardement et de faire executer les meubles de Lonchamp et de Le Roux, s'ils paroissent à Caen, car je ne voudrois pas en venir à un mandement d'ouverture qu'à la derniere necessité. Mais sur toutes choses à quoy il faut viser, c'est d'apprehender au corps le redoutable Lonchamp, car par là nous saurons ses intentions clairement. Il faut recommander cela à Morin et de s'y conduire secrettement et vigoureusement. Il faudra ou qu'il renonce à paroistre à Caen ou qu'il s'expose à estre arresté sans grande peine.

Le sieur de Pellevé me demande de l'argent avec grand empressement pour satisfaire à une reparation nouvelle et importante du grand moulin et autres besoins. Je luy mande que je suis estonné de sa demande, veu qu'il scait bien qu'il me doit encore sur le quartier de Toussaints la somme de 452 liv. 14 s. 5 deniers, et que des Acres doit encore 200 liv., que cette dette de des Acres est sa propre dette, et qu'il peut le poursuivre et le faire payer.

J'ay laissé ces sommes exprès à Caen pour s'en servir dans les besoins imprevus et pressants, sans avoir recours à moy, qui dans l'eloignement où je suis, et dans l'estat de mes affaires ne puis guere envoyer de l'argent d'icy à Caen, puisque, au contraire, j'ay besoin de l'argent de Caen pour subsister icy.

M[r] de Pellevé me mande que le curé de S[t] André a fait piller ses pommes au pressoir de l'abbaye contre ma defense, et comme cela pourra donner lieu aux defenses de M[r] de Chamarande sur la reparation du pressoir, et qu'ils diront que le désordre y est arrivé par la permission que j'ay donnée aux externes d'y piller leurs pommes, je vous prie d'exposer le fait à M[r] le Cocq, et de luy demander son avis pour ma defense contre cette objection de M[r] de Chamarande.

(Affaire de M[rs] le Roux)..... Si les fermiers refusent de payer, et que je sois obligé d'en venir aux dernières rigueurs, il faudra faire entrer en dance M[rs] Le Roux...

A Paris, 25 novembre 1703.

Je reçois vostre lettre du 22. Je vous ay écrit le 19, le 22 et le 23. Dans toutes ces lettres, je vous ay prié avec toute l'instance qui m'a esté possible, de faire commencer sans retardement la poursuite et les saisies contre les fermiers de Fontenay. Je chargeay en partant M[r] de Pellevé que cela se fît dès le 5[e] de ce mois, et cependant j'apprens par vostre lettre qu'il n'y a encore rien de fait. Je ne doute pas que ce n'ait esté

luy M[r] de Pellevé qui a arresté la poursuite, pour le petit interest qu'il y a, suivant sa loüable coustume de vouloir que je regle tous mes interests sur les siens, ce que je ne feray pas. Je luy en ecris et luy mande qu'il scait bien que je luy ay declaré plusieurs fois que je ne voulois point entrer dans ses demeslez avec les gens à qui il a affaire, que l'ordre de la procédure veut que j'agisse contre mes fermiers, et que luy ne l'estant pas, je ne puis pas agir comme s'il l'estoit, dont Lonchamp tireroit des avantages contre moy. Faites luy, je vous prie, entendre la mesme chose, et la luy faites trouver bonne, et cependant je vous conjure que, sans differer d'un seul jour, vous mettiez en œuvre le s[r] Morin. Je ne doute pas que depuis la recolte les fermiers qui ont pris si grand soin de se faire payer des sous-fermiers n'ayent pris soin aussi de vuider leurs granges et leurs greniers. Mais il vaut mieux tard que jamais. Faites faire main basse partout, et si vous pouviez faire mettre la main sur le collet de Lonchamp, vous ne sauriez me mander une plus agreable nouvelle pour foüetter les chicaneurs des verges de la chicane et pour les mettre au pas.

(Huet ne comprend pas pourquoi le s[r] de Pellevé a remis entre les mains de Charsigné 452 liv., et demande de l'argent pour payer des reparations faites à Fontenay. Il fallait prendre l'argent qu'il avait entre les mains, au lieu de le remettre à de Charsigné.

..... Si vous faites saisir les granges, je crois qu'il faudroit aussi saisir et sceller les greniers. Vous

savez qu'on trouva deux ou trois cens boisseaux chez la Roux cet esté.

Lors que je laissay à Me de Charsigné les memoires de la batterie de cuisine et du linge, ce fut avec intention qu'elle prist la peine d'acheter ce qui est convenu d'estre necessaire. Il me semble que le memoire de la batterie de cuisine nécessaire est arrësté. Pour celuy du linge, je ne scais s'il est arresté. S'il ne l'est pas, elle peut voir avec ma seur ce qui est absolument necessaire et s'en pourvoir à loisir. S'il y a quelque difficulté, vous pourrez me consulter. J'ay supposé que les 200 liv. du sr des Acres, les 452 liv. du sr de Pellevé, et ce que l'on tirera des fermiers, et près de 1000 liv. que me doit Mlle Merite sur le quartier de St-Michel fourniroient à tous mes besoins.

Jusqu'icy je n'ay pas dit un mot à Honoré du mal de sa femme. Je suis assuré qu'il me saura gré de luy avoir epargné une grande et inutile inquietude, et peut estre un voyage de Caen qu'il n'auroit pu s'empescher de faire et d'apprendre la bonne santé avant la maladie. Je ne scais si vous luy en parlez dans le billet que vous m'addressez pour luy et que je luy ay rendu.

A Paris, 30 novembre 1703.

Je receus hier vostre lettre du 27. Je ne vous ay point ecrit depuis le 25. Je suis fort aise d'apprendre que les fermiers de Fontenay entendent raison. Je ne puis entendre par vostre lettre si no-

nobstant les 367 liv. que vous a payées Mlle des Preaux, Morin a executé l'ordre que vous luy aviez donné de saisir, nonobstant ce payement, et je vous prie de me l'apprendre. Apprenez moy aussi si elle aura continué de payer. Avant mon depart de Caen, je savois qu'elle cherchoit de l'argent. Cependant j'ay bien de la peine à croire que sa grange et son grenier soient vuides ; mais peut estre qu'elle attend un meilleur tems pour vendre son bled. Quoy qu'il en soit, c'est une creature emportée, fiere et gueuse, fanfaronne et hableuse et qui s'embarrasse et gaste ses affaires en voulant satisfaire toutes ces belles qualitez. Quand elle reparoistra devant vous, glissez luy un petit mot de ces dix mille ecus d'avance qu'elle m'offrit la premiere fois qu'elle me vint demander ma ferme, et de ce qu'elle dist à Pasques derniere devant M^r l'Intendant, que sitost que l'affaire des diminutions seroit reglée, je serois payé exactement, l'argent estant tout prest, et que cela ne s'accommode guères avec les payemens qu'elle me fait presentement chiquet à chiquet et avec tant de peine..... Sur l'avis que je reçois de vous que Me Honoré est hors de peril, j'ay enfin declaré sa maladie et sa guérison à son cher epoux, et luy ay remis la lettre de Nanon, que ma seur m'envoya ouverte, il y a huit ou dix jours... Quand je vous ay mandé de faire arrester Lonchamp, ç'a esté sur l'apparence qu'il trigaudoit pour reculer son payement. Il est vray qu'il est bien dur de le faire arrester, mais il est vray que cette dureté convient bien à un homme qui a à me faire en justice des demandes imper-

tinentes et outrées comme sont les siennes, et qui a agi avec moy avec tant de malhonesteté, et m'a jetté par sa conduite dans tous les embarras que vous savez, et a fait son possible pour m'oster la jouïssance de mon bien. Un homme de cet esprit, et si rempli de malignité et d'intentions perverses, mérite d'estre traitté sans menagement, sachant très assurement que le mal qu'il ne me fait point est celuy qu'il ne me peut faire. Le remède que j'y veux apporter est violent, mais aux chevaux rebours il faut user du cavesson. Cependant, puisqu'il est entré en payement de la meilleure partie, il faut sürseoir au chastiment; mais je vous prie de luy faire demander le payement de ce qu'il reste de ce dernier terme, les deux quittances de Mr Nau, et qu'il presse Mlle des Preaux d'achever de payer. Nous verrons ce qu'il repondra.

Pour le pillage du curé de St-André, je ne suis pas de vostre avis. Mme de Chamarande sera fort bien fondée à dire que, si le pressoir est en desordre, ce n'est pas elle qui l'a fait, mais ceux qui y ont pillé, et quand je prouveray par tesmoins le refus que je luy en ay fait, Me de Chamarande dira que j'ay du l'empescher, qu'elle n'est pas sur les lieux pour y veiller, mais que c'est à moy à y prendre garde.

Je reçois la lettre de ma seur, où j'apprens les nouvelles gentillesses de Mr de Pellevé. Je luy en écris de bonne encre.....

A Paris, 5 décembre 1703.

.... (Herbage de Blainville. Difficultés, à ce sujet, avec Mr l'Intendant.....) Quant à ces menaces obliques que l'on me fait faire de retenir les eaux, de me forcer à contribuer à une digue, ce sont des moyens qu'on peut employer avec d'autres gens que moy, mais avec moy, je ne suis pas si aisé à effrayer, et mesme cela me fera tenir plus ferme et refuser tout net, que si l'on y venoit par des voyes plus gracieuses. Je ne crois point que Mrs de Blainville, ny les ecuyers puissent retenir l'eau, ny m'obliger à contribuer aux ouvrages qu'ils voudront entreprendre pour leur commodité. Si cela est de droit, je m'y soumettray sans peine; si c'est une entreprise, je sauray fort bien m'en défendre. La justice est pour tout le monde, et si l'on pretend se servir de voyes de hauteur et de violence, je ne marchanderay pas à porter mes plaintes au Roy mesme contre tous ceux qui entreprendront de m'opprimer. Je n'ay pas le loisir de vous écrire une lettre que vous puissiez montrer, comme vous me la demandez; à peine ay-je le loisir de vous ecrire celle-cy. Je ne crois pas que Mr l'Intendant exige de vous que vous luy monstriez mes lettres. S'il le faisoit, cent raisons ne vous manqueront pas pour vous en defendre..... M. de Pellevé me mande qu'outre le curé de St-André, Crevel, fermier de Mr du Hamel, par la connivence des religieux, a pillé au pressoir. Vous en voyez les consequences. Il me semble qu'il faudroit se saisir de la clef, et ne la

donner que pour le pillage de ceux qui y ont droit. Il faudroit un peu entretenir là dessus Mr le Cocq, tant pour empescher ce desordre, que pour me mettre à couvert contre Me de Chamarande de ce qui s'est fait. Il y a une rupture que Mr de Pellevé me mande que les religieux vous imputent lors que vous y avez pillé. Il me mande que le curé de St-André a derobé les cercles de la cuve. Cela meriteroit bien que vous approfondissiez le fait, car je ne m'en rapporte pas tout à fait à Pellevé. Je m'imagine que ce sont ses galanteries qui l'empeschent d'aller chez vous. Dittes, je vous prie, à ma seur que je luy ay ecrit aussi vertement qu'elle l'auroit pu desirer. Nous verrons ce qu'il repondra. Il faudroit que vous sceussiez de Mr le Sauvage la verité tant de ce scandale que des cercles derobez.

J'ay donné ordre à Mr de Pellevé de se servir de ce bois tombé qui est demeuré sur le bord de l'eau pour la reparation du moulin. Il me semble que les Religieux ne pourront pas s'en formaliser, cela estant employé à son veritable et legitime usage. Je serois pourtant d'avis que, comme il est demeuré sur l'eau par l'entremise de Mr l'Intendant, vous luy dissiez un mot, et luy fissiez approuver l'usage que j'en veux faire.

A Paris, 8 décembre 1703.

(Affaire des Dixbars)..... Pour commencer par l'affaire des Dixbars, je n'ay pas douté que cette

affaire n'ait esté recommandée à Mr l'Intendant, et les termes de sa lettre m'ont bien fait connoistre qu'il l'affectionnoit; mais je n'ay pas cru que cette affection allast à vouloir qu'elle se fist quand elle me seroit desavantageuse. Je luy ay mandé que je croiois autant pouvoir compter sur son amitié que les fermiers de Blainville, et ce seroit une estrange amitié si elle consistoit à prendre dans ma bourse pour mettre dans celle de gens qu'on luy recommanderoit. Après tout, je sais bien que ce que je luy ay ecrit est raisonnable et qu'il ne peut s'en plaindre. J'attendray la reponse de Mr de Pellevé pour prendre mon parti. Je n'ay sceu que depuis cette affaire que les fermiers ont sous-baillé l'herbage; mais je scais bien que ce fut l'herbage uniquement qui fit demander ma ferme à feu Mr Merite, et que St Jacques et Barbier m'en ont toujours parlé, comme du morceau de toute la ferme le plus delicat et sur lequel il y avoit le plus à gagner..... Je vous avois bien dit que ces ecuyers se paroient du nom du roy, et que le roy n'y avoit aucun interest. Il est clair maintenant que ce pretendu ecuyer cherche uniquement son profit; jugez s'il est raisonnable que ce soit à mes depens. Je vous diray de plus que cet ecuyer estant fils d'un marchand de chevaux, je doute fort qu'il soit effectivement ecuyer du roy, au moins du nombre de ces ecuyers de la maison du roy, tel qu'estoit Mr de Matan. Le roy n'y en reçoit point qu'ils ne soient gentilshommes. Il peut donc fort bien estre que ce Mr l'ecuyer est un veritable marchand de chevaux, qui apporte une recommandation mandiée auprès de

Mr l'Intendant, et un grand appetit de gagner aux depens d'autruy. La seule difficulté que je trouve en cette affaire, c'est l'herbagement de ce tiers des chevaux : c'est une clause captieuse et qui sera sans effet. Auray-je un homme sur les lieux à compter tous les jours le nombre de chevaux, et s'ils l'excedent de quelque partie? Leur ferai-je un procès là dessus? Quand mesme ils s'en tiendroient au nombre fixé, n'y ayant qu'un tiers de chevaux, je compte qu'il n'y aura que le tiers de mon herbage de ruiné.....

..... La raison que rend Mlle des Preaux de son defaut de payement, savoir la maladie, est fort plaisante et digne d'elle. Comme si les gens malades ne payoient point, et comme s'il luy estoit bien difficile de faire prendre de l'argent dans son coffre, s'il y en avoit, et l'envoyer chez vous..... Mandez moy combien vous me pourrez donner de figuiers, si l'on en peut trouver à acheter dans le pays, et en cas que cela ne suffise pas, combien il en faudra acheter. Je dis acheter, et non pas demander à Me de Montespan, car je ne suis pas demandeur.

Quand vous verrez Mr Rouxelin, je vous prie de savoir de luy, si parmy ses papiers il n'a point de certains imprimez de Mrs des Yveteaux les uns contre les autres, et s'il me voudroit les communiquer; qu'autrefois Mr Rouxelin son grand pere fit bien plus que de me prester de ces sortes de papiers, mais qu'il m'en donna plusieurs; que je luy rendrois ce qu'il me fera la grâce de me prester.

A Paris, 12 décembre 1703.

..... Il faut commencer par vous féliciter de l'héritier que Dieu vous a donné. Faites-en mes complimens à cette bonne ouvriere qui a pris soin de le mettre au monde.

Je commence à recevoir des eclaircissemens sur l'affaire des Dixbars. Mr de Benouville m'a ecrit sur cela une lettre très instructive, très utile, très sensée et très obligeante. Je vous prie de luy faire connoistre que j'ay receu cette marque de son amitié avec beaucoup de plaisir et de reconnoissance, et que j'en feray bien mon profit. Ces inondations dont on vous parloit sont de pures visions. La mer ne va point là. De plus, cet herbage estant sous-baillé à un homme qui pretend le bien garder, comme on me l'ecrit, je n'en suis point le maistre, non plus que les sieurs de St Jacques et Roulland. Il me paroist par ce qu'on m'écrit que Mlle Merite a bonne part à cette tentative des fermiers de Blainville, qu'elle y prend sans doute un interest caché. M^r^ l'Intendant m'en ecrit de la maniere que je l'avois esperé, après la lettre que je luy en avois ecrite, c'est à dire fort honnestement. Il me mande que dès qu'il reconnoist que cette affaire ne m'agrée pas, il s'en désiste et n'y pense plus, et qu'il a regardé mon avantage en toutes choses. Regardez quel rapport il y a de cela à tout ce que (vous) m'en vouliez faire apprehender par vostre lettre precedente. Vous estes un trembleur, qui avez peur de vostre ombre. Quand on a une femme et des enfans,

on devient timide. Je luy ecris presentement en luy mandant que je n'ay point encore pris ma dernière resolution, et que dans peu de jours je la luy manderay. Il m'avoüe que ce sont uniquement les fermiers de Blainville qui demandent cet herbage et qui le demandent pour eux. Il n'est plus mention de ces ecuyers du Roy.

Je luy mande que vous luy contiez les derniers exploits des Religieux de Fontenay à l'occasion de ce nouveau bois tombé. Je le prie d'entrer là dedans, et je luy fais connoistre le besoin que j'en ay pour les reparations, et que c'est son véritable usage. Vous m'apprenez qu'ils pretendent que le bois du mail est à eux, comme provenu sur leur fonds ; c'est donc à dire qu'ils pretendent que le mail et les autres allées de ce clos leur appartiennent. Au premier jour ils pretendront avoir droit de m'empescher d'y passer, et me feront fermer les portes que j'y ay. Je vous assure que si j'estois un peu nettoyé de mes autres affaires, je leur donnerois leur partage, sans attendre qu'ils me le demandassent pour savoir à quoy m'en tenir et n'estre pas toujours exposé à la brutalité de ces bons Pères.

Vous voyez par le billet de Mr Le Sauvage que vous m'envoyez, quel homme c'est que la Mare, jardinier de Fontenay, et ses enfans, et si j'avois grand tort quand je m'en plaignois. Pour le portier, il y a long tems que je suis persuadé de son infidélité et que je le luy ay dit. Mais il fera tant qu'il s'en trouvera mal. Jugez si la clef du pressoir est bien entre ses mains. Il est devoué aux Religieux et il y laissera

piller qui ils voudront et qui il voudra. Je ne vois point de raison suffisante pour m'empescher de prendre la clef, car depuis le procez verbal de Cardon, il est certain que le déchet qui survient est à ma charge, et cette charge augmente à mesure qu'on fait servir le pressoir, et si le portier ou les Religieux sont les maistres de le faire servir quand ils voudront, ils seront les maistres de ma bourse, car je ne suis point de l'avis de Mr le Cocq, que le pillage du curé de St André, ny celuy de Crevel ne me regardent point, car qui regardent-ils ? Peut-on imputer à Mr de Chamarande la garde du pressoir dont il n'a point la clef, et qu'il ne peut garder ? Si le pillage qui est dû aux Religieux augmente la reparation du pressoir, comme il l'augmente sans doute, cette augmentation de reparation peut-elle regarder un autre que moy ? Mon avis seroit donc que Mr de Pellevé demeurast à l'avenir saisi de la clef et ne la donnast que pour ceux qui ont droit de piller au pressoir. Cela mérite bien que vous en ayez encore un petit entretien avec Mr le Cocq.

Vous en parlez bien à vostre aise, quand vous dittes qu'il faut presser le jugement ; pensez vous que je m'y endorme ?

Vous dittes que ce sont apparemment les Religieux qui prestent la clef, et qui y font piller qui ils veulent, et que si on s'y oppose, ce sera un sujet de brouillerie. Veritablement ce seroit une bien terrible prétention à ces Mrs de vouloir ainsi servir leurs amis à mes depens. Quand ils demanderont la clef, et qu'ils diront que ce sera pour quelqu'un qui n'y a

point de droit, on sera en droit de le refuser, ce service estant sur ma bourse, ou du moins en tirant une assurance que s'il en arrive quelque desordre, ils le repareront. De bailler la clef au portier, c'est la bailler aux Religieux.

Je suis d'avis de laisser ce bois tombé au mesme estat où est l'autre, c'est à dire d'attendre la décision comme les Religieux l'ont proposé, car pour les branches pillées, courez derriere, c'est à dire qu'on ne scait à qui s'en prendre. J'écrivis hier à Mr l'Intendant sur bien des choses, mais entre autre (*sic*) sur ce nouvel exploit des moyens. Je le prie d'entrer là dedans et d'en prendre connoissance, comme il a dejà fait. Je luy parle des reparations urgentes qui se presentent, à quoy ce bois est propre, que c'est sa véritable destination et son légitime usage; que les Religieux n'ont pu excuser les degradations qu'ils ont faites du tems de Mr de Chamarande qu'en disant que ç'a esté pour les reparations; que Mr le Prieur n'en a point employé d'autre pour la construction, non nécessaire et très inutile de sa maison, qu'il...? reparation que le bois de l'Abbaye, et qu'il n'a pas attendu qu'il fust tombé, mais qu'il l'a coupé exprès. A plus forte raison, un abbé chargé de toutes les reparations peut-il se servir d'un bois tombé pour une reparation visible, pressante et nécessaire. Je mande à Mr l'Intendant que vous l'entretiendrez là dessus. Je vous avouë que j'ay une extreme impatience de mettre une regle certaine dans l'Abbaye, et de n'estre plus exposé à la brutalité de ces gens là, soit en faisant un partage, soit en convenant d'un arbitre. Car

jugez s'il est agréable de payer la capitation de ces gens là, de dissimuler tous les jours toutes sortes d'insultes, et de n'oser me defendre d'aucune de leurs entreprises, et les laisser plus maistres de l'abbaye que je ne le suis moy mesme. D'envoyer des ouvriers de Caen, comme vous le proposez, pour estre les plus forts, c'est à mon gré le pire parti de tous, car c'est s'exposer à donner une bataille, et à faire un grand procez de crime, et tomber dans les dernieres brouilleries que vous proposez d'éviter, Je mande à Mr l'Intendant que vous le verrez sur cela et luy conterez l'estat des choses.

Vous direz, s'il vous plaist, à Mr Nau que les biens des fermiers de Fontenay sont executez et sur le point d'estre vendus pour en tirer de l'argent et luy payer ses 500 livres et que cela ne tardera pas. Vous ne m'avez point dit si la grange de Fontenay est scellée. C'est là le gros morceau.

Mr de la Coudraye a esté icy deux ou trois jours. Il avoit dit à Mr le Vaillant qu'il regleroit avec moy ce qui concerne la sentence qu'il a obtenue contre moy, et il ne m'en dist pas un mot dans une visite qu'il me rendit. Cela m'obligea d'aller voir Mr du Hamel, avocat, pour le prier de se charger de cette affaire. Il me repondit que Mr de la Coudraye luy avoit rendu service et à sa famille, mais néantmoins que cela ne l'empescheroit pas d'accepter ma commission. Il me pria seulement de vouloir bien qu'il luy écrivist, pour l'exhorter à me satisfaire. Sur le soir, Mr le Vaillant et luy me vinrent voir. Nous examinasmes la sentence dont il s'agit pendant deux

heures. Ils me dirent le pour et le contre. La conclusion fut que Mr le Vaillant écriroit à Mr de la Coudraye pour l'exhorter à prevenir le procez entre luy et moy. Nous en attendons l'effet. Mais je suis très resolu à soutenir mon appel. On m'avoit dit que Mr d'Avranches estoit à Paris, ce qui n'est pas vray. J'avois pris des mesures pour la distribution du procez, mais Mr de la Coudraye ne l'a pas mis en estat. Ce ne pourra estre que dans six semaines qu'il sera distribué, selon l'ordre du Palais. Je vais travailler à donner ma production contre les fermiers de Fontenay, car je les presserai vivement. Cependant, si pour le payement present vous jugez à propos de faire arrester Lonchamp, je n'en serois pas fasché pour luy faire sentir l'inutilité de tous ses tours de souplesse et luy faire connoistre que les chicaneurs trouvent des chicaneurs. Mais en cela ne faites que ce que vous jugerez le meilleur. Pour ce que vous a mandé Mr le Sauvage touchant le Jardinier, ne pourriez-vous point par sous main et sans bruit m'en chercher quelqu'un, car j'ay toujours regardé la Mare dans mon jardin comme un loup dans la bergerie. Cet homme et ses enfans sont gens de mauvaises meurs. Cela m'a paru dès le commencement et il m'est confirmé tous les jours à mes depens. Je vous prie de presser Morin pour pousser vivement et jusqu'au bout l'execution qu'il a commencée.

A Paris, 17 décembre 1703.

..... Je crois que Mr l'Intendant est content de moy sur l'affaire des Dixbars. Je luy manday avant hier que je consentois que mes fermiers cedassent leur bail aux fermiers de Blainville, mais sous certaines conditions que je proposerois si l'affaire venoit à la conclusion. J'adjoustois que je savois à n'en pouvoir douter que l'ancienne fermière entroit dans cette négociation, comme je l'avois soupçonné. Mais dans le moment que j'allois cacheter cette lettre, le sous-fermier des Dixbars vint ceans me trouver. Je ne scais pas si l'on me soupçonnera d'avoir fait intervenir cet homme par sous main : le soupçon sera très faux et très injuste, car je ne savois pas qu'il y eust un sous-fermier, quand j'écrivis la première fois à Mr l'Intendant, et lorsqu'on me l'apprist, je ne savois quel homme c'estoit. Enfin il s'est fait connoistre à moy. Il me dit qu'il estoit venu uniquement pour me parler, en quoy je trouvay qu'il ne plaignoit guere ses pas, son tems et sa peine. Honoré croit pourtant qu'il estoit venu mener des bœufs à Poissy. Je m'en rapporte à ce qui en est. Quoy qu'il en soit, il me conta toute l'histoire, quelles sortes de gens ce sont qui demandent cet herbage, la part qu'y a Mlle Merite, le pour et le contre de leur proposition. La conclusion fut qu'il me prioit de ne point trouver mauvais qu'il voulust demeurer mon fermier, qu'il ne quitteroit point son herbage, qu'il en avoit quitté d'autres pour celuy-là, qu'il a augmenté le

prix de 200 liv., qu'il a donné les 2 s. pour livre de vin et qu'il souffriroit une grande perte, s'il le quittoit, qu'il l'avoit déclaré à M. l'Intendant, qu'au reste il mettroit mon herbage au meilleur estat qu'il eust esté, qu'il restabliroit les fossez, et qu'il prendroit plaisir à me donner toute sorte de contentement. Pour reponse à tout cela, je luy lus la lettre que je venois d'écrire à Mr l'Intendant, par laquelle je luy declarois que je consentois que mes fermiers sousbaillassent cet herbage au desir de Mr l'Intendant, moyennant certaines conditions dont je m'expliquerois, que je ne savois que depuis fort peu qu'il le tenoit de mes fermiers, que je n'avois ny la volonté ny le pouvoir de le forcer à ceder son sousbail et qu'il se demeslast comme il pourroit de la demande des fermiers de Blainville, et que j'allois adjouster à ma lettre pour Mr l'Intendant son voyage, le sujet, sa demande et ma reponse. Je l'adjoustay en effet à ma lettre. Vous pourrez savoir comment Mr l'Intendant l'aura receüe. Ce mesme homme, qui s'appelle la Riviere, maistre de l'hostellerie du Grand Turc, me parla de ces pretendues digues et inondations qui sont des billevesées, dont ces Mrs aux haras ont cru m'éblouïr. Mr de Benouville, Mr de St Jacques et Mr de Pellevé m'ont écrit amplement sur tout cela, et j'y suis grec présentement... J'ay esté bien aise d'apprendre la liaison de Mr le Sauvage avec Mr de Pellevé. Je compteray là dessus dans ma conduite. Mais, à moins que je ne découvre que cette liaison s'entretienne à mon préjudice, je dois en estre bien aise. Ce sont les deux seules personnes par qui je puisse

savoir ce qui se passe en ce quartier là, et par qui je puisse conserver mes interests. S'ils se brouillent entre eux ou avec moy, regardez où j'en serois et à quel saint je pourrois me vouër pour les affaires de ce pays là. De plus, Mr le Sauvage me paroist un homme très droit, plein de probité et de sagesse, d'un bon cœur et fort affectionné pour mes interests. Tout cela me doit estre précieux. Je n'ay garde de vouloir justifier les meurs de Pellevé; j'en ay trop reconnu les vices par moy mesme. Je voudrois que vous eussiez veu la lettre que je luy ay ecrite sur sa derniere avanture, vous verriez que je ne l'ay pas manié de main morte. J'ay cru qu'il ne la pourroit souffrir et qu'il me quitteroit. Mais il me paroist fort croyable que le curé de St André a fort chargé le récit; c'est un homme furieusement animé et à qui je ne crois pas devoir me fier. Du reste, je ne scais pas qui vous a rapporté que ç'a esté du Coudré et Pellevé qui m'ont induit à prendre Mr le Sauvage pour mon Aumosnier. J'ay questionné du Coudré là dessus, en prenant mon tour de fort loin. Il n'y auroit eu nulle raison qui pust obliger du Coudré à desadvouer la chose; cependant il m'a paru que jamais il n'a eu de part à cela. Je vous diray de plus que ce fut par hazard que je sceus la volonté de Mr le Sauvage et que je luy en sceus bon gré. Mais encore un coup, je dois estre bien aise de sa liaison avec Pellevé, que je crois ne me pouvoir estre qu'avantageuse.

J'ay sceu depuis peu que le 8 de ce mois Dom Joseph alla disner à Fontenay chez Mr le Prieur, où estoit toute la cabale, excepté Mr de Montmaur.

Gruchy et sa femme y estoient aussi. Il fut receu avec caresse. Il y coucha et y disna encore le lendemain, et revint à Caen après Vespres. Or, j'ay un soupçon là-dessus que je crois vous devoir communiquer. Si tost que j'eus cette abbaye, Dom Joseph me pria de luy donner une place. Cela me parut fort ridicule, mais je ne luy en tesmoignay rien. Depuis ce temps là, je le fis venir pour le Chartrier, où vous savez qu'il se lia fort estroitement avec les Religieux et avec Gruchy, et que je fus averti qu'il avoit avec eux de frequentes et de secrettes conferences. Je m'en suis expliqué depuis avec luy à Aunay, et il a nié le fait. Or, je suis averti que M[r] de Beaussein quitte Fontenay et doit resigner son office claustral d'aumosnier à M[r] d'Orville. Cela obligera M[e] d'Orville a resigner son office de sacristain. Je soupçonne qu'ils ont jetté pour cela les yeux sur Dom Joseph comme sur un homme qui sera fidele au parti, intelligent dans les affaires, instruit des miennes, et qui pourra leur estre utile contre moy. Vous voyez que Dom Joseph est venu justement dans le tems que cela est sur le tapis. Il a eu de longs et secrets entretiens avec eux et particulièrement avec Gruchy. Voilà mon soupçon que j'ay écrit au P. Prieur d'Aunay, le priant d'observer un peu le personnage. Après tout, je ne repugnerois pas trop à cela. Je connois cet homme qui n'est pas si habile qu'on croit, et qui, de l'humeur dont il est, pourroit fort bien passer dans mes interests quand il seroit là. Outre qu'il est moribond, et que s'il m'incommodoit, il ne m'incommoderoit pas long tems.

Je me suis esclairci avec St Jacques sur ces repas qu'il doit avoir faits chez Mr d'Orville. Il nie fortement la chose. Il m'a avoüé qu'il y mangea, je pense, l'année passée, avant que la guerre fust déclarée, que cet esté Mr d'Orville l'invita d'y aller, et qu'il le refusa.

Je ne suis pas content du retardement de Morin, ny d'avoir négligé la saisie de la grange de Fontenay. Rien n'est plus capable que cela de les faire chanter.

Je vous ay repondu et à Mr de Pellevé sur cette roüe. Si le marché qui s'offre d'une roüe toute faite est aussi bon, que de faire travailler, je suis bien d'avis de le prendre. Mais il faudroit à loisir negotier par Mr l'Intendant que le bois tombé sera mis à part pour les reparations qui pourront survenir. Je crois cela de droit, et qu'il me sera accordé en justice quand je le demanderay, mais j'aimerois mieux l'avoir par une convention. Si on avoit voulu s'en saisir par surprise, comme vous me le proposiez, il eust fallu prendre pour cela le tems qu'ils sont à la grand'messe... Pour ce chemin de Beauvais, je serois d'avis qu'après quelque précaution contre Mr de Chamarande, on pourroit faire porter quelques pierres dans les trous de ce chemin rompu. Je vois tous les jours des chemins mille fois pires, où l'on se contente de remedier au gros du mal. Parlez-en à Mr de Pellevé; c'est là vostre jurisdiction.

Je suis bien aise que vostre frère soit parrain de vostre fils, quand cela ne seroit qu'afin de remettre chez vous en honneur le nom de Daniel, et afin que

ceux à qui il a esté donné n'ayent pas honte de le porter.

A Paris, 21 décembre 1703.

..... Depuis la lettre que j'ay écrite à Mr l'Intendant, je luy en ecrivis une autre le 15, qu'il vous aura peut-estre monstrée comme la premiere, par laquelle je luy mandois que je consentois à la cession du Bail de mes fermiers en faveur de ceux de Blainville, sous certaines conditions que je me reservois à proposer, quand on concluroit, et comme j'achevois cette lettre, le sous-fermier me vint trouver pour me faire entendre qu'il ne cederoit point son bail, et j'ajoutay cela en apostille à la lettre de Mr l'Intendant. Je ne scais si on me soupçonnera de trigauderie dans l'intervention de ce sous-fermier, car on est fort soupçonneux à Caen, et ces petits tours y sont en usage; mais c'est mon extreme aversion, et je ne les crois ni honestes ny chrestiens, et je me pique sur toutes choses d'une grande candeur. Mais comme on n'est pas obligé de m'en croire, si Mr l'Intendant veut envoyer querir le sous-fermier et l'obliger de ceder son bail, on verra si j'apporteray la moindre resistance, car ces conditions mesmes, auxquelles je me reserve, je les soumettray au jugement de Mr l'Intendant, et vous pouvez luy dire tout ce que dessus.

Je doute que les Religieux veuillent suivre le conseil de Mr l'Intendant sur l'affaire du bois tombé. Nous verrons leur reponse. S'ils le recusent et que je veuille presenter icy une requeste pour demander

qu'il me soit permis d'employer le bois tombé aux reparations, cela me sera accordé sans difficulté. Mais c'est une voye que je voudrois bien ne point prendre, de peur de noise.

..... J'avois dejà sceu la maladie périlleuse de Me de Cauvigny, et j'en avois esté sensiblement touché. J'aime cette Dame depuis ma première jeunesse et je l'estime autant que je l'aime, et elle m'a toujours temoigné beaucoup d'amitié. Je prie Dieu du meilleur de mon cœur qu'il nous la conserve.

Si les contestations de Mlle Merite avec les nouveaux fermiers ne sont que pour la reparation de l'abbatial et des maisons des fermiers, je ne crois pas que Mlle Merite ait tort, car elle a quitté la jouissance des terres dès la St-Michel, mais peut estre a t'elle manqué à quelques formalitez. Cela ne vaut pas une contestation. Mais s'il s'agit des reparations des eglises, elle n'a pas raison, car elle jouït des dixmes jusqu'à Noël, et les fermiers ne sont obligez de se charger de la reparation des granges dixmeresses et des chœurs des eglises qu'après ce terme là. Si l'affaire vient à un procez, taschez de faire en sorte qu'elle s'adresse directement aux fermiers sans m'y appeller.

Dom Benoist m'apprit hier que le sujet de la visite de D. Joseph à Fontenay fut l'ordre du P. Prieur pour obtenir des Religieux et de Mr de Gruchy des lettres de recommandation pour Me de Chamarande, amie intime de Mr Maboul, maistre des requestes et rapporteur de l'affaire qu'ils ont contre Mr de Buron...

Je reconnois le curé de St-André à ce que vous

m'en écrivez. Voilà à quoi je suis exposé, n'estant point maistre de la clef. Comme on a pris les cercles, on peut prendre les cuves mesme, et les grosses pièces du pressoir, dans l'incertitude si cette perte tombera sur moy, ou sur Mr de Chamarande. Vous voiez de plus la pretention du curé, d'estre en droit de piller. Cela meriteroit bien que vous approfondissiez un peu l'affaire de ces cercles, car comment faire sans estre assurez du fait et consulter M^r le Cocq pour avoir un remede à de pareils inconveniens. S'il est toujours d'avis que le Portier demeure saisi de la clef qui luy a esté deposée, je serois d'avis que vous fissiez venir le portier, et que vous luy defendissiez, sous peine d'être chassé aussitost, de donner la clef à qui que ce soit sans exception, que par vostre ordre, et après vous avoir consulté. Il me vient un autre expédient à l'esprit, que vous pouvez examiner avec M^r le Cocq, qui seroit de faire mettre à la porte du pressoir une seconde serrure, dont Mr de Pellevé garderoit la clef. Par là le depost de la premiere clef entre les mains du portier subsisteroit, et je serois assuré de la conservation du pressoir. Jugez par parentheze quelle foy on doit ajouter à l'accusation de ce curé contre Pellevé. Je ne dis ny ne crois que Pellevé soit tout à fait innocent, mais je suis très persuadé que le curé y aura bien mis du sien.

J'oubliois de vous dire que Dom Benoist soupçonne fort D. Joseph d'avoir la veüe d'estre receu à Fontenay par la voye que j'ai pensée.....

Si vous voyez M^r le Sauvage, vous pourrez le prier de vostre part et de la mienne de chercher un jardi-

nier; mais je doute fort qu'il soit dans ce commerce là. Un Mr de Tailleville nous y aideroit bien davantage, mais je ne le connois point. Mr de Bonvoisin pourroit en parler à ce muet de Mgr de Bayeux. Ecrivez luy en un mot. Ecrivez en à vostre frère.

A Paris, 29 décembre 1703.

..... Je suis bien aise que nos fermiers mutins soient enfin venus à jubé. Ce que vous a dit le Sr de Longchamp que c'est à Mlle de Preaux à payer les frais est une discussion entre eux qui ne me regarde point. Je ne doute pas que dans les quittances que vous avez données, vous ne vous soyez reservé aux frais. Je vous fais encore souvenir de ceux des Acres. Ce que vous a dit Lonchamp sur ces frais est une marque de ce que vous me mandiez dernierement, qu'il y avoit entre eux quelque refroidissement. Ne pourriez vous point vous servir de cette occasion pour faire inspirer par sous main à cette femme de faire reflexion sur les embarras où l'a plongée Lonchamp et le mauvais mauvais (*sic*) procez qu'il luy a fait entreprendre, qui, outre qu'il n'est pas soustenable, et qu'elle en portera la peine et les depens, elle sera executée le lendemain de tous les termes, qu'elle feroit bien mieux de chercher à se reconcilier avec moy, en desistant de son chef du procez commencé. Il faudroit luy faire dire cela par quelque personne amie et non suspecte. Le Sr de Pellevé pourroit l'indiquer. Cela rendroit mon affaire bien

meilleure, quand on verroit en justice que Lonchamp seroit abandonné de ses associez. Je passay une apres disnée, l'autre jour, avec M^r le Vaillant pour examiner et mettre en estat cette affaire des fermiers, où je joindray celle de la resolution du bail, les erreurs de compte, les menues reparations à quoy les fermiers sont sujets, et les affaires des curez de St Martin et de St André. Je vais pousser tout cela vigoureusement.

Mr de Pellevé me mande que M^r d'Orville luy a dit que M^r l'Intendant avoit ordonné que le bois tombé ne seroit point employé aux reparations. Vous voyez qu'il va droit au but, mais en avançant une fausseté. La conduite que vous me mandez que vous tiendrez en cela sera fort bonne. Il est certain, et vous le pouvez remonstrer à M^r l'Intendant, que sur la premiere requeste que je voudray presenter, j'obtiendray permission d'employer le bois tombé aux reparations.

J'ay écrit à ma seur sur les galanteries de Mr de Pellevé. M^r le Sauvage a approfondi l'affaire et m'en a rendu un compte fort exact et fort circonstancié, et de la vérité duquel je ne puis pas douter, à moins que de douter de la probité de M^r le Sauvage, ce que je n'ay nul sujet de faire, mais au contraire de le tenir pour un homme de bien. Le fait est très différent de celuy qu'on a rapporté à ma seur. Dès que je sceus que cela venoit du curé de S^t-A (1), j'en rabbattis plus de la moitié, comme aussi est-elle à rabbattre.

(1) St-André.

J'ay esté eclairci sur le sujet de voyage de Dom Joseph à Fontenay. Dom Benoist m'a dit que c'estoit pour obtenir une recommandation de Me de Chamarande auprès de leur rapporteur. Je leur ay dit qu'ils avoient à craindre que cette voye ne leur fust plus nuisible qu'utile, parce que Me de Chamarande, femme très soupçonneuse, pourra croire que c'est moy qui mandie son crédit par leur moyen, pour mes propres interests. Dieu veuille que je me trompe. Dom Benoist ne laisse pas de voir beaucoup d'apparence que Dom Joseph a les veuës que j'ay soupçonnées, et que son séjour de deux jours à Fontenay et de dix jours à Caen paroissent avoir eu d'autres motifs que la recommandation de Me de Chamarande. Mais ces espérances de Dom Joseph sont fort frivoles, car les règles de l'eglise ne permettent pas ces changemens d'ordre.

J'ecris au s^r de St Jacques pour la reparation de ma maison d'Aunay, qui a esté endommagée par la tempeste. Parlez luy en vous mesme, et luy remonstrez qu'il n'est pas juste que pour leurs contestations avec Mlle Merite, mes meubles et mes livres pourrissent. Je luy touche quelque chose de la conduite de Morin et du changement du s^r Roulland. Je vois qu'ils ont pris l'exemple sur le duc de Savoye et le Roy de Portugal. Sans doute qu'ils les ont fait gouverner, peut-estre par les s^{rs} Le Roux pere et fils.

J'ay toujours oublié de vous mander que pour vous faire connoistre l'esprit d'envie et de médisance a toujours regné à Caen, j'avois ouï dès mon enfance mille choses au désavantage de Mr Chazot. J'ay sceu

cependant, à n'en pouvoir pas douter, que la famille des Chazots est très honorable à Dijon, qu'il y a un président à mortier de cette famille au Parlement de Mets, parent très proche de M[r] de Meaux. J'avois déjà ouï dire à M[r] Chazot vostre conpere, qu'il estoit proche parent de M[r] de Meaux. Si vous voulez dire cela de ma part à M[r] Chazot, cela luy fera plaisir. Je luy rendray avec plaisir ce temoignage quand l'occasion s'en presentera...

J'ay sceu que le Portier de Fontenay, qui demandoit le jardin ne scait rien du tout au jardinage, et pour la Mare, au mois de septembre dernier, on le trouva chargé d'un panier plein de fruits couverts de légumes, qu'il portoit à Caen. Je ne doutois pas que cela ne se fist ainsi et je le luy reprochay peu de jours avant mon départ d'Aunay. Regardez en quelles mains je suis..... Quand M[e] de Charsigné sera bien restablie, je la prie de se souvenir de nostre batterie de cuisine, et du linge le plus nécessaire.

A Paris, 7 janvier 1704.

..... (Affaire du bois tombé, que les religieux de Fontenay reclament comme leur appartenant, et que Huet veut employer aux réparations).

..... J'ay receu les deux lapins avec le dindon. J'attens les autres. Je vous remercie de tous ces régales. Les premiers furent mangez chez M[r] de Croismare avec M[e] de Vandeuvre et M[e] la M[ale] de Choiseul, et ils furent trouvez d'une bonté exquise.

(Difficultés avec M. de la Coudraye).

Huet dit qu'il a écrit à l'Intendant pour l'informer qu'il consent de bon cœur au sous bail des Dixbars.

(La double serrure du pressoir) [voir les lettres précédentes].

A Paris, 11 janv. 1704.

..... (Indisposition de Huet). Cette indisposition est un grand degoust qui m'a pris depuis lundy. Je m'en prenois à deux grands repas où je m'estois trouvé les deux jours precedens. La nuit du mardy j'eus un peu de fievre, et le mercredy matin revenant de la messe, je me trouvay foible, et entrant dans ma chambre je m'evanouïs dans toutes les formes, ce qui ne m'estoit jamais arrivé, hormis cette nuit de Noël, que Mr Losier nous pensa tous tuer par son charbon. Mes gens m'ont dit que cela dura un *Miserere*. Ils me firent revenir avec de l'eau de la Reyne de Hongrie. Mon medecin me trouva le poux mauvais, petit et fort inegal, et m'ordonna d'estre saigné le lendemain largement, ce qui fut executé. Il me trouva hier le poux meilleur, plus fort et plus degagé. Une heure après la saignée, en prenant du thé, je sentis encore un affaiblissement, mais qui n'alla pas jusqu'à l'évanouissement. Ce matin j'ay pris une medecine et je pourray bien estre encore saigné demain. Je ne sais si cette defaillance n'est point le premier son de Complies. Dieu me donne un grand dégagement du monde, par sa grâce, et j'espère que mes preparatifs seront bientost faits.

M^r de St Jacques m'ecrit une assez grande lettre touchant un nouveau procez qui se prepare à Grainville. Le Curé a fait un exploit à la Communauté de sa Paroisse pour se voir condamner à la reparation de son presbytere, à la reparation du chœur, et à y fournir des livres et des ornemens. Il y a bien des choses à dire sur tout cela. Melle Merite a interest à la reparation du chœur, et moy comme paroissien j'ay interest à celle du presbytere.....

M^r de St Jacques me mande que Mr Roulland ne fist prester de l'argent à Melle des Preaux pour me payer que par la pitié qu'il en eut, et qu'elle employa auprès de luy plusieurs de ses amis, et que quand elle luy rendra l'argent qu'elle luy doit, il ne manquera pas de luy faire la leçon qu'elle merite. L'occasion me semble favorable pour prier M. de St Jacques d'engager M. Roulland à remonstrer à cette femme le mauvais parti qu'elle a pris de se brouiller avec moy pour entrer dans les interests d'un chicaneur outré, qu'elle m'a baillé pour mes pechez, qui est plus fin qu'elle et qui la ruinera, que la mesme peine où elle vient de se trouver pour me payer, elle s'y retrouvera dans deux mois et à tous les termes, qu'elle feroit bien plus sagement pour son avantage, de sortir de cette malheureuse société et de le laisser poursuivre tout seul les procez qu'il a entrepris contre moy.

..... Souvenez vous de me chercher des figuiers pour Aunay.

..... N'auriez vous point gardé par hazard quelque copie de cette plainte que rendit à Falaise le s^r de

Lonchamp contre Mr de Baussen, lors qu'il donna un soufflet à Charles au mois d'aoust 1701? J'en aurois bien besoin.

A Paris, 17 janvier 1704.

Je reçois vostre lettre du 14. Je ne vous ay point écrit depuis le 11. Je vous manday que je devois estre soigné le lendemain 12, et je le fus en effet. Le 13, je fus purgé. Mr Tuillier fut content de l'effet de ses remedes et je vis que mon poux se restablissoit et que l'appetit me revenoit, car pour le sommeil il a toujours esté à souhait. Mais avant hier 15, je m'eveillay avec une douleur au grois doit du pied gauche, que je crus estre une engelure, à quoy je suis fort sujet. Je la traittay comme telle, en la bassinant avec de l'eau de la Reyne de Hongrie. Mais hier je fus bien desabusay (*sic*), je m'eveillay avec une grande douleur au mesme endroit, avec beaucoup d'inflammation, en sorte que je ne pus pas douter que ce ne fust une goutte avec tout son appareil. Je souffris hier tout le jour de tres cruelles douleurs, sans pouvoir appuyer aucunement sur ce pied gauche qui, quand je me couchay, estoit enflé à plein cuir. Cette nuit j'ay moins souffert, et j'ay assez bien dormi pour un homme en cet estat. Je me suis levé avec un sentiment si vif à ce pied là que je n'y saurois appuyer le moins du monde. Voilà mon novitiat et mon apprentissage dans l'exercice de la goutte.

Vous devez une belle chandelle à Dieu pour vostre caffé repandu. Je scais cent accidens pareils qui ont

esté funestes. La bruslure de l'estomac, penetrant un peu avant et attaquant les muscles interieurs et le peritoine, c'estoit fait de vous. Je loüe Dieu que vous en soyez quitte.

Vous m'apprenez une nouvelle, de la mort de Roulland qui me chagrine fort, et est pour moy une matiere de nouveaux embarras. Je crois que Mr de St Jacques se trouvera aussi embarrassé. Un associé luy sera necessaire, et peut estre qu'il va songer à en chercher un pour me le proposer. Mais comme ce sont des conjectures, envoyez le querir, pour voir ses dispositions et prevoir les nouvelles mesures qu'il va prendre. Mandez moy, je vous prie, si Roulland a du bien : ce bien, petit ou grand, me sera toujours hypothequé. On m'a dit que son père vit encore.

..... (Procès à propos de l'affaire du Pont-Gilbert, 500 livres saisies par Mr de Coetenfao sur les revenus de 1698, etc., etc.).

..... Le P. Martin m'a mandé tout le détail de l'ouverture de la nouvelle Academie et m'a envoyé son programme. Mais il ne m'a pas appris ce que j'ay le plus envie de savoir, qui seront les membres de cette Assemblée. Le P. de Vitry est de quoy faire un bon academicien. Mr Galland scait bien de belles choses, mais ce sont gens passagers. Il s'agit des gens de Caen, car à commencer par le restaurateur, Mr de Croisilles, je n'avois jamais ouï dire qu'il aspirast à estre homme de lettres, et entre nous je n'en connois pas un seul à Caen, si ce n'est des gens de l'Université qui y sont obligez par leur profession.

On pourra dire de cette Academie ce que Mr de Montausiér disoit des fontaines de Versailles, que ce sont les plus belles fontaines du monde, et qu'il ne manque que de l'eau. On pourra dire aussi que c'est la plus belle Academie du monde et qu'il n'y manque que du savoir.

En relisant vostre lettre, sur cette plenitude à quoy j'attribuois mon mal avec Mr Tuillier, l'estat où je suis m'en a fait juger autrement. Il y a quelques jours que je me trouvois le ventre dereglé, et que je sentois un mouvement d'humeurs que je prenois pour un rumatisme. Cela venoit, à mon avis, de cette humeur de goutte qui deregloit l'habitude de mon corps, et qui enfin, apres bien du remuement, s'est determinée et a fait un depost sur le pied.

Je suis bien aise de ce que vous avez dit à Mr du Hamel sur l'accommodement, mais j'en espere peu, veu la disposition de mes parties qui sont gens incapables de raison. Le prieur qui m'ecrivoit tous les ans au commencement de janvier ne l'a point fait cette année. Apparemment il a encore sur le cœur de m'avoir ecrit l'année passée, sans que j'y aye repondu. Il s'en plaignit à moy ; je le luy ay dit et redit que je n'avois point receu sa lettre, ce qui est tres vray. A cela la perte n'est pas grande pour moy, et je me passe fort bien de civilitez fausses et de complimens iscariots.

Me de Coulanges me dist l'autre jour que Me de la Fayette qui estoit de ses amies luy avoit fait confidence autrefois qu'elle estoit auteur de Zahyde et que cela estoit si public que personne n'en doutoit. Mr Morin et le P. Martin m'ont dit qu'ils l'ont en-

tendu dire à Mr de Segrais luy mesme. Mais sans toutes ces preuves, je scais la chose, par moy mesme comme tesmoin de visu.

J'ay receu deux voitures de lapins. Je mangeay ma part des premiers, qui estoient excellentissimes, mais non des derniers à cause de mon mal.

A Paris, 28 janvier 1704.

..... Je ne vous ay point ecrit depuis le 17. J'ecrivis seulement à ma seur le 21 de ce mois, pour luy faire savoir l'estat de mon mal. Il continue encore de me tourmenter, quoy que les douleurs et les enfleures des jambes et des pieds soient un peu moderées par la grace de Dieu. Mais autant que je puis juger, cela ira encore loin. J'avois commencé de faire quelques remedes pour moderer les douleurs, et cela par l'avis de mon medecin ; mais par l'avis des anciens gouteux, j'ay resolu de n'y rien faire du tout, car ils m'assurent sur de longues experiences que les remèdes font plus de mal que de bien, et je scais plusieurs exemples de gens qui, cherchants à se defendre de la douleur, y ont sacrifié leur vie.

J'ecris presentement à Mr l'Intendant, pour luy parler d'un marchand de medailles, qui me vient voir hier, et dont je luy avois dejà ecrit. Je luy ecrivis amplement, il y a trois semaines sur le sujet du bois tombé. Il ne m'a pas fait l'honneur de m'y repondre. Je suis bien aise qu'il ait pris la resolution de terminer l'affaire au fond. J'espere avoir un

exemplaire des œuvres de Patris que je luy destine. Je n'en aurois rien dit pour le surprendre plus agreablement. Mais comme l'affaire du bois ne sera peut estre pas encore reglée, quand vous recevrez cette lettre, je suis d'avis que vous luy en faciez une confidence comme de vous mesme, et comme d'une chose que je vous ay mandée sous le secret, mais que vous avez cru qu'il luy feroit plaisir.....

Le P. Martin m'ecrit au long l'histoire de l'Academie. Je vous ay veu faisant figure dans la liste. Je n'en connois pas le quart, et de ce quart je n'aurois jamais soupçonné le quart de se mesler de litérature.

(Doit-on mettre deux serrures au pressoir?)

(Toujours les difficultés avec Mr de la Coudraye)... Je voulois bien discuter certaines questions devant Mr du Hamel, mais (je disois) qu'il falloit avoir de la santé pour soutenir le choc d'un aussi redoutable plaideur que Mr de la Coudraye, et qu'en l'estat où je suis, extenué des douleurs de la goutte, d'une longue diette et d'une longue insomnie, de deux saignées et de trois purgations, ce seroit m'exposer à me donner quelque fievre violente que d'entrer en lice et parler avec chaleur de questions qui me tiennent au cœur.....

L'autre jour je receus une année de la pension de Mr de Soissons, qui luy (à Mr de la Coudraye) appartenoit en deduction de ces sommes que je luy devois. Je t'envoiay querir pour la recevoir de moy. Pour epargner 5 sous qu'il auroit payez à un crocheteur, il pria la Barre mon laquais de luy aider à porter ces sommes. La Barre le fit, mais comme il est maladroit,

le sac se delia au milieu de la rue. l'argent se repandit, le peuple y accourut se (mot illisible) (?) de son mieux pour defendre son avoir, mais il ne put si bien faire qu'un (mot effacé) petit (?) laquais ne luy escamottast un ecu blanc pour lequel il vouloit l'arrester.

A Paris, 4 février 1704.

..... Je vous envoye la copie d'une lettre que je reçois de Mlle Merite, la quelle me deplaist en bien des manieres et principalement en ce que j'avois esperé que ses differens avec les nouveaux fermiers se termineroient sans m'y impliquer, et j'apprens par cette lettre qu'ils ont plaidé en pleine audience. que trois avocats furent ouïs, dont l'un estoit pour moy, sans que je sache ni le sujet du procez, ny par où j'y suis entré, ny par quel ordre mon avocat a plaidé, n'y quel a esté son soustien. Quoy que la derniere lettre que j'ay receüe de M^r de St Jacques depuis cinq ou six jours me parlast de toutes ces contestations comme devant se terminer sans mon intervention, j'écris à Mlle Merite en peu de mots, et sans entrer dans le detail de sa lettre, et je luy mande que si elle veut entrer en conférence devant vous, comme je l'en prie, tout ce que vous arresterez ensemble sera approuvé et ratifié de moy. Je vous prie donc de luy dire ce qui suit.

(1° Pièces contre Mr du Four) (2° Reparations de l'abbatial d'Aunay) (3° L'affaire des Dixbars)......

Cependant je vous prie de dire en particulier à M. de

St-Jacques que je l'avois tant prié de ne me point embarquer dans toutes ces minuties d'affaires qui ne proviennent que de son animosité contre Mlle Merite, et qu'il me l'avoit tant promis, et que cependant j'éprouve tout le contraire, et que me voilà tympanisé dans les jurisdictions de Caen pour des vetilles qui ne me font ny honneur, ny plaisir, ny profit.

..... (Toujours les difficultés avec M. de la Coudraye).

..... Je ne suis point guéri. J'ay encore les pieds fort enflez. Je n'ay pas de grandes douleurs, mais j'en ay de sourdes, et quelquefois aigues. J'ay esté purgé aujourd'hui.....

A Paris, 8 févr. 1704.

(Toujours les difficultés avec Mr de la Coudraye).

..... Je crois vous avoir mandé que ce procez (avec Mr de la Coudraye) est distribué à M^r l'Escalopier, conseiller à la troisième chambre des enquestes. Je vous envoye une liste des juges. Je vous prie de la monstrer de ma part à M^r l'Intendant, et de savoir de luy s'il ne voudra pas me faire la grace de recommander mes interests aux amis qu'il a dans cette chambre. J'ay appris que Mr de Rabodange, mari de Me Mallet, avait epousé en premieres noces la tante de mon rapporteur, et par conséquent M^e des Tourailles est sa cousine germaine. Comme je connois cette dame, je veux luy écrire pour luy demander ses sollicitations auprès de son cousin. Mais je ne scais

où luy addresser ma lettre, ny où elle demeure. Vous pourrez savoir cela à Caen, et je vous prie de me le mander promptement.....

(A la fin de la lettre). Ne m'indiquerez vous point quelque voye par où je pusse obtenir des lettres de recommandation de Mr de Rabodange auprès de Mr l'Escalopier son neveu ?

A Paris, 13 févr. 1704.

Je reçois votre lettre du 10. Je ne vous ay point écrit depuis le 8. Mr de Pellevé m'avoit dejà mandé l'accommodement de Mr de St Jacques avec Mlle Merite. J'apprens par vostre lettre et par une de Mr de St Jacques qu'il n'est pas vray qu'un avocat ait plaidé pour moy, comme cette petite femme me l'a mandé avec exaggeration. Je la trouve d'une extreme effronterie, et assez grossiere mesme, de me mander un tel mensonge, dont je puis estre eclairci d'un jour à l'autre, comme je le suis. Je voudrois bien que ma seur sceust cela, car elle est sa protectrice..... (Toujours les difficultés avec Mr de la Coudraye).....

Je me serviray de l'addresse que vous me marquez pour ecrire à Me des Tourailles. Si elle veut bien employer sa sollicitation pour moy et prendre mes interests, comme je l'espère, elle suffira pour m'obtenir les recommandations de Mr son père et de sa famille. Mais vrayment j'ay beau loisir de solliciter, car gens du mestier m'ont dit que ce procez ne sera rapporté d'un an. D'aller employer Mes d'Olonne et

de la Ferté pour obtenir des lettres de recommandation de Rabodange, cela me sembleroit tiré par les cheveux. M[e] d'Artagnan vaudroit mieux.

Je suis bien aise de la meilleure santé de ma seur. Pour moy je ne suis pas encore gueri. Je marche un peu dans ma chambre et mes pieds s'affermissent. Mais tous les soirs ils sont encore fort enflez. Je me trouve assez abbattu tous les matins. Je m'en prens à cette humeur de la goutte qui n'est pas encore tout à fait dontée.

Vous saurez au reste que, comme j'ay temoigné quelquefois, et particulièrement chez M[me] de M[pan]. (Montespan) que j'aurois fort souhaitté trouver à louer quelque petite maison auprès de Paris pour y aller quelquefois prendre l'air et m'y retirer. M[r] le Pelletier, ministre d'Estat, cy devant controlleur general, l'ayant sceu, m'a escrit pour m'en offrir une delicieuse qui est à luy et qu'il a occupée long tems avec toute sa famille, et qu'il n'a quittée que quand il a acquis la seigneurie et le chasteau de Villeneuve, où cette maison est située. Les deux maisons sont voisines, et aux deux bouts d'un même parc. Il me l'offre gratis, et de la maniere du monde la plus prevenante et la plus gracieuse. Cette maison qu'il m'offre a tous les accompagnemens souhaittables, bois, fontaines, canaux, allées. Je ne seray chargé de l'entretien de rien. Cela n'est pas loin d'Atys, que M[r] Foucaud m'a dit, ce me semble, luy appartenir presentement. Souvenez vous de demander de ma part des recommandations à M[r] Foucaud, quand ce ne seroit que pour voir quel parti il prendra.

Je remercie de bon cœur de l'offre du petit chariot Melle Elizabet Danielle, selon son nom reformé.

A Paris, 21 février 1704.

(Sentence obtenue par le curé de St-Martin, et qu'il faut faire promptement executer).

J'ay envoyé par le carosse une caisse dont le port est payé : elle s'addresse à vous. J'y ay fait enfermer un tableau pour l'eglise de Benneville, dont je luy fais present. Donner ordre à Mr de Pellevé ou à M^r de St Jacques de faire savoir au curé de Benneville que cette caisse est chez vous, et qu'il ait soin de la faire prendre.....

A Paris, 24 février 1704.

(Recriminations contre M. de la Coudraye, etc...

(L'affaire du bois tombé est à peu près reglée, mais Huet n'en est qu'à moitié satisfait).

..... Quoy que tous ceux qui ont veu la maison de M^r le Pelletier m'en disent des merveilles, néantmoins la manière dont il me l'a offerte vaut mieux que l'offre mesme — Je dois aller disner dans deux jours avec luy aux Chartreux, où il passe tous les caremes, pour convenir de toutes choses et prendre jour pour aller voir la maison avec luy.

(Vives recriminations, toujours contre M. de la Coudraye).

..... Pour les avenues qui dépérissent si fort, j'en suis bien fasché, mais je n'y scais pas d'autre remede que de planter de jeunes arbres à la place des vieux qui tombent. J'aurois esté, il y a quatre ans, plus sensible à la ruine de ces belles allées que je ne le suis présentement, car je ne compte pas à l'avenir de faire grand sejour dans cette maison, où je n'ay guère d'occasion de me plaire, et où j'aurois incessamment devant les yeux des objets qui ne seroient pas pour moy fort rejouissants. Outre les occasions de brouilleries, qui, dans l'estat où sont les choses, et la disposition des esprits, ne manqueroient pas d'arriver à tous momens.

J'oubliois de vous dire que, si je suis obligé de replanter les arbres qui manquent aux avenues, il me paroist raisonnable que les Religieux contribuent au tiers de la dépense, puisqu'ils ont le tiers des arbres.....

Ce que je vous dis du peu d'inclination que j'ay à séjourner à l'avenir a Fontenay me fait penser que, s'il se trouvoit occasion d'affermer le jardin et le colombier, comme il l'estoit du tems de Mr de Chamarande, je le ferois volontiers. Ce seroit un profit de 100 liv. par an. J'y gagnerois les gages d'un jardinier, et la nourriture des pigeons pendant l'hyver. Le tout n'iroit à guere moins de 300 liv. de rente.....

A Paris, 7 mars 1704.

..... Le curé de St-Martin (1) a un procureur qui nous désole. Il est habile et fier de son habileté, grossier, testu et se gouvernant à sa fantaisie. Nous avons esté trois semaines avant que de parvenir à luy faire presenter la requeste du curé. Quoy qu'on luy ait dit et redit que nous allons du mesme pied, il s'opposa hier à ce qui fut jugé, et cela nous reculera, s'il ne change de langage.

..... Je crois qu'il est tems d'envoyer le Breton à Aunay pour y faire du fumier pour mon jardin. Donnez, je vous prie, les ordres sur cela. M^r l'Intendant me propose par sa lettre un autre expédient, c'est d'élaguer les arbres qui donnent trop de prise au vent par la quantité et la hauteur de leurs branches. Examinez, je vous prie, cela avec gens intelligens dans la matière, afin que cela ne face pas de tort aux arbres, et ne les defigure pas. Parlez en à Mr de Pellevé et donnez les ordres nécessaires. Mais avant toutes choses, il faut que nous sachions si les Religieux ne prétendent point avoir le tiers des branches qu'on coupera. Si cela estoit, ils auroient donc droit aux émondes qui font une partie du revenu, ce que je ne souffrirois pas. D'ailleurs si leur prétention avoit lieu, il faudroit qu'ils fournissent au tiers des frais. Il faudroit pressentir M^r l'Intendant là-dessus.....

(1) De Fontenay.

Il pourroit bien estre que le jardinier laissant aller sa vache, et le Portier, l'ayant trouvée en dommage dans son jardin, l'aura tuée. Le jardinier a toujours esté incorrigible là dessus, et pour sa vache et pour son cheval que j'ay veu broutter les espaliers de mon jardin en sa présence.....

Je crois qu'il faudra nous voir avant que de règler le loyer du colombier et du jardin de Fontenay. J'espère aller à Fontenay pour disposer toutes choses et prendre mon parti. Je n'y laisseray qu'une chambre meublée, la petite salle et quelques lits pour les valets. J'en feray enlever le reste des meubles qui n'y sont pas trop en seureté. J'ay aussi besoin d'aller à Bourbon. Si je n'y avois esté l'année passée, je n'aurois pas eu l'estreinte de cette année. Quelques uns me disent que Bourbon et la goutte ne s'accommodent pas.

Mr le Pelletier me donna l'autre jour à disner. Nous nous separasmes fort contens les uns des autres, et il temoigna beaucoup de joye que j'accepte sa maison. Je dois l'aller voir après Pasques, à Villeneuve, et il m'y doit donner à disner. Mr de Caillères plénipotentiaire a loué depuis peu une maison de campagne proche de Paris, qui n'est pas le quart de la mienne, en beauté, en grandeur et en commoditez, qui lui couste 2600 liv. par an de loyer.

..... Je suis fort inquiet de ce que vous me mandez de la fenestre de mon cabinet de Fontenay, qui est ouverte. Je me doute que c'est du costé du jardin. Comme il y a des chassis, vous ne me mandez point si le vent a renversé la fenestre et le chassis. Je soup-

çonne qu'il y a quelques carrez qui manquent au chassis, et que le vent aura passé par ces places vuides et aura poussé la fenestre. Ce qu'il y a à craindre, c'est que le vent ne chasse la pluye sur la table, où il pourra y avoir quelque livre qui en souffriroit. Faites voir, je vous prie, en quel estat cela est. Je ne voudrois pas que personne autre que vous entrast dans mon cabinet. J'envoieray la clef, s'il le faut, ou bien vous ferez lever la serrure de mon cabinet pour remédier au mal, et en attendant qu'on l'ait replacée, il faudroit tenir fermée la porte de la petite antichambre de mon cabinet.

A Paris, 17 mars 1704.

..... Le petit cheval estoit bien d'age de mourir. Après m'avoir servi 18 ans, je ne devrois pas le regretter. Je le regrette pourtant, car j'aime mes vieux domestiques, et celuy là n'avoit nul vice que ceux de l'age. Il ne seroit pas mort gras fondu, si on ne l'avoit nourri que de paille et qu'on luy eust un peu diminué son avoine, mais il auroit esté plus capable de gouverner le Breton, que le Breton de le gouverner.....

..... J'apprens qu'ils (les Religieux de Fontenay) forment bien une autre prétention. Ils pretendent que c'est à eux à remplir les places des chapelains, quand elles vaquent, et sur ce qu'on leur dist

que j'estois en possession, et moy et mes prédecesseurs, ils ont repondu que quand on est en guerre on conteste tout. Par là vous voyez leur disposition. Ils se croient en guerre et en disposition de me faire des affaires en toutes remontres. Cette seule considération me feroit fuir Fontenay. Ce qui les a rendus si fiers, c'est qu'ils m'ont veu mollir et plier sur tout, dans l'affaire de la subvention, dans l'affaire du bois tombé, et cela parce qu'ils croyent que j'apprehende le partage. De sorte qu'ils croyent qu'ils n'ont qu'à entreprendre et qu'ils en viendront à bout. Je me souviens de vous l'avoir mandé et à M[r] l'Intendant, lorsqu'il me remonstroit les conséquences du partage. Cela estant, je suis tres resolu de leur monstrer les dens à l'avenir, et de plaider vigoureusement contre eux, et de ne leur ceder plus rien.....

M[r] de S[t] Jacques (1), que j'avois averti de me chercher un cheval à la foire, suivant son bail, m'a mandé que si je le veux faire chercher par son connoisseur, il le payera ; que si je veux me servir de celuy qu'il a, il me le laissera en deduction, et payera le surplus. Il ne peut pas en parler plus raisonnablement. Mon avis seroit qu'au lieu du cheval de vint pistoles qu'il me doit, il m'en fournist deux qui n'excedassent pas ce prix. Je veux bien prendre aussi celuy qu'il a coustume de me bailler à deüe estimation. Reglez, je vous prie, cela avec luy. J'auray besoin de ces chevaux pour aller à Bourbon, où je crois aller. M[e] de la Ferté m'a assuré que feu son

(1) Le fermier général.

mary y alloit tous les ans, quoy qu'archigouteux. Mr Thuillier, qui estoit son médecin, m'a dit la mesme chose et m'ordonne d'y aller.

(Dans la lettre précédente. Huet informe son neveu que) « Frère Nicolas qui prend de St Jacques ma prairie d'Aunay et qui se promet de la retablir, me fait proposer de luy donner une procuration pour faire valoir la prairie d'Aunay, pour ma provision, et compter le surplus avec les fermiers généraux, et cela pour s'exemter de payer la taille, dont les paroissiens d'Aunay le menacent. Je vous prie d'en demander l'avis à M^r le Cocq. Pour rien au monde je n'attesteray le faux..... »

(Dans sa lettre du 17, Huet écrit à ce sujet à M. de Charsigné).

« Quand je vous ay proposé de consulter M^r le Cocq sur cette procuration de Fr. Nicolas, c'estoit seulement pour savoir si ces sortes de detours sont en usage, et quels en sont les inconveniens. J'ay mandé à M^r de St Jacques que toute la paroisse scait qu'il est mon fermier general, que quand frere Nicolas se dira mon procureur, il sera aisé de prouver que c'est une collusion pour l'exemter de la taille, que pour ma vie je n'attesteray pas le faux, que pour rien non plus je ne voudrois qu'il parust une trigauderie de ma part, que du reste je feray pour Fr. Nicolas et pour luy M^r de St Jacques tout ce qui dependra de moy ».....

Si j'avois à faire un discours sur les chaussures des Anciens, j'y serois fort empesché. Cela est d'une grande recherche et opereuse. L'intention de M^r l'In-

tendant est bonne, savoir de reveiller à Caen l'amour des lettres et de les y faire refleurir, mais les moyens n'en sont pas aisez. Je ne comprens pas comment il vous a chargé de cela, et comment vous vous y estes engagé, cela n'estant nullement de vostre mestier ; et dans la vie que vous avez menée, et à l'age où vous estes, il n'est gueres à propos que vous entriez dans une estude pour laquelle vous n'avez fait nuls préparatifs. Je ne connois point ce livre qui traitte des chaussures dont vous parle M. le curé de St-Estienne. Il faudroit en dire l'auteur. J'ay ce Binœus dont vous me parlez. C'est une chose bientost ditte, de parler des chaussures des Anciens, mais le détail en est très grand. Il faut parler des chaussures des Ebreux, des Egyptiens, des Perses, des Grecs, des Romains, des Gaulois et des anciens Allemans et peuples du Nord. Jugez où cela va. Dans les histoires de ces peuples, vous en pourrez trouver quelque chose et peut estre rien. Si je vous mettois sur ce papier tout ce qui me passe par l'esprit, touchant les recherches qu'il faudroit faire pour bien traitter cette matière, cela ne finiroit pas. Encore un coup vous ne deviez point vous en charger. Cela n'est nullement vostre gibier. Si on m'obligeoit à faire un traitté sur la reformation des finances ou la conduite d'une armée navale, ou de faire un bateau, je ne m'y engagerois pas.....

A Paris, 20 mars 1704.

(Recriminations nouvelles contre M. de la Coudraye qui a voulu, dit-il, le jouer).

..... Vous croyez bien que je n'ay pas donné dans ce paneau, qu'il m'a tendu trois jours avant le terme dans un tems (1) où il a cru que je serois fort distrait, et que j'aurois l'esprit fort eloigné des affaires du Palais. Mais il ne tient rien. Il y a long tems que je luy ay dit que je suis fort ignorant dans les affaires de plaidoyerie, mais non pas tout à-fait au point qu'il croit. J'ay agi dans une si grande confiance avec luy pendant le tems de nos traittez qu'il compte encore là dessus.....

A Paris, le 27 mars 1704.

Puisque Mr le Cocq ne juge point à propos de faire signifier à Lonchamp que je veux estre payé à Paris, je consens d'estre payé à Caen; mais je veux l'estre sans retardement. Pour cela je vous prie de faire dire ou à Lonchamp, ou à la veuve Boulard que je veux estre payé incessamment entre vos mains, à faute de quoy vous allez leur faire des frais. Et, en effet, je vous prie de leur découpler un sergeant, qui aille saisir sans quartier à Fontenay, et mesme à leurs maisons de Caen, et à Vieux et à Ste Honorine. Je ne crois pas Morin propre à ce ministere après son infidelité. Vous me mandastes que vous vous serviriez de vostre huissier du Bureau, et je crois que c'est le plus seur que vous puissiez choisir, pourveu qu'il soit homme agissant et d'execution.....

(1) Le carême sans doute.

..... Mr de Pellevé m'a mandé que les deux chevaux qui me sont morts cet hyver, sont morts gras fondus. Cela vous fait voir qu'on les nourrit trop et qu'on les fait trop peu travailler.....

..... Hier estant à l'Academie, M^r le duc de Coislin me demanda comment alloient mes affaires avec Mr de Chamarande. Je luy en rendis compte, et je luy dis en mesme tems, en presence de toute l'Academie qu'estant ami de Mr de Chamarande, comme il dit l'estre, je luy serois fort obligé de m'accommoder avec luy, et que toutes fois et quantes il voudroit recevoir mon blanc-signé, je le luy donnerois, et je suppliay M^rs de l'Académie d'estre tesmoins de mon offre. Il me promit d'en escrire à M. de Chamarande. Mais je n'en espere guere, car Mr de Chamarande, qui est en Bavière, le renvoiera à sa femme, et sa femme est un rocher. Quelques uns de ces Messieurs qui estoient présents me dirent qu'ils estoient fort aises d'avoir esté presens à mon offre, parce qu'on leur avoit parlé de la conduite que j'avois tenue avec Mr de Chamarande comme de la plus injuste conduite du monde. Mr de Coislin me dit que ce qu'il apprehendoit, quand il se mesloit d'accommodemens, c'estoit de se brouiller avec quelqu'une des parties. Je repartis que si je me brouillois jamais avec luy pour le jugement qu'il rendroit, je voulois bien que toute la Compagnie me tint pour un homme sans parole.....

..... Je ne connoissois point ces engourdissemens dont vous vous plaignez. Sachez que Bourbon est le veritable, et, comme je crois, l'unique remède à ces maux. Ce qui est engourdissement dans l'age où vous

estes, peut devenir paralysie dans un age plus avancé, lors que la chaleur naturelle sera sur son déclin. Je songe toujours à aller à Bourbon, quoy que quelques medecins m'en détournent. J'ay ecrit à mon medecin de Bourbon pour luy demander son avis.

A propos de vos recherches sur les chaussures, il m'est souvenu d'un auteur nommé *Balduinus* qui a fait un livre de *calceo antiquo*. Vous trouveriez là une matiere toute maschée. Il est joint à un autre auteur nommé *Negronus* qui a traitté de *Caliga*, c'est à dire *du brodequin*. Voyez si M. le Bourgeois n'a pas ce livre, ou le P. Martin. Je le feray chercher icy, et si je le trouve, je vous l'envoieray. Mais le mieux que vous puissiez faire est de vous decharger de cette entreprise.

A Paris, 28 mars 1704.

Je vous ecrivis hier assez amplement, et je vous manday que je ferois chercher chez les libraires ce Beaudoin de *Calceo* et Negron de *caliga*. On les a trouvez, et mesme Honoré a plus fait que je ne luy avois commandé, car il les a achetez sans mon ordre, et mesme il les a donnez à relier. Je ne seray pourtant pas fasché de donner ce petit enrichissement à ma Bibliothèque ; mais cela ne m'empeschera pas de vous les prester et de vous les envoyer, en cas que vous persistiez dans la résolution de vous engager dans cette recherche qui ne vous convient nullement. J'attendray donc sur cela vostre resolution. Sitost que je la sçauray, si vous voulez que je vous

les envoye, vous serez obei sans retardement, et vous me les renvoierez quand vous vous en serez servi, ou je les reprendray quand je seray sur les lieux...

Quand on aura reparé l'abbaye, il faudra faire faire aux fermiers la mesme corvée aux chœurs des eglises des paroisses dependantes de l'abbaye, mais il n'en faut rien dire jusqu'à ce que l'abbaye soit reparée, de peur que la grandeur de la besogne ne rende Lonchamp plus restif...

A Paris, 3 avril 1704.

(Huet a besoin d'argent pour aller aux de Bourbon et desire recevoir sans frais l'argent que lui doivent les fermiers).

..... S'il vous paroist que les fermiers aient sincerement intention de payer, et qu'ils ne trigaudent pas, je ne suis pas si arabe que M. de la Coudraye, et je consens qu'on leur donne du tems, pourveu que cela n'aille pas trop loin. Mais pour peu que vous remarquiez qu'ils trichent, faite (*sic*) main basse sur le corps et sur les biens.

..... Je ne comprens pas comment vous pouvez me mander, vers la fin de vostre lettre, que vous ne pouvez satisfaire aux depenses qui sont marquées à la fin du memoire que vous m'avez envoyées (*sic*) faute de fonds, après m'avoir mandé dans le commencement de la lettre que Melle Merite vous a payé 500 liv.

Vous ajoutez que le Breton n'a pas encore touché d'argent, quoy qu'il crie qu'il n'a pas un sou. Si cette

lettre tomboit en d'autres mains, on me prendroit pour un homme qui paye tres mal mes gens. Je ne scais point du tout quel argent demande le Breton. Si ce sont ses gages, il a tort de dire qu'il n'a pas receu un sou Je paye les gages de mes gens deux fois l'année, et le Breton y a toujours eu sa part comme les autres. Si c'est quelque autre chose qu'il demande, je ne scais ce que c'est, et ne le puis deviner, et quand je l'aurois oublié, cela est bien pardonnable à l'esloignement, aux affaires et aux maladies. Quoy qu'il en soit, quand je sauray de quoy il s'agit, il faudra tascher de contenter le Breton, et l'empescher de crier plus long tems contre moy, particulierement dans un lieu où rien ne tombe à terre de tout ce qui peut estre dit contre moy.

Mr de St-Jacques me doit un cheval de 20 pistoles. Celuy qu'il a coustume de me prester et que je veux bien prendre à deüe estimation ne vaut guere plus de 6 ou 7 pistoles, à ce que l'on m'a dit. Le surplus, qui est 13 ou 14 pistoles peut bien fournir à en avoir encore un autre. Une pistole ou deux de plus ou de moins ne doivent faire rompre un bon marché. Il faut considérer au reste que, si j'ay un bon cheval de selle, il me sera souvent emprunté, et bientost ruiné, et que je n'en ay besoin que pour monter des valets.....

Vous ne m'avez point mandé si vous feriez mettre une seconde serrure au pressoir de Fontenay. Mr le Cocq l'approuvoit et cela me semble necessaire pour n'abandonner point le tout à la mauvaise intention du public qui en est le maistre absolu.

Mon nouvel avocat a dressé un écrit de griefs contre la sentence subreptice de Mr de la Coudraye. J'en suis parfaitement content. Il ne se peut rien de mieux. Beaucoup d'ordre, de netteté et de solidité. Nous verrons quelle reponse à griefs (*sic*) nous fournira Mr de la Coudraye. Mr d'Avranches n'a point encore fourni les siens. Il faudra un peu le reveiller, comme dans trois mois, Dieu aidant, je le reveilleray sur les reparations d'Avranches, car alors le tems que luy a donné le P. dela Chaize sera expiré.

A Paris, 6 avril 1704.

(Mr de Pellevé demande d'être reçu à la ferme d'Aunay à la place de Roulland).

..... Je suis saisi de mes griefs contre Mr de la Coudraye, où son loyal procédé est exposé d'une manière fort modérée et sans aigreur, mais qui frappe son coup, et fait connoistre la conduite du (le papier est déchiré).....

A Paris, 11 avril 1704.

Je receus hier au soir une lettre de vous dattée du 1er avril. Vous me marquiez par cette lettre que vous m'aviez ecrit le jour precedent 31 mars. Je receus cette lettre deux jours après, et j'y repondis le 3 avril. Je vous ay écrit depuis, savoir le 6 avril. J'aurois dû recevoir vostre lettre du 1er avril le 3e du mesme mois. Je ne scais pas d'où vient ce retardement, ny

si c'est vous qui avez retenu cette lettre ou peut estre ceux que vous avez chargez de la mettre à la poste. Car de ce costé cy l'exactitude est grande. Quoy qu'il en soit, cette lettre du 1er avril est la dernière que j'ay receüe de vous, et apparemment j'en pourray recevoir quelqu'autre de vous en reponse aux miennes du 3 et du 6, avant que vous receviez celle-cy. J'ay assez d'impatience de savoir si les fermiers ont payé. Vostre lettre que je reçois dit que mercredy est le terme marqué. Ce mercredi est le second avril, et nous voicy à l'11e. Je m'imagine bien qu'ils auront encore obtenu de vous quelque delay de bourse. Vous savez ce que je vous manday là dessus par mes dernieres. Il faut faire le bien contre le mal et ne pas renoncer à l'humanité, mais aussi il ne faut pas donner lieu à la négligence par trop d'indulgence, ny estre la dupe de ces gens là. Du moins il faut leur faire sentir que si je les traittois comme ils me traittent, lors qu'ils travaillent à ma ruine, je les pousserois sans quartier, et qu'ils n'ont qu'à s'y préparer à la St Jean prochaine, et aux termes suivans, s'ils continuent d'agir avec moy avec leurs chicanes et leur mauvaise foy ordinaire. Demandez leur un exemple d'aucun des fermiers qui les ont precedez, Mrs de Gruchy, le Grand, Blanchard, le Vicomte etc. qui se soit avisé de former contre Mr de Chamarande des demandes pareilles à celles qu'ils me font en justice, quoy qu'ils eussent le mesme droit de le faire; qu'en comparant le procedé de ces Mrs là avec le leur, on reconnoistra aussitost la difference qui est entre un homme de bien et d'honneur et un chicaneur. Du reste, je vous

prie de faire reflexion que le tems de Bourbon s'avance fort, et que je ne le puis faire sans argent, et je vous reitere par cette lettre tout ce que je vous ay mandé par mes dernières.....

..... Je finiray par vous dire que me trouvant l'autre jour chez M[r] le duc de l'Esdiguières, il me conta qu'il fut taillé il y a 25 ans, qu'on luy tira une pierre grosse comme un œuf, que depuis ce tems là il a usé continuellement d'un remede qui l'a entierement preservé du retour de ce mal, dont il n'a senti aucune atteinte depuis. Je pensay aussitost à ma seur, et luy demanday ce remede, dont il me donna la recette que voicy. Il faut avoir des gratteculs. Ce sont de petits fruits rouges qui viennent dans les hayes et qu'on prend aux eglantiers. Rien n'est plus commun : on en vend icy au marché, et j'en envoyay querir pour en voir. Cela est gros comme le bout du petit doit, et est rempli de petits pepins durs comme des pierres, et l'escorce a un petit goust aigret assez agreable. Il faut prendre 25 ou 30 de ces petits fruits, les mettre dans un pot d'eau, le tout dans un pot de terre, ou coquemar de terre vernissé par dedans Les faire bouillir jusqu'à la diminution d'un peu plus de la moitié, c'est à dire qu'il faut qu'il reste moins de la moitié d'eau. Il faut laisser refroidir cette eau, et en user ordinairement dans ses repas avec du vin, comme on se sert de l'eau ordinaire. M[r] de l'Esdiguieres me dist qu'il n'en buvoit point d'autre.

Je n'ay pu parvenir à voir M[r] Foucaud, quoyque j'ay esté ou envoyé dix fois à sa porte, particulierement depuis sa nouvelle dignité.

(Dans sa lettre du 3 avril, Huet disait à son neveu : « M. l'Intendant (Foucaud) pourra bien avoir part à la place vacante au Conseil, par la mort de Mr de Harlay, qui mourut hier »).

A Paris, 12 avril 1704.

.... Comme j'apprens que vous vous proposez de venir de Caen à Bourbon à droiture et dans vostre carosse, si vous y estes determiné, la route que vous devez prendre est Falaise, Alençon, Le Mans, Blois, Bourges et Bourbon. Mais préparez vous à trouver des chemins détestables, qui dans ce tems cy vous embarrasseront fort, crevant vos chevaux et brisant vostre carosse. J'ay fait ces routes au mois de juillet avec six chevaux, et j'ay trouvé à qui parler. Preparez vous aussi à une grande depense et à de tres cheres et souvent tres mauvaises hostelleries sur ces chemins de traverse. Si vous menez Me de Charsigné comme vous le proposez, vostre depense augmentera, vous obligeant à un plus grand logement à Bourbon, qui est tres cher. Joint que, comme il y a toujours quantité de gens de grande qualité, elle sera obligée ou de se tenir enfermée, comme j'ay veu faire à des dames de nostre pays, ou à porter des habits, se mettre proprement et à jouer souvent, exercice fort ordinaire en ce pays là. Le plus court, le plus seur et le plus commode est que vous veniez à Paris dans le carosse public. Je vous conseille de ne mener qu'un laquais. Vous logerez à Paris où logeoit Mr de la Coudraye, icy tout contre, à 4s. par nuit. Vous mange-

rez avec Mr (papier déchiré) dré. Si vous voulez venir d'icy à Bourbon à cheval, nous ferions la mesme route, et il ne vous coustera rien pour la nourriture, ny de vous, ny de vostre laquais, ny de vostre cheval. Mais comme vous estes un pere douillet, et que je doute que vous vouliez prendre cette voye, il faudra que vous vous mettiez dans le carosse de Moulins. Honoré s'informera du prix et du tems qu'il est en chemin. Je crois que cela va à six jours. En ce cas, vous irez sur vos crochets. Vous trouverez à Moulins des commoditez pour aller de là à Bourbon, qui n'est qu'à 5 lieues. A Bourbon, je vous logeray et vous nourriray. Si vous y meniez vos chevaux, ils vous cousteroient bonne (*sic*) pendant le sejour. Au retour, supposé que vous ne vouliez point venir à cheval, vous prendrez un bateau à trois lieuës de Bourbon, qui vous portera à Orleans. Vous y serez à couvert, et vous y pourrez trouver compagnie. On descend tous les soirs, et je crois tous les midys. Rien n'est plus commode. A Orléans on trouve tous les jours des voitures qui viennent icy en deux jours. Le chemin d'icy à Moulins est tres beau, très bien reparé, et pavé en beaucoup d'endroits. Pour moy j'espère revenir à Paris. Nous pourrions nous y retrouver, et vous prendriez chez moy les mesmes commoditez qu'en venant. Voilà quel est mon avis. Je ne crois pas partir avant le commencement du mois de may. Je dois passer par Villeneuve chez Mr le Pelletier, pour voir la maison qu'il me preste. Je dois aller de là à Petit Bourg, chez Me de Montespan, mais ce ne sont que des couchées.

..... Je ne compte pas beaucoup sur cette demons-

tration que vous ont faite les fermiers d'estre las du procez. Ce pourroit estre un artifice de Lonchamp. S'ils en sont las tout de bon, ils me trouveront tres facile sur le desistement. Cette fiction d'une lettre de cachet pourroit bien estre aussi une fiction du mesme personnage. J'avois déjà ouï quelque chose de cette fadaise.

Je vous prie que la nourriture du Breton lui soit payée sans retardement.....

A Paris, 14 avril 1704.

Quoy que je vous aye ecrit l' 11 et le 12, j'y reviens encore aujourduy pour repondre à la lettre que vous avez ecrite à Honoré. Il s'est informé du prix du carosse qui va d'icy à Bourbon. Il en couste 40 liv. par personne, moyennant quoy ils vous porteront d'icy à Moulins, mais encore de Moulins à Bourbon, car on change de voiture. D'Orléans à Paris il couste 12 liv. par personne. et le carosse part tous les jours. Je ne sais point ce qu'il couste de Bourbon à Orleans, en allant par eau, mais selon les apparences le prix doit estre modique, car toutes sortes de petites gens prennent cette route qui est fort commode. et que je prendrois volontiers si je faisois le voyage sans equipage. J'oubliois de vous dire que l'on est six jours et demi à faire le voyage de Moulins par le carosse. Je ne scais si le voyage de Moulins à Bourbon est compris dans ces six jours et demy. Sur ce que vous proposez à Honoré de me venir joindre en chemin. c'est à quoy

il ne faut point penser. Je ne vois pas d'endroit où vous puissiez me joindre qu'à Briare qui est sur la Loire. En ce cas, il faudroit qu'au lieu d'aller à Blois, comme je vous le marquois par ma derniere, vous allassiez de Caen à Orleans par Falaise, Seez, Mortagne, Nogent le Rotrou, Chateau Dun et Orleans, et que d'Orleans vous vous en vinssiez le long de la Loire par Chateauneuf à Gien, à Briare. Mais tous ces chemins là de traverse (*sic*), et seront très difficiles jusqu'au mois de juillet, d'une grande depense, et d'une grande incommodité. De plus, ce rendez vous à Briare, ou en quelque autre lieu que ce fust, seroit d'un assujetissement tres incommode pour vous ou pour moy, car le premier venu sera dans une inquiétude continuelle sur tous les accidens qui peuvent avoir retardé celuy qu'il attend, car si un de vos chevaux manquoit, ou que vostre carosse se rompist, ou que quelque maladie, quelque cheute, quelque blessure survint, et qui vous obligeast de demeurer par les chemins, qui m'en viendroit dire des nouvelles à Briare?

On n'est point nourri dans le carosse qui va d'icy à Bourbon. Chacun fait sa depense. Honoré s'est informé pour louër des chevaux rendus à Bourbon, ils demandent 6 liv. par chaque cheval : ce seroient 12 liv. par jour pour deux chevaux. Ils vous donneroient un homme pour les ramener de Bourbon à Paris, car on ne les louë point rendus à Bourbon, Bourbon n'estant pas un lieu d'un assez grand commerce pour y avoir de ces correspondances. De sorte qu'il faudroit que vous payassiez encore le retour, et mettant 7 jours pour l'aller et autant pour le venir,

ce seroient 14 jours qui à 12 liv. par jour vous en bailleroient pour vos 168 liv. D'ailleurs vous auriez de la peine à trouver des chevaux à Bourbon pour vous remener à Paris, et si vous en trouviez, ce seroient autres 168 liv. pour le retour à Paris.

Je vous ay mandé que je reviendray de Bourbon à Paris. Quand j'ay pris la route de Saumur, ce n'a esté que pour passer à Fontevraud, où, encore que je sois logé et nourri à l'Abbaye, mes gens et mon equipage logent à l'hostellerie, où il m'en couste un louys par jour. Comme j'y ay passé quelquefois des mois entiers, j'y estois pour mes trente louys. Si vous estiez d'une telle partie, que feriez vous pendant un si long tems, dans une hostellerie, à croquer le marmot? Le Cavelier et M^r le Roux m'y vinrent voir un jour, et n'y purent demeurer que deux jours, et en attendant mon depart, ils s'allerent promener dans les villes voisines. Je n'iray donc point par là, et je reviendray droit icy. J'oubliois de vous dire que, loüant icy des chevaux à 6 liv. par jour par chaque cheval, l'homme qu'on vous donnera pour les accompagner les nourrira, sans qu'il vous en couste rien.

Pour les eaux, il vous coustera environ 60 liv. Il m'en couste davantage, parce que je fais les choses un peu plus largement. Il vous coustera 7 ou 8 liv. pour quelques aumosnes à l'hospital et aux Capucins.

Tout consideré, je vous conseille de venir icy par le carosse. Si vous aviez icy assez de courage pour prendre icy un cheval ou deux pour vous et pour un valet, et venir avec moy, je payeray la nourriture de vous, de vostre valet et de vos chevaux. Si vous pre-

nez le carosse, comme nous n'irons pas mesme train, vous ferez vostre depense. A Bourbon, je vous logeray et je vous nourriray, vous et vostre valet; mais il faut me mander promptement vostre resolution, afin de me faire retenir un logement assez grand à Bourbon. On m'a dejà ecrit sur cela. Si, au retour, vous prenez encore la voye du carosse de Moulins à Paris, nous cheminerons séparement, et partant vous ferez vostre depense. Pour le sejour de Paris, vous mangerez avec Mr André, car pour moy, je suis nourri par les Jesuites, et je ne pourray manger avec vous. Il vous coustera 4 sous par jour pour un lit dans le voisinage, car je n'en ay point à vous offrir. Si vous faites un long séjour, vous pourriez loüer des meubles, et je vous donnerois une chambre assez jolie dans la maison où sont mes gens. Prenez vostre parti sur tout cela.

Je vais demain à Villeneuve voir Mr le Pelletier, qui m'y attend. Je verray la maison qu'il m'offre. Je seray deux jours chez luy. Je pensois n'y aller qu'en chemin faisant pour Bourbon; mais il m'a mandé qu'il m'attend avec le P Bourdaloüe.

Lors que vous viendrez, je vous prie de m'apporter ce que vous avez d'argent à moy, car j'ay bien des choses à payer icy, et il m'en faudra beaucoup pour mon voyage.

Lonchamp las du procez qu'il soutient contre Huet, avoit parlé à M. Le Vaillant d'accommodement... « Voir, avec prudence, ce qu'il y a à faire ».

A Paris, 18 avril 1704.

..... J'en revins hier au soir (de Villeneuve). Je vis la maison qu'on me destine. Je serois bien difficile, si je n'en estois content. C'est une maison qui a cousté 40.000 escus à faire bastir. Mr le Pelletier m'a dit qu'il en a les memoires. Il la quitta quand il acquit la seigneurie de Villeneuve, et pour mettre l'ancien chasteau, qu'il a voulu conserver en l'estat où il est présentement, il luy en a cousté cinq cens mille francs. Sur cela laissez agir vostre imagination. Mr le Pelletier me témoigna une très grande impatience de me voir habiter la maison qu'il me preste. Il croioit que j'allois y planter le piquet, et j'y trouvay plusieurs ouvriers qui y travailloient pour mettre les choses en estat. Mais je luy fis connoistre que je ne pouvois pas l'habiter sans meubles, et que mes meubles estant en Normandie, il falloit que j'y allasse au retour de Bourbon, pour donner ordre à tout. Ne croyez point que cela me face abandonner Aunay. Peut-estre mesme feray-je mettre dans la sale la tapisserie de la sale de Fontenay. Je resoudray tout cela sur les lieux, Dieu aidant. Mais contez que Fontenay est bien *a remotis*, et que je regrette bien la depense que j'y ay faite.....

..... Je vous prie de faire prendre les mesures de la tapisserie de Fontenay qui est dans la sale par Mr de Pellevé, afin qu'il voye, lorsqu'il ira à Aunay si elle s'ajustera à la sale d'Aunay. Il faudra prendre les hauteurs et largeurs de chaque piece de tapisserie en particulier.....

A Paris, 21 avril 1704.

..... Je m'estonne que vous me laissiez, ou peut estre que vous demeuriez vous mesme si long tems dans l'incertitude de vostre voyage de Bourbon. Ce silence me fait douter que vous vous y determiniez. La dépense, la fatigue, l'éloignement de la petite famille et de la chere épouse sont de grands obstacles. J'approuveray tout ce que vous resoudrez, en vous souhaittant néantmoins une bonne santé, et que vostre paresse n'y soit nuisible. Je scais combien en vaut l'aune, et je suis persuadé que si j'y avois esté l'année passée, je n'aurois pas souffert les maux qui m'ont attaqué cet hyver.

(Remise de la ferme d'Aunay offerte par le tuteur des enfants de Roulland. — Les affaires de la succession de Roulland se trouvent très mauvaises par les engagemens qu'il a pris avec M^r des Fontenelles).

..... Voilà, au reste, le tems de se disposer au voyage de Bourbon, et pour cela je vous prie de faire partir le Breton avec mes chevaux, et le palfrenier ordinaire, et de luy donner de l'argent pour faire la route. J'ay mandé à M. de Pellevé de me prester son cheval, parce que je n'en aurois pas assez pour porter tous mes gens, et comme il a toujours besoin de son cheval, je luy ay mandé que je payeray ce qu'il luy coustera pour se pourvoir de quelque autre jusqu'à ce que je luy remene le sien, car on ne trouve point icy de chevaux de renvoy pour Moulins, et moins encore à Moulins pour Paris. J'achete icy un

cheval de carosse, parce qu'on me mande que celuy qui avoit mal au cou ne promet pas un long service. On m'a dit que le Breton n'aime pas ce palfrenier, nommé Louys, demeurant à S[t] Georges. J'ay craint que si je le chargeois de le faire venir, il ne le fist pas, ou ne le fist lentement ou mal ; ainsi j'en escris directement au P. Prieur, et qu'il l'envoye à Fontenay joindre le Breton. Je vous prie d'en ecrire de vostre costé au P. Prieur, et de mander au Breton de partir, si tost qu'il sera arrivé, de faire les traittes ordinaires, et de partir le matin pour eviter la chaleur que voilà venue. Si mes chevaux viennent à point nommé, je fais estat de partir, Dieu aidant, dans les premiers huit jours du mois de may.

Je me souviens, en finissant ma lettre, que le Breton en allant et venant avec mes chevaux est receu et nourri dans les hostelleries à credit, et que je paye (déchirure) sa despense à mon retour. Cela l'assujettit à mes traittes et mes gistes et empesche les ferremens de mule. Mais neantmoins, comme il peut survenir des accidens et qu'il peut se rencontrer quelques changemens dans les hostelleries, et qu'il faut mesme quelque ferrure, il faut, s'il vous plaist, luy bailler quelque petit argent.

A Paris, 22 avril 1704.

..... Je viens au voyage de Bourbon. Si vous vous estiez resolu à venir dans vostre carosse, je vous aurois conseillé de venir de Caen icy, et d'icy à

Bourbon pour éviter les inconveniens des chemins de traverse. Mais je crois que vous irez encore plus seurement et à moins de frais en prenant les voitures publiques. Si Mr de Charsigné ne vient pas, et que vous ayez le courage de venir à cheval, vous ferez le voyage avec fort peu de dépense ; mais je ne serois pas d'avis que vous fissiez faire la traitte à pied à vostre laquais. Vous supposez que les miens font la mesme chose ; mais nullement. Il y en a toujours un derriere ma chaize, et un autre monté sur le fourgon auprès du Breton, et ils se soulagent ainsi. Je ne crois pas que vostre laquais y pust resister sans quelque secours. Je vous diray sur cela que l'Allemand m'a demandé permission d'aller à son pays, et m'assure fort que je le trouveray icy à mon retour de Bourbon ; mais j'en doute, et je vois apparence qu'il veut se retirer. J'en suis fort fasché, car c'est un bon garçon qui a de l'esprit et de l'addresse, qui n'a nul vice et me sert fort bien depuis près de dix ans, outre qu'il me laisse avec deux maroufles fort grossiers. Vous saurez de plus que Lavenassier, mon cuisinier, m'a quitté et m'a quitté d'une très impertinente manière. Il tomba malade et se fit porter aussitost chez sa femme. J'envoiois souvent savoir de ses nouvelles, et je supposois qu'il demandoit à St Jacques ce qu'il vouloit. Lors qu'il fut gueri, il pria Mr André de me demander son congé, prenant pour son pretexte que je l'avois abandonné dans sa maladie, au lieu de luy envoyer tous les jours tant de livres de viande, des medecins, des chirurgiens et des apothicaires. Je dis aussitost à Mr André que sans doute il avoit dessein

d'aller servir quelque autre, et qu'on me l'avoit debauché, que quand j'ay eu des gens malades, je les ay fait assister, que, s'il s'en est allé loin d'icy chez sa femme, je n'ay pas pu deviner ses besoins, qu'il a deu les demander à St Jacques qui le voioit. Enfin la suite a decouvert la tricherie. Il avoit pris une autre condition. Ce mesme La Fontaine qui m'a servi autrefois et qui me quitta par deux fois si malhonestement m'avoit donné ce cuisinier. et c'est luy mesme qui me l'a osté. Car. comme son maistre l'a mené à l'armée, il a mis Lavenassier à sa place, et ce brave Lavenassier, en me faisant ce vilain coupecu, et me plantant là, a voulu encore couvrir son infidelité par des reproches et des plaintes mal fondées et me donner le tort de sa malhonesteté. Mais, enfin, en s'en allant, comme je le contentay sur tout, et le payay bien, il dist à mes gens que j'estois un fort bon maistre et qu'il se louëroit toujours de moy.

Je reviens à nostre voyage. Comme Mr de Pellevé m'a mandé qu'il doute que mon cheval qui a depuis si long tems mal au cou puisse faire le voyage, j'achetay hier un cheval de carosse ; mais comme il me faut dix chevaux pour mon equipage, deux pour ma chaise, quatre pour mon fourgon et quatre pour mes gens, si ce cheval malade me manquoit, je n'en aurois que neuf. Dans cette crainte, j'ecrivis à Mr de Pellevé qu'il me feroit plaisir de me prester le sien, mais comme je crains que cela ne luy face de la peine, je vous prie de savoir de M. de St Jacques s'il voudroit bien me prester pour le voyage seulement ce cheval qu'il me bailloit tous les estez, et que je crois

qu'il a encore. Faites que j'aye ou celuy là ou celuy de Mr de Pellevé, car autrement je me trouverois embarrassé. Du Coudré vient de me dire qu'il connoit un certain loüeur de chevaux, qui pourroit m'accommoder pour un ou deux chevaux de loüage, si j'en avois besoin. Je l'y ay envoyé aussitost. Cet homme demande que je mene et defraye un homme d'icy à Bourbon et de Bourbon icy, pour ramener le cheval qu'il me loüera. Jugez quelle depense. Si vous venez à cheval, vous pourriez faire venir le Breton et mes chevaux avec vous. Ils vous serviroient à porter vostre laquais et vostre valise. Je ne scais si vous comptez de prendre un cheval à Caen pour faire vostre voyage. Cela me paroist presque necessaire dans la difficulté et la dépense à quoy on s'engage en prenant icy un cheval de renvoy. Outre que quand il s'agiroit du retour, il seroit encore plus difficile, et plus cher d'en trouver là pour venir icy. Auquel cas il faudroit que vous revinssiez par eau et par Orleans et par conséquent sans moy. Examinez donc cela, et prenez vostre parti et me le mandez promte ment.....

A Paris, 23 avril 1704.

Je m'attendois de recevoir aujourd'huy des nouvelles de vostre resolution sur le voyage par vostre lettre du 20 que je reçois. Cependant vous ne m'en dittes pas un mot. Il n'y a pourtant plus à differer, car le tems presse et d'autant plus que cette chaleur

excessive avance le tems des eaux. Car si elle augmentoit, elles seroient impraticables. D'ailleurs mon hostesse de Bourbon m'a ecrit lettre sur lettre pour m'offrir sa maison, et je ne saurois luy donner de paroles que je ne sache si vous logerez avec moy ou si vous n'y logerez pas, afin de retenir, outre mon logement, une chambre pour vous, ce qui, je crois, vous pourra suffire. Je ne scais pas mesme si elle a chez elle de quoy vous loger. Ces gens là veulent s'assurer, de peur de demeurer sans hoste, ce qui est une grosse perte pour eux. Si vous logez ainsi avec moy, vostre logement ne vous coustera rien. Mais si vous amenez Mᵉ de Charsigné. il vous faudra bien plus de logis, car vous ne sauriez faire vos eaux dans la mesme chambre. et vous serez contraints de vous pourvoir d'une autre maison qui vous coustera 50 ou 60 sous par jour Prenez, je vous prie, promtement vostre parti et me le mandez. car il ne seroit pas juste que vostre irresolution me fist perdre l'avantage et le tems de mes eaux, ou me les fissent *(sic)* rejetter à une autre saison, ce que ma santé ne me permettroit pas.....

La tapisserie de la salle de Fontenay, que je veux faire porter à Aunay est un gage de mon attachement pour ce lieu là, qui est le lieu du monde où je me plais le plus. Quoy que la demeure de Villeneuve soit tres agreable, neantmoins la maniere dont j'y suis invité est ce qui m'y attire le plus. Cette famille, qui est très grande et tres considerable, me témoignent (*sic*) tous un extreme empressement de me voir parmy eux. J'ay receu encore ce matin une lettre du maistre

de la maison par laquelle il me fait paroistre une telle impatience qu'il semble que ç'est une grace qu'ils attendent de moy, et non pas qu'ils me font. Je ne trouve pas cela parmy les gens de Caen. Vous avez esté tesmoin que c'estoit la mode à Caen de parler mal de moy. Vous savez comme j'ay esté traitté à Fontenay non seulement par les fermiers et par les Religieux et par les voisins, et entre autres par vostre bon cousin M[r] de Nerval, mais encore par les curez et les ecclesiastiques. J'apprenois tous les jours des medisances noires qu'on faisoit de moy, et mesme dans les sermons. C'estoit à peu près la mesme chose à Caen, par reconnoissance de tous les services que j'ay rendus à la ville en general, aux compagnies de la ville et à une infinité de particuliers, et principalement de l'amitié que j'ay toujours eüe pour ma patrie, qui m'a toujours fait chercher les moyens de m'en approcher, mesme au desavantage de ma fortune, car j'aurois pu obtenir des establissemens plus considérables ailleurs. Vous avez veu que dans l'affaire de M[e] de Chamarande, presque tout le monde de Caen s'est declaré contre moy. Qu'ay je fait à M[r] de Croisilles, pour s'estre dechaisné contre mes interests, tambour battant ? Ce que vous me mandiez hier touchant cette lettre qu'il doit escrire à M[e] de Chamarande est une preuve bien convaincante que ce qu'il a fait contre moy n'estoit pas par un motif de justice. Je ne trouve assurement rien de semblable ny icy ny ailleurs et bien moins encore à Villeneuve. Voilà ce qui m'a fait ecrire, contre mon intention, ce que vous m'avez mandé de l'abandonnement que

vous croyez que je feray de vos quartiers. ...

A Paris, 24 avril 1704.

..... Je vous trouve fort lent sur la resolution du voyage. Lent ou promt, je vous prie que mon équipage parte incessamment, et sans aucun retardement. Cette chaleur avancée fait partir tout le monde.

A Paris, 25 avril 1704.

Si tost que j'ay receu à midy vostre lettre du 23, sans attendre à la lire au lendemain, je l'ay ouverte et j'ay decouplé aussitost Honoré pour vous aller retenir des places au carosse de Bourbon. Ma diligence n'a pas esté aussi heureuse que je l'aurois voulu. Ce carosse part deux fois la semaine, le dimanche et le mercredy. Comme vous me mandez que vous partirez sans faute mardy 29, vous arriverez icy samedy 3 may. Ce ne peut estre pour partir dans le carosse de dimanche 4. Il a donc fallu s'informer des places du carosse qui part le mercredi 7. Or toutes les places de ce carosse estoient retenues, à la reserve des trois dernieres. Il a donc fallu parler des places du dimanche 11e, et de cette voiture les trois premières places sont retenues. Ainsi il auroit fallu que trois de vostre troupe eussent esté à la portiere, chose fort incommode, soit que cette excessive chaleur conti-

nue, soit que le tems devienne pluvieux et venteux, comme il pourra bien arriver. D'ailleurs ce jour 11e may est le jour de la Pentecôte jour auquel les voitures ne marchent point, et le carosse ne part que le lendemain 12e. Tout cela considéré, j'ay jugé qu'il valoit mieux attendre le carosse du mercredi 14e may, pour y estre à vostre aise et avoir les quatre premieres places. Le retardement de deux jours n'est pas une affaire. J'ay donc renvoyé Honoré sur l'heure retenir les quatre premières places pour ce jour là 14e, et cependant faire promettre au messager, suivant son offre, que s'il luy vient avant ce tems là quelque voiture extraordinaire qui reparte plus tost, comme cela arrive souvent, il vous y donnera les quatre premières places. Cependant comme cela me separera de vous, et que je vais assez lentement, je ne laisseray pas que de partir dès le 4 ou le 5e, et d'autant plus que je suis engagé à faire quelque visite en chemin, où je crains bien qu'on ne m'arreste, mais cela n'ira pas à plus d'un jour. Ainsi je pourray arriver à Bourbon le 12e ou 13e, et j'auray moyen de vous y retenir un logement. Je ne laisseray pourtant pas pour cela d'écrire le premier jour d'ordinaire qui sera lundy. Je crois qu'il vous faudra là plus de logement que vous ne croyez. Je doute que vous puissiez prendre le bain et vous faire doucher dans la mesme chambre que Me de Charsigne. Il vous faudra d'autres lits pour suer que pour dormir, et je ne crois pas que vostre propreté vous permette de suer tous deux dans le mesme lit. J'ay dejà mandé, il y a assez long tems à mon hostesse de me retenir son logis, et elle m'at-

tend. Je ne crois pas qu'il y ait dans cette maison assez de logement pour vous.

Voilà Honoré qui revient de chez le Messager. Dans l'intervalle qu'il a esté à venir icy et retourner, on a loué la première place qui part le mercredy 14. Honoré a retenu les quatre suivantes. Il faut donner la moitié d'erres, ainsi ce sont 80 liv. Vous voyez par tout ce recit, que ce n'estoit pas sans raison que je vous disois par mes lettres precedentes que j'estois estonné que vous fussiez si lent à prendre vostre resolution.

Honoré vous a retenu dans ce voisinage une chambre garnie, qui vous coustera 20 ou 25 sous par jour. Vous vous nourrirez comme vous voudrez, et l'on vous fournira les ustencilles (*sic*) de cuisine par dessus le marché.

Le retour de Bourbon ne vous coustera pas tant, car vous pourrez revenir par eau à Orleans, et d'Orleans icy. La depense par eau est fort modique.....

Je compte que mes chevaux pourront partir de Caen un des premiers jours de la semaine prochaine, et arriver icy vers le commencement de may.

Je ne vous ecriray plus, car mes lettres vous trouveroient parti.

Le lieu où logeoit Mr de la Coudraye est, à ce que m'ont dit mes gens, une vilaine gargotte. Je ne l'ay jamais veüe. Vous me parlez d'auberge, mais je ne scais pas comment vous l'entendez. Si vous estiez seul, vous auriez pu estre logé et nourri à table d'hoste; mais Me de Charsigné iroit-elle manger à cette table d'hoste? ..... Comme le lieu où des-

cend la (*sic*) carosse est fort eloigné de ce quartier, j'ay pensé d'aller faire une visite vers la porte S[t] Honoré, vers l'heure de vostre arrivée, samedy 3[e] may, parce que c'est par cette porte qu'entre la (*sic*) carosse de Caen. Je feray tenir l'Allemand par vostre passage, qui arrestera vostre gribasse (?) et vous fera monter dans mon carosse, où je feray mettre exprès un strapontin, et puis il me viendra aver [tir] que je sorte pour vous mener à vostre menage.

A Bourbon, 24 juin 1704.

Je vous ecris, comme vous l'avez souhaitté, sans savoir si cette lettre vous trouvera encore à Paris. J'ay continué mes remedes jusqu'au bout. Je les achevay hier, et j'ay pris medecine aujourd'huy. Je me proposois de partir demain, mais après avoir veu mon sejour en ce triste lieu prolongé par le rume, par la goutte et par une fluxion sur les yeux, il m'est arrivé un autre accident depuis deux jours, c'est à dire sur le point de mon depart, qui m'embarrasse fort. Le cheval de M[r] de Pellevé s'est mis un clou dans le genou, sans qu'on sache comment. Cela a fait une playe assez profonde, qui suppure, qui luy a fait enfler toute la jambe jusqu'à l'épaule, et qui le fait clocher. Si je vois qu'en retardant mon depart d'un jour ou deux, je puisse l'emmener avec moy, je le feray, sinon, je le laisseray à M[r] de Noyers, qui a la bonté de vouloir bien se charger du soin de le faire traitter, et me le ramener à Caen, en luy ren-

dant, comme de raison, tous les frais et loyaux cousts. Il y a long tems que je dis qu'il n'y a pas d'animaux plus commodes et plus incommodes que les chevaux, plus commodes, pour le service qu'on en retire, plus incommodes, pour les maladies infinies à quoy ils sont sujets. Vous voyez par ce recit que, Dieu aidant, dans deux ou trois jours je partiray d'icy, et Mr de Noyers ne se propose pas d'en partir avant le 12 ou 15 juillet.

J'aurois grande envie de savoir si mon Allemand est de retour à Paris, comme je le soühaitte. S'il vous voit, loüangez le un peu sur sa perseverance, et luy faites entendre le bon gré que je luy en sauray, et l'amitié que vous avez remarquée en moy pour luy.

Je retourneray à petites journées selon ma louable coustume, et mon retour sera encore allongé par les visites que je feray en passant à Petit-bourg et à Villeneuve, et peut estre à Fleury.

Je sejourneray à Paris le moins que je pourray, mais je crains que ce moins ne soit plus long que je ne voudrois, car j'y ay beaucoup de petites affaires. Je les abbregeray tant que je pourray.

Je me propose, en arrivant en nos quartiers d'aller débarquer à Fontenay. Je seray fort aise que vous vous y rendiez, car je prevois plusieurs explications, dans lesquelles je seray bien aise que vous entriez, comme estant mieux instruit que moy. J'y feray porter du vin. Il faudra que Mr de Pellevé nous y face trouver du sidre. Ce n'est pas que j'aye dessein d'y faire un grand sejour. Je l'abregeray au contraire autant que je pourray, et je l'eviterois mesme tout à

fait, si je pouvois ; mais comme c'est un lieu d'où je veux me detacher le plus qu'il me sera possible, je veux y faire une revision de mes meubles, les faire battre et nettoyer et en enlever la meilleure partie.

Si tost que vous serez arrivé à Caen, je vous prie de reveiller un peu vos aimables fermiers de Fontenay. et de les faire payer, car je seray bien aise de trouver quelque consolation de bourse, dont vous savez que j'ay grand besoin. Donnez le mesme avis à M[lle] Merite. Vous me feriez fort bien vostre cour, si pour ma bienvenue en ma maison de l'Isle-Bouchard vous me presentiez quelques sacs de grosse toile bien lourds et de bien difficile transport.

Tout est à peu pres icy comme vous l'avez laissé.

Souvenez vous de la consultation dont vous vous estes chargé sur l'affaire que vous me proposastes. Vous savez les chefs sur lesquels il est necessaire d'estre eclairé. Il me paroist qu'il faudroit consulter l'affaire à Paris et à Caen, sur les coustumes des lieux et sur les remedes qu'on peut apporter à leur diversité, afin que tout se puisse faire à vostre avantage.

A Paris, 8 juillet 1704.

Vous avez bien jugé que la guerison de mon cheval a causé mon retardement. Je ne partis de Bourbon que le 28 juin et j'arrivay hier au soir. Je n'ay trouvé personne à Petit-bourg ny à Villeneuve. L'Allemand m'apprit que vous estiez parti le matin de mon arrivée..... Je suis bien aise que vous ayez consulté sur

l'affaire qui vous regarde et qu'on ait approuvé le remede que je vous ay proposé. Il faut savoir outre cela si le lieu où se fera le Testament n'y changera rien, car j'ay remarqué il y a long tems que les testamens se font tres differemment à Paris et en Normandie. De plus, supposé que la difference du lieu face de la difference aux testamens, je datterois le mien du lieu que je voudrois, mais savoir s'il ne faudroit pas du papier timbré du lieu d'où je le datterois, et pour cela je porteray à Aunay du papier timbré de Paris, mais la difficulté sera de savoir précisément en quoy consiste la difference des testamens que peut causer la difference des lieux, et c'est ce que je ne scais pas. Il faut de plus faire reflexion que rien n'est plus ordinaire au Parlement de Paris, que de voir casser des testamens. Messieurs les Juges se croyent maistres absolus là dessus, et une vetille leur sert de pretexte pour cela. C'est pourquoy il n'y a point de precaution, grande ou petite, qu'il ne faille prendre. Examinez tout cela à Caen, sans vous flatter, et s'il y a à craindre de pecher, il vaut mieux que ce soit à estre trop scrupuleux qu'à ne l'estre pas assez.

Je seray icy tout le moins de tems que je pourray ; mais je ne puis pas encore savoir precisement le jour de mon depart. Cela depend d'un cuisinier, d'un laquais et peut estre d'un cocher que je chercheray icy.

Souvenez vous d'avertir M. de Pellevé de faire trouver à Fontenay une petite provision de sidre pour ma table, une autre pour mes gens. J'y feray porter du vin. Il faut aussi des provisions pour mon

ecurie. Je pourray bien y sejourner 8 ou 10 jours.

Depuis ma lettre ecrite, j'ay veu Mr Le Fevre qui m'a conté les faits et gestes de la Roux, qui sont de son caractere. On m'avoit déjà dit qu'elle cherche à se remarier en cette ville, n'y ayant rien à Caen digne d'elle. Dans l'avertissement qu'elle m'a signifié, je n'ay veu encore que deux articles qui sont celuy du clos des Religieux et celuy de la pesche. Ils ne se défendent que par deux insignes faussetez. Ils disent que Mr de Chamarande les laissoit jouir du clos en deduction de leurs pensions : ils auront de la peine à le prouver. C'est de quoy je n'ay jamais ouï parler. Vous me ferez plaisir d'en parler à Mr le Sauvage, à Mr le Grand et à Mr Blanchard. Je crois que les Religieux donneront avec plaisir une attestation du contraire. Je scais que Mr l'abbé de Montmorel commença à le leur abandonner en partie, et ensuite par l'absence de Mrs de Beringhen et de Chamarande, ils s'en sont impatronisez. Sur l'article de la pesche, ils avancent que Mr de Chamarande leur affermoit la liberté de pescher. Tout cela sont des fictions poëtiques du bel esprit de Mr de Lonchamp. Je n'auray pourtant pas recours aux Religieux pour mandier leur desaveu.....

A Paris, 13 juill. 1704.

Je vous ecrivis le 8 juillet, qui fut le lendemain de

mon arrivée en cette ville Depuis ce tems là j'ay travaillé sans relasche à disposer mes affaires pour aller en vos quartiers. On m'a renvoyé de Bourbon la lettre que vous m'y ecrivistes de Paris le lendemain de vostre retour. J'avois appris par les chemins une partie de vos avantures. Je sceus que vous aviez couché à Nevers et vostre couchée à deux lieuës de Nevers. Mais c'est tout ce que je pus apprendre. Je n'ay pu, comme vous voyez. faire vos complimens à Mlle d'Ardenay et à son frère, n'ayant receu vostre lettre qu'à Paris. Je luy aurois fait aussi les miens, puisque j'ay eu quelque part à vostre avanture.

On m'a mandé de Caen la brouillerie de Mr le Prieur et de Mr d'Orville : ma presence les fera se reconcilier. Me de Brucourt vous aura parlé sans doute de ce nouveau resignataire dont m'ecrivit Mr d'Acy.

Les hableries de mon successeur et de son amy, qui en a conté de si belles à Mr du Puits ne me surprennent nullement. Je reconnus en luy ce caractere dès les commencemens de notre connoissance. Il eut la hardiesse de me dire, devant le P. de la Ch. (Pere de la Chaize) et quatre ou cinq autres personnes, devant qui je luy avois leu un ecrit de defenses sur ma pension, qu'il commençoit à me vouloir contester, que toutes mes raisons ne toucheroient pas à terre, sitost qu'il y auroit repondu, et le P. de la Ch. me dist un quart d'heure après, qu'en cent ans il n'y repondroit pas. Il dist de mesme à Mr Hardy, nostre rapporteur, que son affaire contre moy estoit nette et claire comme le jour. J'ay sceu que Mr de la Cou-

draye a poursuivi icy son procureur pour l'obliger à fournir ses griefs. Mr de la Coudraye avoit cru que je le dechargerois de cette poursuite. Il n'a point repondu à mes griefs. Peut estre y travaille t' il chez luy, où il est retourné, ou peut estre Mr le Vaillant y travaille t' il pour luy. Le tems nous en eclaircira.

Ce qui m'oblige de vous ecrire aujourduy, c'est pour vous dire que je feray adresser chez vous du vin pour Fontenay et mesme pour Aunay. Je ne scais si ce sera par le messager ou par le roullier. Ce qu'il y a de seur, c'est qu'il partira par la premiere voiture qui se trouvera preste, entre cy (*sic*) et vendredy 18 de ce mois, et s'il ne s'en presente point d'autre, ce sera par le carosse de vendredy. Ce ne peut estre par le carosse de demain lundy, parce que les choses ne sont pas prestes.

St Jacques m'a donné un memoire de ce qui nous sera necessaire à Fontenay, pendant le sejour que nous y ferons. Je vous l'envoye et vous prie de le communiquer à Mr de Pellevé, afin qu'il prenne soin de ce qui sera de sa competence. Pour le linge, vous savez qu'avant mon depart de Caen, j'en fis dresser des memoires exacts, tant du linge d'Aunay que de celuy de Fontenay, et mesme de la batterie de cuisine qui me manque, et que Me de Charsigné se voulut bien charger du soin d'acheter ce qui me manquoit. Je ne scais en quel estat est tout cela, mais je vous prie de donner ordre que nous ne manquions pas de linge en ce lieu là. Voilà les embarras où l'on se trouve, quand chaque maison n'est pas fournie, et qu'on est forcé de porter de l'une en l'autre, ce qui est une

ruine visible, et une commodité ouverte à toute sorte de friponnerie.

J'espère partir d'icy dans trois ou quatre jours. Je vous le manderay. Si je prévoiois que le vin ne fust pas arrivé, quand j'arriveray, j'irois droit à Caen débarquer chez vous.

Je ne seray point en estat à Fontenay d'y recevoir de visites, et vous me ferez plaisir de l'insinuer doucement dans les occasions, et de remettre les visites à Aunay.

Je suis fasché que vous ayez éprouvé ce que c'est que les hemorrhoïdes, dont j'ay esté tourmenté si long tems. Vous avez à prendre garde aux suites dangereuses qu'elles ont quelquefois. J'ay esté icy repris de la goutte, et je n'en suis pas quitte encore, mais elle n'est pas violente, et ne m'empesche pas de sortir. Elle m'a empesché d'aller faire ma cour sur la naissance du Prince Je me suis contenté de me donner l'honneur d'ecrire à Monseigneur.

A Paris, 20 juillet 1704.

Vous vous attendiez sans doute de me recevoir moy-mesme, quand vous recevrez cette lettre, mais il m'est arrivé à Paris à peu près la mesme chose qui m'arriva à Bourbon, des retardemens venus l'un après l'autre. J'avois disposé mes affaires pour partir jeudi 17. Mon cocher se trouva pris de la fievre qu'on m'avoit cachée. Il a fallu chercher un autre cocher. Le depart ayant donc estre (*sic*) remis à hier 19, je

me trouvay pris moy mesme le vendredy 18 d'un rume terrible, et tel que je n'en avois point eu de pareil depuis plus de deux ans, quoy que j'y sois fort sujet. Cela m'a arresté tout court et m'arrestera jusqu'à ce que cela soit un peu passé. Je ne puis vous dire le jour. Vendredy je fis partir par des Prez, roullier, trois malles, une cassette et un panier, avec un autre panier plein de bouteilles de vin. Je vous prie de les faire retirer par M. de Pellevé. Le roullier a une lettre de voiture pour vous.

Comme vous me mandastes que vous iriez de Cressanville au Breuil, avant que d'aller à Caen, sans me mander le sejour que vous y feriez, j'ay apprehendé que mes lettres ne vous trouvassent pas à Caen, si je vous y ecrivois, mais presentement je vous crois chez vous de retour. Je fais toujours mon compte d'aller debarquer à Fontenay. Je vous manderay le jour, afin que vous y faciez porter mes paquets, et que je les y trouve en arrivant. Il faudra demander un harnois à Mlle des Preaux. Je suis fort en peine si vous avez receu quelque payement de cette part, dont j'ay, je vous assure, grand besoin.

(Plaintes contre Mr de la Coudraye qui se terminent ainsi).

Je comptay à M. le Vaillant un entretien que j'ay eu avec Mr Everard. C'est par M^r le Vaillant que je connois Mr Everard, et il l'estime fort. Je luy dis donc que j'avois conté à M. Everard l'histoire de la sentence que Mr de la Coudraye a surprise contre moy aux Requestes, et que je luy avois demandé son sentiment, et qu'il m'avoit repondu, en fronçant le

sourcil, que ce tour dans la personne d'un magistrat estoit un cas pendable. Ce sont ses propres termes. J'adjoutay à Mr le Vaillant que quelques personnes intelligentes dans les affaires m'avoient dit que si je portois mes plaintes à Mr le Chancelier de la trigauderie de Mr de la Coudraye, il l'obligeroit de se defaire de sa charge, et le declareroit incapable d'exercer aucun office royal, particulierement si l'on y adjoustoit ses usures infames et l'employ de fermier qu'il a exercé si long tems contre l'ordonnance de Blois.

A Paris, 26 juillet 1704.

Je reçois vostre lettre du 23. Je ne vous ay point ecrit depuis le 20. Je souhaitterois fort estre en estat de ne vous plus ecrire d'icy et de partir. Mais il faut me tirer de ce rume et laisser passer cette horrible chaleur qui brusle tout. Quand je vous ay parlé du sejour que je feray à Fontenay, vous avez peut estre étendu cela au delà de ma pensée. J'y seray tout le moins que j'y pourray, et j'abbregeray ce tems le plus que je pourray. Je vous dis cela, afin que Mr de Pellevé n'y face pas des provisions qui y seroient perdues.

Vous ferez bien de faire payer ponctuellement Mlle des Preaux.

J'avois ecrit une grande lettre de Bourbon à Me de Brucourt sur ce Religieux de Honfleur, à quoy elle ne m'a point repondu. Vous me mandez qu'elle n'en a

pu apprendre de nouvelles. Il me sembloit neantmoins que cela luy eust esté aisé en causant avec Mr d'Assy, son voisin, qui m'en avoit ecrit. Il faut qu'il y ait du plus ou du moins à ce que vous m'en ecrivez, car ce Religieux estant resignataire d'un office de la maison, il y entrera malgré les Religieux, malgré le Prieur, et malgré moy, et mesme malgré Mgr de Bayeux. Il faudra qu'en le refusant on luy donne des causes de refus, et il se pourvoyera à la Metropole. Nous verrons un peu de plus près ce que c'est que tout cela..... Mes paquets doivent estre arrivez à Caen depuis deux ou trois jours.

Ce que vous me mandez du linge et de la batterie de cuisine me fasche fort. Voilà ce qu'ont produit les ports et transports qu'on faisoit d'une abbaye à l'autre, à quoy je me suis toujours opposé. L'année passée, avant mon départ, je fis faire des memoires exacts de ce qui estoit dans chaque maison, tant de linge que de batterie de cuisine. Je priay Me de Charsigné de les examiner et d'y joindre des memoires de ce qu'elle jugeroit à propos d'y ajouster pour ne rien transporter d'une maison à l'autre. Cela fut fait, et vous voyez quel en est le fruit. Le desordre a augmenté, et nul remede n'y a esté apporté. Mais puisqu'il se trouve de quoy nous aider à Fontenay, nous verrons sur les lieux ce qu'il y aura à faire, et nous tascherons, à quelque prix que ce soit, de me tirer de la misere où je suis. Par où il faut commencer, c'est d'empescher que tant de gens ne mettent la main à mon linge, car, quand cela est, il n'y a plus rien à conter.

Un de mes amis, que vous connoissez, se declara l'autre jour à moy sur ce qu'il pense de la conduite de Mr le Vaillant. Il en pense comme vous et moy : cependant je le vois toujours perseverer dans les mesmes sentiments, quoy qu'il me face de grandes protestations.

Je ne puis apprendre ces demarches de M. de Bourgeauville sans une extreme indignation. Je souhaitterois de tout mon cœur de ne revoir de ma vie, et qu'il renonçast à moy, comme il renonce à mes proches, et comme je renonce de bon cœur à luy.

Pour l'affaire que vous voulez que je consulte icy, c'est bien mon avis. mais il survient dans l'execution tant de nouvelles difficultez que je crois qu'il vaut mieux differer à mon sejour à Aunay, et sur les doutes qui surviendront j'ecriray icy. Je ne scais pas qui vous a dit qu'il faut faire la chose à Paris. Pourveu qu'il soit ecrit de la main de celuy qui agit, le lieu n'y fait rien. Mais il faut qu'il soit fait en sorte que la coutume du lieu où les biens se trouvent ne s'y oppose pas. Le reste, quand nous serons ensemble.

Je vous manderay le jour de mon depart.

A Paris, 29 juillet 1704.

Ce billet est pour vous donner avis que je pars ce soir, Dieu aidant, pour aller coucher à St-Germain, et pour arriver dimanche au soir, 3 aoust, à Fonte-

nay ou à Caen. Ce sera à Fontenay, si vous ne me mandez rien au contraire. Mais si, lorsque vous recevrez cette lettre, vous n'aviez pas encore envoyé à Fontenay les paquets que je vous ay envoyez par le roullier, et que vous avez dû recevoir il y a sept ou huit jours, vous pourriez les garder à Caen, et j'irois coucher chez vous dimanche au soir, car j'ay besoin de ces paquets au lieu où j'arriveray, et dans le tems que j'y arriveray, et sans cela je serois fort embarrassé. Mais au cas que j'allasse coucher chez vous dimanche au soir, il faudroit que vous me le fissiez savoir à Cressanville ce mesme jour à midy, car si je n'y entens de vous aucune nouvelle, j'iray à Fontenay.

Je vous ecrivis le 26 juillet. J'ay une consultation de M[r] de Sacy sur l'affaire que je vous ay promise. Je vous avois bien dit que le lieu n'y fait rien. J'entens le lieu où l'on ecrit, et fust ce à la Chine.

Le P. Prieur m'a ecrit qu'il vous a porté une lettre qu'il a receue pour moy de Mgr le Daufin, et que vous devez me l'envoyer. Ce sera le vray moyen de la faire perdre. Le P. Prieur me la devoit garder; mais puisque vous en estes saisi, gardez la moy, car si vous me la renvoyez icy, elle me trouvera parti, et on me la renvoyera à Caen, et jugez quelles pirouettes. J'ay appris que le M[e] de la Poste en a fait payer le port.

J'ay impatience de savoir ce que vous aurez arresté pour l'affaire de M[r] de l'Aunay. Comme l'année de la cure luy appartient sans difficulté, ayant fait la Pâque, je crois qu'il sera toujours à son option de

prendre le revenu de la cure ou de la prebende, et le pis qui luy en peut arriver, c'est de restituer ce qu'il a perceu des fruits de la prebende, qui sont les distributions et le loyer de la maison. Le gros de la prebende qui appartient au Chapitre, est à mon avis une raison decisive, et s'il estoit jugé qu'il s'en tiendroit au revenu de la prebende, il faudroit du moins qu'il fust recompensé de ce gros sur le revenu de la cure, car autrement, bien loin de jouïr de tous les deux benéfices, il ne jouïroit d'aucun. Je crois l'affaire de Mr de l'Aunay bonne. J'ecriray, s'il le faut, à Mgr de Lisieux. Je ne crois pas qu'il faille precipiter cette affaire là. S'il est obligé de restituer ce qu'il a receu de la prebende. la restitution s'en fera aux pauvres du lieu, c'est à dire à Bayeux, et le patron n'aura l'avantage que de luy avoir fait du mal. En cas de procez. Mr de l'Aunay pourroit faire intervenir l'Official de Bayeux pour rompre les mesures de Mr de Bourgeauville du costé de Lisieux.

Si dimanche j'arrive chez vous, je vous prie de donner ordre que ma chaise entre sous vostre porte, et que je ne sois pas forcé de descendre à la rue, ce qui me deplaist infiniment.

(Fontenay) lundy 4 aoust 1704.

(Affaire toujours pendante du curé de St-Martin).

..... Je rouvre ma lettre pour vous dire que depuis qu'elle a esté ecrite, Mrs les Chapelains de ceans me sont venus voir et m'ont appris que Mr de Long-

champ et M[lle] des Preaux ne leur ont pas encore payé leur quartier de la S[t] Jean. Ils ne l'ont pas dit par plainte, mais comme je l'avois sceu d'ailleurs, ils me l'ont confirmé. M[r] le Sauvage qui est sur le compte de M[r] de Pellevé a esté payé aussitost après l'echeance. Je vous prie de dire à M[lle] des Preaux, lorsque vous la verrez, que si M[rs] les Chapelains ne sont pas payez incessamment, je prendray soin de les faire payer.

A Fontenay, 5 aoust 1704.

Je vous ecrivis hier une lettre par M[r] le curé de S[t] Martin. Celle cy est pour vous dire qu'en examinant mes memoires de mise et de recepte, je n'ay rien trouvé du terme de la Toussaints 1703, que ce qui est contenu dans un memoire que vous m'envoyastes au mois de février 1704. Or, par ce memoire, je ne trouve de receu des fermages de Fontenay que 1944 liv. 6 s. 7 d., et mesme de ce nombre il y en a 200 receues des Acres Busnel. Or cela est bien eloigné de 3500 liv. qui estoient deus (*sic*) pour ce terme là. Je vous prie de voir dans vos papiers de Caen l'estat de ce compte, et de l'apporter icy, afin que je regle le mien, que j'avois différé de regler jusqu'a ce que je fusse avec vous. Voilà M[r] de Pellevé que par le compte que j'arrestay avec luy l'année passée je me trouvay redevable envers luy d'une somme qui avec celle qui est marquée dans vostre memoire remplit sa quote part pour le terme de la Toussaints. M[lle]

des Preaux paroist avoir aussi rempli la sienne; mais Mr de Longchamp ne paroist avoir payé que 124 liv. 18 s. 4 d.

Je vous prie aussi, en venant icy, d'apporter les memoires du linge et de la batterie de cuisine, tant de Fontenay que d'Aunay, avec les memoires qui y furent joints des supplemens que Me de Charsigné y trouva necessaires, et qu'elle se chargea d'acheter, afin de voir en quel estat tout cela est, car, veu ce que vous me mandastes à Paris du desordre où Nanon a trouvé tout le linge, il faut y apporter des remedes plus efficaces que par le passé. Je vous prie qu'on face coudre et ourler ce linge qui a esté acheté, qu'on prenne une couturiere que je payeray. Mais il me paroist necessaire à l'avenir qu'une seule personne y mette la main, afin qu'on sache à qui en demander compte.

Envoyez moy par le porteur les gazettes et mes lettres.

A Fontenay, 18 aoust 1704.

Quand je n'aurois pas esté resolu à me defaire de la Mare, j'appris hier tant de choses de sa mauvaise conduite que je luy ay fait donner son congé ce matin par Mr de Pellevé. Il a repondu que lors que vous le pristes pour me servir, vous luy promistes que si je me defaisois de luy, je l'avertirois six mois devant. Je luy tiendray la parole que vous luy avez donnée, mais il faut que je sache par vous, et non par luy, ce

que vous luy avez promis. Je vous prie donc de me le mander le plustost que vous pourrez, et dès aujourduy, s'il se peut. Le Portier est ravi de prendre le jardin. Il me fait le maistre des conditions, mais je ne luy en proposeray que de raisonnables. Cependant la reponse qu'a faite la Mare me fait voir qu'il ne s'en ira que le plus tard qu'il pourra, et comme il y a un usage pour la demeure et le congé des valets, que je ne scais point, et que je ne veux rien demander de luy contre l'usage et la raison, je vous prie de me mander s'il est à la liberté d'un maistre de chasser un valet ou une servante toutes fois et quantes, et sur le champ, ou s'il est obligé de luy donner un tems, et quel est ce tems. Si vous ne le savez pas, informez vous en à quelqu'un qui le sache seurement, car je ne veux rien entreprendre mal à propos. En cas de laquais, de cochers et de valets de chambre, il est à la liberté des maistres de les chasser dans le moment, et je ne l'ay jamais pratiqué autrement. Mr de Pellevé est à Falaise pour vostre affaire. Le curé de St Martin doit faire mettre aujourduy le sellé à la grange de ceans, qui est pleine comme un œuf. J'ay sceu que son soufermier (*sic*) de ceans exerçoit icy le muchepot fort hardiment. Je luy ay fait dire que s'il continuoit ce négoce criminel, je le denoncerois aux quatriesmeurs et mesme à Mr l'Intendant. J'ay parlé moy mesme à un des Ecclesiastiques de ceans qui pratiquoit le mesme trafic.

A Aunay, 25 aoust 1704.

(Questions posées à M. de Charsigné à propos de reclamations des fermiers de Fontenay).

... Je n'ay pu trouver parmy mes papiers les comptes que j'arrestay l'année passée au mois de septembre, avec feu ma seur, et avec vous. J'en ay cependant besoin pour quelques articles qui entroient dans ces comptes. Je ne doute pas que vous n'ayez trouvé ces comptes parmy les papiers de ma seur, et qu'ils ne soient parmy les vostres. Je vous prie de les rapporter icy, quand vous y viendrez.

A Aunay, 28 aoust 1704.

Je ne scais si vous serez bientost de retour à Caen de toutes vos caravanes, vous y trouverez une lettre de moy à vostre retour, du 25 de ce mois. Celle-cy est pour vous prier de demander à M[r] l'Intendant de ma part une petite grace. Vous savez combien j'affectionne Richard Le Pelé charpentier, qui travaille pour moy depuis tant d'années. Le pauvre homme a esté fait collecteur de la paroisse d'Aunay. Un des paroissiens, nommé Vasso, ayant esté imposé à 55 l. 12 s. de taille, il en a esté deschargé, à cause d'une charge qu'il possède. M[r] l'Intendant a ordonné que les collecteurs payeront cette somme. Cela tombe justement sur ce pauvre Richard. Il a esté arresté pour cela, et conduit à Vire pour y tenir prison. Mais

il eut l'addresse de s'échapper par les chemins. Je luy ay offert de le garder ceans, jusqu'à ce qu'il ait fait ses affaires. Il a mieux aimé que je demande pour luy à Mr l'Intendant la grace de faire un rejet sur la paroisse de cette somme de 55 l. 12 s. Cela me paroist juste, mais peut estre ne l'est-il pas, car je n'entens pas les affaires de la taille. Si vous obtenez cela, vous me ferez un grand plaisir. J'ay receu une grande reponse de M. de Saint-Valier sur l'affaire que vous savez. Mais il faut que je vous la communique avant que d'y repondre. J'ay enfin la copie de cette lettre. tant et tant citée par les fermiers de Fontenay sur le sujet des bois de Cinglais. Vous la verrez. Elle ne dit rien du tout de ce qu'ils pretendent, et elle fait leur condamnation. J'ay dit et redit dans mes productions les mesmes choses qui y sont contenues. Le curé de St Martin ayant enfin fait saisir et seller la grange de Fontenay, Longchamps a fait une opposition et a donné assignation au curé devant le bailly de Caen. Le curé a protesté de nullité, et l'a evoqué aux Requestes du Palais. Si le curé va à vous, exhortez le bien à tenir ferme dans la procedure qu'il a prise, et à ne prendre pas d'autre route. Ma reponse à l'avertissement que les fermiers ont produit contre moy, est faite. On la met au net, afin que vous et Mr de Pellevé y puissiez faire vos remarques : elle me semble trop longue, mais je n'ay pas pu laisser passer sans animadversion toutes les sotises et mensonges de cet ecrit.

29 aoust.

Cette lettre estoit ecrite, lors que Mr le Curé de St Martin est venu ceans, pour m'instruire de tout ce qui s'est passé sur la saisie. Le sr de Lonchamp a obtenu une sentence du juge de Caen, qui defend au curé de passer outre à la vente des bleds arrestez, et permet aux fermiers, en cas que le curé passe outre, nonobstant ladite sentence, d'intenter haro sur luy. Lonchamp vint hier à Fontenay, avec dix ou douze gens de main, St Marc maistre d'armes et autres, tous armez et embastonnez pour enlever ledit curé et le mener à Caen. Le curé voyant cela ne passa point outre, mais seulement fit rendre un procez verbal par son sergeant de la voye violente dont on a usé envers luy. Ce procédé me paroist sage. Or il s'agit maintenant de voir ce que tant luy que moy, nous avons à faire. Il va à Caen, chargé de cette lettre, et d'une pour M. de Pellevé qui est à Caen pour consulter Mr le Cocq sur la procedure que nous devons tenir. Mon avis est de rendre plainte aux Requestes du Palais de l'attentat de Lonchamp et de le faire condamner de nouveau avec un Pareatis. Le curé nous porte tous ses papiers, qu'il faut faire voir à Mr le Cocq.

Ils me proposent une autre voye, qui ne me paroist pas mauvaise, c'est de faire saisir les biens qui sont dans le partage de Mr de Pellevé, lequel obeira et payera sauf son recours contre ses consors. Examinez, s'il vous plaist, tout cela.

Si l'avis que l'on vous donnera vous est suspect, vous pourrez vous addresser ailleurs.

A Aunay, 1er septembre 1704.

(Encore des difficultés avec son successeur à l'evêché d'Avranches).

(Difficultés avec M. et Me des Ifs).

..... Je ne scais si Mr le Prieur de Fontenay vous a dit comme à moy qu'ils firent un service pour ma seur.

A Aunay, 6 septembre 1704.

(Suites des difficultés entre le curé de St Martin et Lonchamp.) Consultation à demander à Mr le Cocq.

..... Je vous envoieray des chevaux quand vous voudrez et où vous voudrez.

J'oubliois de vous dire que le Curé, apres avoir saisi la grange, y a apposé un gardien qui y est toujours à grands frais. Mon avis est de l'oster bien viste. Sachez en l'avis de Mr le Cocq.

Sachez, je vous prie, de Roger, sellier, si ma chaise de poste est preste.

(Aunay) 29 septembre 1704.

En retenant deux chevaux pour vous remener, vous n'avez pas songé que ce sont des peres douil-

lets, que je n'ay pas accoustumés à de telles corvées, et qu'ils viendront plus seurement ayant du secours. Je vous en envoye donc deux pour les joindre, et je les envoye de grand matin, dans l'incertitude où vous estes si vous viendrez demain ou après demain. Je vous envoye un petit memoire des drogues dont nous avons encore besoin pour peindre ma sale. Je vous prie de les faire acheter et de les apporter avec vous. Surtout faites bien choisir l'huile, la moins puante et qui seche plus tost. Du Celier y fut attrapé samedy au marché d'Aunay. Au lieu d'huile de lin ou de noix, il acheta une huile d'une extreme puanteur et qui ne seche point. Je vous remercie de vos nouvelles. J'en ay receu ces deux jours des meilleures et largement. Je vous prie de faire mettre la lettre cy jointe à la poste.

A Aunay, 23 octobre 1704.

Mr des Ifs m'écrit sur son accommodement environ aux mesmes termes qu'il m'en parla à Fontenay etc. ..... (ces termes déplaisent à Huet, qui ne desire pas, vu les termes de cette lettre, se meler de cette affaire.) ..... La nazarde qu'ils m'ont déjà donnée si hautement et avec si peu de menagement, m'en fait apprehender une seconde. Vous serez sans doute surpris, lors que vous saurez qu'avanthier, deux heures après vostre depart, Mr de la Coudraye arriva ceans. J'en avois eu quelque pressentiment, et c'estoit pour prevenir une telle visite que je me hastois de luy ecrire.

Il vint avec un air de familiarité, comme si de rien n'eust esté, et comme si c'eust esté une visite à l'ordinaire du cousin de la Coudraye au cousin Huet. Je le receus avec toute l'honnesteté qui me fut possible. Le sujet de sa visite estoit pour venir querir luy mesme cette quittance de mes appointemens. Je fis tenir Mr de Pellevé avec nous pour avoir un tesmoin de ce qui se diroit. Je luy repondis qu'il y avoit six semaines que j'avois ecrit à Mr l'Anglois pour savoir ses intentions touchant cette delegation que Mr l'Anglois m'avoit mandé (*sic*) par toutes ses lettres, qu'il n'avoit receu aucune reponse de luy, que moy, voyant ce long silence, dont je ne savois point la cause j'avois pris d'autres mesures, et que les choses n'estoient plus au mesme estat, mais que j'estois sur mon depart pour Paris, où je recevrois moy mesme cet argent, et le payerois aussitost à luy ou à son ordre. Il se contenta de ma reponse. Nous parlasmes en suite pendant une heure et demie de choses indifferentes. Après quoy il se leva, comme pour aller coucher, disoit-il, chez Me de Vaubenard. Je luy remontray l'heure qu'il estoit et le priay de me faire l'honneur de prendre ma maison. Il ne se le fist pas dire deux fois. Il alla se promener au couvent avec Mr de Pellevé. Il vist Dom Benoist et pria Mr de Pellevé de les laisser seuls. Le soir, après souper, il monta dans mon appartement, seul et avec un bout de chandelle entre ses doits. Il me dit qu'il venoit de prendre congé de moy, parce qu'il partiroit le lendemain avant que je fusse levé, et il partit sur les sept heures. J'ay sceu depuis de Mr de Pellevé, que j'avois préparé et instruit, qu'il

luy avoit parlé de mes affaires et qu'il lui monstra un ecrit apostillé de ma main, dont il ne luy lut que quelques endroits. duquel ecrit il infere que j'ay consenti aux conclusions qu'il prit contre moy pour obtenir cette sentence furtive. Langage et stile ordinaire des chicaneurs, pratiqué, comme vous savez, par Lonchamp, qui alleguoit et se faisoit si fort de mes lettres. L'année passée, il eut bien la hardiesse de me dire à Caen qu'il m'avoit averti de toute la procedure qu'il preparoit contre moy. Il dit de plus à Mr de Pellevé, que lors que je le fis arrester avec luy et avec moy à son arrivée, il vit bien que je ne voulois pas parler d'affaires. Mais s'il avoit eu à me faire quelque proposition, il luy eust (*sic*) aisé de me demander un quart d'heure d'entretien en particulier. Mais ce qui m'a le plus estonné, c'est ce que Dom Benoist m'a dit depuis une heure qu'il luy avoit dit que je l'avois fait venir icy pour luy donner cette quittance, et puis que je m'estois mocqué de luy. Jugez quelle foy et quelle sincerité on peut attendre d'un homme d'une fausseté si grossière, et dont il auroit dû prevoir que la verité feroit bientost la conviction.

Je pensois m'en aller aujourd'huy, mais mille petites affaires m'arrestent encore jusqu'à samedy. Je vous prie de faire tenir la lettre cy jointe à Mlle Merite. Vous me proposastes dernierement un expedient pour me faire autoriser à faire les reparations de Fontenay qui surviendront. Cela m'est echappé, s'il vous en souvient, je vous prie de me le mander.

A Fontenay, 26 octobre 1704.

J'ay appris aujourd'huy que les Fermiers de Fontenay font tenir les Plaids jeudy. Je ne doute pas qu'ils ne se servent du Ministere de M[r] le Cocq. Je vous avois dit que je le prierois de me donner une heure pendant ces festes pour luy faire voir mes contredits. Je l'entretiendrois bien plus à loisir, et bien plus tranquillement icy qu'à Caen. J'envoye donc M[r] de Pellevé pour savoir de luy si, après avoir tenu les plaids, il voudra passer céans le reste du jour et y coucher. S'il accepte ma proposition, j'aurois tout loisir de prendre ses avis. S'il ne le fait, je ne vois pas que j'aye beaucoup d'autres affaires à Caen, ny par consequent rien qui m'empesche de partir d'icy pour Paris, sans vous aller fatiguer de moy et de mon attirail. Car pour le payement des fermiers, soit qu'ils payent ou qu'ils ne payent pas, vous pourrez leur donner quittance ou les poursuivre, comme moy-mesme. Souvenez-vous, s'il vous plaist, de bien disposer M. Amey pour le lendemain du jour des morts, qui sera le 3[e] novembre. Je scais pourtant que les fermiers pressent vivement leurs sous-fermiers, et je remarque une ponctualité à tout le reste, fort différente du passé.

L'absence de M[r] et de M[e] l'Intendante et des nouveaux mariez sont encore une raison pour moy de n'aller point à Caen. Cela n'est pourtant pas encore tout à fait resolu.

A Fontenay, 28 octobre 1704.

Mr le Cocq ne me donnera point icy l'audience que j'avois esperée, car il n'y viendra point. Il dist à Mr de Pellevé que tous les Avocats avoient fait un complot de ne se charger d'aucun employ de senechal, pour s'exemter des taxes dont on les menace. Ainsi il n'y aura point de plaids, mais je ne crois pas que tous les magistrats qui se chargent de ces employs soient entrez dans ce complot, tesmoin Mr de St Sauveur. Mr le Cocq a promis de me donner le tems que je voudray, jeudy, samedy ou dimanche. Je ne manqueray pas d'en profiter, mais je ne scais le jour. Je vous prie d'avance de disposer les choses en sorte que ma chaise en arrivant puisse entrer dans vostre cour, car j'ay une extreme repugnance à descendre en pleine rue.

Roger sellier a mandé à du Coudré que le velours de mon manteau pourra servir à la reparation de ma calèche : je ne l'esperais pas, mais je prie Me de Charsigné d'exam[iner] si ce morceau estant osté, il restera assez d'estofe pour mon sofa, car ce seroit tomber de fievre en chaud mal. D'ailleurs je vous prie d'empescher qu'il ne se mette à ce travail s'il ne l'acheve en fort peu de tems, car il me dist qu'il ne luy falloit qu'une matinée. La raison de cette précaution est que ma remise n'est pas assez grande pour tenir mes deux calèches, et qu'ainsi il en faudroit mettre une chez M. de Brucourt, où j'ay éprouvé qu'elles ne sont pas trop seurement.

Le retour de Mr l'Intendant est une raison suffisante pour me faire aller à Caen.

. . . .

Je vous prie de faire tenir la lettre cy jointe à Mr de Pont.

Je suis attaqué d'une fluxion sur un œil. Je ne scais pas où cela ira. Vous savez qu'il m'en cousta une saignée à Bourbon.

Mr de Pont ne me fit pas l'honneur de m'écrire à la mort de ma seur ; ainsi je fais le bien contre le mal.

A Paris, 13 nov. 1704.

J'arrivay hier icy, et j'y trouvay vostre lettre en arrivant. J'y repondray succinctement, comme un homme qui est encore dans l'embarras de l'arrivée et dans un grand derangement.....

A propos de Banneville, dittes je vous prie à Mr de Pellevé que je n'ay pu retrouver le billet qui fut arresté à Fontenay avec Mr le Curé de Banneville, ny la mesure du Tableau.....

J'oubliay à Caen de vous prier de conserver les portraits de mon père et de ma mère, que ma seur avoit fort negligez. J'avois dessein de les mettre dans mon cabinet, comme j'y en ay mis deux, de nos oncles de Berteville et de Grosparmy, qui estoient prests à se perdre.

Je vous prie de faire repeindre les armoiries de ma chapelle, que l'humidité et le tems ont effacées. J'en

payeray la dépense. Je feray faire..... celles qui (papier déchiré) sont sur le v..... dont un morc..... est cassé.

Souvenez vous de faire mes excuses à Mr le curé de St Jean sur la brusquerie avec laquelle je le quittay, avant mon départ, sur ce que nous estions entre des roües fort crottées, sur ce qu'il faisoit un tres vilain vent, et sur ce que j'estois sur mon depart, accablé d'affaires.

J'avois excusé jusqu'à cette heure le Breton de ses yvrogneries et de ses brutalitez, sur ce que je le croiois fidele et il me souvient que quand je le pris, ma seur me manda en propres termes que elle et vous tous en repondriez corps pour corps. Cependant j'ay decouvert que c'est un signalé fripon. Lors qu'on luy donnoit son argent pour venir icy avec les chevaux j'eus quelque soupçon par les traittes (??) et les gestes qu'il faisoit. Ce fut ce qui m'obligea de le faire aller sans argent. J'ay sceu qu'il prenoit l'avoine qu'on donnoit à mes chevaux dans les hostelleries et qu'il en faisoit son profit. L'autre jour à Caen il alla prendre de vieil oint pour graisser mon carosse et en compta une livre. On a sceu de celuy qui le vendit qu'il n'en avoit pris qu'une demi livre. Le fermier de Longchamp qui est à Fontenay luy reprocha dernierement sans s'expliquer sa conduite, et que s'il le faisoit parler, on le chasseroit sur l'heure. Cela estant ainsi, je feray escrire à Mr Dobert de faire donner et faire manger devant luy l'avoine aux chevaux. Je donneray le mesme ordre à du Celier.

A Paris, le 16 novembre 1704.

..... Dites, s'il vous plaist, à M[r] de Pellevé que j'ay retrouvé l'écrit du Curé de Banneville, que je devais consulter touchant les Novales, mais je n'ay pas retrouvé le (*sic*) mesure du Tableau et qu'il me l'envoye dans une lettre.

L'abbaye de Mondaye a esté donnée à un Religieux de Premontré, et remise en regle.....

Je vous prie de mander au Père de Vitry, que j'ay esté fort estonné d'apprendre icy des Jesuites du college, qu'il ne leur a point envoyé ces vers du P. Commire, dont il se chargea dès le mois d'aoust, que je le prie de vous les rendre, ou de les envoyer incessamment.

Je vous prie aussi de prier de ma part M[r] le Chanoine, greffier de la ville, de vous mettre entre les mains les nouveaux registres de la ville, qu'il me promit l'autre jour à Caen.....

A Paris, 18 nov. 1704.

(Difficultés avec M[lle] Merite).

..... Taschez de prevenir un procez. A quoy neantmoins je ne crois pas que vous reussissiez, car c'est une tres artificieuse et tres dangereuse poulette. Je suis tres resolu de me bien defendre, et si elle n'entend pas raison, il faudra luy donner assignation aux Requestes du Palais.....

..... J'ay esté fort surpris de ce que vous m'écrivez sur ces clefs de Fontenay. J'ay cru qu'on avoit fait comme les années précédentes, et j'en viens de parler à St Jacques qui est demeuré après moy à Fontenay. Il m'a dit qu'il a mis toutes ces clefs dans la petite armoire de la sale et que M. Dobert est saisi de la clef de la petite armoire. Mr Le Sauvage me dist sur le sujet de Mr Dobert, avant qu'il entrast à Fontenay, qu'il me repondoit de sa fidelité. Ce qu'il y a à faire, c'est d'envoyer quelqu'un à Fontenay qui prendra toutes les clefs et vous les apporte. Vous retiendrez celles que vous jugerez à propos, et vous renvoierez le reste à Fontenay, en donnant ordre à celuy que vous y envoierez qui doit estre fidèle, de les remettre dans le mesme lieu et de rendre la clef de la petite armoire à M. Cobert *(sic)* sans vous expliquer avec luy, ny devant, ny après, du sujet qui vous fait demander cette clef. Il sera bon pourtant de luy dire, en la prenant, que vous la luy renvoierez incessamment.

Mr de Pellevé me mande que du Celier se va marier et mesme qu'on dit qu'il a déjà pris un pain sur la fournée. Je ne scais pas comment il pretend accommoder son mariage avec mon service. Cet homme se mesle de beaucoup d'affaires, et celle pour laquelle il est chez moy est celle qui l'occupe le moins. A tous les voyages que je fais à Aunay je trouve de nouveaux changemens dans sa conduite et de nouveaux relaschemens dans le service qu'il me doit.

..... Mr de Pellevé me mande que Mr le Prieur de Fontenay n'a point voulu donner de billet pour la

jouissance de cette petite cave qu'il me demande, qu'il ne l'a point demandé *(sic)* comme par emprunt, mais pour le luy ceder. Vous voyez la consequence de cette demande, et je n'ay garde de l'accorder, mais comme il ne demande point cela pour luy, mais pour Mr le Grand, il ne peut le pretendre que dans l'esperance que Mr le Grand luy cedera aussi sa cave qui est belle et grande, à quoy j'ay bien de la peine à croire que Mr le Grand voulust consentir. Il me semble que Mr le Prieur devroit bien se contenter d'avoir englouti trois maisons dans son Palais, sans vouloir encore étendre son domaine au delà.

A Paris, 22 novembre 1704.

(En tête, de la main de Charsigné : Touchant l'institution d'un legataire.)

Ma seur pendant sa vie estoit mon unique héritière, elle avoit quatre enfans, deux fils et deux filles. Lorsque les filles se marierent, je leur donnay des sommes considerables à prendre sur ma succession. Un des fils s'estant marié en suite, je luy fis un avancement d'hoirie, du consentement de ma seur. Tout cela s'est passé en Normandie, qui est la patrie de toutes les parties et où sont situez tous les immeubles qui composent cette succession. Ma seur estant morte je desire faire ce mesme neveu mon légataire universel. Son frère y donne son consentement. Le legs que je luy puis faire consiste seulement en meubles, mon patrimoine luy ayant déjà esté donné. Ces meubles

sont en partie à Paris, et en partie en Normandie. Mon domicile est à Paris.

De cette disposition d'affaires il en resulte cinq questions. La première, savoir si par l'avancement d'hoirie que j'ay fait cy devant à mon neveu, il n'est pas devenu mon héritier.

La seconde, savoir si au cas que par cet avancement d'hoirie mon neveu soit devenu mon héritier, je ne me suis pas osté la liberté de le faire mon légataire, la Coustume de Paris ne permettant pas qu'un mesme homme soit légataire et héritier.

La troisième question est de savoir si l'avancement d'hoirie que j'ay fait en faveur de mon neveu pouvant estre censement une donation de mes immeubles, elle n'est point nulle aux termes dela Coustume de Normandie, qui ne permet d'en donner que le tiers.

Je demande en quatrième lieu, si j'ay pu avantager cet heritier au prejudice de son frère, ce qui est formellement contraire à la Coustume de Normandie.

Je demande enfin si mon domicile estant à Paris où les filles partagent egalement la succession avec les frères, mes nièces ne seront pas en droit de partager également avec leur frère ma succession présente, qui ne consiste qu'en meubles.

Comme le Raporteur opine le premier, mon avis seroit sur la premiere question que mon neveu par l'avancement que je luy ay fait est devenu mon donataire par une donation entre vifs que je luy ay faite et non mon héritier.

La solution de la première question emporte celle

de la seconde, savoir que mon neveu n'estant point devenu mon héritier par cette donation, il peut estre mon légataire.

La troisième question, quelque jour qu'on luy donne me semble emporter une contradiction formelle à la Coustume de Normandie, d'où il s'ensuivroit que cette donation seroit nulle et caduque, sur quoy je demande remede.

Sur la quat^re demande, on peut repondre que le frere qui seul est prejudicié par la donation de mes immeubles, ayant signé le contrat de mariage, y a consenti, et est prest de donner un nouveau consentement tant pour cette question que pour la precédente.

La dernière question semble decidée par la disposition de la Coustume de Paris, qui permet de disposer de tous ses meubles à sa volonté.

(A la suite de cette lettre se trouvent des réponses et consultations touchant ces questions. Une partie me semble de la main de Charsigné lui-même.)

A Paris, 25 nov. 1704.

..... J'ay veu icy Me de Polastron, qui s'est bien informée de vos nouvelles et de celles de Me de Charsigné.....

..... J'ay esté condamné par les maistres du mestier sur l'affaire des Decimes. L'année décimale commence le premier de janvier et finit le dernier de

décembre, et les payemens qui se font en fevrier et en octobre sont pour l'année courante, commençant et finissant ainsi. N'insistez donc plus là dessus, mais en y acquiesçant, taschez qu'il ne paroisse pas que j'aye esté condamné par ma consultation.

Mr de St Valier est chargé d'un mémoire que j'ay dressé touchant l'affaire que vous savez. J'ay trouvé cinq difficultez à resoudre dans cette affaire, sur lesquelles pourtant je receus beaucoup d'éclaircissement dans une visite que me rendit l'autre jour un très habile jurisconsulte de mes anciens amis. La première difficulté, savoir si par l'avancement d'hoirie que je vous ay fait vous estes devenu mon héritier, leur paroist aisée à resoudre, car ils disent que cela est une donation entre vifs, et non un avancement d'hoirie. Cette décision emporte la décision de la 2e question, savoir si par cet acte je ne me suis pas osté la liberté de vous faire mon légataire, car ne vous ayant point fait mon héritier par cet acte, vous pouvez estre mon légataire. Mais voici une troisième difficulté qui vient de la disposition de la Coustume de Normandie, qui ne permet pas de donner que le tiers de ses immeubles, d'où il s'ensuivroit que ma donation estant entière, elle seroit nulle. D'ailleurs la mesme Coustume ne permet pas d'avantager un héritier au préjudice de l'autre. Mais vostre frere, qui est seul blessé par l'avantage que je vous ay fait, y a consenti en signant à vostre contrat, et est prest encore à donner une nouvelle ratification. La 5e question est touchant les meubles qui se partagent à Paris, où je suis domicilié, également entre les frè-

16

res et les seurs, mais la Coustume de Paris permet de disposer par testament, ou autrement de la totalité de ses meubles à sa volonté. J'attens la resolution de Mr de St Valier, et de celuy qu'il doit consulter sur tous ces chefs, et je vous la feray savoir. Vous voyez que je pense à vous.

(*A suivre*).

ÉLOGE DE MONSIEUR DE CHARSIGNÉ

Par Mr du Touchet (1).

Jean-Baptiste Piédouë, Ecuyer, Seigneur de Charsigné, Héritot, Hernetot et autres lieux, et l'un des trente de cette Académie, nâquit à Caen en 1658. A l'âge de douze ans, sa Mère l'envoya à Paris pour faire ses études : d'abord on le plaça dans le Collège de Louis le Grand, où il fit ses humanités, ensuite on le fit entrer dans celui de la Marche; et ce fut dans ce dernier qu'il fit sa Rhétorique et son cours de Philosophie. Il y a toute apparence que cet arrangement scholastique avoit pour auteur l'illustre Mr Huët (2), son oncle, bon connoisseur en fait d'études, et à portée de veiller sur son Neveu, il étoit bien naturel qu'on lui en confiât tout le soin.

Après être sorti du Collège, Mr de Charsigné fut quelque tems sans se déterminer sur le choix d'un état. Enfin il se dévoüa au Service. En 1688, il fut fait Lieutenant d'une compagnie dans le Régiment de Fonteney. Il étoit alors dans sa trentième année :

(1) *Nouvelles littéraires de Caen* (1744), p. 342 et suiv. Lu le 1er déc. 1735. (Les *Nouvelles littéraires* rendaient compte des séances de l'Académie des Belles-Lettres de Caen).

(2) Évêque d'Avranches.

quelques mois après il devint Capitaine de la Compagnie dont il étoit Lieutenant. Ce grade auquel il monta si subitement ne lui enfla point le cœur : humble avec tout le monde, il sçut se concilier la bienveillance de ses Supérieurs, l'estime de ses égaux, et par dessus tout l'amour des uns et des autres. Après cinq ou six campagnes, il quitta le service et se consacra au Barreau. Il fut revêtu en 1695 de la Charge de Procureur du Roi au Bureau des Finances de Caen. Une grande droiture et une intégrité profonde, fruits d'un naturel heureux et d'une éducation excellente, se manifestèrent bientôt dans le guerrier devenu homme de Robe. Son principal soin, après la justice qu'il devoit au public, étoit de maintenir l'ordre dans son Tribunal, et d'éteindre les querelles qui pouvoient naître entre ceux qui le composoient. Comme l'on connoissoit sa pénétration et sa probité, on s'étudioit à la suivre en tout. En public, ses conclusions étoient le modèle des jugemens ; et en particulier ses remontrances et ses avis étoient une règle de conduite ; ainsi il ne se rendoit point de jugement, qu'il ne l'eût comme dicté ; et la concorde ne se maintenoit parmi ses confrères, que parce qu'il avoit l'art de pacifier les querelles et de renoüer des amitiés rompües. Voilà Mr de Charsigné considéré comme homme en place. Passons à l'homme de Lettres. Il avoit l'esprit naturellement vif et juste. L'étude de la Philosophie, non de cette philosophie barbare, qui ne roule que sur des questions creuses et plus embarrassantes qu'utiles, mais de cette

Philosophie nette et solide, qui tend à former le jugement, l'étude, dis-je, de la Philosophie avoit perfectionné en lui le talent qu'il avoit reçu de saisir le vrai. Elle lui indiqua les voies les plus courtes pour y parvenir, et il en profita si bien, qu'au premier coup d'œil il démêloit dans un ouvrage des sophismes qui auroient éblouï le commun des sçavans. Cette justesse d'esprit éclatoit surtout dans ses dissertations Philosophiques. Celles qu'il a faites sur la pesanteur de l'air et sur la fumée prouveroient parfaitement ce que nous disons ici, si sa trop grande modestie ne les eût pas dérobées au grand jour. C'est dommage qu'une vertu si loüable, soit si peu d'accord avec les intérêts des Gens de Lettres. Au reste les dépositaires de ses ouvrages en pourront enrichir le public, sans qu'ils ayent à craindre les inconveniens que Mr de Charsigné apprehendoit.

Si sa Philosophie avoit formé dans Mr de Charsigné l'heureuse habitude de penser juste, la lecture des Historiens et des Poëtes avoient rendu son esprit extrêmement fin et délicat. Il parloit de tout en maître. Falloit-il éclaircir un point d'Histoire? Il étoit toujours prêt de démêler les circonstances qui répandoient quelque confusion dans un fait. S'agissoit-il de chronologie? Les Epoques s'offroient sur le champ à sa mémoire : on eût dit que les choses se fussent passées de son tems. Ses conversations n'étoient ni seches, ni frivoles. Des traits ingénieux et des saillies des meilleurs poëtes, diversifiés selon le besoin, en faisoient toujours

l'assaisonnement. Il ne dédaignoit pas même, tout sérieux qu'il étoit, de composer de petites pièces galantes. Quoi qu'elles ne fussent que le fruit de ses récréations, et qu'il ne s'y amusât que rarement, les Muses cependant le servoient, comme s'il eût toujours été dévoüé à leur culte. Ses Ouvrages Poëtiques étoient tout remplis de ce sel Attique tant célébré par les anciens. Ceux qui cherchent partout le bon et le solide, y trouvoient de quoi se satisfaire, aussi bien que ceux qui ne courent qu'après la délicatesse du langage et la grace de la diction.

Des talens si rares procurèrent à M[r] de Charsigné, du tems de l'ancienne Académie, une place parmi les Beaux Esprits qui la composoient. Bientôt on eut sujet de s'applaudir d'une telle acquisition. Versé dans la Belle Antiquité, il en étaloit, à tout moment, les richesses et les curiosités. Il montra enfin un esprit si universel et une capacité si profonde qu'on s'empressa à faire tomber sur lui l'office de Directeur, poste bien difficile pour qui n'a que de médiocres talens, mais poste qui fournit à M[r] de Charsigné toutes les occasions de paroître tel qu'il étoit, et qui lui attira des applaudissemens d'un tout autre genre que ceux qu'il avoit reçus dans le rang de simple Académicien.

Bien d'autres que M[r] de Charsigné se seroient énorgueillis à la vûë de tant de qualités d'esprit. Souvent on s'énorgueillit à moins. Pour lui, s'il se les représentoit, loin de s'en glorifier, il en remercioit celui de qui il les avoit reçûës: s'il étoit sça-

vant, il l'étoit en Chrétien : attentif à cultiver les talens dont la Providence l'avoit orné, il l'étoit encore plus à se cacher lui-même à lui-même; être humble lui paroissoit quelque chose de si grand qu'il faisoit tous ses efforts pour l'être, et ce qui est le comble de cette vertu, pour ne pas affecter de le paroître : à force de s'humilier il avoit si bien pris son pli, qu'il s'abbaissoit enfin sans se gesner. On eût volontiers attribué à la nature ce qui n'étoit en lui qu'un effet de sa Religion. Il n'eut jamais d'autre guide qu'elle dans toutes ses démarches. Parfaitement instruit de tout ce qu'elle ordonne, toujours il s'occupa à en remplir les devoirs : et ce fut dans les exercices de ces devoirs que la mort le surprit (1) : elle nous l'enleva le 12 avril 1735, à l'âge de 76 ans 5 mois. Il avoit épousé Mademoiselle de Cauvigny Clinchamp, dont il a laissé deux fils et deux filles.

(1) Il mourut subitement.

VOLTAIRE A CAEN EN 1713

(Le Salon de Mme d'Osseville. — Le P. de Couvrigny)

Par M. Armand GASTÉ,

Secrétaire de l'Académie.

I.

Les deux plus récents historiens de Voltaire, MM. G. Desnoiresterres et L. Crouslé (1) sont les seuls, à notre connaissance, qui aient parlé, — mais sans y insister, — du séjour de quelques mois que le jeune Arouet fit à Caen, très probablement pendant l'été de 1713.

Lorsque François-Marie Arouet sortit du collège Louis-le-Grand, où, sous la direction des PP. Jésuites. et notamment de notre compatriote, le P. Porée, il avait fait de si brillantes études, son père lui demanda quelle profession il voulait embrasser. « Je n'en veux pas d'autre, répondit-il, que celle d'homme de lettres. » Cette réponse était loin de satisfaire le notaire au Châtelet, payeur des épices à la Chambre des Comptes, lequel, sans doute, aimait

(1) G. Desnoiresterres : *La jeunesse de Voltaire,* p. 53 ; — L. Crouslé : *La vie et les œuvres de Voltaire,* t. I, p. 27.

les lettres, mais ne les aimait que comme un délassement de l'esprit : « Mon fils, lui dit-il, l'état d'homme de lettres est celui d'un homme qui veut être inutile à la société, à charge à ses parents, et qui veut mourir de faim..... » (1) « Vous avez seize ans, ajouta-t-il, d'un ton qui n'admettait pas de réplique : vous ferez votre droit. » Il fallut bien se soumettre. Voltaire nous a dit ce qu'il pensait, non pas de la science de Cujas et de Barthole, mais des leçons insipides de ses professeurs de droit. « Je fus si choqué de la manière dont on enseignait la jurisprudence que cela seul me tourna entièrement du côté des belles-lettres. » (2).

Aussi le jeune étudiant, qui avait déjà été introduit par son parrain, l'abbé de Châteauneuf, chez Ninon de Lenclos, et dans la société du Temple, n'assistait aux cours de droit que quand il ne pouvait faire autrement, et fréquentait plus volontiers chez Chaulieu, chez La Fare, chez les abbés Courtin et Servien, et autres épicuriens de marque.

Toutes ces belles mais dangereuses relations n'éblouissaient pas, loin de là, M. Arouet, janséniste convaincu et homme d'un caractère peu commode. « J'avais, nous dit Voltaire (3), un père qui était grondeur comme M. Grichard » (4). Un jour, après

(1) Duvernet : *Vie de Voltaire*. Genève, 1786, page 22.

(2) Desnoiresterres, *op. cit.*, p. 41.

(3) *Œuvres complètes* (éd. Beuchot), t. LXVIII, pp. 348-357. *Lettre de Voltaire à La Harpe*, 28 janvier 1772. — Cf. Desnoiresterres, *op. cit.*, p. 47.

(4) Le principal personnage de la pièce de Brueys et Palaprat.

avoir horriblement et très mal à propos grondé son jardinier, et après l'avoir presque battu, il lui dit: « Va-t'en, coquin, et souhaite que tu trouves un maître aussi patient que moi. » « Je menai mon père au *Grondeur*, je priai l'acteur d'ajouter ces paroles à son rôle, et mon bonhomme de père se corrigea un peu. »

Nous ne devons pas nous étonner qu'un tel père, mécontent des allures trop libertines de son fils, ait voulu, pour lui faire perdre un peu le goût de Paris, l'exiler quelque temps en province. Mais pourquoi la ville de Caen fut-elle choisie par M. Arouet comme lieu d'exil ? Le notaire au Châtelet avait-il là des amis, des relations, et voulait-il que son fils poursuivît ses études de droit à l'Université de Caen ? Serait-ce le P. Porée, presque caennais d'origine, qui, plein de sollicitude pour son ancien élève, aurait conseillé à M. Arouet d'envoyer son fils dans « cette ville de calme et de silence, où tous les bruits s'apaisent, où tous les excès se modèrent, où toutes les ardeurs s'éteignent ? (1) » Voilà des questions auxquelles il est difficile de répondre ; mais ce qu'on sait bien, c'est que Voltaire a passé quelques mois dans la capitale de la Basse-Normandie, très probablement, je le répète, pendant l'été de 1713.

(1) Charma et Mancel : *Le P. André*, t. II, p. 345.—A la fin de la *Lettre d'un seigneur anglois* (*Nouvelles litt.*, 1741, p. 150), on lit ce qui suit : « Je vous prie de parler toujours dans notre patrie, de Caen comme d'une ville où règnent l'esprit, la délicatesse, et où les plaisirs fixent leur azile avec complaisance. »

On lit, en effet, dans un manuscrit de la bibliothèque de Caen (1), œuvre de M. de Quens, disciple et ami de l'auteur de l'*Essai sur le Beau*, le P. André, jésuite :

« *Voltaire fut envoyé à Caen par son père, qui craignoit qu'il ne se gastât tout à fait à Paris..... Son père, honneste homme et très fasché de ses écarts.....* »

Le jeune exilé, étant donnés son esprit, sa verve, son entregent, ne tarda pas à se faire connaître et apprécier dans les salons de l' « Athènes normande. »

« *Voltaire*, lit-on encore dans le ms. de Quens, *alloit voir à Caen une dame Dozeville* (2), *qui faisoit joliment des vers, en fut bien reçu d'abord pour son bel esprit, lui montroit de temps en temps des vers de sa façon; mais cette dame ayant appris qu'il en lisoit ailleurs de libertins sur la morale et la religion, elle lui interdit honnestement sa maison.* »

M. de Quens ajoute qu'il « *tenoit cette anecdote du P. André, et que celui-ci la savoit de ses confrères au Collège de Caen* » (3).

(1) Ms. in-4° (154), pp. 297 et 212.

(2) Lire: d'Osseville. Françoise, fille et unique héritière de Messire Louis Scelles, chevalier, seigneur de la Varengère, et de dame Jeanne Rouxelin, épousa, le 1er avril 1677, Louis-Jacques Le Forestier, écuyer, seigneur et patron d'Osseville et de Clais en Mobecq. — Un de ses fils, Alexandre, fut ingénieur en chef pour le Roi des ville et château de Caen et des côtes maritimes de la Basse-Normandie, lieutenant-colonel d'infanterie, etc.

(3) Le P. André fut envoyé à Caen en 1721, en qualité de pro-

Nous devons nous contenter de ces maigres renseignements, car il est bien probable que nous ne connaîtrons jamais les vers que Voltaire lut dans le salon de Mme d'Osseville.

Cependant il n'est pas téméraire, je pense, de supposer que Mme d'Osseville pria le jeune poète de lire le *Placet* qu'il avait rimé au Collège pour un vieil invalide et qui lui valut, dit-on, d'être introduit chez Ninon de Lenclos, ou encore l'*Ode sur le vœu de Louis XIII,* qu'il avait envoyée l'année précédente (1712), au concours ouvert par l'Académie française, et à laquelle La Motte devait faire préférer celle de l'abbé Dujarry, ou enfin l'amplification poétique intitulée *Ode sur les malheurs du temps,* où l'on rencontre quelques strophes assez vigoureuses, bien qu'un peu trop déclamatoires, celles-ci, par exemple :

Des nobles cependant l'ambition captive
S'endort entre les bras de la Mollesse oisive,
Et ne porte aux combats que des corps languissants :
Cédez, abandonnez à des mains plus vaillantes
Ces piques trop pesantes
Pour vos bras impuissants.

. . . .

Voyez cette beauté sous les yeux de sa mère :
Elle apprend en naissant l'art dangereux de plaire
Et d'exciter en nous de funestes penchants.
Son enfance prévient le temps d'être coupable :
Le Vice trop aimable
Instruit ses premiers ans.

fesseur de mathématiques. Il mourut chez les chanoines de l'Hôtel-Dieu de Caen, le 20 février 1764.

Bientôt, bravant les yeux de l'époux qu'elle outrage,
Elle abandonne aux mains d'un courtisan volage
De ses trompeurs appas le charme empoisonneur.
Que dis-je? Cet époux, à qui l'hymen la lie,
Trafiquant l'infamie,
La livre au déshonneur...

Si ces strophes ont été lues, — et cela n'a rien d'invraisemblable — chez Mme d'Osseville, comme les beaux esprits caennais ont dû applaudir à ces accents vertueusement indignés d'un moraliste de dix-huit ans!

Tout autres étaient, sans aucun doute, les pièces plus que légères ou impies que le jeune Arouet faisait entendre dans des sociétés moins sévères.

II.

Si nous n'avons pas les vers composés à Caen par Voltaire, en revanche (compensation insuffisante toutefois), nous connaissons ceux de Mme d'Osseville. Le P. André, qui les avait lus, jugea certaines pièces « médiocres »; d'autres, au contraire, lui parurent très bien tournées.

Les poésies de Mme d'Osseville se trouvent manuscrites à la bibliothèque municipale de Caen (1).

Les dédicaces de plusieurs de ses pièces nous ont

(1) In-4°, n° 172. Toutes les pièces de ce recueil ne sont pas de Mme d'Osseville. De plus, nous ne croyons pas que ce soit elle qui les ait transcrites elle-même; elles ont dû être recopiées par un « maître d'écriture » du temps.

conservé les noms de quelques-unes des personnes de la bonne société caennaise qui devaient se donner rendez-vous dans son salon.

« A tout seigneur, tout honneur ! » C'est d'abord l'intendant de la généralité de Caen, Nicolas-Joseph Foucault, qui, en 1695, fit exécuter pour la première fois des fouilles au village de Vieux, près Caen, afin d'explorer les antiquités romaines qui pouvaient s'y rencontrer (1). C'est lui également qui, en janvier 1705, obtint de Louis XIV les lettres-patentes établissant à perpétuité l'Académie royale des belles-lettres de Caen. Toutefois, comme Foucault quitta Caen en 1706, Voltaire ne put le connaître, non plus que Jacques Le Paulmier, sieur de Vendeuvre, brigadier du Roi et chevalier de Saint-Louis, mort en 1702.

Mais Voltaire a pu voir chez Mme d'Osseville M. de Verrières, poète aimable, deux fois directeur de l'Académie des belles-lettres de Caen, qui ne devait mourir qu'en 1755. « Le talent de M. de Verrières, disait le rédacteur des *Nouvelles littéraires* (2), est de cultiver les beaux-arts et d'être leur favori ». Les poésies de M. de Verrières ont été imprimées en 1753, à La Haye, à la suite de celles de Lainez, son ami. On cite volontiers les vers suivants qui sont d'une touche délicate :

(1) Voir de Formigny de la Londe : *Documents inédits pour servir à l'histoire de l'ancienne Académie royale des belles-lettres de Caen*, pp. 13 et suiv.

(2) Caen, Ve Godes Rudeval, 1741, p. 58.

Projet flatteur d'engager une belle,
Soins concertés de lui faire la cour,
Tendres écrits, serments d'être fidèle,
Airs empressés, vous n'êtes point l'amour.
Mais se donner sans espoir de retour,
Par son désordre annoncer que l'on aime ;
Respect timide avec amour extrême,
Persévérance au comble du malheur,
Voilà l'amour; il n'est que dans mon cœur (1).

Parmi les amies de Mme d'Osseville, je citerai, mais sans pouvoir donner de renseignements sur elles, Mme la comtesse de Coigny (2) et Mme du Hamel. Mme d'Osseville parle aussi, dans ses vers, de Mme de St Luc; mais comme cette aimable personne était grabataire, c'est chez elle qu'on allait, quand on ne se réunissait pas chez son amie (3).

(1) Voir les *Nouvelles littéraires de Caen* (années 1740, 41, 42 et 43), qui donnent un discours de M. de Verrières *sur le rouge dont nos dames font usage:* une *dissertation* sur les vers de La Fontaine : « Sévigné de qui les attraits, etc. » et des vers *sur l'Apologie de la mode* par M. Hue de Caligny, *sur le débordement de l'Orne à Caen, au mois de décembre 1740,* etc.

(2) De la famille du duc de Coigny, gouverneur et grand bailli des ville et château de Caen, mort à Caen, en 1760.

(3) Voici ce qu'écrivait au P. André (8 mai 1742) l'évêque de Bayeux, Mgr Paul d'Albert de Luynes, à propos de la mort de Mme de St Luc : « Je perds en elle une amie sur laquelle je comptois, et qui avoit des qualités solides, chose rare chez une femme ».

On avait dénoncé à Mgr de Luynes, comme suspect de jansénisme, l'abbé Belin, curé de Blainville, qui avait été autrefois précepteur dans la maison de Colbert : « Laissez-le mourir tranquille, dit Mme de St Luc au prélat. Savez-vous bien que c'est dans votre maison qu'il a pris les idées qu'il a? » Pour goûter

Indiquons encore, pour clore cette liste, M. le Guerchois (1), l'abbé de C., M. de B. et M. Dau..., dont je n'essaierai pas de deviner les noms, mais qui devaient, à coup sûr, être d'agréables hôtes, si l'on en juge par les compliments qui leur sont adressés par Mme d'Osseville.

Le salon de cette dame était avant tout un salon littéraire.

Au commencement du XVIIe siècle, la vogue des portraits en vers et en prose était passée à Paris

le sel du mot de Mme de St Luc, il faut savoir que Mgr de Luynes était fils d'une Colbert.—Voir : Charma et Mancel : *Le Père André*, II, 82, et le ms. de Quens, R. J. (Recueil Jésuites). p. 117.

M. de Quens dira encore de Mme de St Luc (Charma et Mancel, *op. cit.*, p. 9 et suiv.) : « Elle avoit beaucoup d'esprit, une conversation des plus agréables, toujours soutenue et intéressante pour les nouvelles publiques et autres relations qu'elle avoit à Paris et dans nos armées. ***Quoique grabataire et avancée en âge, elle attiroit chez elle toute la ville...*** Mme de St Luc rendoit service à toute la ville. On disoit qu'elle avoit toujours à la main une branche de myrte ou une branche d'olivier. Elle étoit en commerce de lettres à Paris avec Mr de Forgeville, ancien militaire, homme d'esprit, qui écrivoit souvent des lettres tout en vers... » — C'est grâce à l'intermédiaire de Mme de St Luc et de M. de Forgeville que le P. André entra en relations avec Fontenelle.

(1) Serait-ce le beau-frère de d'Aguesseau, celui qui fut intendant de la généralité d'Alençon, puis de celle de Rennes ? — Dans son discours (28 nov. 1743) *contre les détracteurs des Normands* (Nouvelles litt., p. 407), le P. J. Duparc, de la Compagnie de Jésus, fit l'éloge de M. le Guerchois, « qui réunissoit en lui ce qui forme un grand homme, la valeur soutenue du sçavoir et la prudence accompagnée de la probité ».



depuis assez longtemps déjà; mais les beaux esprits et les précieuses de province (il y en avait encore) s'attardaient volontiers à cet agréable passe-temps.

Voici le portrait que Mme d'Osseville nous a laissé d'elle-même :

Muse, prenez votre pinceau :
Je demande un dessein nouveau.
Mais au portrait que je compose
N'employez ni jasmin ni rose.

S'il faut que vous preniez des fleurs,
Pour mieux imiter les couleurs,
Allez cueillir, pour cette emplette,
Les soucis et la violette.

N'allez point placer dans mes yeux
L'Amour ni le Flambeau des cieux :
La triste Langueur y préside,
Et la Timidité les guide.

Loin de vanter mon embonpoint,
Peignez la Maigreur de tout point :
Elle a fait un cruel ravage
Sur mon corps et sur mon visage.

Dans mon air de simplicité
Vous promettrez quelque bonté...
Icy l'amour-propre me presse
D'ajouter la délicatesse.

Mon humeur passe en ce moment
Du sérieux à l'enjoûment,
Je règle sur la compagnie
Ma joye ou ma mélancolie.

J'éprouve dans le moindre écrit
La disette de mon esprit,
Le monde dont j'ai peu d'usage
Me le fait sentir davantage.

Aussi je ne m'empresse pas
De courre après ses vains appas,
Un peu d'ouvrage, un peu d'étude
Me font goûter la solitude.

Mon cœur, c'est à vous de parler :
Vous pourrez, sans dissimuler,
Dire que sur vôtre franchise
On ne fit jamais d'entreprise.

Ainsi, lorsqu'un tendre penchant
A mon cœur a paru touchant,
J'en ai remporté la victoire
Sans en avoir tiré de gloire.

Ayant trouvé ma seureté
Dans peu d'attraits et de beauté,
Je me trouve dédommagée
D'en estre si mal partagée.

L'amitié paraît à mon goût
De tous les charmes le plus doux :
Je la mets toujours de partie
Dans tous les plaisirs de ma vie.

Chacun de générosité
Fait trophée à sa vanité :
J'éprouve en moy tout le contraire
Et ne crois jamais assez faire.

Hélas ! Seigneur, c'est devant vous
Que, prosternée à deux genoux,
Je sens la vive inquiétude
De mon extreme ingratitude.

Pendant que mon cœur agité
De soins et de vivacité
S'occupe des choses mortelles,
Je languis pour les éternelles.

Comme on le voit, Mme d'Osseville, qui n'a pas l'air de trop se flatter, était une personne d'une âme un peu mélancolique, d'un esprit délicat et d'un cœur affectueux (1).

Ce portrait fut très goûté dans son entourage. M. de Quens, qui ne fait que répéter les paroles du P. André, nous dira : « Le portrait de Mme d'Osseville, qu'on lui avoit demandé avec instance, est très bien tourné. Il a été bien traduit en vers latins par le P. Sanadon qui étoit pour lors à Caen et imprimoit tous les ans ».

Les notes de M. de Quens doivent être très exactes. C'est, en effet, en 1698, que le P. Sanadon a publié à

(1) Le souvenir de Mme d'Osseville se conserva à Caen, après sa mort. Voici ce qu'on lit dans les *Nouvelles littéraires* de 1741, p. 319 (Voir l'exemplaire de la bibliothèque de Caen) : *Songe allégorique de Madame* ⁂ *aux Dames de Caen* : « Morphée qui vouloit me régaler de ses faveurs évoqua pour moi *une ombre illustre, chérie* d'*Apollon et dépositaire de ses secrets*. Lorsque je l'apperçûs venir à moi, j'avoue que j'en fus effrayée, *malgré l'air de sagesse et le caractère de bonté qu'elle avoit encore si vivement peint sur son visage*. Mais elle me dit *d'un ton plein de charmes :*

Ne craignez rien, ma Sœur, vous voyez le génie
D'une Muse de ce vallon.
Caen autrefois fut ma patrie,
Et DOSSEVILLE fut mon nom. »

Caen, chez l'imprimeur Cavelier, son poème intitulé *Nicanor moriens*. On trouve encore plusieurs pièces de Sanadon imprimées à Caen entre 1698 et 1702. On peut donc faire remonter entre ces deux dates le séjour de ce Père jésuite à Caen, où, d'après ses biographes (1), il professa avec éclat les humanités.

Voici deux passages de sa traduction en vers latins du *Portrait de Mme d'Osseville :*

FRANCISCÆ VARENGERIÆ IMAGO

ex gallicis ejusdem feminæ versibus (2).

Musa, novum mihi surgit opus : nunc exere quicquid
    Peniculo artifici dextra perita valet.
Reddere quam simili meditamur imagine formam,
    Non est gelsemino, non animanda rosis.
Si tamen, ut melius veros imitere colores,
    Artis in auxilium flos adhibendus erit,
Pallentes violas croceis conjungere calthis
    Cura sit : est nobis aptus uterque color.

. . . .

O Deus ! en adsum flexo tibi poplite supplex,
    Fecerunt quoties me tua dona ream !
Objicit ingratos heu ! mens sibi conscia sensus,
    Et bene factorum pondere victa gemo.
Mille trahunt animum studia in mortalia curæ,
    Et desideriis torqueor ipsa meis.
Interea torpens æterna ad præmia pectus
    Terrenis inhiat decipiturque bonis.

(1) Sommervogel : *Bibl. de la Compagnie de Jésus*, t. VII, col. 510.

(2) Françoise de la Varengère d'Osseville. *Sanadonis carminum liber secundus, Elegia* VI.

Mme d'Osseville, n'est-il pas vrai, n'a pas eu trop à se plaindre du P. Sanadon, ni à dire de lui : « Tràduttore, traditore ! »

Veut-on maintenant savoir comment Mme d'Osseville passait son temps à la campagne ? Écoutons-la babiller avec son amie, Mme la comtesse de Coigny :

Quand l'astre de la lumière
Est au tiers de sa carrière,
On sort des bras du sommeil.
La messe suit le réveil ;
On se coeffe, puis on disne,
Et puis en suite on badine,
Ou bien l'on prend du caffé,
Du chocolat ou du thé ;
On fait des reprises d'hombre
Qui durent sans compte et nombre.
L'on monte en carosse après
Pour aller prendre le frais
Sur les bords de la rivière,
Où le gazon forme exprès,
Pour sauver de la poussière,
Un excellent tapis vert
De cent fleurettes couvert.
Les Nymphes qui s'y promenent
A leur suitte toujours menent
Les Jeux, les Ris, les Amours.
Pour moy, j'y méne toûjours
Les Ennuis et la Tristesse
Qui m'accompagnent sans cesse.
Loin de vous, belle comtesse,
Et de certaine beauté
Dont mon cœur est enchanté.

Et Mme d'Osseville ajoute :

Je dirois en anagramme
Comme on nomme cette dame,
(Car le langage des Dieux
Est toujours mystérieux),
Mais je ne sçaurois l'écrire
Sans estre en danger de rire,
Et loin de vous j'ai fait vœu
D'estre triste et rire peu (1).

Segrais mourut à Caen le 25 mars 1701. Tous les beaux esprits caennais accordèrent leurs lyres pour pleurer cet aimable poète. Mme d'Osseville composa, à cette occasion, l'épitaphe suivante :

Passant, ne cherchons plus Segrais en ces bas lieux.
Mille vertus, ses compagnes fidèles,
Tour à tour ont prêté leurs ailes
Pour elever son ame aux Cieux.
Ce qui nous reste ici d'un bien si precieux
Sous ce marbre n'est plus que cendre.
Payons luy de nos pleurs le tribut le plus tendre.
Ses ouvrages diront à la postérité
Comme il fut favori des filles de Mémoire ;
Mais gravons dans nos cœurs ce fond de probité
Dont il fit son unique gloire.

J'aime moins l'épitaphe qu'elle a consacrée à Mlle de Soudéry, morte le 2 juin 1701. Les derniers vers en sont singulièrement prosaïques : il faut les ranger parmi ceux que le P. André trouvait médiocres :

(1) Quelques vers plus loin, il est question de « l'aimable Saint-Luc ». Ce doit être cette dame, dont le nom est, en effet, difficile à mettre en anagramme « sans estre en danger de rire. »

Cy gist la Sapho de nos jours
Qui sur la Grecque eut l'avantage
D'accorder les tendres Amours
Avec la raison la plus sage.
Jeux innocens, prenez le deuil :
Muses, pleurez sur son cercueil
La perte de vos plus doux charmes.
Beau sexe, fondez-vous en larmes :
Votre principal ornement
Est caché sous ce monument.

Un jour, un des hôtes de Mme d'Osseville, un abbé (sans doute, l'abbé de C)(1) composa en vieux langage un rondeau en l'honneur de l'intendant Foucault, qui, comme on le sait, aimait les lettres et les lettrés, non moins que les sciences et les arts, les savants et les artistes :

A MONSIEUR FOUCAULT

Rondeau

Assez et trop d'intendans ordinaires,
Clercs en procès, en comptes, en affaires,
Qui scavent prou les interests du Roy :
Mais en est-il moult ores comme toy,
Qui du Parnasse entendent les mystères ?

Partout ailleurs Phœbus en desarroy
Du style affreux d'ignorans secrétaires,
Fuit et ne peut exprimer son effroy
Assez et trop.

(1) Voir page 11.

Tels Magistrats, chagrins et solitaires,
Font peur aux Ris par leurs mines sevères :
Onc jolis vers ne sont de bon aloy :
Tu scais unir nos jeux à ton employ.
Pour te loüer est-il de nos confrères
Assez et trop ?

Foucault répondit par un rondeau agréablement tourné pour un intendant qui ne fait pas son métier de la poésie :

Prou de rimeurs sont contents de leur veine,
Mais beaux rimeurs ne sont à la douzaine,
L'espreuve en est à l'œuvre du rondeau ;
S'il est d'artiste ou de grossier ciseau,
N'en doit juger cil qui le fait sans peine.

Le temps, aidé par vertu d'Hippocréne,
Rimes, raison, heureuse cheute amène :
Trop vif esprit met souvent hors niveau
Prou de rimeurs.

Charmant abbé, chéri de Melpomène,
Sous toy Pégase est toujours en haleine :
Pour moy qui joue à peine du pipeau,
Muses diront : Chassons le du coteau :
Troubler on voit notre claire fontaine
Prou de rimeurs.

Puis ce fut le tour de M. de Vandeuvre, et enfin de la maîtresse de la maison, qui ne manqua pas de faire allusion au curieux cabinet de médailles que possédait le très habile collectionneur qu'était Foucault :

A Mr FOUCAULT PAR Mr DE VANDEUVRE.

En vieux patois vous le gaignez, beau sire,
Ne plus ne moins qu'en l'art de bien écrire.
Qui vous le peut en ce temps disputer?
Attaque-t'on ou veut-on réfuter?
Tout va chez vous ainsi qu'on le désire.

Faut-il harper de Cupidon l'empire?
Behours, tournois, tout plaît de votre lyre,
Nul troubadour ne le peut contester
En vieux patois.

Grands et petits, toute gent qui scait lire
Sur vôtre los renonce à la satyre.
Le plus sçavant pense à s'executer.
Qu'a dit Marot que vous ne puissiez dire,
Quand sur rondeau il faut argumenter
En vieux patois?

AUTRE PAR MADAME D'OSSEVILLE.

Pour bien sonner, un étrif tout nouveau
S'est élevé sur le double coupeau.
Marot, Ronsard et le gentil Voiture,
A demy morts, sont en déconfiture.
Tout ce fracas est l'œuvre d'un rondeau.

Phœbus leur dit: « Quand j'estois pastoureau,
Chez Admetus, j'avois un chalumeau
Que je laissay parmi la gent future
Pour bien sonner ».

Or je prévois qu'un cabinet fort beau,
Qui tient enclos maint antique joyau,

De celuy-cy peut avoir fait capture.
Mais taisez-vous ; nul que Foucault, j'en jure,
Onc ne pourra passer votre niveau
Pour bien sonner.

Le départ de Foucault, en 1706, ne pouvait manquer d'exciter les regrets poétiques de Mme d'Osseville. La « Muse caennaise » ne fut guère heureuse ce jour-là. Elle nous peint Tircis, « des Muses l'interprète », qui de ses pleurs fait un ruisseau, et qui, « au bruit de l'onde accordant sa musette », soupire ce pauvre quatrain :

Plaisirs, fuyez de ces bocages ;
Que nos ris se changent en pleurs.
Foucault, si cher à tous les cœurs,
Pour toujours quitte ces rivages.

Je préfère de beaucoup les couplets sur un air à la mode (*daye dendaye*), que Mme d'Osseville adressa à une de ses amies qui avait tenu le rôle de la veuve dans la comédie de Regnard (1), *Attendez-moi sous l'orme :*

A la charmante du Hamel,
L'Amour va dresser un autel,
Et veut que chacun la revère
Comme sa mère.

En voyant ces sombres habits,
On croit que le deuil d'Adonis
Dans le cœur de cette immortelle
Se renouvelle.

(1) Attribuée quelquefois à Du Fresny.

Toutes les Nymphes d'alentour
Sont en débat avec l'Amour,
Disant : Vous vous trompez, profane,
Car c'est Diane.

C'est notre déesse qui luit
Dessous les voiles de la nuit.
Si vous en doutez, j'en atteste
Son air modeste.

Tels étaient les amusements très honnêtes, très décents, qu'on pouvait trouver dans le salon de Mme d'Osseville. Que le jeune Arouet, tout frais débarqué de Paris, et encore sous le coup des réprimandes et des menaces paternelles, se soit contraint quelque temps, et que, pour être agréable à Mme d'Osseville qui l'avait gracieusement accueilli, et à la bonne société de Caen qu'il rencontra dans son salon, il ait composé des vers spirituels, mais sans méchanceté aucune, cela ne doit pas nous surprendre, car rien ne lui était impossible ; mais ce qui nous surprendra moins encore, c'est qu'il se soit vite lassé de ces divertissements trop innocents pour lui, et qu'il ait cherché des plaisirs plus épicés chez les libertins de Caen, je dis « libertins » dans le double sens du mot « esprits forts » ou « joyeux épicuriens ».

III.

On peut se demander si parmi ces derniers on ne doit pas ranger le professeur de rhétorique du collège

des jésuites, le P. Couvrigny ou plutôt de Couvrigny (1) ?

Nous savons, toujours d'après le ms. de Quens, que « *le P. Couvrigny, jésuite, étant à Caen, voyoit aussi Voltaire et ètoit charmé de son génie.* »

D'un autre côté, le *Journal d'un Bourgeois de Caen* (2) nous apprend que « le P. Couvrigny a professé la rhétorique au collège du Mont, à Caen, en 1713 », ce qui fixe bien la date de la relégation du jeune Arouet en Basse-Normandie.

A Caen, le P. de Couvrigny ne fit pas, que je sache, parler de lui soit en bien, soit en mal ; mais nous pouvons dire, sans crainte de nous tromper, que ce Révérend Père était « sujet à caution ». Envoyé plus tard à Alençon, il s'y compromit singulièrement, si l'on en croit l'auteur des *Mémoires historiques sur la ville d'Alençon*, Odolant Desnos (3) :

« Le P. de Couvrigny, jésuite, prédicateur, et encore plus célèbre directeur, demeuroit à Alençon (vers 1737). Il conçut, dit-on, de tendres sentiments pour une de ses pénitentes, qui se nommoit Duplessis. Il se servit de la voie de la confession pour tâcher de lui inspirer les mêmes sentiments à son égard. Elle feignit de se rendre et de consentir à un rendez-vous, et en ayant fait part à un frère qui lui

(1) Né à Couvrigny, près de Falaise, le 9 nov. 1681, entra au noviciat des Jésuites en 1699, à 17 ans ; mort à Paris le 19 novembre 1745.

(2) Ms. de la bibl. de Caen, publié, en 1848, par G. Mancel.

(3) *Mém. hist.* 1747. T. II, p. 523.

ressembloit, il fut arrêté entre eux que ce seroit lui qui, sous les habits de sa sœur, se trouveroit au rendez-vous: ce qui s'exécuta si adroitement que le P. de Couvrigny fut obligé de se retirer couvert de honte et de s'évader de la ville à la faveur de la nuit. »

Et Odolant Desnos ajoute : « C'est cette anecdote, vraie ou fausse, qui fait le sujet d'une chanson très plaisante, commentée d'une façon bien plus plaisante encore, pour me servir de l'expression des auteurs du *Nouveau Dictionnaire historique*. En voici le titre (1): « *Chanson d'un inconnu, nouvellement découverte et mise au jour, avec des remarques critiques, historiques, philosophiques, théologiques, instructives et amusantes*, par M. le Docteur CHRYSOSTOME MATHANASIUS (2), sur l'air des *Pendus*, ou histoire véritable et remarquable arrivée à l'endroit d'un R. P. de la Compagnie de Jésus. — A Turin, chez Alithophile, ruë où étoient ci-devant les Jésuites, à la Vérité. M. DCC. XXXVII, avec approbation et privilège. »

La *Chanson d'un inconnu* n'a pas moins de soixante-quatre couplets. Nous n'en donnerons que ceux qui nous ont semblé les plus curieux :

(1) O. Desnos abrége ce titre : nous le donnons en entier, d'après l'exemplaire rarissime que possède et qu'a bien voulu nous communiquer M. L. Duval, le savant archiviste de l'Orne.

(2) Pseudonyme de Saint-Hyacinthe, l'auteur du *Chef-d'œuvre d'un inconnu*, satire très spirituelle de l'abus de l'érudition.

Or écoutez, petits et grands,
Nobles, bourgeois et païsans,
Allemans, Polonois et Russes,
Et vous, habitans des deux Prusses,
Espagnols, Turcs, Persans, Chinois,
Soyez attentifs à ma voix.

C'est dans la ville d'Alençon,
Noble ville et de grand renom,
Qu'arrivée est piteuse affaire
A l'endroit d'un Révérend Père.
Chacun jusqu'aux petits enfans
La conte encore à tous venans.

Ce bon Père là confessoit:
Très peu de pénitens avoit,
Voire foison de pénitentes,
Jeunes, gentilles, bienséantes,
Qui lui contoient tous les matins
Leurs petits péchés féminins.

Cettui donc fort s'ébanoyoit
Aux confessions qu'il oyoit
De toutes ces jeunes fillettes,
Qui lui parloient rubans, cornettes,
Habits, modes, peine, souci,
Et sans doute autre chose aussi.

Une entr'autres fort lui plaisoit:
De la voir point ne se lassoit:
Pour cette frisque jouvencelle
Tant le Papa brûloit de zèle
Que nuit et jour, s'il avoit pû,
La confesser il eût voulu.

Aussi vraiment il y tâcha,
Et son cœur point ne lui cacha.

Il vous faut, ma chère Poulette,
Venir, dit-il, dans ma chambrette :
Là vous dirai tout à loisir
Choses qui vous feront plaisir.

. . . .

La jeune fille raconte ces étranges propos à son frère, et celui-ci jure à sa sœur qu'il va jouer au P. Couvrigny un tour de sa façon :

Nous nous ressemblons bien tous deux,
Même taille, mêmes cheveux,
Même teint, et presque même âge :
Donnez-moi donc votre équipage,
Coiffe, cornettes, cotillons,
En un mot tous vos brimborions.

Aussi tôt dit, aussi tôt fait :
Sa sœur elle-même lui met
Toute sa petite défroque,
Chignon frisé, manche *à Lacoque* (1),
Mon drôle, plus prompt que le vent,
Ne fait qu'un saut jusqu'au Couvent.

(1) La dévotion à la bienheureuse Marie Alacoque introduisit dans le costume féminin une mode qui eut une vogue extraordinaire. « Aussitôt que les manches *à Lacoque* ont paru, elles ont eu une si grande vogue..., qu'il n'y a eu ni filles ni femmes, de quelque état et de quelques conditions qu'elles fussent, qui n'ayent témoigné un empressement incroyable pour avoir des manches *à Lacoque*. Jamais les couturières n'ont eu tant d'ouvrage que dans ce temps-là. Les filles et les femmes qui n'avoient pas le moyen d'avoir des robes neuves, faisoient défaire les vieilles, et jusqu'à leurs justes, casaquins et petenlairs pour y faire mettre des manches *à Lacoque* ». (*Chanson d'un inconnu*, p. 56).

Couvent des Jésuites s'entend,
Hospice de notre galant.
D'abord dévote révérence,
Puis une autre, puis il s'avance.
Le Pater, les sens tout saisis,
Dit: C'est ma chére Duplessis!

Car c'est ainsi que se nommoit
La pénitente qu'il aimoit;
Fille d'un tisserand habile,
Un des plus hupés de la ville,
Bon tisserand et bon chrétien.
En un mot fort homme de bien.

Que je suis aise de vous voir!
Venez prés de moi vous asseoir.
Ma fille, que vous voilà belle!
Ah! la dangereuse prunelle!
Bon Dieu! que cet œil est fripon!
Pourquoi ne suis-je pas garçon?

Le jeune homme laisse le bon Père continuer son discours; mais enfin, quand celui-ci devient trop entreprenant, il éclate:

Aussi-tôt le méchant s'enfuit,
Et par la ville fait grand bruit,
Contre le bon Pére il déclame:
Il crie: « au vilain! à l'infâme! »
Et les méres, droit au Couvent
Courent « *crucifige* » criant.

Tout le Présidial s'émeut,
Et lui faire son procés veut,
Tant le cas lui paroît énorme.
Du Roi le Procureur informe,
Le pretendu coupable en peu
Condamné devoit être au feu.



Le menu peuple en mouvement,
Sans attendre le jugement,
S'emporte et frémissant de rage
Contre notre saint personnage,
Veut en pièces le déchirer
Et la province en délivrer.

Les Pères de ce même lieu
Viennent lui dire : « Homme de Dieu,
Ah ! de cette horrible tempête
Sauvez nos murs et votre tête :
Fuyez ces citoyens ingrats
Qui de vous dignes ne sont pas. »

Le même jour, sur le minuit,
Le prudent Père donc sans bruit
Sort par la porte de derrière,
Non sans secouer la poussière
De ses pieds, et prompt comme un daim,
Se sauve à Quimper-Corentin....

Et Chrysostome Mathanasius termine sa chanson en disant :

..... Finissons notre chronique.
Si quelque esprit mélancolique
En doute, *le fait n'est pas vieux*,
Qu'il s'en informe sur les lieux (1).

Il est temps de revenir au jeune Arouet....., que la *Chanson d'un inconnu* nous a fait un peu oublier.

(1) On retrouve plus tard le P. de Couvrigny confesseur des prisonniers de la Bastille. (Voir la table des *Nouvelles ecclésiastiques,* I, 291, etc. — Voir également le P. Sommervogel : *Bibl. des écriv. de la Cie de Jésus,* t. II, col. 1597.)

Si l'anecdote scandaleuse, racontée en prose par Odolant Desnos, et en rimes par le Docteur Mathanasius est bien vraie, bien authentique (1) on aurait le droit de supposer que pendant son séjour à Caen, en 1713, le P. de Couvrigny fut un des « libertins », devant lesquels le jeune Voltaire n'avait pas à se gêner pour lire les vers impies ou licencieux qui devaient scandaliser Mme d'Osseville.

Quoi qu'il en soit, ce qui ne fait aucun doute, c'est que M. Arouet, notaire au Châtelet de Paris, fut bien vite informé des nouvelles frasques de son fils. Cette fois, il l'envoya, au mois d'octobre 1713, en Hollande, où le marquis de Châteauneuf, ambassadeur de France à la Haye, devait se charger, — tâche ardue — du filleul de son frère, en qualité de page ou d'attaché. Cette fois, François-Marie deviendrait sérieux : on l'espérait, du moins. Vain espoir !

(1) On lit, page 58 du Commentaire de la *Chanson d'un inconnu :* « Notre poète n'omet, comme on le voit, aucune des circonstances qui peuvent rendre son histoire *authentique*. Dès le commencement, il a cité la ville où elle est arrivée ; ensuite il a dit le nom du jésuite, c'est le R. P. Couvrigny ; ici il nous dit celui de la jeune fille : elle s'appeloit Duplessis ; la profession de son père, c'étoit un tisseran : mais comme il y a tisseran et tisseran, il nous dit que c'étoit un *tisseran habile*, un tisseran *des plus hupés de la ville*, etc. »

Plus loin, p. 147, le commentateur dit que, « lorsque l'affaire arriva, la populace d'Alençon vouloit escalader les murs de la maison des PP. jésuites, en briser les portes et y mettre le feu. »

Nous ne suivrons pas à La Haye Voltaire, ou plutôt celui qui, grâce à une heureuse anagramme, transformera bientôt son nom, trop peu harmonieux, AROUET L. J. (le Jeune), en un nom plus sonore, VOLTAIRE (1). Disons seulement qu'à peine arrivé dans cette ville, l'incorrigible « vaurien » (*insignis nebulo*, comme l'avaient, dit-on, qualifié ses professeurs dans leurs notes scolaires), s'amouracha de la jeune Olympe Du Noyer, plus connue sous le nom de M[lle] Pimpette, et que, pour se débarrasser d'un protégé dangereux, dont les légèretés pouvaient le compromettre, le marquis de Châteauneuf s'empressa de le renvoyer à son père.

Celui-ci, de plus en plus furieux, sollicita une lettre de cachet pour faire embarquer son fils aux colonies. Mais « un père est toujours père » : il pardonnera une fois encore, à la condition que François-Marie se tiendra tranquille, en qualité de clerc, dans l'étude de M[e] Alain, procureur au Châtelet. Comme on le pense bien, le démon de la poésie, sans compter les autres démons dont le jeune Arouet était possédé, ne lui permit guère de s'appliquer aux finasseries de la procédure. Quel procureur il eût fait, s'il avait eu la vocation ! Mais.... il n'avait pas la vocation, et franchement, pour l'honneur des lettres françaises, nous ne pouvons pas le regretter (2).

(1) Dans les anagrammes, l'U peut se changer en V, et le J en I, et réciproquement. — A notre avis, cette anagramme est l'explication la plus plausible du nom de VOLTAIRE.

(2) Voltaire compta toujours des amis et des admirateurs à Caen. Voici ce qu'on peut lire (*Nouvelles littéraires*, 1744, p. 483)

· NOTE ADDITIONNELLE.—On peut aussi se demander si le jeune Voltaire ne lut pas ses vers « libertins » dans la société des *Thélémites* récemment fondée à Caen par Mr de Mons. Le départ de l'intendant Foucault (1706) avait singulièrement ralenti le zèle des académiciens caennais. « Mr de Mons (disent les *Nouvelles littéraires,* 1744, p. 594) rassembla quelques membres épars de l'Académie, avec d'autres personnes d'esprit et de mérite, et en composa une Société académique qu'on appela *Thélémité.* Tous s'assembloient chez lui une fois la semaine. La séance littéraire était précédée d'un repas délicat, où les esprits s'égayaient sans que la raison en souffrît. Les associés lisoient ensuite les productions qu'ils avoient préparées pour ces jours de fête : là on se critiquoit sans malice, et l'on rioit sans se blesser. Cet heureux commerce ne dura pas aussi longtems qu'on se l'étoit promis. *Quelques soupçons injustes qui tombèrent sur la société y répandirent l'alarme, et*

dans une *Dissertation* d'un académicien caennais, le R. P. Casaux, sur la question de savoir *si la pensée actuelle est inséparable de la nature de l'âme* : « Il nous seroit fort avantageux de penser pendant le sommeil, si nous pensions comme un homme de Lettres de cette ville, qui dernièrement fit en dormant de très beaux vers françois. Voici le songe qui l'occupoit. Il s'imaginoit être dans une Compagnie de gens lettrés : on vint annoncer la mort de M. de Voltaire : chacun résolut sur le champ de composer son épitaphe. L'habile rêveur y travailla de son côté, et fit l'épitaphe suivante :

Cy gît Homère, Thucydide,
Cicéron, Platon, Euripide,
Et, pour tout dire en raccourci
Lecteur, Voltaire gît ici. »

pour calmer certains esprits inquiets et défians, elle fut obligée de mettre fin à ses assemblées ».

« Il n'y a pas de fumée sans feu » dit le proverbe. On a dû plus d'une fois, dans cette société, se permettre, au dessert, quelques libertés voisines de la licence. De là les soupçons plus ou moins justifiés.

D'après des notes manuscrites qu'a bien voulu me communiquer mon ami, M. Émile Travers, le savant secrétaire de la *Société des Antiquaires de Normandie,* la Société des Thélémites prit naissance en 1707, et cessa de se réunir en 1713 ou 1714. — Donc Voltaire a pu connaître quelques-uns des membres de cette société à laquelle, comme on disait alors « présidaient Apollon et Bacchus ». Les neuf premiers Thélémites furent MM. de Mons, de Cagny, d'Entremont, de Saint-Clou, Didier, Gosselin de Noyers, de Verrières et Le Bas de Cambes.

TROIS ANNÉES
AU THÉATRE DE CAEN

(Juillet 1859. — Mai 1862)

Par M. Henry LUMIÈRE

Membre titulaire.

Théâtre de province. — L'histoire du théâtre a de singuliers attraits. Il y a là une répercussion toute spéciale des mœurs et des événements politiques qui donne aux faits une portée plus que littéraire, vraiment sociale. A cet égard, il vaudrait la peine d'étudier certains théâtres de province, ceux qui, par leur situation ou leurs traditions, ont gardé quelque autonomie en face de Paris, reflétant le caractère original et les goûts propres de la région qu'ils desservent.

L'essai vient d'être heureusement tenté pour la Basse-Normandie... On ne se doute pas des trésors de documentation sur l'art et la vie que renferment ces simples annales d'une scène provinciale, — celle de Caen — restée ouverte depuis cent trente ans (avril 1765) à tous les souffles et même à tous les orages de l'opinion...

LA NOUVELLE REVUE.

Au mois de juillet 1859, à la retraite de M. Stainville, la direction du septième arrondissement théâtral est, par décret ministériel, concédée à M. Goby.

Ici, on se trouve en présence de la direction la plus mouvementée, la plus féconde en surprises, en véritables coups de théâtre, et formant, assurément, la partie la plus curieuse à étudier des annales de la scène de Caen.

Jeune, intelligent, plein d'ardeur, avec des aspirations artistiques fougueuses, des instincts d'innovations d'une audace déconcertante, on va le voir se lancer dans de gigantesques entreprises, en lutte continue avec les difficultés les plus ardues qu'il ar-

rive cependant à vaincre le plus souvent, mais encore, par un prodige d'activité, payer largement de sa personne, comme acteur, dans une multiplicité de rôles, même les plus disparates.

L'Abbé Galant, surtout, joli vaudeville de Clairville et Dumanoir, qu'il s'était identifié avec un charme particulier, lui valut les plus vifs succès, presque aussi souvent répétés que *Les premières armes de Richelieu,* précédemment avec Mme Perron.

Le public réclamait de nouveau et instamment un retour à l'opéra-comique, malgré des précédents trop souvent désastreux. Il en promit pendant six mois et rétablit les trois représentations par semaine, jusqu'alors réduites à deux.

Mais la troupe engagée parut insuffisante, les débuts furent houleux, tourmentés, les résiliations nombreuses, et le vide se fit de nouveau dans la salle ; quand, en décembre 1859, M. Lair de Beauvais s'avisa de la louer, pour y donner un concert avec Roger, de l'Opéra, Jules Lefort et Mlle Masson, de l'Opéra, le 21 décembre. Dans le programme figurait le duo de *La Reine de Chypre,* par Roger et Jules Lefort, puis, pour finir, le 1er acte de *La Dame Blanche,* Roger jouant Georges Brown.

Or, le célèbre ténor avait, à la suite d'un accident de chasse, subi récemment l'amputation de l'avant-bras droit, remplacé par une main mécanique.

Cinq jours auparavant, le 15 décembre, à la représentation donnée à son profit, à l'Académie impériale de musique, une foule immense avait salué des plus vives, des plus chaleureuses acclamations le grand

chanteur que les arts avaient failli perdre, et le produit de son bénéfice avait dépassé 30,000 fr.

Toutes ces circonstances surexcitaient singulièrement — on le comprend — la curiosité publique. La société des Neustriens s'était rendue à la gare pour lui faire une réception solennelle.

Ce fut sous des tonnerres d'applaudissements que les morceaux chantés par Roger et Lefort durent être bissés ; mais l'émotion devint profonde, à son comble, lorsque, chantant le grand air: « Ah ! quel plaisir d'être soldat ! » avec une souplesse, une finesse et un éclat admirables, on vit l'éminent artiste mutilé, à l'aide de sa main mécanique, prendre son chapeau, ensuite presser la taille des jeunes filles de la façon la plus naturelle.

Ce triomphe du chant et de la mécanique fit éclater des acclamations enthousiastes plusieurs fois répétées.

Le directeur Goby, en présence de ce formidable succès, alors que les places, fixées à 8 fr., avaient été vivement disputées, engagea, pour deux représentations, Roger et Mlle Masson, qui chantèrent, notamment le 4e acte de *La Favorite,* un acte de *Lucie de Lammermoor,* puis, Roger, une seconde fois, le 1er acte de la *Dame Blanche* et le deuxième.

Soirées mémorables, triomphales, débordant, pour les deux célébrités lyriques, d'explosions enthousiastes rappelant celles des éclatantes représentations de la grande cantatrice Méquillet !

Afin de ne pas laisser refroidir l'entraînement du public vers le théâtre, Goby s'empressa d'engager,

pour huit représentations, Puget, 1er ténor léger des théâtres impériaux, de l'Opéra et de l'Opéra-Comique, lequel, deux jours seulement après Roger, paraît sur la même scène dans *Haydée*.

Plusieurs spectateurs, le jugeant téméraire, se tinrent, au 1er acte, sur une froide réserve, mais, dès le 2e acte, le public était conquis et, à la fin de la pièce, le souvenir de l'absent s'effaçant presque devant le nouvel arrivé, son ovation était complète, sans réserves.

Le Songe d'une nuit d'Été, lui valut également applaudissements et rappels

L'éternelle question du rétablissement régulier, pendant toute la saison, de l'opéra-comique — est de nouveau discutée dans la presse.

C'est le vœu général, assurément, mais les recettes couvriront-elles les dépenses ? — Problème fatal, sans cesse posé, jamais résolu ! « Les sacrifices des villes pour soutenir de préférence le genre opéra-comique, disent les journalistes, sont des sacrifices dans l'intérêt des mœurs, des dépenses d'utilité publique ». – Et, comme conclusion, on se borne à un vœu, qui nous paraîtra bien modeste aujourd'hui, c'est que la ville fasse cadeau de l'orchestre au directeur pour ses étrennes, le public devant payer le reste.

Les *laudatores temporis acti* ont souvent comparé cette situation à celle faite, au prix de gros sacrifices, aux directions de nos jours. — Et cependant les mêmes difficultés, tout aussi aiguës, tout aussi implacables, se reproduisent chaque année. C'est l'indéniable preuve qu'une révolution s'est opérée dans les

mœurs, dans les habitudes du public actuel, qu'on ne saurait s'y soustraire et qu'il faut compter avec elle.

Cependant le bruit se répand, le 31 décembre, que le jeune et ardent directeur ménage à son public de splendides étrennes : l'arrivée prochaine de la plus grande illustration lyrique de l'époque, de cette merveilleuse idéaliste du chant qu'était l'Alboni.

Deux représentations eurent lieu le mardi et le jeudi (janvier 1860) où elle se produisit successivement dans Rosine du *Barbier de Séville,* et Léonor de *La Favorite*. Les *Variations* de *Roode* furent bissées de bonne grâce, et, sur la pressante demande des spectateurs, la *Grande tyrolienne de Bettly* chantée à chaque représentation, puis le *Brindisi* de *Lucrèce-Borgia*.

« Nous renonçons, dit la critique dramatique, à décrire l'effet qu'a produit la grande cantatrice sur le théâtre de Caen. Comment, en effet, résister à l'émotion souveraine causée par la perfection ? Ce n'est pas Rosine, ce n'est pas Léonor que nous avons vues : Cette belle matrone italienne ne fait aucune illusion sur les personnages qu'elle représente. Mais ce que l'on admire, ce que l'on ne cesse d'admirer et ce qui porte l'admiration à l'enthousiasme, c'est cet organe unique, cette perfection de la voix humaine opérant prodiges sur prodiges. Quand elle parle un rôle, on s'étonne ; quand elle le chante, on est ravi. C'est quelle est faite pour chanter, non pour parler : le chant est la langue du Ciel, langue harmonieuse... »

Cependant, avec un certain étonnement, le chroniqueur constate que ni le tribut floral ni le tribut poé-

tique coutumiers ne surgirent du milieu de ces acclamations admiratives, de cette salle en délire, affolée d'enthousiasme. Étrange abstention, et sans précédent !... L'Alboni était accompagnée de son mari, rejeton d'une famille noble d'Italie ; — née en 1826, Marietta Alboni avait alors 34 ans.

Après son départ, le 5 janvier 1860, le jeune directeur redouble d'ardeur pour lutter contre le souvenir de ces fêtes triomphales. D'abord, il fait appel à la Société des Beaux-Arts. Chacun de ses membres reçoit cinq billets de premières à prix réduit.

Le ténor Lucien Bourgeois fait sa rentrée dans *Si j'étais Roi;* puis, annoncé depuis longtemps et la curiosité publique éveillée, l'opéra-féerie de Scribe et Auber, *Le Cheval de Bronze,* est représenté, le 12 janvier, avec un luxe exceptionnel de mise en scène. Quatre décors nouveaux sont dus à M. Herbès, décorateur du théâtre du Hâvre, à M. Cheret, décorateur de la Porte Saint-Martin et à M. Georges, décorateur des Variétés. Une place de la ville de Kakao, la Ferme des Bambous, le Jardin enchanté, le Palais de la Pagode faisaient un excellent effet, et on les retrouve encore en 1900, mais hélas ! sensiblement délabrés, tantôt en Chine, tantôt dans l'Inde ou dans toutes autres contrées orientales et asiatiques soumises aux cultes, indifféremment de Brahma, de Bouddha ou Mahomet. Des costumes de soie et de riches étoffes, éclatantes de coloris et de fraîcheur, complétaient la splendeur des décors pour lesquels la direction n'avait pas reculé devant une dépense de plusieurs milliers de francs.

Et cependant, hélas ! à la deuxième représentation la recette ne dépasse pas sensiblement cent francs !

Mais, à la fin de cette désastreuse soirée, on annonce l'arrivée à Caen de Mlle Angèle Cordier qui, le surlendemain, jouerait le rôle de la *Fanchonnette* dans l'opéra-comique de Saint-Georges, Leuven et Clapisson.

Élevée à Caen dans une famille dont tous les membres, voués au culte de l'art musical, avaient fait partie de toutes les fêtes lyriques, cette jeune fille que sa mère avait suivie au Conservatoire qui, ensuite. accompagnée de son père, venait de faire une campagne artistique à New-York et à la Nouvelle-Orléans, excitait tout à la fois l'intérêt et la curiosité de ses compatriotes. Aussi son succès fut très vif, car elle joignait au charme de sa voix les agréments de sa personne. Le dimanche 22 janvier 1860, elle reparaissait dans l'*Ambassadrice*. Foule compacte et enthousiasme au comble pour cette enfant de la ville de Caen, devenue une charmante artiste dans toute la fraîcheur de sa dix-neuvième année.

Un fait à noter : Ce qui avait manqué à l'illustre virtuose italienne fut prodigué à la jeune concitoyenne : dépouille des jardins et des serres tombant à ses pieds ; puis, pour elle, maints poëtes enfourchèrent à l'envi Pégase. Le plus promptement arrivé, nous ne disons pas le meilleur, de cinq ou six madrigaux fut lu par le régisseur.

Citons-en le début :

A Mademoiselle Angèle CORDIER
Après la Représentation de La Fanchonnette *et celle de* L'Ambassadrice.

Fanchonnette la bienfaitrice,
Henriette l'ambassadrice.
De tes concitoyens reçois les compliments:
A la charmante cantatrice,
A la spirituelle, à la piquante actrice,
Ils donnent à l'envi des applaudissements.
Leur enthousiasme est sincère:
Eux si calmes, si froids, aujourd'hui tout de feu,
Ils admirent ta voix légère
Et la finesse de ton jeu.
Va, leurs vœux te suivront dans ta rude carrière;
Va, leurs cœurs sont à toi ! De progrès en progrès
Monte au sommet de l'art..... la cité tout entière
Sera fière de ton succès.
. . . .

Citons encore les quatre derniers vers de cette improvisation :

Mais à tes amitiés fidèle,
Parfois à nous tu penseras :
Et quand nos voix bientôt appelleront Angèle,
Gentil oiseau, tu reviendras.

Sensible à ces hommages, Mlle Cordier, tournée à demi vers le public et à demi vers le régisseur, prie ce dernier de remercier ces Messieurs de l'accueil sympathique qu'elle a reçu d'eux, et de leur dire, pour elle, non pas adieu, mais au revoir. — Le gentil oiseau reviendra.

Une fois lancé dans la voie des surprises, le jeune

'et hardi directeur ne s'arrête plus, car quelques jours plus tard, le 26 janvier, le public était appelé à applaudir Mme Borghi-Mamo, que secondait Lucien Bourgeois, dans *La Favorite*. Ce fut un triomphe pour les deux artistes, mais les chœurs et l'orchestre prêtèrent singulièrement à la critique.

Une deuxième représentation de Mme Borghi-Mamo, avec le 4e acte du *Prophète* et celui de *La Favorite*, ne garnit à peine que la moitié de la salle. Ce prix majoré de 8 francs si souvent répété épuisait les bourses.

En présence de ce symptôme, et pensant qu'on se lasse de tout, même de la grande musique, le jeune impresario, l'esprit toujours en éveil, cherche un autre filon et, le 2 février, la vive, fringante et spirituelle soubrette de la Comédie-Française, Augustine Brohan, se produit dans *Le Caprice* d'Alfred de Musset et *Le Tartufe*, où elle personnifie merveilleusement la Dorine de Molière. Dans le *Caprice*, Goby lui donnait la réplique, avec élégance et distinction.

Le dimanche, au lieu du drame hebdomadaire, la ravissante soubrette jouait Louise de Mérian dans *Les Demoiselles de Saint-Cyr;* Suzanne, dans le 2e acte du *Mariage de Figaro*, et Marinette dans *Le Dépit amoureux*. Le lendemain, Augustine Brohan, applaudie, acclamée, regagnait Paris.

Après avoir mis son public au régime des célébrités à jet continu, comment ne lui offrir que le maigre régal de la troupe ordinaire ? Aussi, rentrant dans le domaine lyrique, Goby s'empresse-t-il d'engager Mlle Masson, qui avait laissé de brillants et tout

récents souvenirs, Massol (de l'Opéra), et une cantatrice des Italiens, Mlle Bardoni.

Joints au ténor Lucien Bourgeois, ils peuvent donner non seulement l'opéra-comique, mais encore, grâce aux frais importants faits par la direction pour la mise en scène, le grand opéra. On débute par le *Trouvère* joué quatre fois. A la dernière représentation, après son rôle d'Azucena, Mlle Masson eut encore la force et l'énergie de chanter le 4e acte de *La Favorite*. C'était la fin de ces soirées de gala agrémentées de vaudevilles joués par Goby et sa troupe.

Au cours du mois de mars, Guichard, de la Comédie-Française vient donner quatre représentations : *Ruy Blas, Louis XI* et deux fois *Hamlet,* drame par Alex. Dumas.

Le 17 avril, retour de l'Alboni ; mais cette fois elle renonce à l'idée malencontreuse d'écraser, en quelque sorte, sous son imposante et massive personnalité, ce type délicat et gracieux de Rosine. C'est dans plusieurs morceaux détachés de son répertoire que l'incomparable et prestigieuse cantatrice excita de nouveau un indescriptible enthousiasme, qui redoubla d'intensité quand le directeur, avec quelques paroles élogieuses, offrit à l'Alboni une couronne dorée de la part des amateurs du théâtre de Caen.

L'illustre cantatrice, si calme de sa nature, parut quelque peu émue et bissa de bonne grâce un des morceaux.

Cependant, à cette belle soirée, la salle n'est pas remplie, et la chronique dramatique renouvelle, à cette occasion, de précédentes réflexions sur le dan-

ger des surexcitants, abusivement répétés, à l'aide d'une surélévation du prix des places à 8 et 6 fr.

Pendant la foire paraît un drame célèbre : *Les Chevaliers du Brouillard,* où Goby remplit le rôle de Paul Sheppard, créé à Paris par Madame Marie Laurent, ce qui ne l'empêche pas d'en jouer un autre très important, le même soir, dans *Le Testament de César Giraudot.* C'est aussi le moment où *Le Courrier de Lyon* a sa première représentation à Caen.

Goby termine l'année théâtrale, en organisant, dans le Cirque, *un grand Festival donné à la mémoire de Choron,* par Duprez, son élève. Ce concert, aussi brillant qu'on pouvait l'attendre du premier ténor de l'époque, réunissait, outre son fils, plusieurs de leurs élèves. La Société chorale des Neustriens et la musique du 98e de ligne y prêtaient leur concours.

Le problème tant de fois posé et discuté de l'opéra-comique pendant six mois, est de nouveau agité et discuté dans la presse. Suivant elle, à la fin de la première année, Goby avait dû reconnaître que la solution en était négative et que ce genre ne pouvait subsister que pendant deux mois, surtout à la suite d'une série d'illustrations lyriques.

Le théâtre rouvre le 1er octobre avec une nouvelle troupe, et, comme début, *Le Duc Job,* obtient un très vif succès dans plusieurs représentations. Goby qui continue à se prodiguer dans les principaux rôles, à la satisfaction du public, y joue le rôle créé par Got.

Avec sa troupe de comédie, vaudeville et drame, Goby tente une incursion dans un genre encore à sa naissance sous la géniale inspiration d'Offenbach,

l'opérette très fantaisiste, limitée à trois personnages, aux Bouffes-Parisiens, telles que *Tromb-Alcazar, Croquefer*, *Le Violonneux,* etc.

Vingt jours après son apparition à Paris, on représente une nouvelle pièce d'Octave Feuillet, *Rédemption,* bien interprétée surtout par Mme Berthe de Pario, l'étoile de la troupe. et par Goby; elle a plusieurs représentations en octobre et en novembre 1860.

Debureau fils, suivant les traces illustres de son père, et beau-frère de Goby, vient donner plusieurs représentations de son répertoire : *Le Lutin femelle, Le Moulin du Diable, La Belle Espagnole,* etc., qui n'obtiennent qu'un succès modéré.

D'accord avec le directeur, M. Lair de Beauvais, un fervent de l'art musical, vers la fin de décembre, et malgré une température rigoureuse, parvient à décider cependant Mme Miolan-Carvalho à revenir donner un concert au théâtre, avec Léon Lecieux et le concours des Neustriens.

Salle incomplètement remplie et public d'une froideur humiliante pour l'admirable cantatrice.

Afin de réparer un échec aussi imprévu, on obtient, pour trois jours plus tard, la grande salle de la mairie. Mais à ce second concert, le 29 décembre, quelques auditeurs seulement viennent protester par leurs applaudissements contre l'indifférence générale. Ce qui fait dire au chroniqueur indigné que « Mme Miolan-Carvalho a trouvé l'Athènes-Normande pleine de Béotiens ». Triste et fâcheuse page de l'histoire de notre théâtre !

Le 1er janvier 1861 apparut une opérette-bouffe, *Les Pantins de Violette*, musique d'Ad. Adam, et dont Léon Battu avait emprunté l'affabulation à une comédie de l'ancien répertoire de la Comédie-Française, *L'Oracle* de Saint-Foix, joué en 1740, et dont il reproduisait textuellement plusieurs passages.

Première apparition, aussi, dans le même mois, du chef-d'œuvre de Labiche, *Le Voyage de M. Perrichon*.

A la 1re représentation, le 27 janvier, du drame *Le Juif Errant*, la curiosité était tellement excitée par l'immense succès du roman d'Eugène Sue, que la direction fut forcée de refuser des places, après toutefois avoir entassé de nombreux spectateurs dans l'orchestre et les couloirs. Les coulisses même étaient envahies. Ce soir là on fit plus que le maximum. Une deuxième représentation remplit encore la salle.

Mme Ugalde, de l'Opéra-Comique, assistée de deux artistes et de ses élèves chantant les chœurs, donne, le 31 janvier, une représentation de *Galathée*, puis, *Le Caïd*, enfin *Le Torréador;* et, chaque soir, cédant aux vœux du public, elle chantait la complainte de *Gil-Blas*, d'une originalité musicale captivante, qu'elle nuançait de la façon la plus pittoresque.

La représentation du *Caïd* fut signalée par un accident qui pouvait avoir une suite funeste. La crinoline de Mme Ugalde (ces affreux entonnoirs régnaient alors) frôlant un bec de gaz de la rampe, s'enflamme : avec la vitesse de l'éclair, l'acteur Dupin se jette sur la robe en feu ; il est suivi du directeur et d'acteurs s'élançant de la coulisse et qui parviennent à dompter

la flamme en recevant Mme Ugalde évanouie entre leurs bras.

Grand émoi, dans la salle, on le comprend !

Déshabillée et rhabillée, au bout de 15 à 20 minutes, la courageuse artiste, moins émue que plus d'une spectatrice, reparaît très acclamée, et la pièce continue

En plein carême, apparaît bravement Mlle Scriwaneck, du théâtre des Variétés, émule et imitatrice de Déjazet.

Elle débute le 3 mars dans *Les Princesses de la Rampe* et *La Femme aux Œufs d'Or*. Puis viennent successivement : *Un Cœur de Grand'mère*, l'*Amour à l'aveuglette*, l'*Actrice en voyage*, *Les Enfers de Paris*, etc. Dans plusieurs de ces pièces l'actrice joue quatre et six rôles » tous sérieusement étudiés, rendus avec le naturel le plus piquant ; tous sont réussis » d'après la critique.

Le *Gamin de Paris*, aussi, rappelle Bouffé et *Les premières armes de Richelieu*, Déjazet, et cependant son jeu bien personnel sait encore se faire applaudir, après ces deux illustres artistes qui avaient créé les rôles.

Mlle Scriwaneck fait, le 14 mars, ses adieux au public, dans *Gentil Bernard*. Chaque soir, des romances étaient chantées en intermède (1).

(1) Le 14 avril 1898, dans la salle du Vaudeville, à Paris, on donnait une représentation de retraite au bénéfice de cette éminente artiste, après 50 ans de théâtre. Elle y joua précisément la même pièce qu'à Caen, en 1861 : l'*Actrice en Voyage*, à 37

Immédiatement à la suite de ce départ, Mlle Benita Auguinet, la célèbre prestidigitatrice du Pré-Catalan, où cette artiste d'une adresse incomparable avait attiré la foule, se livre, pendant deux soirées, à ses étonnants exercices de prestidigitation devant des salles vides.

Sans se décourager, l'intrépide directeur fait une nouvelle tentative dans le grand art lyrique et engage trois cantatrices de premier ordre : Mlle Westvali, de l'Opéra, Mlles Bardoni et Vicenti, des Italiens. Elles chantent *Roméo et Juliette,* opéra en 2 actes de Bellini, et *Orphée*, opéra de Gluck.

Dans les deux rôles de Roméo et d'Orphée, Mlle Westvali déploie une magnifique voix de contralto et les remarquables qualités d'une grande et belle tragédienne. Cependant c'est dans le désert du théâtre que leurs voix se font entendre, aussi là s'arrêtent ces représentations qui devaient avoir une suite

Et la critique théâtrale de résumer ainsi la situation :

« Nous avions prévu ces conséquences de la précédente campagne théâtrale ; on nous avait bourrés de choses excellentes, et la curiosité s'est lassée ; on avait vidé nos poches, et le besoin d'économie s'est fait sentir ; nous sommes arrivés à cette satiété des gloutons à qui la diète est nécessaire..... »

ans de distance. Retirée dans l'asyle de Ste Perine, Mlle Scriwaneck, en 1901, joue encore avec beaucoup d'entrain, les principaux rôles des comédies qui sont représentées dans cet établissement.

La saison théâtrale terminée, se conformant aux clauses du cahier des charges, le directeur annonce la saison d'opéra-comique. Dans le tableau de troupe figure comme ténor Lucien Bourgeois, et comme chanteuse légère Mme Bailly-Labat.

L'ouverture a lieu sous la forme d'un grand festival, où les artistes se produisent dans une série de morceaux détachés d'opéras et d'opéras-comiques, à la date du dimanche 12 mai 1861.

Viennent ensuite : *Les Dragons de Villars*, *Le Domino noir* et *Le Chalet*, *La Favorite*, *Lucie*, *Le Trouvère*, joué trois fois, *La Dame Blanche* (qui fait salle comble), *Le Barbier de Séville*, *Martha;* cet opéra de Flottow était représenté pour la première fois. Enfin la saison se termine avec *La Muette de Portici*.

La troupe nouvellement formée, revient de Cherbourg pour les courses, à la fin de juillet, et donne une série de comédies et vaudevilles : *Mme et M. Pinchon*, *Mlle Dangeville*, etc. Un incident fit apprécier encore une fois la complexité du talent et les multiples aptitudes du jeune directeur-acteur. Voici comment : Un désaccord survenu entre l'orchestre et le directeur les avait amenés devant la Thémis consulaire qui fit perdre le procès aux musiciens. *Inde iræ !* Et comme pour justifier l'application de cet antique adage : *genus irritabile*, caractérisant peut-être encore mieux les musiciens que les poëtes, le lendemain de leur défaite, les musiciens refusèrent de jouer à l'orchestre et à accompagner les couplets des vaudevilles. On vit alors le directeur Goby s'installer au piano, et le

tenir avec talent. Force fut aux musiciens de faire trêve à leur mauvaise humeur qui, en réalité, frappait sur le public et soulevait un sentiment d'irritation à leur égard.

Aux amateurs de théâtre, aux habitués, partant pour la mer, Goby avait dit : « Je saurai bien vous faire revenir dans une quinzaine ».

Et de fait, on annonçait, vers la fin d'août, l'arrivée de la Ristori, la grande tragédienne italienne, dont la réputation contre-balançait celle de Rachel.

Avec sa troupe, elle interpréta *Béatrix ou la Madone de l'art*, drame en vers spécialement composé par Legouvé, pour mettre en relief les qualités de la célèbre tragédienne : la première pièce qu'elle jouait en français. Cette unique représentation du 25 août formait une nouvelle, brillante et très artistique soirée, ajoutée à l'actif si riche déjà, de l'habile et zélé directeur. Dès le lendemain, la Ristori jouait à Tours (1).

Le théâtre rouvre le 3 octobre. La première représentation des *Pirates de la Savane*, grand melodrame à coups de fusil a lieu le dimanche 10 novembre. Une 2e représentation a le même succès le dimanche suivant.

Le premier grand succès de Victorien Sardou, *Les Pattes de mouches* sont jouées trois fois de suite. Bocage vient, dans *Tartufe* et dans *La Tour de Nesle,*

(1) Mme Ristori devenue marquise Capranica del Grillo a reparu à Turin au théâtre Carignano dans une représentation extraordinaire en juin 1898. Elle a remporté un vrai triomphe en disant le 5eme chant de l'*Enfer* de Dante.

montrer les restes d'un grand talent. Cependant les débuts sont pénibles. Une douzaine de pensionnaires de Goby restent sur le carreau, et, de sa loge d'avant-scène, il assiste à cette débàcle. Peu après il partait pour Paris dans le but de recruter une troupe d'opéra-comique.

Toujours hardi, entreprenant, jamais découragé par les dangers, qu'on lui fait entrevoir, d'une telle entreprise, « si je ne réussis pas, répond alors Goby, avec La Fontaine :

J'aurai du moins l'honneur de l'avoir entrepris ».

Le ténor de l'Opéra, Renard — une voix superbe, mais à son déclin — vient chanter deux grands airs de *La Juive*, de *Lucie* et le *Noël* d'Adam, puis une série d'autres morceaux, comme intermèdes dans deux soirées.

Tenant sa promesse, Goby fait débuter sa troupe d'opéra-comique, avec *Les Mousquetaires de la Reine*, le jeudi 5 décembre.

Les protagonistes sont : Menjaud, ténor léger du Théâtre-Lyrique. Forest, tenor léger en double, du théâtre du Hâvre et Mlle Fontanelle, chanteuse légère fort goûtée à Alger et à Rouen, et dans toute la fraîcheur de ses dix-neuf printemps.

L'ensemble de la nouvelle troupe est trouvé très satisfaisant à l'exception seulement de la Dugazon, Mlle Soria, écrasée par le souvenir des succès, des ovations de Mme Perron, sa devancière.

Quant à M[lle] Fontanelle, qui s'était produite pour la première fois à la représentation de la loge maçonnique en chantant en intermède la cavatine du *Barbier*, voici le portrait qu'en traçait la critique théâtrale :

« C'est la Rosine rêvable. Dix-neuf ans, brune avec une peau d'albâtre, des yeux bleus, un nez mutin, des lèvres de cerise sur des dents de lys et une abondante chevelure!..... un profil qui rappelle les séduisantes marquises andalouses d'Alfred de Musset ». Vrai régal pour les lorgnettes des fauteuils d'orchestre.

A la représentation des *Diamants de la Couronne*, le dimanche 8 décembre 1861, se produisit un événement lugubrement tragique, qui a conservé un immense et persistant retentissement parmi le monde théâtral.

Il est ainsi rapporté dans la presse locale:

Une dame Faugeras, engagée comme duègne, ou plutôt mère-dugazon, fut priée par le directeur de remplacer, dans le rôle de Diana, la dugazon, M[lle] Soria, qui venait de résilier. Il savait que l'année précédente, elle avait tenu l'emploi, non sans succès, à Saint-Quentin.

L'artiste n'était cependant pas rassurée. En effet, la première pièce avait suscité des murmures hostiles : le parterre était houleux, bruyant. Pendant qu'elle chantait, au 2[e] acte, un coup de sifflet, sans motif, injuste, protesta contre les applaudissements, sifflet désapprouvé par les cris : « A la porte! » Peu après, on la vit tomber subitement la tête en avant.

Un coup de sang l'avait foudroyée. La toile s'abaissa, pendant qu'on emportait cette victime du coup de sifflet, qui était âgée de 38 ans.

Quel fut l'auteur de ce fatal coup de sifflet, dont la terrible conséquence n'avait pas éte prévue? La question, qui ne fut jamais, — croyons-nous, — bien clairement élucidée et résolue, demeura, sans preuves positives, dans le domaine des conjectures et des hypothèses.

Le droit de siffler dont ce spectateur avait usé d'une façon si malencontreuse et si cruelle a été bien des fois l'objet de controverses. Mais, quoi qu'on ait pu dire pour ou contre le sifflet au théâtre — et nous n'aurons garde de traiter ici cette question qui nous entraînerait trop loin, — il paraît évident que le droit de siffler, pour le spectateur, est aussi incontestable que celui d'applaudir. Ce sont deux droits corrélatifs.

Il faut donc en revenir à ce vers de Boileau, devenu proverbe :

C'est un droit qu'à la porte on achète en entrant.

Peut-être sera-t-on désireux d'en connaître l'origine. Elle reste indécise. en l'absence de documents positifs, irrécusables.

Quelques-uns le font remonter à 1680. à l'occasion d'une tragédie de Fontenelle, *Aspar,* qui — la première, — aurait essuyé ce mode d'improbation. Qui donc, aujourd'hui, connaît *Aspar ?*.....

Au contraire, l'abbé de Laporte, dans ses « Anecdotes dramatiques », au sujet d'une pièce de Thomas

Corneille, *Le Baron de Fondrières,* — qui parut seulement en 1686, — a écrit ceci : « Le parterre ennuyé s'était contenté de bâiller aux mauvaises pièces ; *Le Baron de Fondrières* fit naître l'idée du sifflet et en fut accueillie. Telle est l'époque du sifflet ».

Constatons avec satisfaction, toutefois, qu'aujourd'hui les mœurs semblent s'être bien adoucies à cet égard, et que ce bruit strident, — qu'il vise ou l'auteur ou l'acteur, — tend à devenir de plus en plus rare.

Mais revenons à la triste scène du 8 décembre.

Alors que la foule, avertie par le régisseur, se retirait péniblement impressionnée, les deux médecins du théâtre, MM. Le Cœur et Lépée, envoyèrent chercher le curé de Notre-Dame. L'abbé Lenormand se rendit avec empressement à cet appel, et le préfet, le maire, le commissaire de police réunis ne quittèrent qu'une heure après le domicile de la défunte.

Les obsèques eurent lieu avec une foule nombreuse et attristée, qui suivit le convoi jusqu'au cimetière, où un acteur d'origine caennaise, M. Lefèvre, prononça quelques mots d'adieu simples et touchants à cette camarade, victime d'un usage barbare.

Ajoutons que le respectable curé de Notre-Dame s'était chargé seul des frais d'inhumation pour l'église, et que le directeur Goby avait commandé un tombeau dont il entendait aussi payer tous les frais.

Mme Faugeras laissait sans ressources un fils âgé de 15 ans, soutenu par elle. Une représentation à son bénéfice fut organisée pour le jeudi suivant et à la-

quelle Mme Perron, retirée du théâtre depuis 1851 (dix années), voulut bien prêter gracieusement son concours précieux.

Sous l'empire de l'émotion profonde causée par cette mort foudroyante et de l'intérêt qu'inspirait ce jeune orphelin, dès le mercredi, pas une place ne restait libre. La bienfaisance avait fait ce miracle.

Voici le programme de cette brillante soirée, à laquelle concouraient les Neustriens :

Les Premières Armes de Richelieu et *Le Chalet*, avec Mme Perron, qui parut toujours jeune, séduisante et fut fêtée comme à ses plus beaux jours.

Le Grand Air du Concert à la Cour, chanté par Mlle Fontanelle, ainsi que plusieurs morceaux et romances en intermèdes, enfin l'ouverture de *La Dame Blanche*.

Une quête fructueuse fut faite par Mmes Perron et Fontanelle que conduisaient le directeur Goby et un acteur.

Un article de Journal rend hommage à la délicatesse dont le directeur avait fait preuve en ces circonstances.

Il est expliqué, en effet, qu'il n'a point prélevé sur la recette 244 fr. d'avances reçues par Mme Faugeras, et qu'il s'était chargé de tous les frais d'inhumation, qu'enfin le jour de relâche lui avait fait éprouver une perte d'environ 600 fr.

A cette occasion il est entré dans certains détails sur les charges grevant mensuellement la direction. D'après une vérification exacte, les frais de troupe s'élevaient, par mois, à 10.312 fr. Les appointements

du ténor Menjaud et de Mlle Fontanelle à 1.500 fr. pour chacun et ceux de Forest à 500 fr. Ces chiffres peuvent, par comparaison, offrir un intérêt d'actualité.

Le Chalet, Le Toréador, Le Sourd, Le Barbier, Si j'étais Roi, La Fille du Régiment, Les Dragons de Villars, sont successivement interprétés, accompagnés, chaque soir, de plusieurs comédies ou vaudevilles. Assez souvent même deux drames en 5 actes; dix à onze actes formaient le menu coutumier offert au public du dimanche. Le spectacle, commençait alors à six heures et souvent ne se terminait qu'après minuit.

Dans *Galathée,* Mlle Fontanelle, « grâce aux perles de ses vocalises, fait oublier Mme Ugalde ».

Cependant, alors que la critique s'exclame attristée « l'opéra se meurt! l'opéra est mort! » et qu'elle déplore amèrement que « le zèle, le talent et les efforts les plus méritoires échouent contre cette barrière de glace infranchissable qu'on nomme l'apathie des dilettantes », l'intrépide directeur fait encore une fois appel, vers la fin de janvier 1862, à un des plus illustres acteurs de Paris, Dumaine, dont le nom était, depuis longtemps déjà, synonyme de gloire et de succès, et auquel les théâtres du boulevard devaient de féériques recettes dans une multitude de drames et de pièces de tous genres. Ami et secrétaire intime d'Alex. Dumas, il avait débuté en 1852 à l'Ambigu.

Déjà chargé d'un merveilleux bagage dramatique, Dumaine avait trente ans lors de ses représentations à Caen, où il interpréta notamment : *Cartouche, Gas-*

pardo le pêcheur, Le Fils du Diable, joué deux soirées de suite.

Un même spectacle (commençant à six heures), comprenait deux drames en cinq actes chacun, où Dumaine remplissait le principal rôle : *La Tour de Londres,* son grand triomphe, et *Gaspardo le pêcheur.* L'enthousiasme du public atteignit un tel paroxisme, qu'une deuxième représentation eut lieu avec les mêmes acclamations.

Le dimanche 16 février, Dumaine interprète encore deux drames : *Cartouche, Le Fils du Diable,* complétés par un vaudeville : *à la Bastille,* 11 actes !

Il joue, pendant deux dimanches successifs *Monte-Christo,* le drame en dix tableaux d'Alex Dumas, et enfin, le dimanche suivant, fait ses adieux au public caennais dans les *Bohémiens de Paris.*

Le 11 février, fidèle à sa promesse, M[lle] Angèle Cordier était revenue se faire entendre au théâtre en intermède, dans plusieurs morceaux des grands maîtres italiens : Donizetti, Bellini et Verdi.

Cependant la presse constate sincèrement que la nouvelle tentative du genre opéra-comique est encore une fois désastreuse pour la caisse directoriale. si elle satisfait les goûts du public. Et combien de fois pareil résultat se manifestera-t-il dans la suite ?

Les embarras financiers se multiplient ; la direction — fait trop notoire — reçoit les fréquentes visites de ces auxiliaires de la justice, que, dans une pièce en vogue alors, le célèbre acteur Arnal se permettait d'appeler irrévérencieusement « ces gueux d'huissiers ».

Rien n'abat ni le courage, ni l'ardeur indomptables du jeune directeur faisant face à tout, jouant, comme acteur, et même comme protagoniste, dans toutes les pièces, enfin s'ingéniant sans cesse à de nouvelles combinaisons pour secouer la torpeur du public et le forcer à venir constamment applaudir de nouvelles célébrités artistiques. Mais ensuite..... que de salles désertes!.....

Eh bien! au milieu de ces complications multiples, bien propres à absorber l'esprit même le plus actif, le plus subtil, le plus doué de ressources, on le voit, avec étonnement, passer de la situation d'amoureux fictif de comédie, à celle, réelle et sincère, d'amoureux éperdûment épris des charmes de sa jeune chanteuse, Mlle Fontanelle, fille du sous-chef d'orchestre. Après tant de mariages de comédie auxquels il avait concouru, c'était cette fois de « justes noces » qu'il s'agissait.

Les bans sont publiés à la fin de janvier. Un contrat de mariage bien en règle passé dans l'étude de Me Lauffray, notaire, constate que la chanteuse légère apporte en mariage une garde-robe d'artiste estimée 16.000 fr. et, le 8 février, après le *oui* solennel à la mairie, l'église a béni l'union du directeur-acteur et de sa séduisante pensionnaire, en présence d'une nombreuse assemblée. La voix du chanteur Forest et les orgues de la Gloriette ont ajouté à la solennité et remplacé l'antique épithalame: *(O Hymenœe Hymen! Hymen ô Hymenœe!)*

Mais quel remarquable contraste entre cette riante solennité et celle, si lugubrement triste, qui, — juste deux mois auparavant, — le 10 décembre,

groupait autour de la bière de Mme Faugeras, dans la même enceinte, tous les mêmes assistants! Quelle impressionnante antithèse!.....

La surveille de cette union, le programme du spectacle mérite une mention particulière: 1° *Galathée,* opéra en 2 actes, chanté par la fiancée; 2° *Par droit de Conquête,* comédie en trois actes, jouée par Goby; 3° *Le Fils du Diable*, drame en 5 actes, avec Dumaine; 4° *Le Dîner de Madelon,* vaudeville en 1 acte et, pour couronnement, une chansonnette! Opéra-comique, drame, comédie, vaudeville, 11 actes, plus une chansonnette!

Cependant le saint temps du Carême, ajoutant sa fâcheuse influence à tant d'autres causes fatales au théâtre, force Goby à chercher une diversion puissante et salutaire.

C'est dans ce but qu'un des plus grands succès d'un auteur encore à son aurore, Victorien Sardou, *Nos Intimes,* est représenté, à Caen, trois mois seulement après son apparition à Paris, le 16 novembre précédent.

« La troupe, Goby en tête, a rivalisé de zèle et de talent, dit la critique, et le public a très applaudi et la pièce et les interprètes ». La chronique se termine par une note significative :

« *Le Messager des théâtres* annonce que les 100 premières représentations de *Nos Intimes,* au Vaudeville, ont produit un chiffre de 320.000 fr. Combien faudra-t-il retrancher de zéros, à Caen, pour indiquer le chiffre de nos recettes?... S'il en faut retrancher trois, ce qui est à craindre, c'est à désespérer de notre public et à lui souhaiter des cirques, des ména-

geries et des luttes d'Hercules ambulants ». Or c'était un lettré distingué, membre de l'Université et de l'Académie, celui qui, si âprement, exprimait l'impression de découragement que lui inspirait la destinée du théâtre à cette époque.

Une autre nouveauté succède aux *Intimes*. C'est le 18 mars que se produit sur notre scène l'opérette-type, créatrice d'un genre, qui fut une manifestation initiale : *Orphée aux Enfers*, musique du maestro Offenbach, et dont le succédané devint un autre immense succès : *La Belle Hélène*.

Le rôle d'Eurydice était rempli, avec un charme infini, par la nouvelle épousée, Mme Goby-Fontanelle.

Toutefois, aux représentations suivantes cet « opéra-bouffon » en 4 actes, dut être renforcé par les 5 actes de *Tartuffe*, et, un autre soir, par les *Pirates de la Savane* et ses nombreux tableaux.

Indépendamment des programmes exubérants, déjà signalés à diverses reprises, nous croyons devoir compléter, par quelques autres exemples, la physionomie de cette période fiévreuse. Ainsi on relève, dans une même soirée :

Les Dragons de Villars, opéra-comique en 3 actes, *Lazare le pâtre*, drame en 5 actes, et *Le Jour de la Blanchisseuse*, vaudeville en 1 acte. Un jeudi : Du *Trouvère*, 2 actes, de *Guillaume Tell*, 2 actes, *Les Gants jaunes*, vaudeville en 1 acte, *A la Bastille*, autre vaudeville en 1 acte, le *Noël* d'Adam, et une romance. Enfin, bien d'autres du même genre pourraient être cités.

Quelle débauche de prose, de vers et de musique !

Mais qui admirer le plus, ou le fécond, prodigue et infatigable impresario, qui manipulait, offrait ce menu pantagruélique, dans lequel il figurait le plus souvent comme protagoniste, ou ceux qui, courageusement, l'absorbaient et le digéraient? — Que dire également des pauvres artistes plongés dans cette géhenne dévorante, sans trêve, ni repos!...

Le mois d'avril voit éclater une série de cataclysmes financiers. Plusieurs banques s'écroulent, des pertes sont signalées dans un grand nombre de familles, et le trouble est dans tous les esprits. Aussi la chronique constate que le théâtre s'en ressent cruellement, et que tous les séduisants appâts jetés par Goby à la curiosité publique sont vains dans la circonstance, à tel point que le *Juif-Errant,* cet immense succès, au lieu des recettes précédentes de 1.500 à 1.800 fr. en a seulement réalisé une de 500 fr. le dimanche précédent. Aussi, abandonné des spectateurs, Goby, avec sa troupe, émigre à Cherbourg, où la foule fait un chaleureux accueil aux jeunes époux et leur prodigue les plus légitimes applaudissements.

Cependant, la foire le rappelle à Caen, où la critique proclame la valeur exceptionnelle de sept acteurs d'un incontestable talent, « comme on n'en reverra peut-être pas de longtemps, et réunissant une grande variété de mérites, puis des actrices intelligentes, actives, pleines de bonne volonté et qu'animent l'amour de la scène ».

Malgré cet ensemble attractif, à la suite d'ultimes efforts désespérés, à bout de sacrifices et de ressour-

ces, vaincu par un concours de circonstances néfastes, marquées au coin de la fatalité, l'intrépide directeur cesse une lutte stérile, abandonnant la direction et la ville, au cours du mois de mai.

Mais ces trois années de direction, sans précédents et assurément sans imitation dans l'avenir, méritent bien qu'on s'y arrête et qu'on y jette un coup d'œil rétrospectif pour en résumer rapidement la pittoresque et curieuse physionomie.

Assez mal servi, au début, en 1859, par sa troupe d'opéra-comique, le jeune directeur inexpérimenté, mais plein d'ardeur, fait successivement appel aux plus hautes célébrités : Roger et Mlle Masson, de l'Opéra; puis il engage Pujet, 1er ténor, ensuite Lucien Bourgeois; deux fois il fait entendre l'Alboni, deux fois aussi Angèle Cordier et Mme Borghi Mammo; dans plusieurs soirées Augustine Brohan; de nouveau Mlle Masson et Massol, Mlle Bardoni, Montaubry; encore l'Alboni et enfin Guichard, de la Comédie-Française. Jamais tant d'illustrations n'avaient paru sur la scène de Caen en si peu de mois. Un éblouissant feu d'artifice artistique.

La saison suivante, Goby produit le mime Debureau, Mme Ugalde, Mlle Scriwaneck, Mlle Westvali, la tragédienne lyrique; de nouveau Lucien Bourgeois, Mme Miolan Carvalho et le célèbre ténor Duprez.

Enfin la troisième année, se succèdent : les ténors Renard, Menjaud, Mlle Fontanelle, que Goby s'attache par des liens nuptiaux, la Ristori, Dumaine,

et de nouveau Angèle Cordier; puis — pour une soirée — l'actrice adorée du public, Mme Perron.

Tel est le magnifique défilé qui valut à Goby la populaire qualification de « montreur de phénomènes artistiques ». Par suite, que de jouissances de l'ordre le plus élevé pour les habitués du théâtre! Que de choses, jugées *à priori* chimères, transformées en réalités!

Quoi qu'il en soit des résultats effectifs de cette administration exceptionnelle, le jeune impresario-acteur dont la nature impulsive, ardente à toutes les témérités, amoureuse de l'impossible, sut jeter un tel éclat sur ces trois années, ne semble-t-il pas se détacher, dans les annales théâtrales, avec un relief saisissant et comme empreint d'une sorte de dilettantisme artistique?

Puis, quelle curieuse et intéressante comparaison se dégage de cette ambiance réellement vertigineuse avec la caractéristique de notre théâtre, — et on peut ajouter avec l'état général des scènes de province — à l'aurore du XXe siècle!

Ajoutons, en épilogue, qu'une jeune fille née de ce mariage contracté à Caen avec Mlle Fontanelle, Mlle Goby, a occupé un rang distingué au théâtre du Vaudeville, jusqu'au jour où un mariage mondain l'a enlevée à la scène.

En terminant, une dernière réflexion: il n'est pas indifférent de signaler que la scène de Caen a vu se

produire deux directions uniques en leur genre. D'abord, c'est le directeur Julien, qui exerça, avec succès, ses fonctions pendant une durée de trente années et jusqu'à sa mort; ensuite, cette période directoriale prestigieuse de trois années, dont nous venons de retracer seulement les traits principaux.

DE ÇA, DE LA,

Par M. CHAUVET,

Professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Caen,
Membre titulaire.

UN REVENANT

Le revenant, c'est moi. Si je revenais de l'autre monde, étant le premier à qui pareille aventure fût arrivée, avec quelle avidité je serais lu ! Jamais volume de l'Académie n'aurait été si curieusement recherché. Songez donc : des nouvelles — authentiques — de l'Au delà ? Il n'est pas de croyant, fût-ce le plus convaincu parmi ceux qui n'ignorent rien ni du Ciel ni de l'Enfer, qui n'accourût *m'interwieuver*. — Hélas ! je reviens de moins loin. Je reviens simplement de l'an 1900, et plus précisément du jour où, m'ensevelissant dans un juste silence, j'écrivais que je n'écrirais plus. Et j'écris encore ! Il est vrai que le secrétaire de l'Académie y est pour quelque chose. Académie et secrétaire m'ont trop gâté, en m'ouvrant indéfiniment leurs précieux Recueils. Ils ont eu l'amabilité de se souvenir de ce mot de Montaigne :

« Il me semble que la coutume concède à cet âge (la vieillesse) plus de liberté de bavasser, et d'indiscrétion à parler de soi ».

Je n'ai cependant pas l'intention de parler de mon antique personne. DE ÇA, DE LA, traduisez : des propos quelconques sur des choses quelconques, effleurées d'une plume quelconque. Pour une étude de longue haleine, j'aurais craint de l'avoir trop courte. Au lieu d'un seul sujet, plusieurs, minuscules, cela est plus à ma mesure. Je prends une autre liberté : je varie la forme avec le fond. Une Allocution aux enfants d'une école primaire, sur LE RESPECT ; une Lettre à une mère de famille, sur CE QU'IL CONVIENT D'ENSEIGNER AUX JEUNES FILLES ; une Exhortation à un jeune homme qui entre dans la vie active, sous ce titre : L'ÉTUDE PERPÉTUELLE ; une Boutade à l'adresse de notre société contemporaine, sous ce titre : LA NOUVELLE BABEL : voilà mon plan, qui n'en est pas un, car où il n'y a pas de suite, il n'y a pas de plan. On pourra cependant s'apercevoir, si on en prend la peine, que ces DE ÇA, DE LA, ont quelque chose de commun. De près ou de loin, peut-être d'assez près, ils se rapportent à l'Éducation, une question qui n'a cessé de hanter ma pensée. — Mais pardon ! voilà une vraie préface, un peu lourde, et qui sent son pédant.

Le Respect.

Mes chers amis,

J'entre d'abord en matière. C'est du respect que je veux vous entretenir; et, puisque nous sommes ici des écoliers, du respect que j'appellerai le respect scolaire.

Or, mes amis, le respect scolaire est triple, parce qu'il a un triple objet. Dans l'école, il y a le maître: vous devez respecter le maître; il y a vos camarades : vous devez respecter vos camarades ; il y a vous-mêmes : vous devez vous respecter vous-mêmes.

J'ai dit que vous devez vous respecter vous-mêmes, et cela vous étonne peut-être, mes amis. Cependant le respect de soi-même est si bien fondé dans la nature, qu'il est la condition et la garantie du respect sous toutes les formes. Il y a longtemps qu'on l'a dit et redit : Celui qui ne se respecte pas, ne respecte personne, ne respecte rien. L'inverse n'est pas moins vrai. C'est ce qui vous paraîtra clair tout à l'heure, lorsque je vous aurai expliqué comment et pourquoi vous devez vous respecter vous-mêmes.

Rentrez un instant en vous-mêmes, mes enfants, et considérez ce que vous êtes. Bien peu de chose, ce semble. De pauvres petits êtres, menacés de tous côtés, sans force, sans savoir et sans art pour se défendre et se protéger. Livrés à vous-mêmes, vous tomberiez inévitablement dans la misère, la maladie

et la mort. Vous disparaîtriez de ce monde, sans y avoir rien fait ni pour vous ni pour les autres. Quoi de plus chétif et de plus pitoyable! Et cependant, écoutez bien ceci : au sein même de cette petitesse, il y a quelque chose de grand. Quelque chose qui vous élève infiniment au-dessus des animaux, si forts ou si agiles, au-dessus de cette Nature, si belle, tour à tour si secourable ou si terrible ; quelque chose qui fait de vous des êtres sacrés, donc respectables à vous-mêmes comme à autrui.

Et d'abord, il y a en vous l'intelligence. Or, savez-vous, mes enfants, ce que c'est que l'intelligence ? C'est une lumière, non pas physique, comme celle du soleil, mais spirituelle et idéale, qui nous permet de discerner le bien du mal, le beau du laid, le vrai du faux ; qui nous explique ce que nous sommes dans l'univers et dans la société, et comment nous devons nous y comporter ; qui nous révèle au-dessus de toutes ces choses, qui commencent et finissent dans un flux perpétuel, l'Être éternel et immuable qui leur donne des lois, et les soutient au-dessus du néant. Se peut-il concevoir une plus noble et plus haute faculté ? Platon, un païen illustre, l'appelait « la sainte Intelligence ». Cette sainte intelligence, il vous faut donc la respecter, et par conséquent il vous faut vous respecter vous-mêmes.

Il y a ensuite en vous la sensibilité. Et qu'est-ce que la sensibilité? Ce ne sont pas seulement, comme dans l'animal, ces grossiers appétits, qui réclament des objets matériels pour se rassasier, tels que la faim et la soif : ce sont ces nobles désirs qui animent le

savant, l'artiste, le héros qui se dévoue, et tous les hommes à divers degrés; ces pieuses affections, qui unissent l'époux et l'épouse, les parents et les enfants, les frères et les sœurs, liens de roses, tant ils ont de douceur, liens d'acier et de diamant, tant ils ont de force. Ce ne sont pas seulement, comme dans l'animal, ces plaisirs des sens qui l'attachent au limon où il rampe : ce sont ces joies, ces ravissements du cœur et de l'esprit, qui naissent d'une grande vérité découverte, ou d'un grand devoir accompli. Est-ce là une faculté de peu de prix et dont vous puissiez vous jouer insouciamment ? Non, sans doute ! La faculté qui met en vous de si hautes aspirations, de si exquises jouissances, est sainte aussi. Il vous faut donc la respecter, et par conséquent, il vous faut vous respecter vous-mêmes.

Il y a encore en vous la libre volonté. Et qu'est-ce que la libre volonté ? C'est le pouvoir de choisir entre plusieurs partis celui qui vous plaît. Le fleuve ne choisit pas son lit ; il coule nécessairement dans la vallée : vous, mes enfants, vous avez le choix entre la vallée et la colline. La plante ne choisit pas son orientation; elle se tourne nécessairement du côté du soleil : vous, vous avez le choix entre le soleil et l'ombre. L'animal ne choisit pas son genre de vie; il suit nécessairement l'instinct : vous, vous avez le choix entre les impulsions de l'instinct et les conseils de la réflexion. Or, cette faculté de choisir à son gré, sans nulle contrainte, ni intérieure ni extérieure, est si éminente que je n'en conçois pas qui le soit plus. C'est elle en effet qui, mettant notre destinée dans notre main,

nous constitue êtres responsables, et crée notre dignité avec notre moralité. Elle est le gage indéfectible de notre immortalité et le signe auguste de la divine justice. Si la sensibilité est sainte, si l'intelligence est sainte, la libre volonté l'est trois fois plus. Il vous faut donc encore la respecter, et par conséquent vous respecter vous-mêmes.

Et ce n'est pas seulement dans votre libre volonté, votre sensibilité et votre intelligence, c'est-à-dire dans votre âme, que vous devez vous respecter, c'est aussi dans vos membres et vos organes, c'est-à-dire dans votre corps. Sans doute, le corps par lui-même n'est rien qu'un peu de poussière. Mais, outre que Dieu en agençant cette poussière en une merveilleuse organisation, lui a donné une valeur incomparable entre toutes les choses matérielles, réfléchissez, mes enfants, que le corps humain est étroitement associé à l'âme et à ses facultés. L'âme réside en lui et le pénètre de toutes parts; elle se l'approprie et le fait sien. Les facultés s'exercent par ses diverses parties, et s'y transportent, si je puis ainsi parler. De la sorte, il participe de la sensibilité, de l'intelligence, de la volonté, de l'âme, en un mot. Il devient saint par elles et comme elles, et vous devez le respecter, pour vous respecter complètement vous-mêmes.

Comprenez-vous maintenant, mes enfants, qu'en vous recommandant de vous respecter vous-mêmes, je vous disais une chose aussi simple qu'elle est incontestable ? C'est comme si je vous avais dit : respectez votre intelligence, ce miroir où Dieu se réfléchit ; votre sensibilité, cette corde qui vibre à

toutes les impressions du vrai, du beau et du bien; votre volonté, cette force qui se possède, et dont le triomphe est de se sacrifier, de se dévouer; votre âme, cette essence sublime, qu'on dirait égarée dans cette vallée des larmes; votre corps enfin, qu'elle sanctifie en le transfigurant par sa présence et son action. Or, quoi de plus évident, et, moralement parlant, de plus nécessaire ? Et sans doute, vous comprenez aussi que le respect de soi est la condition de tout respect, car que respecterait celui qui ne respecterait pas le corps à cause de l'âme, l'âme et ses facultés à cause de leur excellence ? Et vous comprenez enfin que le respect de soi est la garantie de tout respect, puisque celui qui respecte tout cela en soi ne peut se dispenser de le respecter en autrui.

Et voilà pourquoi, mes enfants, non contents de vous respecter vous-mêmes, vous devez respecter vos camarades.

La raison de ceci vous saute aux yeux, n'est-ce pas? Vos camarades sont vos semblables. Cette intelligence, cette sensibilité, cette volonté, cette âme, ce corps qui en est le réceptacle et l'instrument, tout cela est en eux comme en vous. Donc vous devez les respecter comme vous-mêmes, au même titre, avec le même soin. De quel droit feriez-vous une différence ? Leurs facultés ont-elles une nature moins haute, leur âme une essence moins spirituelle, leur corps un rôle moins noble? Mais je vais plus loin, et j'affirme que vous devez les respecter plus que vous-mêmes.

Pourquoi ? c'est, mes enfants, un cas particulier

d'une loi très générale. Tous les devoirs sont pareillement sacrés, et cependant à enfreindre nos devoirs envers les autres, même lorsqu'ils sont nos égaux, la faute est plus grande qu'à enfreindre les mêmes devoirs envers nous-mêmes. Par exemple, le suicide est un crime horrible, mais l'homicide est plus horrible encore. N'en devinez-vous pas la raison? C'est que dans l'un et l'autre il y a le même attentat, à savoir, le sang versé et la vie humaine brusquement brisée, mais dans le second il y a de plus une violence exercée sur un homme inoffensif. De même, lire un mauvais livre, c'est une action répréhensible; mettre un mauvais livre entre les mains d'un ami, c'est une action plus répréhensible; c'est que dans les deux cas il y a le même méfait, à savoir, l'intelligence fourvoyée, le cœur flétri, la conscience outragée, mais dans le second il y a de plus un dommage causé au prochain. La violence, ou le dommage, ou l'un et l'autre à la fois compliquent donc la violation de nos devoirs envers nos semblables, et y ajoutent une gravité nouvelle.

Ainsi, ce que nous nous devons à nous-mêmes, nous le devons aux autres, mais plus rigoureusement, et si nous l'oublions, nous sommes plus coupables. D'où il suit, mes enfants, cette logique ne dépasse pas la mesure de votre esprit, que vous devez respecter vos camarades, non seulement comme vous-mêmes, mais plus que vous-mêmes, par où j'entends avec plus de vigilance, d'attention et de fidélité. L'erreur que vous devez écarter de votre intelligence, les excitations malsaines que vous devez écarter de votre

sensibilité, les égarements que vous devez écarter de votre volonté, les avilissements que vous devez écarter de votre âme, les souillures que vous devez écarter de votre corps, tout cela vous devez l'écarter avec plus de soin encore et de zèle, du corps, de l'âme et des facultés de vos camarades. Si vous ne faites pour eux cent fois plus que pour vous, vous n'aurez pas fait assez.

Ce n'est pas tout, mes enfants : Vous devez d'autant plus respecter vos camarades qu'ils font de leurs facultés, de leur âme et de toute leur personne, un meilleur et plus noble usage. L'un d'eux écoute-t-il la leçon d'un esprit plus curieux ; fait-il les devoirs avec plus de soin ; et, travaillant plus, réussit-il mieux ? Cette intelligence plus éveillée et plus cultivée, qui avance sur les vôtres, doit vous inspirer plus de respect. C'est par l'estime, non par la jalousie, que vous devez répondre à ces succès mérités. Un autre manifeste-t-il des sentiments tendres et délicats; se montre-t-il affectueux pour tout ce qui l'entoure, même les animaux ; facile et prompt aux douces et généreuses émotions ; a-t-il des larmes de pitié pour tous les malheurs, d'admiration pour toutes les belles actions ? Cette sensibilité plus vive et qui se livre plus volontiers doit vous inspirer plus de respect. C'est par la sympathie, non par l'ironie et le sarcasme que vous devez répondre à ces effusions légitimes. Un autre marque-t-il en toute occasion une invincible répugnance pour tout ce qui est injuste; se plie-t-il d'un effort soutenu à la règle ; se dirige-t-il d'un pas ferme dans le droit sentier, sans se laisser détourner par les frivolités et les distractions natu-

relles à son âge? Cette volonté plus forte et plus maîtresse d'elle-même doit vous inspirer plus de respect. C'est par l'émulation, non par l'éloignement, que vous devez répondre à une si mâle conduite. Un autre, dans la conscience qu'il a de la nature supérieure du principe qui pense et vit en lui, a-t-il une tenue plus sévère et plus digne de son origine et de sa fin? Cette âme qui se connaît mieux et s'apprécie mieux doit vous inspirer plus de respect. C'est par l'assentiment, non par la mauvaise humeur, que vous devez répondre à cette fierté si justifiée. Un autre enfin a-t-il pour le corps, ce temple vivant de la divinité intérieure, suivant le mot d'un ancien, une préoccupation plus assidue; est-il plus diligent à l'entretenir, à l'embellir, à le rendre plus digne de l'office dont l'a chargé la Providence? Cet enfant plus soigneux de sa personne doit vous inspirer plus de respect. C'est par des encouragements, non par des mots piquants, que vous devez répondre à cette louable coquetterie. Et comment en serait-il autrement? L'être qui doit être respecté parce qu'il est intelligent, sensible, libre, parce qu'il est une âme spirituelle, parce qu'il est un corps associé à cette âme, ne doit-il pas nécessairement être respecté davantage. s'il est plus intelligent, plus sensible, plus libre, s'il est une âme plus belle, s'il est un corps mieux assorti à cette âme?

Mais notez bien ceci, enfants. Dans ces développements, ces perfectionnements, qui mettent entre vous des différences, et qui doivent en mettre dans votre respect, il y a une distinction à faire. Il faut placer d'un côté les développements, les perfection-

nements de l'esprit ; de l'autre ceux du cœur et du caractère : les premiers plus brillants, les seconds plus solides ; les premiers qu'il faut estimer, admirer ; les seconds qu'il faut vénérer. Et en effet, s'il est beau d'être instruit, combien ne l'est-il pas plus d'être honnête et bon ; et si la science, avec ces vives lumières dont elle inonde nos âmes, est chose de grand prix, combien la vertu, avec ses bienfaits sans nombre, ses dévouements sans bornes, n'est-elle pas plus précieuse encore et plus digne de nos hommages ! L'enfant qui s'applique à apprendre, qui ouvre son esprit aux connaissances et aux vérités qu'on lui enseigne, qui fait des progrès suivis, qui monte à la tête de sa classe, est un digne enfant : le maître le couronne devant les notables et les familles, et vous l'applaudissez de tout votre cœur, sans épargner vos petites mains. C'est bien ; mais savez-vous, mes amis, un enfant que je préfère à ce petit savant ? C'est celui qui, ayant en lui tous les germes d'un homme de bien, se montre attentif à les cultiver ; qui aime tout ce qui est vraiment aimable, et de plus en plus ; qui pleure avec les malheureux ; qui triomphe, dans son excellent petit cœur, non pas avec les héros des champs de bataille, qui ne savent que verser le sang à flots, mais avec les héros de la charité et de l'amour, qui ont des secours pour toutes les misères, des baumes pour toutes les plaies, de sympathiques consolations pour toutes les douleurs. Cet enfant-là, s'il a l'intelligence moins heureuse, saura peut-être moins, mais il fera mieux. Il apportera moins de lumière dans la famille et la société, mais il y appor-

tera plus de bonheur et de véritable honneur. Voilà celui pour qui il faudrait tresser de triples couronnes, voilà celui que vous n'applaudirez jamais assez. Mais avez-vous jamais songé à l'applaudir ? J'ai peur que non. Comme les hommes, hélas ! et naturellement plus qu'eux, vous vous laissez éblouir par l'éclat, et vous n'avez plus d'yeux pour discerner le mérite sérieux, le mérite moral qui, au fond, est le seul vrai mérite. Eh bien ! mes enfants, il faut vous tenir en garde contre cette erreur. Il faut vous dire à vous-mêmes que si le talent a ses droits, la vertu a les siens, plus sacrés, et que si vous devez aux plus habiles d'entre vous le comparatif du respect, vous devez le superlatif aux meilleurs.

Je viens au maître. Ah ! c'est ici, mes enfants, que le respect doit grandir jusqu'à ce qu'il soit tout ce qu'il peut être. Vous devez respecter vos camarades plus que vous-mêmes, vous devez respecter le maître plus que vos camarades, et volontiers je dirais plus que tout, puisque dans l'enceinte de l'école il est le dépositaire et de l'autorité familiale, et de l'autorité divine, c'est-à-dire de ce qu'il y a de plus tendre et de ce qu'il y a de plus auguste dans l'autorité.

Et d'abord, songez-y, mes enfants : le maître est tout ce que vous êtes, tout ce que sont vos camarades, mais avec quelle supériorité incontestable ! Il est une intelligence, mais assouplie par le travail et les veilles, pourvue de mille connaissances profondes, variées ; une sensibilité, mais épurée par les épreuves de la vie, ennoblie par les saintes émotions du fils, de l'époux,

du père, du citoyen, du chrétien; une volonté, mais fortifiée pas la lutte des intérêts et des passions, honorée par la victoire ; une âme spirituelle dans un corps fait pour elle, mais une âme qui a longuement et diversement mérité, dans un corps rompu à la fatigue et à l'obéissance. Combien donc il est plus respectable que vous tous, et combien vous devez plus le respecter !

Il a à la fois, et à un très haut degré, ce mérite intellectuel et ce mérite moral dont je vous parlais tout à l'heure, pour leur faire à chacun sa juste part. Le mérite intellectuel. Que de choses il a dû apprendre d'abord, pour vous les enseigner ensuite ! Mais je m'exprime mal, car celui qui ne saurait que ce qu'il est chargé d'enseigner serait au-dessous de sa tâche, et les connaissances que le maître vous communique en supposent mille autres qu'il ne vous communique pas. Que d'études par conséquent il a dû faire avant de franchir le seuil de cette école ! Et depuis lors, que d'études encore pour maintenir son intelligence au niveau convenable, car l'esprit, qui s'élève par le travail, languit et dépérit dans l'inaction ! Que d'études pour s'approprier les méthodes nouvelles, et les meilleures, car l'enseignement est un art difficile, qui fait tous les jours des progrès! Que d'études pour arriver à connaître de mieux en mieux les chemins de vos âmes et de vos intelligences, car sans cette carte de la nature humaine, il s'égarerait certainement, et ses leçons ne porteraient pas les fruits qu'il en attend ! Mes enfants, croyez-en celui qui vous parle : il a passé sa vie dans l'ensei-

gnement, il sait, par une longue et laborieuse expérience ce qu'il en coûte pour verser ses idées dans l'âme d'autrui, et que la science la plus difficile à transmettre est précisément la plus élémentaire. Il a souvent parlé, par profession, devant de grands jeunes gens qui avaient traversé les études classiques et fait leurs preuves à la fin, devant des hommes mûrs qui avaient beaucoup lu, beaucoup vu, beaucoup souffert, donc beaucoup appris : il était cent fois moins embarrassé dans cette chaire brillamment entourée que dans cette modeste école, que devant un auditoire d'enfants. C'est qu'on s'entend à demi-mot, comme on dit, avec ceux qui savent déjà, parce que la langue que l'on parle, ils la parlent eux-mêmes, tandis qu'il faut un art infini pour se faire comprendre d'intelligences novices, parce qu'il faut traduire dans un langage à leur mesure des idées qui la dépassent. Aussi, je ne crains pas de le dire, un instituteur à la hauteur de sa tâche est, sous de modestes apparences, une personne de très haute valeur. Ce n'est sans doute pas le plus savant des hommes, mais nul ne saurait faire de son esprit un plus délicat emploi, et qui demande plus de réflexion, d'habileté, de patience et de persévérance. Vous seriez donc bien difficiles, mes enfants, si vous n'honoriez pas, du fond de votre cœur, celui qui a des titres si particuliers à l'universelle estime.

Son mérite moral est plus grand encore. Croyez-vous par hasard que ce métier de vous instruire et de vous élever, si grand par son objet, si fécond par ses conséquences, ait des avantages qui compensent les

peines qu'il coûte ? Je vous le peins au vrai en deux mots : beaucoup de travail, d'un travail monotone et ingrat, sans nul profit et sans nul honneur. Ce n'est pas en effet un mince labeur que ces exercices qui remplissent invariablement les matinées et les après-midi, sans compter les soirs que nombre de ces dignes maîtres consacrent à des adultes. Avoir les yeux ouverts sur une multitude d'enfants à la fois ; noter les efforts de chacun pour les encourager, ses erreurs pour les corriger, ses progrès pour les récompenser ; varior la forme des leçons, des observations et des indications, afin d'approprier tout cela aux différentes natures d'esprits ; n'aller ni trop vite pour les derniers qui ne pourraient suivre, ni trop lentement pour les premiers qui devraient s'arrêter ; choisir les lectures avec discernement, en vue de l'effet moral, et veiller à la prononciation et à l'intonation, en vue du résultat intellectuel ; chercher, inventer mille moyens de se rendre intéressant, afin de fixer l'attention de si jeunes esprits, et de laisser une trace plus profonde dans leur mémoire, ou une impression plus vive dans leur âme : quelle besogne ! Et cette besogne, quand on l'a faite un jour, la refaire le lendemain ; quand on l'a faite un mois, la refaire le mois suivant ; quand on l'a faite une année, la refaire l'année suivante, et ainsi toute la vie ! Car les enfants grandissent, mais alors ils cèdent la place à d'autres enfants, et ce sont toujours les mêmes intelligences neuves et incultes, auxquelles il faut enseigner les mêmes éléments. Donc, nulle variété, pas d'horizons nouveaux, une sorte de

tournoiement perpétuel dans un cercle sans issue. Arrive-t-on du moins ainsi à la fortune, aux distinctions sociales et aux dignités ? Tous les travailleurs ont chance de s'enrichir, à commencer par le laboureur. Quand le soleil lui est propice, le ciel clément, il entasse dans ses granges d'abondantes moissons, il les livre au commerce, il achète le champ qu'il tenait à loyer, et s'il a de l'ordre et du savoir-faire, il devient un des notables de la localité. — Le maître, lui, né pauvre, vit et meurt pauvre ; le Gouvernement lui donne tout juste le pain et l'abri de chaque jour. Tous les travailleurs, ou presque tous, attirent ou peuvent attirer sur eux l'attention publique : celui-ci, un avocat, par son éloquence et ses succès ; celui-là, un médecin, par sa science et ses cures ; un autre, un artiste, par son génie et ses œuvres ; un autre, un administrateur, par son activité, son équité, sa générosité ; l'ouvrier lui-même, s'il ne se contente pas de la routine de son état, s'il cherche à le perfectionner, en se perfectionnant lui-même, pourra s'honorer ou s'illustrer par quelque découverte, il léguera un nom à sa famille, peut-être une gloire à sa patrie. — Le maître, lui, né obscur, vit et meurt obscur. Il passe dans la commune en faisant le bien, sans bruit, et quand le cimetière qui entoure la vieille église a reçu sa dépouille, nul ne se souvient plus de lui. De sorte que cette noble profession ne se peut exercer sans les plus rares et les plus belles vertus, la modestie, l'abnégation, la patience, l'amour de l'humanité, dans ce qu'elle a de plus charmant, mais de plus oublieux et de plus ingrat, les enfants. Et vous ne respecteriez

pas cet homme, mes amis ! Et vous ne vous inclineriez pas devant ce désintéressement dans le savoir, devant cette humilité dans le mérite ! Cette faute-là, si vous la commettiez en connaissance de cause, serait absolument impardonnable.

Voilà comment, mes chers enfants, le maître a par lui-même droit à votre respect le plus profond. Il y a droit aussi par délégation.

En effet, le maître n'est pas seulement le maître. Et qu'est-il donc ? Il est d'abord le représentant de votre famille, qu'il supplée auprès de vous. Vos parents, mes enfants, ne vous doivent pas seulement la nourriture du corps, ils ont aussi le devoir, non moins sacré, de nourrir, c'est-à-dire d'élever votre âme. Mais la plupart d'entre eux ne peuvent vous donner eux-mêmes les soins si essentiels qui se résument dans l'éducation. Le temps, ou la capacité, ou les deux, leur manquent. De là, la nécessité du maître. Celui-ci prend leur place et remplit leur office. Les leçons qu'ils devaient vous donner, il vous les donne ; les connaissances qu'ils devaient vous transmettre, il vous les transmet ; les sentiments qu'ils devaient développer dans vos âmes, il les développe ; en un mot, tout ce ministère intellectuel et moral qu'ils devaient exercer, il l'exerce. Il est ainsi votre père, votre mère, par substitution. Il l'est d'une manière plus réelle et plus profonde. Car enfin l'éducation est une création. Celui qui élève un enfant n'y trouve d'abord que le germe, à peine ébauché, de l'être spirituel, qui est l'être véritable : il s'applique à lui procurer les aliments convenables, afin

qu'il grandisse, et, comme une plante généreuse, verdoie, fleurisse et fructifie. Or, ces aliments, où les puise-t-il, si ce n'est dans son intelligence et son âme? Il forme donc l'enfant du meilleur de sa substance, de ses pensées les plus justes, de ses sentiments les plus purs, de ses aspirations les plus nobles. Et quand il lui parle, il peut lui dire en toute vérité : « mon enfant », car il l'a mis au monde une seconde fois, au monde de la pensée, comme les premiers parents au monde de la matière. D'où il paraît bien, mes enfants, que vous devrez voir dans le maître, avec l'autorité dont votre famille l'a investi, une sorte de paternité et de maternité acquises, qui doivent vous le rendre sacré. D'où il paraît encore, par une conséquence très claire, que vous ne lui avez pas payé toute votre dette, quand vous lui avez témoigné le respect sous sa forme générale ; il vous faut encore y ajouter ce respect imprégné de tendresse et de dévouement qu'on appelle le respect filial.

Et comme il représente votre famille, il représente Dieu aussi. Le maître, mes enfants, dont la volonté de vos parents et l'éducation vous font un autre père, une autre mère, il est l'envoyé de Dieu. C'est Dieu qui l'a mis là, pour venir en aide à votre famille, pour exercer et développer vos facultés, pour vous former au discernement du vrai, au sentiment du beau, à la pratique du bien, et faire de vous des hommes dignes de ce nom. C'est Dieu qui éclaire son esprit des lumières dont il a besoin pour dissiper les ténèbres où vous tâtonnez à l'aventure ; qui allume, qui entretient dans son cœur cette flamme généreuse, sans

laquelle il succomberait aux fatigues, aux ennuis et aux amertumes de son dur labeur. Dieu est avec cet homme de bien d'une autre manière encore, par l'autorité dont il est la source première, et qu'il lui confie dans votre intérêt. Il veut que vous écoutiez le maître comme on écoute la vérité, comme on écoute la justice, et par une raison très simple, c'est qu'il est l'organe de la vérité, l'interprète de la justice, donc sacré comme elles, j'ai presque dit, donc divin comme elles. Tel est le maître : Dieu enseignant les choses profanes, comme le prêtre est Dieu enseignant les choses saintes. Par conséquent, ce ne serait pas assez de lui témoigner le respect sous sa forme générale, il y faut joindre encore ce respect formé de confusion et de vénération qu'on appelle le respect religieux.

Je m'arrête, mes enfants, et je me résume. Que l'école soit pour vous une école de respect. Apprenez-y à vous respecter vous-mêmes, à respecter vos camarades, à respecter vos maîtres. Portez ensuite ces habitudes de respect partout, dans le monde et dans le vie. Notre société française, apprenez-le, souffre de plusieurs maladies morales qui l'ont mise à deux doigts de sa perte, il y a trente ans, alors que vous n'étiez pas nés. Elle n'est pas guérie, hélas ! et, trop jeunes pour vous en rendre compte, vous venez d'assister à des fièvres populaires, à des convulsions sociales, qui, en se répétant, deviendraient mortelles. Entre ces maladies, une des plus pernicieuses, c'est la disparition du respect. Nos ancêtres valaient moins que nous par mille endroits ; ils valaient mieux par

celui-ci : ils avaient le respect, que nous n'avons plus. Oui, mes enfants, c'est avec une profonde tristesse, le cœur navré, que je le constate : nous avons désappris le respect ! Eh bien ! il vous appartient de nous le réapprendre par vos exemples. Soyez parmi nous de vivants exemples de respect. Qu'il paraisse, qu'il reluise du doux éclat qui lui est propre, dans vos sentiments, vos actions, vos paroles, vos regards, vos moindres gestes. Que toute votre personne respire le respect. Non le respect ici ou là, dans tel ou tel cas, mais le respect universel, le respect absolu. Respectez tout ce qui est respectable. Respectez l'autel, où votre mère vous mena, tout petits, plier les genoux, et joindre vos mains innocentes en une naïve prière. Respectez, dans la chaire, le prêtre désintéressé, qui plane au-dessus de nos agitations, sans y prendre part, et qui dit doucement les traditions sacrées, les légendes des saints, tout ce merveilleux divin du christianisme, si bien fait pour édifier vos âmes. Respectez les lois, ceux qui les font, ceux qui les appliquent; la société, qui n'existe que par elles ; la Patrie, à qui vous devez tout, parce qu'elle vous a tout donné; la France, qui fut si grande, qui le sera davantage, si vous le voulez bien, et que vous devez d'autant plus aimer qu'elle en a plus besoin. Respectez la famille, ce nid dans les jours sereins, cet abri dans les jours sombres, cette ancre dans la tempête; votre père, c'est-à-dire l'abnégation dans la force; votre mère, c'est-à-dire le dévouement dans la grâce. Respectez les vieillards, tantôt plaintifs comme un regret, tantôt sereins comme une

espérance; leurs conseils, enveloppés tour à tour dans une larme ou un sourire. Respectez la vertu, ce qu'il y a de plus serein sur la terre; la vérité, ce qu'il y a de plus auguste; le beau, rayonnement divin. Respectez tout ce qui est grand, tout ce qui est noble, tout ce qui est juste, tout ce qui est faible. Respectez le respect même, chez ceux qui le pratiquent. Et puis, ayez confiance, Dieu bénit les enfants respectueux, les hommes respectueux, les peuples respectueux; il a pour eux les mains pleines de grâces.

Ce qu'il faut et ce qu'il ne faut pas enseigner aux jeunes filles.

MADAME,

Je suis fort honoré de la confiance que vous me marquez en me consultant sur cette question si délicate de l'enseignement qui convient aux jeunes filles; j'en suis honoré, mais encore plus troublé. Non que vous me preniez au dépourvu. Ce sujet, qui intéresse au dernier point les familles et la société, a été un des soucis de ma vie professorale (quel mot !), et je l'ai plus ou moins effleuré à dix reprises dans mes cours et mes *écritures* (je dis écritures pour ne pas dire livres, par horreur de l'emphase). Aujourd'hui, après d'anciennes tergiversations (quel terme !), j'ai une opinion arrêtée, et qui ne changera plus. Mais ce qui m'inquiète, c'est de ne savoir comment vous

l'exprimer. On ne parle pas à une femme charmante, comme à des hommes moroses. Mon Dieu ! quand j'avais une chaire et un auditoire, il m'est arrivé de voir devant moi, parmi beaucoup d'hommes, beaucoup de dames, et d'en être plus flatté qu'effrayé. Disant : Messieurs, j'étais censé ne m'adresser qu'aux messieurs, et cela excusait jusqu'à un certain point la barbarie de mon langage. Aujourd'hui, la situation est bien différente : plus de chaire, plus d'auditoire, plus de messieurs ! Une lettre ! une lettre à une dame ! Mais une lettre à une dame, c'est un tête-à-tête, et dans un tête-à-tête, il faudrait, parlant à une personne pleine d'esprit et de grâce, en avoir un peu. Vous m'excuserez, car je vous sais bonne, de n'exposer qu'avec clarté des idées que je crois seulement justes.

Vous pensez comme moi, Madame, qu'une jeune fille ne saurait être trop instruite, et que les années de l'adolescence ne sauraient être mieux employées par elle qu'à des études appropriées. C'est en effet le moment de la vie où elle est le plus particulièrement propre à apprendre, les forces lui étant venues, ses facultés s'étant éveillées dans toute leur fraîcheur et leur spontanéité, comme dans toute leur grâce. C'est aussi la saison du calme loin des passions qui ne se montreront que plus tard, des loisirs en l'absence de devoirs qui n'ont pas encore d'objet. Aux parents donc de saisir au vol ces heures propices, qui ne se retrouveraient pas, pour lui enseigner ou lui faire enseigner tout ce qu'elle aura besoin de savoir pour mener la vie modeste et distinguée qui est dans la destinée de la femme.

Il faut instruire les jeunes filles, il faut profiter de l'adolescence pour les instruire : là-dessus, Madame, nous sommes d'accord, et je n'ai rien à vous apprendre (aurais-je jamais quelque chose à vous apprendre ?) ; mais vous me demandez : instruire comment, de quoi, sur quoi, par quoi ? Puisque vous feignez, Madame, de ne pas le savoir, je vais vous le dire de mon mieux, ou plutôt de mon moins mal.

Il est bien clair, n'est-ce pas, que l'homme et la femme étant, au moral comme au physique, différemment doués, doivent être instruits différemment. Je défie les partisans d'une éducation identique pour les deux sexes, de soutenir leur thèse autrement qu'en démontrant d'abord l'identité des deux sexes. Ils ne l'ont pas fait, et ne le feront pas, parce qu'il restera toujours vrai, en dépit des systèmes, qu'une femme est une femme, comme un homme est un homme, et que s'ils ont même prix, ils sont à cent lieues d'avoir même nature. Nous posons donc, Madame, comme une vérité incontestable, qu'il faut instruire les jeunes filles autrement que les jeunes garçons, parce qu'il faut les instruire selon leur nature, qui n'est pas celle des jeunes garçons.

Cette nature particulière de la jeune fille, quelle est-elle ? Et puisqu'il s'agit d'instruction, et que l'instruction se rapporte à l'intelligence, quels sont les caractères distinctifs de l'intelligence féminine ?

Mille pardons, Madame, de procéder avec cette rigueur, qui est en même temps cette pesanteur, mais, vous adressant à un philosophe, et qui pis est, à un vieux philosophe, vous avez dû d'avance vous y

résigner, avec ce grand courage dont les femmes sont coutumières. Croyez que j'ai besoin moi-même de résignation pour parler si lourdement de l'intelligence à la vôtre qui est ailes et flamme. Mais, outre que je ne saurais mieux faire, je ne puis m'empêcher, pensant à vous, de penser aussi (faut-il être philosophe et vieux !) aux adversaires de mes idées : non que j'espère les convaincre (a-t-on jamais convaincu ses adversaires?) ; mais parce que je voudrais les réduire à ne savoir comment répondre à mon argumentation. Là-dessus, Madame, je reviens à mon raisonnement, et puisque je viens de laisser échapper ce gros mot : argumentation, j'argumente *in baroco*, un terme que, sans savoir la scolastique, vous comprenez déjà, que vous allez comprendre de plus en plus.

Je dis donc, Madame, qu'il y a deux manières de concevoir les choses : on peut se les *représenter* par l'*imagination*, on peut les *penser* par la *raison*.— Soit le triangle. Vous pouvez voir en vous-même un certain triangle, un triangle équilatéral, dont les côtés ont vingt-cinq centimètres de longueur ; vous pouvez le voir en vous-même absolument comme vous le verriez dessiné sur un tableau noir : vous vous le représentez alors par l'imagination, et c'est une première façon de concevoir le triangle. Mais, sans vous le figurer le moins du monde, vous pouvez vous en donner à vous-même la définition ; vous pouvez vous dire qu'il y a bien des manières de limiter l'étendue, et que l'étendue limitée par trois lignes droites se coupant deux à deux constitue le triangle : vous le

pensez alors par la raison, et c'est une seconde façon de concevoir le triangle. — Soit l'homme. Ici encore, vous pouvez voir en vous-même un certain homme, ayant une certaine taille, un certain volume, un certain visage, une certaine démarche, tel que celui que vous verriez devant vous, dans l'espace : vous vous le représentez alors par l'imagination, et c'est une première façon de concevoir l'homme. Mais, sans vous le figurer le moins du monde, vous pouvez vous en donner à vous-même la définition; vous pouvez vous dire que l'homme est un être organisé et vivant, qui sent du plaisir et de la douleur, qui réfléchit et parle, qui se détermine librement, et mérite ou démérite : vous le pensez alors par la raison, et c'est une seconde façon de concevoir l'homme. Inutile de multiplier ces exemples sans intérêt. Ceux que je viens de vous donner suffisent à vous faire comprendre qu'il y a deux manières de concevoir les mêmes objets, et en quoi elles consistent, savoir : l'imagination et la raison.

Eh bien ! Madame, cette distinction nous permet déjà de répondre à notre question : quelle est la nature particulière de l'intelligence de la femme ? La nature particulière de l'intelligence féminine, c'est de concevoir les choses surtout par l'imagination, tandis que l'intelligence virile les conçoit surtout par la raison. Elle excelle à imaginer et vaut surtout par là, comme l'autre excelle à raisonner et vaut surtout par là.

Mais vous remarquerez sans peine que les objets, suivant qu'ils sont conçus par l'imagination ou la

raison, sont conçus avec des caractères différents. Tout ce que l'imagination nous représente, elle nous le représente sous une forme particulière et concrète. Le triangle qu'elle nous représente, ce n'est pas un triangle quelconque, mais tel triangle déterminé ; ce n'est pas un triangle n'ayant que cette propriété essentielle d'être formé par trois lignes droites qui s'entrecoupent, mais qui, outre cette propriété-là, en a cent autres, accessoires, variables, insignifiantes. Au contraire, tout ce que la raison pense, elle le pense sous une forme générale et abstraite. L'homme qu'elle pense, ce n'est pas cet homme-ci, ou cet homme-là, mais l'homme dans ce qu'il a de constitutif, et qui se retrouve invariablement le même chez tous les individus ; ce n'est pas l'homme avec la multitude de qualités et de défauts qui se mêlent et s'entremêlent dans la réalité, et font qu'on ne trouverait pas deux personnes qui se ressemblent absolument, mais l'homme réduit à ces trois propriétés fondamentales et invariables : vivre, penser, vouloir. Bref, le particulier et le concret, voilà la propre sphère de l'imagination, dont elle ne peut sortir ; le général et l'abstrait, voilà la sphère naturelle de la raison, dont il lui est interdit de franchir l'enceinte.

Eh bien ! Madame, cette nouvelle distinction nous permet de compléter notre réponse à notre question : quelle est la nature spéciale de l'intelligence de la femme ? La nature spéciale de l'intelligence féminine, faite surtout d'imagination, est de s'exercer sur des objets particuliers et concrets, tandis que l'in-

telligence virile, faite surtout de raison, s'exerce sur des objets généraux et abstraits. Elle triomphe sur le terrain du particulier et du concret, comme l'autre dans le champ des généralités et des abstractions.

Telle est l'intelligence de la femme dans son contraste avec l'intelligence de l'homme.

Or, l'intelligence de la femme étant ainsi faite, voulez-vous, Madame, que nous en tirions cette double conclusion. Ce qu'il faut enseigner le moins aux jeunes filles, ce sont les sciences; ce qu'il faut leur enseigner le plus, ce sont les lettres, par où j'entends non seulement les lettres proprement dites, mais l'histoire et même la philosophie.

Je me hâte de dire que je ne suis pas un ennemi des sciences. Je ne crois pas que dans un système d'éducation générale, libérale, où l'on vise à former, non un militaire, ou un marin, ou un ingénieur, mais un homme simplement, les sciences aient le même intérêt, et doivent occuper la même place que les lettres; mais là même je les estime à toute leur valeur. Je sais tout ce qu'elles peuvent donner de rectitude et de tenue, de netteté, de lucidité, de solidité à l'esprit; et si j'ai un regret, c'est de les avoir trop peu goûtées ou cultivées à l'époque heureuse où je gémissais si sottement d'être sur les bancs. Mon excuse, c'est que mon intelligence a toujours été un peu femme. En quoi, Madame, je ne suis pas médiocrement fier de vous ressembler, même d'infiniment loin. Je salue donc les sciences très humblement, et je leur rends mes devoirs. Mais voici ce que je dis: je dis qu'il ne faut pas étudier les sciences, si l'on n'est

pas capable de les apprendre, c'est-à-dire de les comprendre ; et je dis, sans avoir l'intention de blesser personne, qu'une jeune fille, dont la raison est d'autant moins développée que l'imagination l'est davantage, et qui a d'autant moins le sens du général et de l'abstrait, qu'elle a davantage celui du particulier et du concret, n'est en état d'entendre les sciences qu'à la condition de les effleurer seulement, et pour emprunter à Montaigne un joli mot, de les écrémer. Je pense donc qu'elle doit se borner à les écrémer. Toutefois, il y a lieu de distinguer. Il y a sciences et sciences. Il est des sciences qui ne s'exercent que sur les objets les plus généraux et les plus abstraits, et qui relèvent de la seule raison : ce sont les sciences exactes, ou mathématiques. Il en est qui sont beaucoup plus voisines de la réalité, ayant leur point de départ dans les phénomènes naturels, c'est-à-dire dans des choses particulières et concrètes, et où l'imagination peut déjà jouer quelque rôle : c'est la physique, c'est la chimie. Il en est enfin où ces caractères sont plus prononcés encore, puisqu'elles se proposent de décrire et de classer les êtres divers qui nous entourent, ainsi que la terre et ses couches, qui leur servent de demeure ou de tombeau : telles l'histoire naturelle, la paléontologie, mot barbare, science admirable, et la géologie, sa mère. Or, les mathématiques, j'en demande pardon aux mathématiciens, je les exclurais presque de l'éducation des jeunes filles, je ne me figure pas qu'elles y entendent grand'-chose, ni par conséquent qu'elles y profitent beaucoup. Socrate dit quelque part dans les *Mémoires* de Xéno-

phon, non sans quelque ironie : « L'astronomie n'est pas à dédaigner : il en faut apprendre ce qui est nécessaire pour déterminer l'heure qu'il est d'après la situation du soleil par rapport à l'horizon. La géométrie est tout à fait digne d'estime : il faut apprendre d'elle à mesurer son champ et à le distinguer du champ voisin. L'arithmétique a droit à tous nos respects : demandons-lui de nous apprendre à régler nos comptes et à tenir notre budget en équilibre ». Je blâme Socrate qui, dans ce passage, a en vue les garçons et même les hommes faits ; s'il n'eût eu égard qu'aux jeunes filles, je ne serais pas éloigné d'être de son avis. Je ferais la place notablement plus grande à la physique et à la chimie, mieux faites pour être comprises d'une femme et pour l'intéresser. Je la ferais plus grande encore à l'histoire naturelle et à ses annexes. J'ai l'inébranlable conviction qu'en procédant de la sorte, je serais dans le vrai. Mais je ne me dissimule pas que je suis aux antipodes de la routine. Ce que l'on fait aujourd'hui, c'est précisément le contraire de ce que je voudrais que l'on fît. Interrogez une jeune fille instruite selon la mode du jour : elle ne sait pas un mot d'histoire naturelle, elle n'a qu'une très légère teinture de physique et de chimie, mais elle possède bien ou mal, mal, je le parierais, toute la géométrie, voire même un peu, et quelquefois beaucoup d'algèbre. Vous pourrez avoir le plaisir de la voir barbotter là-dedans, comme un cygne dans une mare. Que c'est donc bien trouvé, et qu'un mari, plus tard, sera charmé et fier d'avoir une femme en état de barbouiller de sa main blanche, sur l'affreux

tableau noir, toutes ces figures hétéroclites, toutes ces formules grimaçantes, et enfin tout ce grimoire scientifique qui fait inévitablement penser à la Kabbale et à ses redoutables mystères.

Quoi qu'il en soit, j'estime que les sciences ne doivent occuper qu'une place très restreinte dans l'éducation des jeunes filles. Par contre, les lettres y doivent prendre leurs ébats. Là, tout est particulier et concret; là, tout parle à l'imagination, aussi bien qu'au cœur et à l'âme. Ce sont des études à souhait pour des jeunes filles, qui conviennent parfaitement à ces charmants esprits, et qui leur procurent autant de plaisir que d'instruction. Je voudrais donc qu'on leur ouvrît cette source toute grande, et qu'on les y laissât boire à longs traits.

Et cependant, Madame, même ici, je demanderais qu'on tînt compte de la nature de la femme et de son intelligence. Je demanderais qu'on se souvînt toujours de s'adresser plutôt à son imagination qu'à sa raison, et qu'on bannît de l'enseignement les abstractions et les généralités, pour lui donner une allure toute concrète et toute particulière. Point de savantes et pédantesques dissertations ; point de cours proprement dit. Des lectures, des analyses, des biographies, des détails, suivis de résumés pour conclure. — Mais, pour plus de précision et de lumière, distinguons entre les lettres proprement dites, l'histoire et la philosophie.

La littérature, Madame, je voudrais qu'on la fit apprendre aux jeunes filles, dans les meilleurs auteurs des plus grands siècles de l'humanité, en les exer-

çant à les lire et à les juger. Au lieu de les faire écrire sur les beaux sujets que vous savez : l'*Orage*, la *Neige*, l'*Été*, un *coucher* ou un *lever de Soleil*, un *clair de Lune*, je leur demanderais des comptes-rendus de leurs lectures, des jugements, des appréciations. J'aurais soin de faire passer les écrivains sous leurs yeux dans l'ordre chronologique, en leur signalant les rapports des ouvrages, la filiation des esprits, de sorte que ce que l'on appelle l'histoire littéraire se ferait de soi-même, et pour ainsi parler sans le concours du professeur, c'est-à-dire de la maîtresse. Il ne me déplairait pas qu'elles la rédigeassent au fur et à mesure : ce serait encore un excellent exercice. J'ajoute, pour tout dire, quoique un peu à la hâte, que, sans négliger les chefs-d'œuvre de l'antiquité, je leur ferais traverser rapidement cette époque et cette civilisation lointaines, pour les laisser séjourner à loisir chez les modernes et particulièrement chez nous. Les lettres chrétiennes, et singulièrement les lettres françaises, parleraient à leur imagination et à leur esprit un langage plus clair, et en même temps mieux fait pour les toucher et les édifier en les instruisant.

Pour l'histoire, je procéderais d'une manière analogue, glissant sur les peuples anciens, insistant sur les nations modernes, et plus encore sur cette admirable nation française, qu'on peut systématiquement et hypocritement dénigrer de l'autre côté du Rhin, mais qui, quoi qu'on dise, et quoi qu'on fasse, n'en restera pas moins grande entre toutes, par les armes (un échec immérité ne prouve rien), mais surtout

par la hauteur de l'intelligence, la générosité du cœur et des sentiments. Mais ici encore j'éviterais tout ce qui est technique, didactique, tout ce qui sent son pédant, et, ce qui est pis, sa pédante. Non que je consentisse à dramatiser l'histoire; j'estime la vérité avant tout, mais je la concentrerais dans les grandes villes, dans les grands personnages, dans les grands événements, toujours préoccupé de la nature particulière des charmants esprits, des exigeantes imaginations auxquelles je m'adresserais. Par exemple, pour esquisser l'histoire d'Assyrie, je transporterais mes gracieuses élèves parmi les ruines de Ninive, je leur décrirais les fouilles et les découvertes des archéologues, je ressusciterais l'ancienne ville, et c'est dans son enceinte même que je les ferais assister au défilé des rois, au développement des faits, aux destinées de cet étonnant Empire, donnant à grands traits les résultats, supprimant les détails obscurs et incertains, passant sous silence les efforts et les tâtonnements des investigateurs et des historiens. Je peindrais la Grèce surtout dans Athènes, et Athènes aux jours glorieux où florissait Périclès. J'appliquerais la même méthode à tous les temps, à tous les peuples, à toutes les civilisations, et j'aurais la confiance que les jeunes filles recueilleraient de cette façon de procéder une instruction historique sérieuse et solide qui, ne leur ayant coûté ni fatigue, ni ennui, leur laisserait de longs et agréables souvenirs.

Madame, j'ai écrit autrefois cette phrase inconsidérée : « Quant à la philosophie, j'en ferais grâce à

ces demoiselles ». Je savais (et je sais encore) que les dames en veulent à mort à la philosophie, dont elles entendent fort médire dans les sermons (surtout les grands sermons, en trois points), et je craignais d'encourir leur disgrâce. Aujourd'hui, je suis un peu trop vieux pour avoir rien à perdre de ce côté, et d'ailleurs, j'ai été converti à l'enseignement philosophique des jeunes filles. Converti par qui? Par un de ces affreux matérialistes et panthéistes, de ces dangereux universitaires, de ces insensés philosophes qui ont la rage d'introduire la raison partout? Non, Madame, non. Converti par un prêtre, par un évêque, par le plus savant, le plus éloquent et le plus connu de nos évêques contemporains, et s'il faut le nommer, par Mgr Dupanloup. A l'heure où j'ai l'imprudence de vous écrire, je vois clairement, grâce à cette grande lumière épiscopale, qu'une jeune fille bien élevée ne doit être étrangère à aucune des parties de la philosophie. Veuillez avoir la patience de considérer les choses avec moi.

On distingue ordinairement dans la philosophie quatre parties, savoir: la psychologie, la logique, la morale et la théodicée, ou théologie naturelle, ou religion naturelle. Eh bien! à laquelle de ces parties une jeune fille, une femme, pourront-elles demeurer étrangères sans inconvénient?

Est-ce à la psychologie? — Mais quoi de plus intéressant, je vous prie, que cette science qui nous révèle notre âme, sa nature, ses facultés, ses aspirations, ses mouvements et ses démarches, et toute cette vie intérieure, où paraissent tantôt le vice et tantôt la

vertu, au milieu du conflit des passions, de la conscience et de la volonté? Peut-on raisonnablement admettre qu'une femme sache ce qui se passe dans les espaces célestes et ne se doute pas de ce qui se passe dans son for intérieur ; — explique les évolutions des sphères et n'entende rien aux développements de sa pensée ; — comprenne comment les éléments chimiques se combinent pour former des corps et ignore comment ses idées s'associent pour former des jugements ; — lise couramment dans le livre de la nature et ne puisse épeler un mot du livre qu'elle porte dans sa conscience et son cœur? Et ne serait-il pas temps que des bouches qui parlent d'une manière si charmante ne laissent plus tomber des oracles comme ceux-ci : « Les animaux n'ont pas d'intelligence, mais ils ont des sens très subtils, et une mémoire très fidèle ; « ou bien : « l'âme leur a été refusée, mais ils ont de merveilleux instincts, » etc. Contradictions naïves, dont on sourit une fois, qu'on n'ose pas réfuter par politesse, mais qui fatiguent et irritent en se répétant.

Est-ce à la logique? Certainement, les femmes ont une manière de penser et de juger pleine de grâce, de délicatesse et de finesse, ce sont les esprits les plus déliés, les plus subtils, les plus judicieux, les plus perspicaces, tout cela sans ombre d'effort et de pédanterie. Mais est-ce à dire qu'elles ne soient pas exposées à s'égarer, à commettre des méprises ; que les règles, les procédés, les méthodes qui assurent la marche de l'intelligence et la préservent des écarts, leur soient tout à fait inutiles? Et quand on songe que c'est la femme qui gouverne la maison, qui dirige

et élève les enfants ; quand on songe qu'elle exerce une notable influence sur son mari, et par lui sur la société en général, n'est-on pas amené à convenir qu'il importe au dernier point qu'elle apprenne de la logique à conduire son esprit, afin de penser juste toujours et de conseiller juste en toutes choses?

Est-ce à la morale? Sans nul doute, les femmes savent leurs devoirs sur le bout du doigt, et s'en acquittent avec des scrupules infinis. Je l'ai dit toutes les fois que j'en ai eu l'occasion, et je suis aise de l'écrire : les femmes valent cent fois mieux que nous; avec beaucoup plus de tentations de pécher, elles pèchent beaucoup moins. Mais la femme la plus instruite de ses devoirs a-t-elle sur tous les cas de conscience des lumières infaillibles? et la femme la mieux intentionnée est-elle à l'abri de toute faute? La morale a donc encore des leçons, des avertissements, des conseils à lui donner. Ajoutez que ce qu'il y a de plus fortifiant, de plus purifiant au monde, après la pratique même du devoir, c'est la méditation du devoir.

Est-ce à la théodicée, ou théologie naturelle, ou religion naturelle? Celle-là, n'est-ce pas la science des sciences, la science nécessaire entre toutes? Est-il perdu le temps que l'on emploie à examiner ces questions suprêmes d'un Dieu, créateur des êtres ; d'une providence, amie des hommes ; d'une vie future, sanction et réparation de la vie présente? Et si ces problèmes ne sont pas, ne doivent pas être douteux aux yeux d'une femme, est-il donc indifférent de s'en occuper; est-il indifférent de se pénétrer de vérités si hautes, si capitales, si consolantes et si rassérénantes?

J'ose donc conclure que la philosophie n'est pas moins utile et bienfaisante aux femmes qu'aux hommes, qu'elles y trouveraient, comme ceux-ci, une lumière et une satisfaction, un principe fécond de vie morale et spirituelle. Heureux de me sentir ici d'accord avec l'ancien évêque d'Orléans, je ferais sans hésiter une place à la philosophie dans l'éducation des jeunes filles, une ample et honorable place, à la suite de la littérature et de l'histoire. Mais, notez ceci, Madame, je me garderais de la leur enseigner, comme on l'enseigne aux garçons. Je voudrais l'accommoder à leur genre d'esprit, la leur rendre présentable, acceptable et même agréable. Comment m'y prendrais-je, je ne sais trop. La difficulté est extrême. Mgr Dupanloup, qui appelle de ses vœux « une philosophie à l'usage des femmes », ne dit pas comment elle devrait être faite. Il ne suffirait pas d'éviter le jargon dont les philosophes de profession aiment à embrouiller leur pensée, et les recherches abstruses où ils se complaisent ; il faudrait encore la façonner de telle sorte qu'elle s'adressât à l'imagination en même temps qu'à l'esprit. Il faudrait en faire une philosophie vivante et parlante, et non une série de sèches et prétentieuses dissertations. Peut-être, — c'est une idée que j'émets à tout hasard, — obtiendrait-on ce résultat en mêlant avec art l'histoire de la philosophie à la philosophie même, et en personnifiant tour à tour les grandes questions que celle-ci agite dans les philosophes illustres qui les ont traitées. On les mettrait en scène, on les peindrait, en traçant leur vie à grands traits, on leur

donnerait la parole, on les écouterait, on discuterait en bon français leurs solutions, on les battrait ou l'on se ferait battre par eux, et la jeune fille, témoin de ces tournois, y trouverait peut-être autant d'intérêt que de profit.

Dans tout cela, je n'ai pas dit un mot des beaux-arts. Les beaux-arts sont à l'imagination ce que sont à l'arbre les fleurs et les fruits. Ils conviennent parfaitement aux jeunes filles, êtres essentiellement imaginatifs. Ils sont la naturelle et gracieuse couronne de leur éducation. Je n'avais donc ni à les recommander, chose inutile, ni à les proscrire, chose absurde. Et cependant... ne frémissez pas d'horreur, Madame,... et cependant, je ne les imposerais pas à toutes les jeunes filles sans exception, comme la littérature, comme l'histoire, comme la philosophie. Les beaux-arts ont cela de particulier qu'il faut y réussir ou ne pas s'en mêler, et qu'on n'y réussit pas si l'on n'a pas en quelque mesure le feu sacré. Qu'importe qu'une jeune fille cultive un art, si elle le cultive sans aptitude, sans goût et sans succès ? Où est le bénéfice ? Je ne vois que l'ennui qu'elle se cause à elle-même, et aux autres, car si on est musicienne, on veut être écoutée, et si on peint, on veut être regardée. C'est pourquoi je ne dirai pas que je préfère la musique à la peinture, la musique vocale à l'instrumentale, et n'importe quel instrument à l'éternel piano ; mais je dirai simplement et crûment : il faut qu'une jeune fille cultive celui des arts pour lequel elle se sent du talent, et n'en cultive aucun, si elle ne s'en trouve pour aucun.

Mais je manquerais à tous mes devoirs, écrivant sur ce sujet, si je n'ajoutais en finissant, cette recommandation essentielle : toute cette instruction, littérature, histoire, philosophie, beaux-arts, ne doit pas avoir sa fin en elle-même. Si elle devait être seulement l'ornement de la mémoire, ou la parure de la personne, ce ne serait pas assez, et peut-être ne mériterait-elle pas la peine qu'elle aurait coûté. Il faut qu'elle soit l'éducation de l'esprit, c'est-à-dire qu'elle serve efficacement à l'exercer, à le développer, à le fortifier, à le féconder, en un mot, à l'*élever*. Il faut qu'elle crée dans la jeune fille une souplesse intellectuelle, une pénétration intellectuelle. une habileté intellectuelle, qui la mettent en état de tout comprendre, de tout deviner, de tout prévoir. Voilà ce qui permettra plus tard à la jeune épouse de faire bonne figure dans la société, et, ce qui vaut mieux, au foyer conjugal. Voilà ce qui permettra à la jeune mère de présider à son tour à l'éducation de ses enfants. Et voilà aussi ce qui protégera la jeune femme contre les épreuves de la vie, contre les caprices de la fortune, contre les frivolités et les tentations du monde. Savoir lire, savoir penser, savoir écrire au besoin, quelle ressource, quel secours, quelle direction et quelle consolation dans cette vallée si bien appelée « la vallée des larmes » !

Hélas! combien j'ai lieu de craindre que cette longue et pédantesque dissertation epistolaire n'y ait introduit quelques ennuis de plus! Ayez la charité, Madame, de ne pas m'en *instruire*.

L'Étude perpétuelle.

Mon jeune ami,

Si je ne vous connaissais pas comme je vous connais, et si je ne vous aimais pas comme je vous aime, je me garderais bien de vous donner des conseils, que vous vous garderiez bien de me demander. Mais vous êtes une exception ; vous respectez les vieillards, et vous faites cas de leur expérience. Souvent je me suis dit : Est-ce assez étrange ? Ce siècle est le siècle de l'expérience, mère de la science ; tout autour de moi, on ne jure que par l'expérience, en quoi on a cent fois raison, et, de toutes les espèces d'expériences, la plus pratique, la plus utile, car elle a tous les genres d'utilité, la plus chèrement achetée, celle qui a sa source et sa garantie dans les vicissitudes d'une longue vie tourmentée, on la méprise ! Vous, mon jeune ami, vous n'êtes pas seulement l'exception que je disais, vous êtes, en ce renouveau de miracles, un miracle. Vous croyez à ma vieille expérience, et, ingénument, vous y faites appel. Me voici : tout prêt à répondre à votre confiance par mon dévouement.

Vous êtes donc gagné à une cause que j'ai maintes fois plaidée : celle de l'Étude perpétuelle ? Généralement, quand on est sorti de l'enfance et de la prime jeunesse, quand on est arrivé au terme des études classiques, et ensuite des études professionnelles, on

n'étudie plus. En toute conscience. On estime, sincèrement, que, l'âge de l'action venu, l'âge de l'étude est passé. Or, vous voulez bien reconnaître avec moi que c'est là une erreur énorme. L'âge de l'étude n'est jamais passé. Par cette raison souveraine : quand on n'apprend plus, on désapprend ; quand on ne se forme plus, on se déforme. Sans doute, dans les labeurs et les préoccupations d'une profession exigeante, l'étude n'a plus droit qu'à une place secondaire ; mais elle y a droit. Il faut étudier toute la vie.

A cette pensée, qui est une de mes pensées maîtresses, vous vous êtes généreusement associé, et, comme vous me le faites observer, l'obligation de l'étude perpétuelle admise, j'ai le devoir de vous en exposer les moyens.

Comment étudier toujours? Il y a plusieurs procédés imparfaits, que je signalerai rapidement, vu leur imperfection ; il y a un procédé parfait, sur lequel, vu sa perfection, j'insisterai longuement.

Les voyages. Ils étaient fort à la mode au XVIIIe siècle, comme complément d'une éducation distinguée. Un jeune homme, s'il était né, se devait à lui-même, devait à monsieur son père, à madame sa mère, de faire son tour d'Europe, en compagnie de son précepteur. Aujourd'hui, dans une pensée philanthropique et démocratique qu'on ne saurait trop louer, nous avons inventé les *voyages scolaires*, au profit des enfants pauvres qui, s'ils ne font pas le tour de l'Europe comme les gentilshommes du passé, visitent nos villes, nos usines, nos expositions lo-



cales, générales, universelles, sous la conduite de maîtres éclairés et dévoués. Ces pérégrinations ne sont pas seulement récréatives et hygiéniques, elles sont instructives et éducatives. Bien conçues, bien exécutées, elles profitent à l'esprit et à l'âme autant, ou plus, qu'au corps. Or, si les voyages ont cet effet intellectuel et moral, appliqués aux enfants et aux jeunes gens, ils l'auront à plus forte raison, pratiqués par des hommes dans la plénitude de leurs facultés. Les voyages ne sont donc pas sans valeur au point de vue de l'étude perpétuelle que je préconise. Ce sont, dans la vie active et professionnelle, des intermèdes d'une haute utilité et moralité. Mais ne voyage pas qui veut, il faut pouvoir. Je sais les admirables progrès de la locomotion : la vapeur et l'électricité qui nous donnent des ailes, la mécanique qui nous fabrique des véhicules merveilleux, l'aérostation qui nous promet l'empire des airs. Mais les loisirs nécessaires peuvent manquer dans cette vie laborieuse que nous fait une civilisation à outrance ; mais la santé peut faire défaut au milieu de cette multitude de microbes, acharnés à leur proie, et si bien défendus par leur invisibilité ; mais les ressources, peut-être rares, mais la famille, peut-être nombreuse, peuvent nous immobiliser dans un éternel *statu quo.* Ajoutez que même au sein de circonstances toutes favorables, on ne voyage pas toujours, et dans les intervalles, l'esprit peut souffrir singulièrement d'un chômage forcé et prolongé. Telle est tout à la fois l'excellence et l'insuffisance des voyages.

Les cours publics. J'en ai dit ailleurs tout le bien

que j'en pense, c'est-à-dire un bien infini. J'ai remarqué déjà, et je remarque de nouveau, qu'ils ne sont pas faits pour les jeunes gens seulement, ni même principalement. Ils s'adressent à tous les hommes instruits et désireux de s'instruire davantage. Ils ont le mérite, par la variété de leurs objets, et des talents de professeurs diversement doués, de s'adapter à tous les genres d'esprit et à tous les goûts. Si les orateurs sont éloquents, il n'y a pour s'en plaindre que ceux qui ne sauraient l'être. Ce serait donc une précieuse ressource pour les esprits assez généreux pour pratiquer l'étude perpétuelle. Mais les cours publics se font rares, remplacés qu'ils sont par le commode huis-clos; les Facultés sont au nombre de seize seulement, et seront peut-être moins nombreuses encore dans quelque temps, celles qui s'appellent LES GRANDES se montrant d'un appétit à dévorer celles qui se laissent appeler LES PETITES; et, pour tout dire, les hommes engagés dans les professions peuvent bien, avec la meilleure volonté, ne pas se trouver libres d'aller étancher leur soif à ces sources aux heures où elles coulent. Telle est tout à la fois l'excellence et l'insuffisance des cours publics.

Les Sociétés savantes. Elles sont nombreuses et florissantes, si j'en juge par le petit bruit qu'elles font, une fois l'an, pendant les congés et les promenades de la Pentecôte ; par les récompenses qu'obtiennent les plus titrés ou les plus en vue de leurs membres ; par l'auguste réception que leur fait son Excellence le Ministre de l'Instruction publique, heureux et fier de leur offrir une soirée officielle. Elles ont des réu-

nions mensuelles où assiste la majorité, quelquefois la minorité des sociétaires. Elles font imprimer, à des intervalles quelconques, des recueils où quelques-uns écrivent quelquefois. C'est un milieu très honorable, très distingué, j'oserai dire très intellectuel. Ce milieu-là semble fait tout exprès pour les pratiquants de l'étude perpétuelle. Mais (diables de *mais*, quand les supprimera-t-on?) mais si multipliées qu'elles soient, elles sont cependant clairsemées sur le vaste territoire de la République. et là où elles allument leurs flambeaux, il n'est pas permis à tous de s'y éclairer : il faut des titres. Mais quelques-unes ont une couleur politique plus ou moins effacée, ou plus ou moins éclatante, donc exclusives des nuances trop foncées ou des effacements trop pâles. Mais les séances sont quelquefois peu alimentées, et les publications peu semblables à des chefs-d'œuvre. Et c'est ce qui me fait répéter pour la troisième fois cette formule dont la finale seule varie : telle est à la fois l'excellence et l'insuffisance des Sociétés savantes.

Voyages, cours publics, sociétés savantes, ce sont donc, comme je le disais, des procédés de culture intellectuelle imparfaits, malgré tout leur prix. Ils ne sauraient suffire à ceux qui peuvent en user, et ceux-là sont le petit nombre. Il faudrait un procédé d'un emploi universel, à la portée de toutes les conditions, de tous les états, de toutes les fortunes, assez souple, assez fécond pour se plier à tous nos besoins intellectuels, et leur donner pleine et entière satisfaction.

Or, ce procédé existe : c'est la lecture.

La lecture a deux mérites incontestables, et qui la mettent hors de pair : 1° elle est accessible à tous, du premier au dernier échelon social ; 2° elle réunit tous les avantages des autres procédés, et elle en a qui lui sont propres.

Évidemment, à l'heure qu'il est, pour pouvoir lire, il suffit de le vouloir. En m'exprimant ainsi, je ne vise pas seulement la librairie à bon marché qui, en multipliant les livres à l'infini et sous tous les formats, in-12, in-18, in-32, les met à la portée des plus petites bourses, je songe surtout à ces milliers de bibliothèques semées à profusion dans toutes les divisions et subdivisions de notre noble France : bibliothèques des villes, bibliothèques des académies, bibliothèques cantonales, bibliothèques scolaires, bibliothèques religieuses ou paroissiales, sans compter les bibliothèques de particuliers assez généreux pour les rendre accessibles aux affamés de savoir. C'est comme une marée montante de livres, qui ne nous submergera pas, je n'ai pas cette crainte, mais qui m'autorise à dire que nous nageons en plein océan livresque, et que pour avoir tel livre qui nous plaît, nous n'avons, en quelque sorte, qu'à tendre la main, ou à faire un signe.

La lecture ne se refuse donc à personne, ou plutôt elle s'offre à tous, et à tous elle procure des avantages de toute sorte. Je parlais tout à l'heure de Sociétés savantes, mais n'est-ce pas une société aussi, savante aussi, ces auteurs que leurs œuvres nous rendent présents, dont nous pouvons nous entourer à

toute heure, en tout lieu? Et si ce ne sont pas des confrères en chair et en os, assis sur des fauteuils, autour d'une table, n'est-ce pas mieux que cela (j'en demande pardon aux confrères en chair et en os) : des amis fidèles, qui nous acceptent sans condition, de grands esprits, qui nous communiquent leurs pures lumières, de belles âmes, qui nous associent à leurs nobles sentiments, à leurs hautes aspirations? — Je parlais de cours publics. Certes, je ne veux pas médire de la parole improvisée; quand elle est sûre d'elle-même, quand elle s'anime, quand elle s'élève à la vue d'un nombreux et sympathique auditoire, elle a une vertu merveilleuse pour frapper les esprits, pour toucher les âmes; mais, malgré tout, j'estime qu'un bon chapitre d'un bon livre vaut bien la meilleure des conférences ou des leçons; s'il n'a pas le même mouvement, la même envolée, il l'emporte par la pensée, qui est mieux digérée, par le style, qui est plus châtié. — Je parlais des voyages. Mais lire, n'est-ce pas une manière de voyager? Sans parler des récits des voyageurs qui nous mettent en mesure de les suivre pas à pas, de voir avec eux, d'observer avec eux, de nous instruire avec eux, chaque auteur, poëte, romancier, historien, philosophe, ne nous transportent-ils pas en quelque mesure dans leur pays qui, nécessairement, se reflète plus ou moins dans leurs œuvres? Ne sommes-nous pas un peu en Allemagne avec Gœthe et Schiller, en Angleterre avec Shakespeare et Byron, en Italie avec Dante et Le Tasse? Notez que le voyageur ne voyage que dans l'espace, que le lecteur, lui, voyage dans le temps aussi. Les

écrivains de Rome le transportent en pleine antiquité romaine, ceux de la Grèce en pleine antiquité grecque, ceux de l'Orient, puisque nous commençons à pouvoir lire les orientaux, en pleine antiquité orientale. La lecture peut donc suppléer tout le reste, tandis que rien ne saurait suppléer la lecture. Le livre a une diversité infinie : il traite de tout, et avec compétence, et non sans supériorité : autrement, il n'eût pas surnagé. Le livre est multiple en chaque genre, je veux dire qu'il nous présente la même question diversement discutée et résolue par des auteurs différents, et l'on sait quel jaillissement de lumière produit le conflit des idées et des convictions. Le livre est toujours là, *scripta manent;* on peut le consulter jour et nuit, le consulter cent fois, et, s'il a été écrit par un Tacite ou un Montesquieu, y trouver toujours de nouvelles clartés, de nouveaux enseignements. D'où je conclus, sans m'attarder aux qualités de la lecture, qu'elle est l'instrument par excellence de la culture intellectuelle, surtout de cette culture intellectuelle perpétuelle dont il s'agit en ce moment.

Mais il y a un art de lire, et pour lire avec profit, il faut savoir cet art, et le pratiquer.

Et d'abord, il faut qu'on se représente exactement le but qu'on doit se proposer en lisant. Il ne faut pas lire à la manière des érudits et des pédants, pour entasser dans son esprit connaissances sur connaissances, et en faire ensuite parade. Il ne faut pas faire de soi-même une bibliothèque encyclopédique, une bibliothèque ambulante, parlante et gesticulante, qui s'en irait crier sur les toits ce qu'elle sait, et

assourdirait les gens sous prétexte de les émerveiller. C'était un peu la méthode du XVI[e] siècle, comme nous l'apprendrait Montaigne, si nous ne le savions d'ailleurs. Voyez comme il s'exprime dans le chapitre qu'il a intitulé : *Du pédantisme :*

« Nous ne travaillons qu'à remplir la mémoire, et laissons l'entendement et la conscience vuides. Tout ainsi que les oyseaux vont quelquefois à la queste du grain, et le portent au bec sans le taster, pour en faire béchée à leurs petits : ainsi nos pédantes vont pillotants la science dans les livres, et ne la logent qu'au bout de leurs lèvres, pour la dégorger seulement et mettre au vent ».

Et plus loin, même chapitre :

« Nous prenons en garde les opinions et le sçavoir d'aultruy, et puis c'est tout : il les faut faire nostres. Nous semblons proprement celuy qui, ayant besoin de feu, en irait quérir chez son voysin, et, y en ayant trouvé un beau et grand, s'arrêterait là à se chauffer, sans plus se souvenir d'en apporter chez soy ».

Il ne faut pas lire en pédants, en érudits; il ne faut pas lire *pour remplir la mémoire,* comme dit Montaigne ; il ne faut pas lire *pour prendre en garde les opinions et le sçavoir d'aultruy,* comme dit encore Montaigne ; mais alors dans quel esprit faut-il lire, et quel objet doit-on se proposer ?

Il faut lire en gens d'esprit, qui veulent le devenir de plus en plus, et le but qu'on doit avoir en vue, c'est, en développant, fortifiant et perfectionnant son intelligence, de se perfectionner soi-même. C'est fort bien de savoir mille belles choses, ou mille choses

abstruses, mais ce qui est infiniment mieux, et ce qui importe véritablement, j'allais dire uniquement, c'est d'avoir l'esprit juste, droit, pénétrant, habile à voir clair en toutes choses. et s'il n'a pas tout appris, capable de tout apprendre. La capacité, l'habileté, la rectitude, la sagacité, voilà la vraie fin de la lecture, l'honneur et la récompense d'un liseur bien inspiré. Et c'est ce qu'explique fort bien Nicole, dans le *Premier discours* d'une *Logique* fort négligée aujourd'hui, mais qui n'en est pas moins estimable:

« La principale application qu'on devrait avoir serait de former son jugement, et de le rendre aussi exact qu'il peut l'être, et c'est à quoi devrait tendre la plus grande partie de nos études. On se sert de la raison comme d'un instrument pour acquérir les sciences, et on devrait se servir au contraire des sciences comme d'un instrument pour perfectionner sa raison : la justesse de l'esprit étant infiniment plus considérable que toutes les sciences spéculatives auxquelles on peut arriver ».

La perfection de l'esprit, qui contribue si fort à la perfection totale, générale, de notre être : voilà donc le but à atteindre par la lecture.

Or, on n'atteindra ce but par la lecture qu'à la condition de l'y diriger, de l'y approprier, d'où ces deux questions : Que faut-il lire? De quelle manière faut-il lire?

Que faut-il lire?

Je range tous les livres en trois catégories: ceux qu'il faut s'interdire; ceux qu'on peut se permettre; ceux qu'on doit s'imposer.

Il y a une littérature malsaine, celle-là il faut se l'interdire; il y a une littérature inoffensive, celle-là on peut se la permettre; il y a une littérature supérieure, celle-là on doit se l'imposer.

La littérature malsaine est probablement de tous les temps. Je ne crois pas beaucoup plus à l'Éden des Hébreux qu'à l'âge d'or des Grecs. L'homme sans passions et sans vices, dans un temps sans maladies et sans catastrophes est un mythe que les poëtes ont pu rêver; il y a toujours eu, sous des formes diverses et en des proportions variables, des infirmités intellectuelles et morales, aussi bien que physiques. Il y a toujours eu de méchants hommes, il y a toujours eu de méchants écrivains. Mais je fais cette double remarque. Dans des civilisations plus simples, la corruption devait être moins compliquée, et la littérature malsaine, moins malsaine. De plus, le temps est un grand justicier. Il respecte, il honore les livres recommandables, il engloutit les autres. C'est pourquoi le lecteur n'a guère à se garer des livres que nous a transmis l'antiquité, ils sont généralement honnêtes. A coup sûr, il en est tout autrement de notre littérature moderne, et surtout de la contemporaine. Où est l'homme sincère et judicieux qui pourrait amnistier sans réserve le XVIIIe siècle; qui oserait ne pas honnir une partie du nôtre? Je ne pense pas au journalisme, dont une moitié est sans pudeur, et l'autre sans modération. Je ne parle pas de la pornographie, un vilain mot digne de désigner une chose nauséabonde. Mais que dites-vous du naturalisme, et des malpropretés qui salissent des pages qui, purgées de ces

immondices, seraient quelquefois admirables? Que dites-vous de pièces théâtrales que des femmes aussi déshonorantes que déshonorées remplissent de leurs mœurs et de leurs intrigues? Il n'y a qu'à se détourner de ces marais pestilentiels, d'autant plus redoutables que ceux qui les épandent ont l'art de mêler les fleurs aux poisons; malheureux écrivains qui, avec le talent de régénérer leurs semblables, l'emploient à les flétrir et à les dégrader.

J'ouvre une parenthèse « *pour un fait personnel* ». J'ose espérer qu'on ne m'accusera pas de pruderie. A mon âge! Il y a des fronts « qui ne rougissent jamais », il y en a qui rougissent toujours, le mien rougit tout juste quand il y a lieu. Je ne goûte pas les expurgateurs, surtout de livres classiques; ceux-là, je pense, auraient mieux fait d'expurger leur morale. Si l'on retranchait des lettres tout ce que n'approuve pas la « sacrée congrégation de l'index », il n'en resterait rien, nous retournerions à la barbarie. Le mot cru, quand il est le mot juste, ne me fait pas peur; la peinture des passions humaines, quand elles sont vraiment humaines, c'est-à-dire générales, et quand cette peinture est vraie et digne, n'est pas pour me déplaire. Ce que j'ai voulu dire simplement, et que je répète simplement, c'est qu'il est des livres qui sentent mauvais, qui puent, et qu'il ne faut pas les respirer; c'est qu'il est dans le monde des lettres des endroits méphitiques, et qu'il n'y faut mettre les pieds ni peu ni prou. Ce n'est pas seulement au nom de la conscience que je m'exprime ainsi, c'est dans l'intérêt de l'hygiène et de la salubrité

publique et privée. Et maintenant, je déclare « *l'incident* » clos et la parenthèse fermée.

La littérature que j'appelle inoffensive, faute d'un terme meilleur, n'est nullement méprisable. J'entends par là des livres qui ne blessent ni le goût ni la morale naturelle, qui honorent tout ce qui est honorable, sans prendre rang parmi les chefs-d'œuvre. Ils peuvent être et sont souvent pleins d'intérêt; ils reposent l'esprit, à qui le repos est nécessaire ; ils lui sont une récréation aimable et distinguée. Tels les romans historiques de Walter Scott, qu'on ne lit plus guère; la mode a de ces erreurs. Tels les romans aristocratiques d'Octave Feuillet, qu'on affecte de dédaigner; la critique a de ces fantaisies. Tels les romans plus ou moins démocratiques de G. Sand, que je mettrais à une des places d'honneur de notre littérature, si je ne songeais qu'aux meilleurs, et si je ne regardais qu'au style. Tels, dans le passé, les romans de M[me] de Lafayette, si simplement écrits, si judicieusement pensés. Tels les récits de voyages. Tels les Mémoires, et en première ligne ceux de Saint-Simon, malgré sa fatuité et sa partialité. Parmi les excellents livres que j'oublie, volontairement ou non, il en est un que je n'hésite à nommer ici que parceque je crains qu'il n'y soit pas assez honorablement placé, les *Essais* de Montaigne. Je ne pense pas qu'on lise beaucoup Montaigne aujourd'hui: c'est un tort. Sa langue est à la fois assez éloignée et assez voisine de la grande langue du grand siècle, pour retenir quelque chose de la naïveté des écrivains qui le précèdent, tout en participant large-

ment de la fermeté et de la netteté de ceux qui le suivent. Elle a de plus ses qualités distinctives: plantureuse, vigoureuse, savoureuse. Ces chapitres sans lien entre eux ; dans chaque chapitre ces pensées qui vagabondent à tort et à travers ; cette multitude de citations latines admirablement appropriées; tout cela composant, de près ou de loin, à la diable, une biographie à bâtons rompus, la plus personnelle, la plus originale, empruntant son intérêt, très vif, dans la pénurie des événements, à la richesse des détails : c'est un régal de fin gourmet, c'est une fête douce, reposante, berçante. Je le confesse sans difficulté, les *Essais* sont mon bréviaire, et quand je les emporte dans les champs, assis sous un arbre ombreux, les pieds dans l'herbe, je suis le roi des vieux professeurs honoraires et retraités.

Quant à la littérature que j'ai appelée supérieure, et que je considère, sinon comme la seule, du moins comme la plus capable d'alimenter l'étude perpétuelle, je lui fais la part très large. Mettez de côté les ouvrages de ma première catégorie, que je repousse absolument, les ouvrages de ma seconde catégorie, que j'estime hautement, mais plus récréatifs qu'instructifs et éducatifs, tous les autres appartiennent à celle-ci. Je les recommande tous, à des degrés divers pourtant. Dans le présent, toutes nos compositions littéraires, critiques, historiques, géographiques, philosophiques (surtout celles où la langue française est respectée), scientifiques (du moins celles qui sont accessibles aux simples mortels, et tout en relevant de la raison, font une place quelconque à

l'imagination, l'histoire naturelle, la géologie, la paléontologie, etc.). Dans le XVIII[e] siècle, plutôt la prose que les vers; surtout Voltaire, esprit si fin et si vif; Rousseau, âme ardente et généreuse; Montesquieu, penseur profond; Buffon, savant éloquent; Diderot, génie universel, flamme non sans quelque fumée. Dans le XVII[e] siècle, tout le XVII[e] siècle, si le cœur vous en dit, si vous avez le goût du simple, du vrai et du grand. Préférez-vous l'amour héroïque, lisez Corneille; l'amour tendre, lisez Racine. Je ne dis pas : lisez Molière, apprenez-le par cœur. Préférez-vous la prose qui soulève d'enthousiasme, qui confond d'admiration, lisez, relisez Bossuet, moins l'auteur des *Oraisons funèbres,* ou même des *Sermons,* que l'écrivain hors ligne, supérieur à tous, qui a signé dans le Discours sur l'*Histoire universelle* la *Suite des Empires*, ou dans l'*Histoire des variations,* sans intérêt maintenant, l'Introduction, les plus belles pages qui aient jamais été écrites dans aucune langue. Le XVI[e] siècle, s'il vous plaît d'assister à cette fermentation des mots, des idées et des croyances. L'antiquité, s'il vous convient de contempler dans leur première floraison, leur native fraîcheur et leur belle jeunesse les arts, les lettres, les sciences et la civilisation. — Je ne vous demande qu'une chose, mais instamment, c'est de vous borner et de faire un choix.

Il est bien certain, en effet, qu'un homme désireux de cultiver son intelligence ne saurait avoir l'ambition de lire tout ce qui mérite d'être lu. Ni le temps ni les forces humaines n'y suffiraient. De plus, on

irait ainsi contre le but cherché, car l'esprit, au lieu de s'assouplir et de se développer, succomberait nécessairement, écrasé sous un tel poids d'idées et de sentiments divers. J'ouvre mon *Bréviaire,* et j'y lis, chapitre déjà cité :

« A recevoir tant de cervelles étrangères, et si fortes, et si grandes, il est nécessaire que la sienne se foule, se contraigne et rapetisse, pour faire place aux autres : je diroy volontiers que, comme les plantes s'estouffent par trop d'humeur, et les lampes par trop d'huile, ainsi faict l'action de l'esprit, par trop d'estude et de matière : lequel occupé et embarrassé d'une grande quantité de choses, perde le moyen de se démesler, et que cette charge le tienne courbe et croupy ».

Il faut donc choisir entre les meilleurs livres et se faire une part proportionnée au temps dont on peut disposer, aussi bien qu'à la capacité de son esprit. Or, ce choix ne doit pas être arbitraire, suggéré par la mode, par exemple. Parce que un bon livre est en vogue, s'étale aux vitrines des libraires, ou figure parmi les bibelots dans le boudoir des dames, ce n'est pas une raison suffisante de le préférer à tout autre. Les motifs de préférence doivent être pris dans notre nature intellectuelle. Celui qui a le goût et le talent de l'histoire, profitera surtout à la lecture des historiens ; celui qui a le goût de la philosophie, à la lecture des philosophes ; celui qui a le goût des lettres proprement dites, à la lecture des ouvrages proprement littéraires. Mettez l'ami de l'histoire dans la philosophie, l'ami de la philosophie dans l'histoire,

ils seront également dépaysés, et il y a fort à parier que la lecture, dans ces conditions, ne leur procurera pas plus de gain que de plaisir. Le choix est affaire d'aptitude : celle-ci, et celle-ci seule, doit décider souverainement. C'est ce que ne paraît pas comprendre Rousseau dans l'une des lettres de la *Nouvelle Héloïse*. Il veut qu'on ne lise que des livres *de goût et de mœurs,* afin *de se donner pour définition de la vertu le tableau des gens vertueux*. Il permet l'histoire, mais seulement celle des anciens. Ceux-ci, dit-il, faisaient de grandes choses avec de petits moyens; chez nous, c'est tout le contraire. Rousseau a doublement tort de ne pas tenir compte des aptitudes des lecteurs, et de vouloir qu'on ne cherche dans les livres que des exemples, une sorte de morale en action. Il faut lire pour former et développer l'esprit, et, à cause de cela. il faut lire les livres qu'on est capable de mieux comprendre, de mieux juger et de mieux goûter.

Comment faut-il lire?

Car ce n'est pas le tout que de lire un bon livre : il faut le bien lire. Or, comment faut-il lire un bon livre, pour le bien lire?

Je réponds par les règles suivantes :

Première règle. Il faut lire *avec suite*. Il est des personnes qui procèdent ainsi : elles ouvrent un livre et en lisent quelques pages ou quelques chapitres, après quoi, pour se délasser, ou pour toute autre raison, par simple inconstance d'esprit peut-être, elles en ouvrent un autre, qu'elles quitteront bientôt pour un troisième, sauf à revenir plus tard

au premier. Lire ainsi, ce n'est pas lire. On n'entre pas dans la pensée de l'auteur, on ne saisit pas l'enchaînement, le développement de sa pensée, on n'a ni la pleine connaissance ni la pleine intelligence du sujet. Il faut, quand on a commencé de lire un livre, achever de le lire jusqu'à la dernière page. Hors de là il n'y a que temps et peine perdus.

Deuxième règle. Il faut lire *avec mesure.* J'entends par là qu'il ne faut pas s'acharner à la lecture d'un livre pendant des heures et des heures, sans repos ni trêve. Il est des personnes qui ne savent pas s'arrêter, qui lisent chapitres sur chapitres, impatients d'arriver à la fin. Lire ainsi, ce n'est pas lire. L'esprit se fatigue, l'attention, surmenée, cède peu à peu la place à des distractions de plus en plus fréquentes, de plus en plus prolongées. Un moment vient où l'on ne lit plus que des lèvres, mécaniquement, automatiquement. Il faut savoir s'interrompre à temps, c'est-à-dire avant l'instant où l'intelligence ne serait plus tout entière à la pensée de l'écrivain. Hors de là, il n'y a que temps et peine perdus.

Troisième règle. Il faut lire *la plume à la main.* C'est là une habitude très rare, si l'on excepte les gens de lettres, les savants et les professeurs, et c'est là une habitude très essentielle. La mémoire n'est pas infinie. A mesure qu'on avance dans un livre, des idées nouvelles s'ajoutent aux précédentes, celles-ci s'effacent, s'obscurcissent, entrent dans l'ombre, jusqu'à ce qu'enfin elles disparaissent tout à fait. L'ensemble, la portée de l'œuvre, échappent complètement. Lire ainsi, ce n'est pas lire. Il faut prendre

des notes, il faut faire des analyses, des résumés. « Lire *la plume à la main*, dit Dupanloup, est absolument nécessaire pour les plus humbles comme pour les plus grands progrès. Quiconque ne fait pas cela, ou n'est pas décidé à le faire, ne fera jamais rien, n'arrivera jamais à rien ». Et plus loin : « La plume à la main ! Il est probable que dans tout le cours de ce livre, je ne donnerai aucun conseil plus utile, plus efficace, plus décisif ». Hors de là, il n'y a que temps et peine perdus.

Quatrième et dernière règle. Il faut *réfléchir*. En lisant avec suite, avec mesure, la plume à la main, on arrive à se mettre en possession de la pensée de l'auteur. On sait parfaitement *ce qu'il a pensé*. C'est quelque chose cela, c'est même beaucoup, si l'auteur est excellent, comme je le suppose, mais ce n'est pas assez. Ce qu'il a pensé, a-t-il eu raison de le penser ? Est-il toujours dans le vrai, ou tantôt dans le vrai, tantôt dans le faux, et dans ce dernier cas, quelle est la part de la vérité et la part de l'erreur ? *Que faut-il penser enfin de ce qu'il a pensé,* et que doit-on finalement penser soi-même ? C'est là l'œuvre de la réflexion, et c'est là l'exercice souverain, qui donne à la lecture tout son prix, et la rend véritablement fructueuse. Si on ne va pas jusque-là, si on ne fait pas sur le livre un autre livre, ce mot est de Rousseau, on a plutôt empli la mémoire que cultivé l'intelligence. Et c'est ce qu'exprime parfaitement Dupanloup, écrivant : « C'est par l'activité et la réaction qu'on profite et qu'on fortifie son esprit. Autrement, il demeure lâche et paresseux, et reste

pauvre, quelle que soit sa richesse apparente ». Et pour répéter encore une fois une formule dont je ne crains pas d'abuser : Lire sans réfléchir, ce n'est pas lire. Hors de la réflexion, il n'y a que temps et peine perdus.

Voilà, mon jeune ami, la consultation littéraire et morale que vous m'avez fait l'extrême plaisir de me demander avec une juvénile confiance dont je sens tout le prix. Voilà comment, par la lecture, un homme qui prend sa vie au sérieux, pourrait se procurer cette étude perpétuelle qui nous paraît, à vous et à moi, importer si fort. Il me semble que je n'ai pas exagéré la fécondité intellectuelle de la lecture bien comprise. Il me semble que celui qui lirait ce que j'ai dit, et de la manière que j'ai dite, verrait son intelligence et, avec elle, son âme tout entière, grandir et se perfectionner d'année en année, dans un progrès continu. Et il me semble enfin qu'il aurait ainsi noblement rempli envers lui-même son devoir d'être pensant.

La Nouvelle Babel.

« Confusion des confusions, et tout est confusion ».

Ainsi s'exclamait à tout propos un grand vieillard à cheveux blancs et à barbe blanche, versé, à ce qu'il paraît, dans les Écritures, avec de faux airs de prophète, et que nous autres, les jeunes, nous appe-

lions volontiers Jérémie, à cause de ses perpétuelles jérémiades.

Il avait un ami, non moins vieux que lui, non moins gémissant sur la « confusion des confusions », et que nous nommions Jérémie II. pour le rapprocher et à la fois le distinguer de l'autre.

Ces deux vieillards ne tarissaient pas sur la nouvelle Babel. Ils appelaient ainsi la Société française de l'heure présente, qui leur paraissait enchérir infiniment sur la Babel biblique, car enfin, disaient-ils, il n'y avait dans celle-ci que la « confusion des langues », tandis que dans la nôtre il y a la confusion universelle.

Dans quelques salons, où ils étaient reçus comme une curiosité (ils étaient d'ailleurs fort honorables), on aimait à leur faire enfourcher leur dada, ce qui n'était pas difficile, et c'était plaisir de les entendre s'escrimer à qui mieux mieux, et démontrer à grand renfort de gestes tragiques que nous vivons en plein chaos social, un chaos tellement emmêlé, enchevêtré, qu'il ne faudrait pour le débrouiller rien moins qu'une intervention divine.

Je les rencontrai un soir dans une maison amie, où une femme de goût avait coutume de réunir quelques personnes de choix. Un mot mit le feu aux poudres. La conversation roulait sur le siècle finissant; quelqu'un dit : un des caractères distinctifs de ce moment, c'est le *snobisme*. — Le snobisme! le snobisme! s'écria Jérémie I[er], voilà encore un de ces mots aussi étranges qu'étrangers, dont on farcit indignement notre belle langue! Ne pourrait-on

s'exprimer en français quand on parle français? N'est-ce pas une honte que cette invasion de la langue anglaise dans la nôtre? Sommes-nous si pauvres qu'il nous faille emprunter incessamment à nos voisins? Quel avantage trouve-t-on à ces mots barbares, qui détonnent au milieu de l'euphonie française? Et n'est-il pas déplorable qu'il faille savoir l'anglais ou avoir un dictionnaire anglais sous la main pour comprendre le français? Quand finira cette confusion?

— Elle ne finira pas, dit Jérémie II. Lorsque nous aurons bien entremêlé l'anglais et le français, nous ferons appel à l'aimable langue teutonique. Je m'étonne qu'on n'y ait pas encore songé. Nous nous sommes mis à la remorque de l'érudition allemande; nous avons bêtement incliné notre génie national devant le génie tudesque : il est naturel que, pensant allemand, nous parlions allemand. Germanisons, germanisons, mesdames; qu'ils viennent ces mots hérissés, qui vous écorcheront la gorge, ces mots énormes, qui ne pourront sortir de vos jolies bouches qu'en vous les fendant jusque par delà vos fines oreilles!

On rit. Un jeune homme s'étant oublié à crier: *Very well!* les deux Jérémies le regardèrent avec des yeux tellement courroucés qu'il en pâlit. Pardon! murmura-t-il, j'ai voulu dire : *bravo!*

— Attendez! continua Jérémie II, l'appétit vient en... parlant. Quand nous aurons assez dévoré, je ne dis pas digéré, de mots teutons, pourquoi ne frapperions-nous pas à la porte de la Pologne, de la Russie, de la Laponie, de la Patagonie : « Quelques mots, s'il

vous plaît, pour parfaire notre salmigondis? » Car alors le français ne sera plus qu'un monstrueux salmigondis !

Et ce n'est pas tout encore. Ce que notre nation fait, il n'y a pas de raison pour que les autres nations ne le fassent pas. Chaque langue se compliquant des mots pris à toutes les autres langues, il résultera de cette confusion universelle une universelle inintelligibilité. Personne ne comprendra plus personne, et les hommes, sans liens entre eux, n'auront plus qu'à se disperser, et à retourner à la vie des cavernes de l'âge de la pierre.

Cette perspective fit courir un petit frisson de fauteuils en fauteuils. Une existence caverneuse et pierreuse n'était pas pour sourire aux dames, et l'une d'elles, pour sortir de ce cauchemar, demanda à la maîtresse de la maison si elle avait lu les dernières *Notes mondaines* de la baronne Staff, dans les *Annales politiques et littéraires*.

— Ah! oui, s'écria Jérémie I[er], la toilette! Parlons-en de la toilette! Encore une belle confusion à l'honneur de notre époque! Autrefois, chacune de nos provinces avait son costume, en rapport avec l'aspect et les usages du pays. C'était une charmante variété, le pittoresque des humains se mariant à celui des lieux Fini, cela! Fondu dans notre insipide habillement contemporain! Parcourez la France du nord au midi, du levant au couchant, vous trouverez tous ses habitants vêtus identiquement. La France est comme un pensionnat, en uniforme, et quel uniforme!

— Notez, dit Jérémie II, que cette uniformité dans le costume des provinces, vous la retrouvez dans le costume des conditions. Ouvriers et patrons, travailleurs affairés et riches oisifs, fonctionnaires hauts et petits, tous harnachés semblablement. Plus de blouses, depuis qu'il n'y en a plus une pour les *représenter* à la Chambre des députés. Toutes les *couches* sociales vêtues des mêmes habits et coiffées des mêmes chapeaux, haute forme et basse forme. Et les femmes! Vous plairait-il de me dire en quoi diffèrent la belle dame et la chambrière? Celle-ci est attifée comme l'autre, quelquefois mieux. Nous voici dans la rue, dites-moi, cet homme que nous frôlons, est-ce un marquis ou un cordonnier? Cette femme, qui laisse derrière elle une traînée de senteurs, est-ce une comtesse ou une couturière? Prenez garde de vous tromper, vous avez quelque chance de déposer vos hommages aux pieds d'un magnifique cordon-bleu. Oh! là, là!

— Il y a cent fois mieux que cela, exclama Jérémie Ier, venant à la rescousse de son acolyte. C'est la confusion du costume masculin et du costume féminin. Et comme il y eut parmi les dames un mouvement de protestation, il accentua: Oui, du costume masculin et du costume féminin. Il y a longtemps que les dames ont commencé de se rapprocher de nous en leurs atours. Est-ce qu'elles ne se coiffent pas, comme nous, du petit chapeau mou, avec l'élégante dépression horizontale? Est-ce qu'elles ne s'entourent pas le cou (cachant ainsi cette nuque si jolie chez une jolie femme) de cette sorte de carcan, plus ou moins

semblable à l'ancienne cravate que nous ne portons plus, que portent encore, je crois, nos militaires? Est-ce qu'elles n'enveloppent pas leur fine taille d'une jaquette qui diffère peu de la nôtre, si elle en diffère? Est-ce qu'elles n'ont pas sur la poitrine je ne sais quoi de blanc, ou d'autrement nuancé, qui imite notre gilet, si ce n'est même tout à fait un gilet? Est-ce qu'elles ne se chaussent pas des mêmes souliers jaunes? Toutes ces choses, le plus souvent dispersées sur plusieurs femmes, réunissez-les sur une seule, et dites-moi en quoi elle diffère d'un homme quelconque. Ah! oui, il y manque le pantalon. Mais les dames et les demoiselles qui pédalent n'ont-elles pas la culotte, ce qui est autrement gracieux et affriandant que le pantalon, lorsque, par cas rare, la jambe est bien faite. Nous assisterons avant peu, n'en doutez pas, à l'avènement de la culotte féminine; les dames avancées signaient (avant l'Affaire) une pétition demandant au Corps législatif « la liberté du costume », et notre Corps législatif, qui est si bon enfant (quand il n'est pas enragé), ne voudra pas les contrister par un refus. Alors, c'en sera fait de la toilette, cette toilette qui est tout un poëme entre les mains d'une femme de goût. Et quand il n'y aura plus de toilette, il n'y aura plus de femmes, car une femme déguisée en homme, ce n'est pas une femme, c'est une monstruosité!

Jérémie Ier fit une pause après cette virulente tirade, soit qu'il fût fatigué, soit qu'il voulût juger de l'effet produit. Les femmes riaient jaune, les hommes étaient amusés. — Confusion des langues, confu-

sion des costumes. dit l'un de ceux-ci en manière de plaisanterie, je ne nous savais pas si confondus.

— Vous l'êtes bien davantage, interrompit Jérémie II, jaloux peut-être de l'éloquence de son confrère en lamentations. Il y a la confusion des professions, je vous l'apprends, puisque vous semblez l'ignorer. Au temps de nos pères, l'homme et la femme avaient chacun leur domaine, déterminé par leurs aptitudes diverses. Celui-là le dehors, le milieu social où il travaillait pour subvenir aux besoins des siens; celle-ci le dedans, le milieu domestique où elle administrait le foyer et élevait les enfants. Nos chères contemporaines ont changé cela. Elles se sont *émancipées*. selon le mot du jour. Elles ont proclamé, non seulement l'égalité des sexes. ce qui est archi-vrai, mais leur parité, ce qui est archi-faux. Sûres d'être propres à toutes les professions, ni plus ni moins que les hommes, elles ont envahi toutes les carrières. Et c'est ainsi que nous avons des doctoresses, des pharmaciennes, des avocates et ainsi de suite. Dans notre sage ville de Caen, nous sommes encore indemnes. mais le flot monte, et nous n'échapperons pas à l'inondation. Elle bat nos portes. Prenez garde, Messieurs les docteurs, je vois venir des doctoresses qui expédieront plus de malades que vous; attention, Messieurs les avocats, je vois arriver des avocates qui auront la langue mieux pendue que la vôtre, qui ne l'est pourtant pas mal. Or, les femmes prenant la place des hommes, il faudra bien que les hommes prennent la place des femmes, devenue

vacante. Si j'avais un fils, prévoyant qu'il pourrait bien se marier, et que sa femme pourrait bien laisser là sa maison, pour aller visiter les malades, ou défendre les assassins, je l'enverrais, non dans un lycée, mais dans une *nourricerie* anglaise, où il se formerait à l'art d'emmaillotter les enfants. Vous riez, Mesdames, vous vous dites que ces choses n'arriveront pas, et moi je vous dis qu'elles arriveront, et que nous marchons à pas de géant à cette absurde confusion des rôles.

Remarquez, je vous prie, que cette double confusion du costume et des professions aboutit nécessairement à la confusion des sexes. Dieu avait cru devoir créer des hommes forts et des femmes gracieuses, notre civilisation aura trouvé bon d'effacer cette différence. Quand vous rencontrerez une personne dans la rue, vous ne saurez s'il faut dire: bonjour, Monsieur, ou: bonjour, Madame. Vous en viendrez à ne dire ni l'un ni l'autre. Adieu, cette belle galanterie, qu'on appelait la galanterie française, et qui était l'honneur et le don de notre race. Que voulez-vous qu'inspire à un homme cette femme extérieurement et professionnellement aussi homme que lui? Plus d'amour; ou du moins à la place de l'amour-sentiment, l'amour-sensation. Et comme celui-ci est aussi grossier que celui-là est délicat, ce sera le règne de la grossièreté. N'y sommes-nous pas déjà arrivés à ce règne de la grossièreté? Trouvez-vous, Mesdames, les hommes de notre génération bien respectueux? Vous cèdent-ils la place lorsque vous vous croisez avec eux sur un trottoir? Se gê-

nent-ils pour ne pas vous envoyer à la figure la fumée de leur cigare? Et en cas d'incendie.....

Il s'arrêta à ce mot, qui rappelait à tous de trop cruels souvenirs.

— Laissons cela, reprit-il. Toutes ces confusions, si déplorables qu'elles soient, ne sont que des bagatelles, en comparaison d'une autre qui n'est pas accomplie, mais qui menace de s'accomplir. Je veux parler de la confusion des races, des nationalités, des patries. Est-ce qu'il n'y a pas en France des gens qui se vantent de n'être pas plus français qu'anglais, italiens ou allemands, et qui ont l'impudeur de s'appeler des Sans-patrie? N'insistons pas, laissons cette folie, mais il faudrait avoir les yeux crevés pour ne pas voir qu'il y a parmi nous une certaine décadence de l'idée et du sentiment de la patrie. Ne soyons pas si simples. Foin de l'amour cosmopolite! Aimons d'abord la France, et, au dehors, ceux qui nous aiment. Pour vouloir du bien aux autres, attendons que les autres aient cessé de nous vouloir du mal.

— Bravo ! s'écria le jeune homme expansif qui avait d'abord eu la maladresse d'applaudir en anglais. Cette fois, les deux Jérémies lui tendirent la main. A la bonne heure, jeune homme, à la bonne heure! — Mais, à ce moment, la maîtresse de céans, s'avançant vers nos lamentateurs avec son plus aimable sourire: « Si vous le permettez, Messieurs, à toutes vos confusions, nous en ajouterons une qui fera plaisir à cette jeunesse, la confusion de la danse ». Ils s'inclinèrent et se retirèrent dans l'embrasure d'une fenêtre, marmottant en *a parté:* c'est bien dit, la

confusion de la danse; ce que vous dansez, Mesdames, n'est qu'un mélange hetéroclite de singeries empruntées à la Pologne, à l'Allemagne, à la Russie. Toutes choses exotiques ou ennemies; rien de français! Le menuet et la gavotte, aimés de nos pères, ne sont pas à la portée de cette génération veule, amie des plaisirs, mais des plaisirs faciles.

Quelques instants après, comme on allait danser la berline, ils s'éclipsèrent; mais on entendit dans le lointain des corridors deux voix, l'une qui disait: CONFUSION DES CONFUSIONS, l'autre qui achevait : ET TOUT EST CONFUSION !

POÉSIES

AU VILLAGE

—

L'Église,

Par Paul HAREL,

Membre correspondant.

Vieille et sombre, petite, au fond d'une étendue,
L'église où nous allons prier semble perdue.
C'est en vain que notre œil s'obstine à la chercher.
Il faut, pour découvrir la pointe du clocher,
Au-dessus de la haie étouffante et sournoise,
Que le rire du ciel fasse éclater l'ardoise.
Alors le coq de bois paraît vivre au soleil,
Avec sa crête rouge et son poitrail vermeil.
Il indique l'église, il se dresse; il écoute
Les propos du village et les bruits de la route.
Il voit, sous la fierté de ses ongles luisants,
Rouler les chariots, passer les paysans ;
Il voit dans le lointain de grands bœufs aux pacages
Qui rongent la figure immense des herbages.

Au détour du chemin, entre les deux âris
Qu'ombragent des lilas et des poiriers fleuris,
Vaincu par la chaleur, le cantonnier, sans honte,
Somnole, rêve, bâille et dit : Le soleil monte !
Le vieux coq rayonnant s'exaspère à midi.
Mais le paysan dort et le bœuf alourdi
Se couche. On n'entend plus les oiseaux ni personne.
Dans le silence universel l'angélus sonne.

L'église où nous allons prier n'a qu'une voix.
Elle informe les champs, elle avertit les bois,
Elle annonce ou rappelle à toute âme qui prie
Le beau salut de l'Ange à la Vierge Marie.
La voix, la douce voix qui monte vers les Cieux,
Nous l'avons entendue au fond du chemin creux.
Nous avons entrevu le coq entre les branches.
Allons-nous retrouver l'église des dimanches ?
Ouvrira-t-elle encore, ainsi qu'un éventail,
Le plein cintre élargi de ce très vieux portail
Qui tient l'ombre des jours pendante sur sa baie ?
Le porche est clos. Voici, protégé par la haie,
Le cantonnier, les bras en croix sur le talus.
Un oiseau dans les fleurs écoute l'angelus.
Plus loin, le haut curé droit dans la solitude,
Devant le seuil désert fixé par l'habitude,
Heureux de voir quelqu'un, sourit quand nous passons.

Puis la cloche légère, avec de petits sons
Doucement répétés, tinte et meurt sous la nue.

L'église où vous priez, ma sœur, est un peu nue;
Elle a d'anciens vitraux qui claquent dans le plomb,
Et les saints tourmentés n'y sont pas très d'aplomb;
De son autel roman les vers creusent les marches,
Ils forent sans pitié deux fronts de patriarches,
Et là-haut, sous la voûte, auprès d'un pendentif,
Ils ont mangé le nez d'un Confesseur naïf.
Quatre martyrs de pierre, inquiets sur leur base,
N'en expriment pas moins la douleur ou l'extase.
Le chien prudent a fui la niche de saint Roch.
Messire saint Martin, solide comme un roc,
De sa dextre, sans doute, habituée au sabre,
Coupe en deux son manteau, qu'il offre à Benoît Labre.
C'est tout. Mais quel démon bizarre me frôla ?
O ma sœur, priez bien pour moi, car ce sont là
D'une âme malgré tout légèrement impie,
Les curiosités que votre lèvre expie.
Je suis auprès de vous et laisse encor mes yeux
Errer dans les rayons qui dorent vos cheveux,
Et je songe au sentier qui conduit à l'église...
Mais vous, qu'une prière ardente immobilise,
Je sens que vous tenez, pour de plus longs chemins,
Le grand rêve éternel en vos petites mains.

Adonis,

Par Paul BLIER,

Membre correspondant.

Enveloppant d'ennui les âmes et les choses,
Les heures de l'hiver longues, lentes, moroses,
Du sablier du Temps ont tristement glissé...
Mais l'Hiver fuit; Avril en souriant se lève ;
L'oiseau chante, et de l'arbre où fermente la sève
Le vert bourgeon s'est déplissé.

Salut, Printemps ! Salut, Germinal où tout germe !
Où le grain, entr'ouvrant la glèbe qui l'enferme,
Étale au ras du sol un verdoyant tapis ;
Où, de la plaine au mont, toute vie est en joie ;
Où l'heure ailée éveille aux cœurs que l'ombre noie
L'espoir et l'amour assoupis !

Ris, Germinal ; chantez, oiseaux ; mire, vieux saule,
Ton front noir dans l'étang qu'un vol d'insectes frôle ;
Et toi, pervenche, et toi, violette aux cils bruns,

Fleurs de l'épine noire, où butine l'abeille,
Pour saluer Avril épanchant sa corbeille,
Soyez tout sourire et parfums !

—

C'est le mois d'Adonis : — et quand du morne Érèbe
Émergeait sous le ciel le glorieux éphèbe
Qu'Aphrodite aux bras blancs sur son cœur enivra, —
Les filles de Byblos, en des apothéoses,
Célébraient Adonis — leur beau front ceint des roses
Qu'en mourant son sang colora.

« Renais ! chantaient en chœur les vierges long voilées ;
« Renais, cher Adonis ! et des monts aux vallées,
« Des nochers aux pasteurs, des champs à la cité, —
« Dans tout ce qui végète et tout ce qui respire,
« Fais renaître avec toi, fais éclore et sourire
« L'antique fleur de la Beauté !

« Ramène de l'Hadès, cher Adonis, — ramène
« Parmi nous la Beauté, qui fait pour l'âme humaine
« Resplendir l'idéal dans la réalité ;
« La Beauté qui vit seule et prolonge la vie,
« Et fait aux morts aimés — don que l'amour envie —
« Un linceul d'immortalité !

« Nous t'avons tant pleuré, chasseur aux belles joues,
« Quant aux liens d'Hadès qu'aujourd'hui tu dénoues

« Nous apprîmes qu'un dieu jaloux t'avait livré, —
« Qu'aujourd'hui, débordant de joie et de tendresse,
« Tout notre cœur éclate en hymnes d'allégresse
« A ton retour inespéré.

« Déjà, sous ton regard, les flots de pourpre sombre
« Illuminent la mer d'un sourire sans nombre ;
« L'air s'embaume à ton souffle et s'épand frais et pur ;
« La Terre sous tes pas met son tapis de fête ;
« L'alcyon te salue, et le ciel sur ta tête
« Tend, royal dais, son calme azur...

« Oh ! reste parmi nous ! Ainsi qu'à Cythérée
« Qu'au héros Adonis Byblos soit consacrée !
« Reste avec nous — près d'elle : et nos voix et nos [cœurs
« Sur les mêmes autels saluant votre image,
« Glorifieront d'un même et solennel hommage
« Vos amours de l'Ilадès vainqueurs. »

— Et du port vaste et sûr à l'acropole altière,
Des vierges qui chantaient la cité tout entière
Partageant les transports, fêtaient en même temps
La résurrection de l'amant d'Aphrodite,
Et dans l'air imprégné d'une douceur subite
L'apparition du printemps.

—

Depuis ces jours lointains où Byblos en délire,
Byblos d'hymnes joyeux vibrant comme une lyre,
Du héros symbolique acclamait le retour, —
Vingt siècles de tristesse ont pesé sur le monde :
Et la Beauté décroît, et délaisse inféconde
Les cœurs qu'exaltait son amour...

... Ah ! le culte du Beau ! qu'il pâlisse ou s'éteigne,
Art, morale, vertu, tout manque à l'homme : au règne
Du Beau vers l'idéal haussant tous nos instincts,
Succèdent l'égoïsme et l'intérêt sordide,
Qui fouillent, le cœur bas, l'Utile et le Sordide,
Sans rêver de plus hauts destins.

— Mais quoi ! les dieux sont morts ; et de Byblos la
Jamais plus Adonis ne franchira l'enceinte, [sainte
Messager renaissant du printemps attendu :
La jeunesse du monde a maintenant des rides,
Et de la vie antique aux floraisons splendides
Le parfum ranci s'est perdu...

Oui, le monde a vieilli. Du progrès qui nous leurre
La vie est élargie — et n'en est pas meilleure.
De science alourdi, l'homme n'a plus d'essor :
Il préfère la plaine à la cime illusoire,
Les honneurs à l'honneur, le succès à la gloire
Et l'or sonnant au laurier d'or.

Oui, la vie autrefois souriante et légère
S'est attristée et pèse à nos cœurs... Mais la Mère,
La Mère aux larges flancs des hommes et des dieux,
La Nature demeure et survit immortelle,
Aux enfants qui, nés d'elle, iront un jour en elle
Dormir où dorment leurs aïeux.

L'homme passe, elle dure... et, quand l'heure est venue,
L'éternelle jeunesse en son sein contenue
Rend à la terre en deuil sa verte nouveauté : —
Et dans l'air et les eaux, sur les monts, dans les plaines
Germinal fait éclore, à ses tièdes haleines,
L'Amour, la Vie et la Beauté.

Au Logis du Pavillon,

VIEUX SOUVENIR DU JEUNE TEMPS

Par le Même.

J'ai vu — jeune écolier, la veille encore enfant —
Un Coucher de Soleil sublime et triomphant,
Incomparable ! et tel qu'au déclin de ma vie
Sa splendeur charme encor ma mémoire éblouie.

C'était au Val-Saint-Père, en pays Avranchin.
Le site est merveilleux. A l'horizon prochain,
Par-delà la blancheur perfide de la Grève,
Surgit pyramidal un monument de rêve :
C'est le Mont Saint-Michel « au péril de la mer ».
Tout ce canton normand, respecté de l'hiver,
Forme un riant jardin qui, rafraîchi d'eaux vives,
S'abaisse vers la Grève en terrasses déclives.
— C'est là que, chaque année, aux vacances, j'allais
Passer chez des parents un mois — dont je me plais,
Après un demi-siècle, à réveiller encore
Les souvenirs lointains et qu'un mot fait éclore.

Un rustique logis construit en pavillon,
Au modeste domaine avait donné son nom :
Et c'est au Pavillon qu'à force d'éloquence
J'obtenais de passer un mois de la vacance.
Ah ! ce mois de grand air, ce mois de liberté
Où j'égrenais au vent mon rêve ou ma gaîté,
— Sans craindre un mot d'humeur quand je rentrais
[au gîte —
Comme j'en profitais, et comme il passait vite !...

J'avais pour compagnons Lise et Jean, deux cousins :—
Et tous trois, par les champs ou distants ou voisins,
Gravissant les talus, enjambant les clôtures,
Nous battions les buissons, en grapillant les mûres ;
Ou, quand le temps manquait pour de lointains par-
[cours,
Nous allions au jardin, qui nous tentait toujours,
Croquer à belles dents — comme loirs en maraude —
L'or rouge des brugnons, l'or vert des Reine-Claude...
Mais c'étaient des enfants, et parfois j'étais las
De leurs jeux fous coupés d'un rire aux longs éclats.
J'avais quinze ans. J'étais presque un homme,— de sorte
Qu'il m'arrivait parfois de fuir, par l'autre porte,
Ces visiteurs bruyants — qui pourtant m'étaient
[chers, —
Et d'aller, seul, errer sous les ombrages verts,
Dans les étroits sentiers du bois de la Nafrée, —

Cher bois ! où poursuivant la rime diaprée,
Pour la première fois je pus en son essor
L'atteindre et la fixer par ses deux ailes d'or,
— Souvenir qui m'est doux, quoiqu'un peu ridicule...
Mais quoi ! j'étais à l'âge où le cœur est crédule :
Et si mes beaux espoirs d'alors ont avorté,
L'espoir est un bonheur que j'ai du moins goûté.

C'est ainsi, moitié jeux puérils, moitié rêve,
Qu'errant à la Nafrée ou flânant sur la Grève,
Seul ou de mes cousins turbulents escorté,
Je voyais s'écouler mon mois de liberté...

Un jour que, m'oubliant au bois de la Nafrée,
J'avais de rime en rime attardé ma rentrée,
Je pris pour le retour — coupant au raccourci —
Un petit chemin creux, déjà fort obscurci
Sous l'oblique rayon qu'arrêtait au passage
La hauteur des talus voilés d'épais feuillage.
Or, c'est en débouchant de cet obscur ravin,
Qu'à ce Soleil Couchant — où je reviens enfin —
J'assistai, d'autant plus ébloui, que plus sombre
Était l'étroit sentier dont mes yeux gardaient l'ombre.

J'étais dans le verger du Pavillon.

Là-bas,

Sur ma gauche, la Grève où s'enlisent les pas

Luisait en plis moirés aux reflets prismatiques;
Et derrière le Mont — comme un faisceau de piques
Dressant de ses pignons aigus l'escarpement —
Le soleil descendait majestueusement.
Le soleil descendait, comme un vainqueur qui rentre,
Monarque en son palais ou lion dans son antre, —
Puis, voilé par le Mont, enfin il disparut...
Mais, caché, c'est alors que sa splendeur s'accrut,
Et qu'invisible, il fit dans le ciel qui s'embrase
Grandir le flamboiement qui me tint en extase.

Qui de nous, aux Saluts de mai, quand vient le soir,
N'a pas vu sur l'autel rayonner l'ostensoir ?
Les lames d'or nimbant la mystique lentille
Semblent fondre en lueurs — dont l'éclat s'éparpille,
Et jusqu'aux profondeurs du cintre haut-voûté
Font glisser et courir des ondes de clarté.
Tel, au-dessus du Mont — dont la Merveille altière
Se découpait en noir sur son fond de lumière —
Le soleil déployait, ostensoir glorieux,
Ses rayons fulgurants en gerbe dans les cieux.
Ses rayons s'espaçaient, égaux en divergence,
Comme les lames d'or d'un éventail immense ;
Et mes yeux, dans ce ciel tout d'or et d'incarnat,
N'en pouvaient soutenir l'insoutenable éclat.
C'était jusqu'au Zénith où la flamme irradie

Un incommensurable et sublime incendie
Que — pareils à des traits de foudre — les rayons
Du Couchant traversaient d'éblouissants sillons.
Et de cet incendie auguste, sur la Grève,
Sur le Mont où l'Archange armé brandit son glaive,
Sur les champs, sur les bois, flottait, reflet vermeil,
Une poussière d'or qui tombait du soleil :
Et sous cet or fluide aux fines transparences
Se noyaient les contours, s'effaçaient les distances :
Et tout le paysage imprégné de clarté
Semblait un paradis de paix et de beauté...

Pour moi, muet, vibrant, trempé d'un bain de flamme,
Je me sentais — le cœur, l'esprit, les sens et l'âme —
Envahi tout entier d'un sentiment nouveau
— Qui m'est resté — : l'amour et le culte du Beau.

. . . .

Mais peu à peu pâlit l'ardente apothéose.
C'est le soir : la nuit tombe et la féerie est close...
Je saluai l'étoile à son premier rayon, —
Et je rentrai, le cœur en fête, au Pavillon.

La Clairière,

Par le Même.

Dans une clarté verte, une obscure fraîcheur
— Sourire encor mouillé de l'aube qui se lève, —
La forêt, au réveil, tend ses bras lourds de sève
Qu'une fine rosée a poudrés de blancheur.

L'oiseau chante, — et parmi les pâles violettes,
Sur le sol, dans la mousse au tapis onduleux,
La pervenche lustrée ouvre ses grands yeux bleus,
Et le muguet secoue en parfums ses clochettes.

Un oblique rayon qui l'éclaire en dessous
Filtre apaisant et doux dans l'ombre forestière; —
Mais c'est là-bas surtout, là-bas dans la Clairière,
Près de l'étang muet, que le repos est doux.

Là, d'étranges iris font fleurir leurs longs glaives;
Là, flotte le lotus mystique, et sous les eaux
On voit de vagues yeux luire entre les roseaux :
C'est le bain de la Fée et l'abreuvoir des Rêves.

De l'aube jusqu'au soir, l'essaim triste ou joyeux
Des rêves vains, toujours déçus, toujours crédules,
Tourbillonne et se mêle aux jeux des libellules
Dont l'aile effleure au vol l'étang mystérieux.

Et quand, le soir venu, l'ombre crépusculaire
De la clairière en fleur estompe le tableau,
Sous l'or de ses cheveux, la Fée au fil de l'eau
Glisse, rayon d'amour, dans un rayon lunaire.

— Fée au charme immortel que le temps a pâli,
Ravive au flot berceur ton magique sourire;
Et vous, Rêves, dans l'onde où votre soif aspire,
A défaut du bonheur, buvez du moins l'oubli !

Incantation,

Par le Même.

Au ciel d'un bleu laiteux ineffablement doux
La Lune épanouit sa royale indolence,
Et les Étoiles, fleurs des jardins du Silence,
La suivent d'un regard clignotant et jaloux.

La Nuit muette emplit l'antre où dorment les loups,
Les champs d'où l'alouette, au point du jour, s'élance,
Les grands bois, et la plaine où la moisson balance
La houle des épis aux lents et longs remous...

Tout se tait, — quand soudain, comme un lever d'au-
Le chant du Rossignol triomphal et sonore [rore,
Éclate, hymne d'amour par l'écho répété :

Et cette voix émue, harmonieuse et pure,
Qui s'exalte en transports et ruisselle en murmure, —
Donne une âme à la Nuit, et l'achève en beauté.

Obscurité,

Par Edmond SAUTEREAU (1),
Membre titulaire.

A Armand GASTÉ.

Habiter un logis antique,
Primitive et simple maison,
D'apparence quasi rustique,
N'ayant pas de vaste horizon,

Mais pour unique perspective
Un pan de ciel, et, surmonté
D'un vieux lierre à la pousse vive,
Le mur d'un jardin écarté ;

Dans ce jardin plein de bruits d'ailes,
De refrains, d'ombre et de rayons,
Où l'azur a des hirondelles,
Les corolles des papillons,

Voir du frais lilas, qui s'irise,
Ou de l'arbuste poudré d'or,

(1) Décédé le 10 décembre 1901.

Voler l'abeille avec la brise
Au vieux pommier tout rose encor;

Et sur les sarments de sa treille,
Au printemps, les pampres verdir,
En attendant l'heure où vermeille
La grappe s'y doit arrondir;

Dans l'herbe, où croît la pâquerette,
Voir sur la pelouse, au piquet,
Brouter une svelte chevrette,
Blanche, à deux pas de son biquet;

Dans cette retraite profonde
Et son cadre familial,
Voir ses enfants à tête blonde
Fleurir, autre avril idéal;

Et, sitôt que frambroise et fraise
Commencent à se colorer,
Ces rivaux des merles, pleins d'aise,
Vite courir les picorer;

Près de la mère heureuse et fière
De ce petit monde joyeux,
Voir cette enfance aimante et chère
Croître et prospérer sous ses yeux;

Enfin, dans cette humble demeure,
Où nul écho, même affaibli,
Du dehors ne vient, même une heure,
Troubler le calme recueilli,

Avoir, épars sur leurs tablettes,
Quelques volumes parfumés
De vieux auteurs et de poètes,
Souvent relus, toujours aimés ;

C'est peu que cette vie obscure.
Cependant, pour emplir le cœur,
Que faut-il de plus, ô nature ?
N'est-ce pas là tout le bonheur ?

LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES ET HONORAIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 1er NOVEMBRE 1901.

BUREAU

POUR L'ANNÉE 1900-1901

MM.

DOUARCHE, *président.*
VAUDRUS (Dr), *vice-président.*
GASTÉ (A.), *secrétaire.*
CARLEZ (J.), *vice-secrétaire.*
HETTIER, *trésorier.*

COMMISSION D'IMPRESSION

MM.

DOUARCHE, *président.* GASTÉ, *secrétaire.* CARLEZ, *vice-secrétaire.*	membres de droit.
DE SAINT-GERMAIN, VIGOT, LAVALLEY, GIDON, DE BEAUREPAIRE, TESSIER,	membres élus.

MEMBRES TITULAIRES (1)

Date de l'élection.	MM.
1866 24 juin.	FAYEL, prof. à l'École de médecine.
1870 29 janv.	CARLEZ (J.), directeur de l'École nationale de musique.
1872 22 nov.	LAVALLEY (Gast.), bibliothécaire de la ville.
1873 24 janv.	TRAVERS (Émile), anc. conseiller de Préfecture.
1873 24 juin.	GASTÉ, professeur honoraire à la Faculté des lettres.
1876 28 janv.	TESSIER, doyen honoraire de la Fac. des lettres.
1878 22 fév.	DE SAINT-GERMAIN, doyen de la Fac. des sciences.
1881 24 juin.	HOUYVET, premier président honoraire à la Cour d'appel.
1881 24 juin.	GUERLIN DE GUER, secrétaire général de la Mairie de Caen.
1882 28 déc.	VILLEY (Edm.), doyen de la Faculté de droit, correspondant de l'Institut.
1884 22 fév.	TESNIÈRE (Victor), artiste peintre,

(1) Quelques membres, déjà titulaires, appelés par leurs fonctions dans une autre ville, ont dû, à leur retour à Caen, se soumettre à une seconde élection. Nous ne donnons ici que la dernière date.

Date de l'élection.	
	président honoraire de la Société des Beaux-Arts.
1884 25 avril.	BOURGEON, pasteur protestant, président du Consistoire.
1886 26 mars.	LEBRET, député, ancien ministre de la Justice et des Cultes, prof. à la Fac. de droit.
1886 28 mai.	HETTIER (Ch.), trésorier de la Soc. des Antiq. de Normandie.
1887 28 janv.	VAUDRUS, président de chambre à la Cour d'appel.
1887 25 fév.	GIDON (Dr), prof. à l'École de médecine.
1889 22 fév.	LETELLIER, professeur au Lycée Malherbe.
1891 27 fév.	BARETTE (Dr), professeur à l'École de médecine.
1891 26 déc.	CAREL (Pierre), avocat.
1892 26 fév.	SAINT-QUENTIN (COMTE DE), député, présid. de la Soc. d'Agric. et de Commerce.
1892 26 fév.	LUMIÈRE, vice-président de la Soc. des Beaux-Arts.
1892 25 mars.	VIGOT (Dr), prof. à l'Éc. de Médecine.
1892 24 juin.	BIGOT, professeur de géologie à la Faculté des sciences.
1895 22 fév.	POUTHAS, proviseur du Lycée Malherbe.
1896 27 mars.	LONGUEMARE (Paul DE), secrétaire gén. de l'Association Normande.

Date de l'élection.	
1896 24 déc.	DOUARCHE, premier président à la Cour d'appel.
1896 24 déc.	DECAUVILLE-LACHÊNÉE, conservateur-adjoint à la Bibliothèque pub.
1897 25 juin.	RAULIN, ancien président de la Société des Antiquaires de Normandie.
1898 25 fév.	DROUET (Paul), ancien président de la Soc. des Antiq. de Normandie.
1899 23 juin.	TESNIÈRE (Paul), avocat à la Cour d'appel, conseiller général du Calvados.
1900 26 janv.	LE TURC, conseiller à la Cour d'appel.
1900 26 janv.	PRENTOUT, professeur à la Faculté des Lettres.

MEMBRES HONORAIRES

Date de l'élection ou de la nomination.	MM.
1861 26 avril.	CHATEL (Eug.) (1), ancien archiviste du Calvados, à Paris.
1872 26 janv.	CHAUVET (2), prof. honoraire à la Fac. des lettres.
1866 26 mai.	BUCHNER (3), prof. honoraire à la Fac. des lettres.

(1) Date de l'élection de M. E. Chatel, comme membre titulaire.

(2) Date de l'élection de M. Chauvet, comme membre titulaire.

(3) Date de l'élection de M. Büchner, comme membre titulaire.

NÉCROLOGIE (1900-1901)

Membres titulaires

MM. BEAUJOUR (Sophronyme), notaire honoraire ;

SAUTEREAU (Edmond), professeur honoraire au Lycée Malherbe.

Membre honoraire

M. FEDERIQUE, conservateur de la Bibliothèque et du Musée de Vire.

CONCOURS DE LA CODRE

Quatre mémoires ont été envoyés à l'Académie. Le prix de **Deux mille francs** a été partagé entre MM. GOBLOT, professeur à la Faculté des Lettres de Caen (1.500 fr.), et PEUJON, professeur à la Faculté des Lettres de Lille (500 fr.).

Une mention *très honorable* a été décernée à M. JOYAU, professeur à la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand.

PRIX

Décernés par l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.

PRIX LESAUVAGE

« Je lègue à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, une somme de **12,000 fr.**, dont l'intérêt accumulé servira à établir tous les deux ans un prix. Le sujet du concours sera choisi plus particulièrement dans les sciences physiques, d'histoire naturelle et médicales. » (Extrait du testament.)

(Décret, 27 février 1854.)

PRIX DAN DE LA VAUTERIE

Testament de M. Dan de la Vauterie (codicille, 15 avril 1867). Étude de Me Lauffray, notaire à Caen.

« Je donne et lègue à l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, la somme de **Deux mille francs**, qui lui sera versée dans les six mois qui suivront mon décès, et dont les intérêts accumulés pendant deux, trois, quatre ou cinq ans, selon la convenance, formeront la valeur d'une médaille d'or qui sera donnée, en prix, à l'auteur du meilleur Mémoire sur un sujet choisi dans le domaine des sciences physiques et naturelles. »

(Décret autorisant l'Académie à accepter ce legs, signé Napoléon III, le 20 décembre 1868.)

PRIX LAIR

« J'aurais bien désiré consacrer à chacune des Sociétés savantes et littéraires de la ville de Caen, auxquelles j'ai l'honneur d'appartenir, une somme suffisante pour fonder des prix ; mais ces Sociétés étant nombreuses, je n'ai pu satisfaire entièrement à mon désir, quelque vif qu'il fût. Je me suis borné à offrir une somme de **12,000 fr.** à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, et à la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen, dont je suis un des fondateurs, et auxquelles j'appartiens depuis 50 ans. En conséquence, je lègue cette somme aux deux Sociétés pour qu'elles distribuent, tous les ans, des prix sur des sujets de littérature, d'agriculture et de commerce.

« Elles disposeront, chaque année, et chacune à leur tour, à commencer par l'Académie, de la rente produite par les douze mille francs que ma succession remettra, un an après ma mort, aux Présidents des deux Compagnies, afin d'être placés par eux en rentes sur l'État. J'ai une idée trop avantageuse du bon esprit qui anime mes collègues pour leur tracer un plan sur les sujets du prix à proposer. Il me suffit de leur recommander d'avoir toujours en vue l'intérêt public et l'honneur du nom normand. » (Extrait du testament.)

(Voir *Mém.* de 1855, *Préface.*)

PRIX MOULIN

« Je lègue à l'Académie de Caen une somme de **Dix mille francs,** dont les intérêts seront employés tous les deux ans à récompenser une étude sur la vie et les tra-

vaux d'une célébrité normande, soit dans les lettres, soit dans les sciences, soit dans les arts. » (Extrait du testament.)

(Décret du 16 juillet 1886).

PRIX DE LA CODRE

Par testaments, en date des 7 mars 1867, 20 mars 1870 et 29 janvier 1878, M. de La Codre, ancien notaire à Caen, lègue à l'Académie sa maison située place Saint-Martin, à Caen, à charge par elle de verser le tiers du loyer annuel au bureau de bienfaisance de Caen, et d'instituer, avec les deux autres tiers du loyer, un prix qui sera décerné par elle, tous les deux ou trois ans, à l'ouvrage ayant pour sujet la philosophie pratique, avec le titre qu'il aura plu à l'auteur de choisir et que l'Académie aura jugé pouvoir être le plus utile au perfectionnement de la morale publique.

(Décret du 23 février 1891).

TABLE DES MATIÈRES

MÉMOIRES

Pages.

I. PARTIE SCIENTIFIQUE.

II. PARTIE LITTÉRAIRE.

POÉSIES

Caen. — Imp. H. Delesques, rue Froide, 2 et 4.


Princeton University Library
32101 064257171